BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

TROISIÈME VOLUME.

AUXERRE,

Perriquet, Editeur, imprimeur de la Société,

RUE DE LA CLOCHE-BLEUE.

1849.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Arrault, membre du conseil général, à Toucy.
De Bastard fils, archiviste paléographe, à Maligny.
Baudoin aîné, propriétaire, à Auxerre.
Baudoin, architecte, à Avallon.
Bazot, avocat, à Auxerre.
Belgrand, ingénieur des ponts et chaussées, à Avallon.
Belin, pharmacien, à Auxerre.
Blin, professeur au collége d'Auxerre.
Boivin, architecte du département, à Auxerre.
Bonneville, avocat, à Auxerre.
De Bontin, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
Boulanger, vérificateur des domaines, à Avallon.
Campenon, docteur en médecine, à Tonnerre.
Carré (l'abbé), maître de pension, à Auxerre.
Chaillou des Barres, ancien préfet, à Sainpuits.

Challe, avocat, à Auxerre.
Cherest, fils, avocat, à Auxerre.
Charié, ancien notaire, à Auxerre.
Collin, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
Cornat, curé du Mont-Saint-Sulpice.
Cotteau, juge-suppléant, à Auxerre.
Courtaut, vérificateur des domaines, à Sens.
Dachez, inspecteur de l'enregistrement, à Auxerre.
Devaux, propriétaire, à Auxerre.
Deville, médecin, à Villeneuve-l'Archevêque.
Déy, vérificateur des domaines, à Auxerre.
Dondenne, professeur de mathématiques au collége d'Auxerre.
Dormoy (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.
Duché, docteur en médecine, à Ouanne.
Duru, (l'abbé), aumônier de l'hôpital général, à Auxerre.
Duru, propriétaire, à Auxerre.
Fosseyeux, notaire, à Cravan.
Foucard, opticien, à Auxerre.
Frémy, représentant de l'Yonne, à Paris.
Gallois, président du tribunal, à Auxerre.
Henri Gallois, propriétaire, à Auxerre.
Garnier, ancien député de l'Yonne, à Vassy, commune d'Etaules.
Girard de Cailleux, directeur de l'asile des aliénés, à Auxerre.
Graliot, professeur au collége, à Auxerre.
Henry, curé de Quarré.
Hermelin, docteur en droit, à Saint-Florentin.
Hottot, propriétaire, à Avallon.
Jacques-Palotte, ancien député de l'Yonne, à Tonnerre.
Lambert, avocat, à Auxerre.

LARABIT, représentant de l'Yonne, à Paris.
LAURENT-LESSERÉ, propriétaire, à Auxerre.
LEBLANC, ingénieur en retraite, à Auxerre.
LÉON LEBLANC, juge à Auxerre.
LACOMBE, ancien principal du collége, à Auxerre.
LECHAT, chef de bureau à la préfecture, à Auxerre.
LECLERC, juge de paix, à Auxerre.
LECLERC DE FOUROLLES, juge, à Joigny.
LE MAISTRE, receveur municipal, à Tonnerre.
LESCUYER, avocat, à Auxerre.
LAUREAU (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.
LORIN, architecte à Auxerre.
DE MISSERY, inspecteur des eaux et forêts, à Auxerre.
MARTINEAU DES CHÊNEZ, ancien sous-secrétaire d'Etat, Auxerre.
MONDOT DE LA GORCE, ingénieur en retraite des ponts et chaussées, à Auxerre.
MOREAU, professeur de mathématiques au collége, à Avallon.
MORET, docteur en médecine, à Auxerre.
MOTHÉRÉ, employé à la préfecture, à Auxerre.
PETIT-SIGAULT, instituteur primaire, à Auxerre.
PIGEORY, architecte, à Paris.
PILLE, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
POITOU, maître interne à l'Ecole normale, à Auxerre.
POUBEAU, pharmacien, à Auxerre.
QUANTIN, archiviste du département, à Auxerre.
RAUDOT, représentant de l'Yonne, à Paris.
RAVIN, professeur de philosophie au collége, à Auxerre.
RÉMY, docteur en médecine, à Auxerre.
RIBIÈRE, avocat, à Auxerre.

Ricordeau père, docteur en médecine, à Seignelay.
Ricordeau fils, curé de Pontigny.
Robineau-Desvoidy, docteur en médecine, à Saint Sauveur.
Rozat de Mandres, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
Sallé, pharmacien, à Auxerre.
Salomon, avocat, à Saint-Florentin.
Souplet, étudiant en médecine, à Auxerre.
Tonnellier, juge d'instruction, à Auxerre.
Tripier, docteur en droit, à Paris.
Trutey-Marange, négociant, à Auxerre.
Vachey, architecte, à Auxerre.
Vaudey, curé de Saint-Georges.
Villiers, receveur de l'hospice, à Auxerre.
Vuitry, ancien député de l'Yonne.

MEMBRES LIBRES.

MM.

Guérin, instituteur, à Druyes.
Zambkowski, préparateur de physique au collége d'Auxerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

André (l'abbé), à Paris.
Baudoin, géologue, à Châtillon-sur-Seine.
Billot, professeur, à Haguenau.
Bernard, médecin, à Uriage (Isère).
Billette, réformateur des études en Savoie.
Isidore Blanche, à Beyrouth.
Bonard, entomologiste, à Calais.

Bonneville, à Paris.
Brue, chef de bataillon.
Coutant, des Riceys (Aube).
Crosnier, curé de Donzy.
Deligand, sculpteur, à Paris.
Didron, aîné, directeur des Annales archéologiques, à Paris.
Dupin, médecin, à Ervy.
Flandin, substitut du procureur général, à Paris.
Gall, chanoine de Saint-Ours, à Aoste (Savoie).
Garnier, archiviste du département, à Dijon.
Hariot, professeur, à Ruelle.
Hébert, sous-directeur de l'Ecole normale, à Paris.
Lallemand, curé de Dompère.
Leblanc (Emile), architecte, à Compiègne.
Leymerie, professeur de géologie, à Toulouse.
De Longpérier, conservateur au cabinet des Antiques, à Paris.
Mérat père, membre de l'Académie de médecine, à Paris.
Mérat fils, lieutenant d'infanterie.
Michelin, ancien président de la Société géologique de France, à Paris.
Mougeot, docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).
Nigon de Berty, à Paris.
Alcide d'Orbigny, auteur de la Paléontologie française, à Paris.
Charles d'Orbigny, aide-professeur de géologie, au Muséum.
V. Petit, dessinateur, à Paris
Prisset, numismate, à Dijon.
V. Raulin, professeur de géologie, à Bordeaux.
Roy, ingénieur civil, à Jarnac.
Modeste Salomon, préparateur de géologie au Muséum.
Smyttere, directeur de l'asile des aliénés de Rouen.

Sochet, ingénieur de la marine, à Toulon.
De Soultrait, auteur de l'Armorial du Nivernais.
De Voucoux (l'abbé), chanoine, à Autun.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société des Antiquaires de France, à Paris.
Muséum de Paris.
Académie de Bordeaux.
Société Archéologique de Sens.
Société d'Emulation d'Epinal.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Troyes.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Président :

M. Chaillou des Barres, aux Barres, commune de Sainpuits.

Vice-Présidents :

M. Gallois père, président du tribunal civil, à Auxerre.
M. Arrault, membre du conseil général, à Toucy.

Secrétaires :

M. Quantin, archiviste, à Auxerre.
M. Cotteau, juge-suppléant, à Auxerre.

Archiviste :

M. Courtaut, vérificateur des domaines, à Sens.

Trésorier :

M. Villiers, receveur de l'hospice, à Auxerre.

Classificateurs :

M. Vaudey, curé de Saint-Georges.
M. Dey, vérificateur des domaines, à Auxerre.



SOCIETE

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Compte-rendu des travaux de la Société en 1849.

Messieurs,

C'est pour la troisième fois que le compte-rendu des travaux de la Société va vous être présenté, conformément aux prescriptions de nos statuts. L'activité scientifique ne s'est point ralentie en 1849, malgré les préoccupations si graves qui semblaient devoir jeter les esprits dans une tout autre voie. De nouvelles adhésions sont venues augmenter les forces de la Société ; elle a vu s'accroître au-delà de ses espérances le nombre de ses membres. Elle est entrée en correspondance avec plusieurs Sociétés savantes, et ne peut que profiter des relations bienveillantes qui naîtront de l'échange de nos publications. Une solennité à laquelle la Société scientifique ne pouvait rester étrangère a marqué le cours de l'année qui vient de s'écouler. L'inauguration de la statue de

Fourier, notre illustre compatriote, a été l'occasion d'une séance extraordinaire. Le président de la Société a prononcé dans cette circonstance un discours plein d'élévation, dans lequel il a su résumer avec bonheur les phases de la vie de Fourier, et son influence sur la marche et le développement de la science.

Dans une de ses dernières séances, la Société, afin de donner une impulsion plus vive aux sciences dont elle s'occupe, a décidé qu'elle ferait chaque année une excursion sur un point déterminé du département. Une Commission sera désignée pour en fixer le programme, et nous espérons qu'en 1850 la Société pourra réaliser cet utile projet.

Les travaux historiques et archéologiques offrent, comme ceux de l'année dernière, pour l'histoire du département, des matériaux d'un intérêt réel. Nous allons rapidement les passer en revue.

M. l'abbé Duru a formé la liste des auteurs du département de l'Yonne, depuis les temps primitifs jusqu'à nous. Ce catalogue, d'une utilité si générale, n'est cependant que la préface d'un vaste travail littéraire que nous prépare M. Duru.

M. Déy nous a successivement donné lecture de ses études historiques sur Tannerre, sur le prieuré de Plain-Marchais, et sur Rogny Saint-Eusoge et le canal de Briare.

M. Vachey nous a lu une Notice archéologique très-complète sur la forteresse de Druyes, et des Considérations sur le style des nefs de l'église Saint-Eusèbe, suivies de remarques sur les différents styles de cette époque.

M. l'abbé Cornat vous a présenté la suite de ses Recherches historiques et statistiques sur Le Mont-Saint-Sulpice.

M. Camille Dormois vous a présenté plusieurs notes intéressantes sur des monnaies du moyen-âge et des débris d'armures trouvés dans le champ de sépulture de Villiers-Vineux, et des antiquités romaines découvertes à Fulvy.

Vous avez publié un Mémoire très-circonstancié de M. Le Maistre, sur la découverte d'un champ de sépulture à Tonnerre.

M. Hermelin vous a adressé un Rapport sur quelques ossuaires découverts dans les environs de Saint-Florentin.

M. Robineau-Desvoidy vous a lu une Notice sur une statuette de Vénus Anadyomène trouvée dans les ferriers de Mézilles, et la première partie de ses Recherches sur le culte de l'ancien diocèse d'Auxerre.

M. Quantin vous a communiqué un Aperçu sur l'organisation des communes dans le département ; la biographie de MM. André Colbert et Caylus, évêques d'Auxerre ; un Mémoire sur les anciens archevêques de Sens, considérés sous le rapport féodal ; une Note sur le château de Bétry, et la première partie d'une Etude sur l'administration économique de l'hôpital de Tonnerre au XIVe et XVe siècle.

Vous avez cru devoir publier également un Mémoire de feu M. Badin, sur les améliorations à apporter au régime des écoles normales.

Les travaux sur l'histoire naturelle du département, bien que

moins nombreux que les recherches archéologiques, ne manquent cependant pas d'intérêt.

M. Déy et M. Courtaut ont commencé de publier par centuries la flore de notre département ; en outre, M. Déy vous a donné lecture de ses Observations sur quelques espèces de Lyciet.

M. Robineau-Desvoidy vous a communiqué un Mémoire sur les crustacés du terrain néocomien, et une Notice sur les Sauriens du kimmeridge-clay de Saint-Sauveur.

M. Cotteau vous a donné la suite de ses Études sur les Échinides fossiles du département et une Note sur une nouvelle espèce de coquille fossile térébrante.

Un certain nombre de ces Mémoires sont accompagnés de planches dues au crayon de M. Vachey, notre collègue, et qui enrichissent le Bulletin en facilitant l'explication du texte.

La Société, d'après son programme, avait à recueillir les objets d'archéologie et d'histoire naturelle qui intéressent le département. Elle a vu dans le cours de l'année 1849 ses collections s'augmenter, grâce à la bienveillance de plusieurs de ses membres. Nous citerons principalement la collection de numismatique classée par M. l'abbé Duru, et celle de botanique qu'augmentent chaque jour MM. Déy, Courtaut et Sagot.

La Société doit aussi des remerciements à ceux de ses correspondants qui lui ont adressé leurs publications.

QUANTIN et COTTEAU secrétaires.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

de l'Yonne.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président honoraire de la Société éduenne adresse un ouvrage intitulé *Autun archéologique*.

Il est fait hommage, par M. l'abbé André, correspondant à Paris, de son *Cours de législation civile et ecclésiastique* (2 vol. in-8°).

M. le docteur Smytère, Membre correspondant, envoie une Notice sur l'asile des aliénés de Lille.

M. le Président annonce la démission de M. Flandin, Membre titulaire, résidant à Paris. Sur sa demande, M. Flandin est admis au nombre des Membres correspondants.

M. Frémy, Membre du conseil général de l'Yonne, présenté

par MM. Cotteau et Quantin, est élu Membre titulaire de la Société.

M. Coutant, des Riceys, Membre de plusieurs sociétés savantes, présenté par MM. Vaudey, Quantin et Déy, est admis au nombre des Membres correspondants.

M. le Président annonce une présentation de Membre titulaire.

La séance est levée.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. A. de Longpérier fait hommage de cinq brochures relatives à des médailles antiques.

M. Foucard, opticien à Auxerre, présenté par MM. Quantin et Cotteau, est admis comme Membre titulaire.

M. le Président annonce la présentation de trois Membres titulaires et de deux correspondants.

M. Frémy remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses Membres, et lui promet son concours.

Communications. — M. Quantin annonce qu'en ouvrant une tranchée pour l'établissement de la route rectifiée de Saint-Georges, sur le territoire d'Auxerre, au climat de Champeaux, un peu au-dessus du regard des fontaines, et sur la droite, on vient de découvrir des vestiges d'habitation romaine. Des débris de larges tuiles à rebord, des pierres blanches taillées, des fragments de vases et une médaille attestent l'existence antique d'une maison qui avait

quelque étendue, si l'on en juge par l'emplacement qu'occupent les ruines (plus de 15 mètres). Cette maison a sans doute été détruite et brûlée par les Barbares; on reconnaît encore des traces de charbon au milieu de la couche de décombres. La terre végétale qui les recouvre n'a pas plus d'un mètre de hauteur.

Il fait remarquer que ce n'est pas la première fois que l'on rencontre des vestiges romains aux alentours d'Auxerre.

M. Quantin lit pour M. Déy une Notice sur Tannerre, et pour M. Cornat, la suite de ses recherches sur le Mont-Saint-Sulpice.

Le Trésorier donne lecture du projet de budget pour 1849.

RECETTES.

1° Cotisations des anciens Membres.	700 fr.
2° Admissions nouvelles.	90
3° Produit des publications de la Société . . .	30
4° Produit de la médaille.	24
5° Ventes de médailles antiques.	12
6° Restes à recouvrer des cotisations de 1847-1848	270
Total. . . .	1,126
Reste en caisse.	220
Total. . . .	1,346

DÉPENSES.

1° Achat et entretien de mobilier	150
2° Installation de collections.	76
3° Publications de la Société.	270
4° Achat de documents et collections	150
A reporter.	646 fr.

Report.	646 fr.
5° Garçon de salle.	50
6° Frais de bureau, port de Bulletins, etc. . .	30
7° Dette.	620
Total. . . .	1,346

Résumé.

La recette est de. . .	1,346 fr.
La dépense est de. . .	1,346
Balance . . .	» »

Chacun desarticles du budget ayant été examiné et discuté, la Société y donne son approbation comme il est dit ci-dessus.

SÉANCE DU 4 MARS 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

M. le Préfet, Président honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société archéologique de Rambouillet fait hommage de deux fascicules de ses publications.

M. Pigeory, architecte, adresse son Histoire des Monuments de Paris, 1 vol. in-8°, avec planches, et deux exemplaires de sa Description de l'église de Saint-Florentin.

Sont successivement admis à faire partie de la Société, en qualité de Membres titulaires :

MM. Motheré, employé à la préfecture, présenté par MM. Ribière et Quantin ;

Bonneville, avocat, présenté par MM. Quantin et Cotteau;

H. Gallois, propriétaire, présenté par MM. Gallois et Cotteau ;

M. Isidore Blanche, précepteur des enfants du consul de France, à Beyrouth, présenté par MM. Poitou, Duru et Quantin, est nommé correspondant.

M. le Président annonce trois présentations de Membres titulaires.

Communications. — M. Quantin lit, pour M. C. Dormois, une note sur des monnaies et des fragments d'armures trouvés dans le champ de sépultures de Villiers-Vineux.

M. l'abbé Duru dépose la liste des auteurs du département de l'Yonne depuis les temps primitifs.

M. Cotteau communique la suite de ses études sur les échinides fossiles du département.

M. Quantin lit un aperçu sur l'affranchissement des serfs et l'organisation des communes dans le département.

Il fait ensuite quelques observations sur deux cercles ou anneaux cabalistiques, en cuivre, du moyen âge. On lit, sur l'un, *Demon, Gevnavos aqvis ;* l'autre, qui a été trouvé dans les vignes, au-dessus de Saint-Georges, porte l'inscription suivante : *Salve Domina regina cœli.* L'usage de ces anneaux devait être d'agrafer les vêtements.

M. l'abbé Laureau fait observer qu'autrefois les chappes s'atta-

chaient par de semblables anneaux. Celui qui porte la légende pieuse appartenait peut-être à quelque moine.

M. le Président propose de faire étudier s'il serait possible d'installer les futures collections dans les combles des bâtiments de la Bibliothèque.

Sont chargés de ce travail : MM. Boivin, Dondenne et Vachez.

M. Mondot, rapporteur de la commission des comptes, rend un avis favorable sur le compte de 1848, qui est ainsi réglé et approuvé par la Société :

Les recettes ont été de.	706 fr.	»
Les dépenses de	664	02
Boni.	41	98
En 1847, les recettes ont excédé les dépenses de	177	80
Il y avait en caisse, au 1er janvier 1849 . . .	219	78
De plus, il est dû, par divers Membres en retard d'acquitter leurs cotisations	270	»
La Société possède donc un capital de . . .	489	78

Et en outre 46 médailles de bronze.

La séance est levée.

Histoire.

DÉCOUVERTE D'UN CHAMP DE SÉPULTURE A TONNERRE.

(octobre 1848).

En faisant tout récemment une fouille pour établir le réservoir d'eau destiné à l'alimentation des locomotives du chemin de fer, sur l'ancien emplacement du marché au foin (autrefois le *jardin de la Santé* ou *jardin d'Eon*), il a été trouvé, à environ un mètre de profondeur, entre le sol végétal et les couches de sable qui existent sous toute la vallée, un très-grand nombre de corps humains, enterrés depuis de longues années, et prouvant en quelque sorte que là était anciennement un cimetière.

L'histoire locale dément cette assertion. L'examen même des lieux, la position et le nombre des cadavres démontrent qu'il s'agit d'un lieu de sépulture momentané.

Les cimetières les plus anciennement cités, sont : l'un, près de l'ermitage Saint-Micomer, connu depuis sous le nom de Saint-Loup (1); l'autre, celui de Saint-Michel, sur les hauteurs du Mont-Voutois. Le premier aurait servi de toute ancienneté aux habitants du château, soit même de la ville de Tonnerre, au temps des Gaulois; on n'en

(1) Cerveau. — Histoire inédite de Tonnerre

trouvait plus vestige au XIIe siècle. Le second, érigé par le vœu général des habitants, remonterait au commencement du VIe siècle.

Vers l'an 1097 probablement, mais avant le 20 juin 1100, Guillaume de Nevers, qui avait épousé Ermengarde de Tonnerre, dame de ce comté, donne l'église de Saint-Aignan, unique paroisse des trois villes, à saint Robert, fondateur et premier abbé de Molesme. L'acte ajoute à ce don le droit de sépulture (1). Un prieur, établi à Saint-Aignan avec quelques religieux, administre au nom de Molesme, et bientôt il réclame le bénéfice des sépultures à titre curial. Les religieux de Saint-Michel, qui en jouissaient depuis près de six siècles, résistent avec succès. Il était, en effet, déjà reconnu que, de par la libre volonté des habitants et de toute ancienneté, *le cimetière et la sépulture des trois villes appartenait à l'église de Saint-Michel avec les oblations*, *etc.* (2). En 1116, l'évêque Josserand avait déclaré que ce cimetière était trop *arte*, à cause d'une grande multitude dans les trois villes, et permis de *l'amplier* (3). En 1144, l'évêque Godefroy se montre le zélé défenseur des droits de l'abbaye (4). Celle-ci use de l'exercice complet de son privilége, en octroyant deux charniers à la léproserie de Saint-Blaise (5). Le pape Eugène donne son assentiment à cette mesure (6).

En 1172, nouveaux troubles à ce sujet, et l'orage éclate pour de longues années : c'est à qui possèdera nos restes mortels. L'évêque de Langres prescrit des recherches minutieuses. Elles ne font découvrir

(1) Cette charte accordait une foule d'autres droits. Le comte Guillaume est mort le 20 juin 1100 (cart. de Saint-Michel, n° 6, f° 56; bibl. de Tonnerre).

(2) « Antiquo tempore sepultura trium villarum pertinebat, etc., » (cart. F.).

(3) Cartulaire, F.

(4) « Divinâ auctoritate et nostrâ ut nulli liceat ad aliam ecclesiam portare, vel in alterio cimeterio sepelire nisi in ecclesiâ sancti Michaëlis » (cart.; Pithou, recueil de la bibliothèque de Tonnerre, 1er vol., f° 276, v°).

(5) Cerveau.

(6) Cartulaire.

aucun ancien cimetière (chrétien, sans doute, car un cimetière gallo-romain, ou même gallo-celtique, existait non loin de la chapelle Saint-Micomer. On en a retrouvé les traces il y a peu d'années). Les évêques de Troyes, de Langres et d'Autun, réunis par ordre du pape, prononcent en faveur de Saint-Michel, toutefois après une nouvelle enquête sévère, *oys et examinés plusieurs prélats*, *nobles et autres* (1).

Peu après, en 1188, les lépreux de Saint-Blaise, qui, d'après l'usage du temps, avaient entendu à Saint-Michel, pour dernier office, celui des Morts, célébré à leur intention, avant de cesser toute communication avec le monde ; les lépreux, dis-je, sollicitent et obtiennent, en cour de Rome, l'érection d'un cimetière particulier près de Saint-Blaise. L'évêque Manassès refuse de le bénir, tant il craignait de nuire et de porter atteinte aux droits de l'abbaye de Saint-Michel Les religieux agrandissent leur cimetière du côté de la léproserie; et, sur l'instante demande de l'évêque, le pape, mieux informé, retire son autorisation (2). Enfin, en 1192, le prieur et les frères de Saint-Aignan, au nom de l'abbaye de Molesme, renoncent à toute érection de cimetière. En échange, Saint-Michel cède à Molesme tout ce qu'il possède à *Montreuil*, *Nicey*, *Lantage* et *Artonnay* (3). C'était un revenu de 800 livres, somme alors considérable et que l'on ose à peine traduire en valeur de nos jours; le chiffre étonnerait par son élévation. *Lantage* est la récompense du zélé prieur. Toute procédure semble donc devoir être à jamais éteinte ; les droits de Saint-Michel sont désormais incontestables; ce n'est plus un privilége, c'est presque une acquisition : un si grand nombre de bulles avaient consacré cette propriété! Nous en avons vu d'Innocent II, en 1131 ; d'Adrien III, en 1159 ; d'Alexandre III, en 1163 et 1179; de Luce III, en 1184; d'Urbain III, en 1186; et de Clément III, en 1190. En confirmant à l'abbaye de Saint-Michel

(1) Cartulaire F, vol. 7.
(2) Cart. F, vol. 7. — Passim.
(3) Id. — Plusieurs chartes.

ses diverses propriétés, elles rappellent d'une manière précise que toute personne qui meurt dans la paroisse de Saint-Aignan, doit être portée et enterrée au monastère de Saint-Michel, à moins toutefois que, *pendant sa vie et de sa propre volonté*, *elle n'ait choisi un autre lieu de sépulture* (1). A l'abbé seul appartient de bénir le cimetière, sous toute réserve cependant des droits du pontife romain. Une bulle d'Innocent IV paraît donner, aux habitants des trois villes, un peu plus de liberté sous ce rapport; mais c'était une ombre facile à dissiper. On exigeait même que l'option fût faite par écrit ou par devant un notaire, et ce, dans la dernière année de la vie, alors que l'homme, souvent plus désireux de continuer sa carrière ici-bas, semble le plus redouter de pareils actes.

Analyser tous les autres titres et toutes les chartes données en faveur de Saint-Michel, serait aussi long qu'inutile. Reprenons les détails historiques.

Un concile fait défense aux communautés et aux abbayes de l'ordre de Saint-Benoît d'exercer le droit curial. Molesme cesse donc d'administrer l'église de Saint-Aignan. Le prieur, qui avait obtenu, dans quatre villages des environs, les prérogatives de curé primitif, veut se substituer aux droits périmés des religieux de Molesme, surtout en ce qui concerne les sépultures. Dès l'année 1206, il fait porter, à l'église de Saint-Aignan, le corps d'une femme. Blâmé par l'abbé de Molesme, par le doyen *de la chrétienté* de Tonnerre et par le prieur du *désert* de Colan, il restitue les oblations et le droit de sépulture (2). Trois évê-

(1) Cart. F et G, passim. — « Statuimus præterea ut quicumque in castro » Tornodoro et in parochiâ sancti Aniani moriuntur, quorum parentes apud » vos consuerunt habere, non alibi quàm ad vestrum monasterium defe- » rantur, et ibidem sepeliantur, nisi adhuc viventes et sui compotes alibi sibi » sepulturam eligerint.... Indulgemus vobis ut in castro Tornodoro nulli » liceat cimiterium benedicere.... salvis tamen privilegiis pontificum roma- » norum. »

(2) Cart F.

ques de Langres approuvent successivement cette décision ; Robert de Châtillon, en 1207 (1) ; Guillaume, en 1211 (2) ; et Hugues, en 1224 (3). Tous avaient vérifié soigneusement qu'il n'existait point de lieu de sépulture particulier à la paroisse de Saint-Aignan.

La paix établie avec Molesme, puis avec le prieur de Saint-Aignan, voici venir bien d'autres longues et interminables procédures. D'abord, ce sont les chanoines de Notre-Dame (1224), qui veulent ériger un cimetière à Vauplaine (4). Viennent ensuite le commandeur ou maître (*præceptor*) et les Frères de l'ordre du Temple, à Marchesoif (1265). Ils obtiennent d'inhumer, dans leur cimetière particulier, leurs Frères et tous ceux qui le demandent ; mais ils reconnaissent devoir à Saint-Michel le droit paroissial (5). Les Frères de l'hôpital ou commanderie du Saint-Esprit prennent, à leur tour, part au procès (6). En fondant l'hospice de Tonnerre au chef-lieu de son comté, Marguerite de Bourgogne, reine de Naples, de Sicile et de Jérusalem ; cette admirable princesse, modèle de la charité chrétienne, avait établi (1293) un cimetière *pour les pauvres seulement* qui décéderaient dans cette maison de secours. La propriété en est confirmée par deux bulles de 1295, nonobstant le privilége de Saint-Michel. Ce cimetière est longtemps connu sous le nom de cimetière Bricard. Mais, avec le temps grandissent les prétentions des Maîtres, Frères et Sœurs de l'hospice. En 1333, Saint-Michel fait limiter leurs droits à l'inhumation des enfants, sous la condition d'une demande de leurs parents, et de rendre le quart des droits reçus pour les funérailles. Un siècle après, l'hôpital érige un autre cimetière et de nouveaux procès s'engagent en 1480,

(1) Cart. F.
(2) Cart. et Pithou.
(3) Cartulaire.
(4) Cartulaire.
(5) « Ammairicus de rupe, præceptor domorum militis templi in franciâ. » (Inventaire de production en 1523).
(6) Cerveau.

1493 et 496 (1). Guillaume Poussière, doyen de Notre-Dame, fait ériger et bénir clandestinement un cimetière par l'abbé de Pothières, Guillaume de Gentelles, évêque d'Hébron, près de Jérusalem. Il était *une heure après my-nuict, après que tout est couché et sur silence* (1480, 1482, 1485) (2). Deux de ses successeurs élèvent de semblables prétentions. Leurs tentatives sont également infructueuses (1582 et 1589).

Le curé de Saint Pierre, dont un des vicaires avait voulu élever, en 1328, une lutte contre l'hôpital pour l'inhumation d'un enfant, fait essai de ses forces en recevant, en 1468, les restes mortels de la femme de Jehan Le Mignot. En 1675, une autre tentative n'a pas plus do succès (3). Enfin, les habitants de la ville, soutenus par Claude de Longwy, cardinal de Givry et évêque de Langres, ne veulent plus être portés à Saint-Michel (1536, 1540, 1551). Ce prélat autorise l'érection de deux cimetières que bénit, en son nom, Philibert de Beaujeu, évêque de Béthléem (4). Toujours l'avantage demeure à l'abbaye. Le parlement rend de solennels arrêts, en vertu desquels les nouveaux cimetières sont profanés, les cendres exhumées et reportées à Saint-Michel avec pompe. Les frais incombent à la charge des parties opposantes.

Depuis 1174, les habitants de Tonnerre étaient à peu près affranchis de la servitude féodale pendant leur vie (5). Leurs franchises avaient toujours été croissant. En 1472, Charles de Husson avait fait remise du gîte de Cruzy, absurde représentation de droits encore plus absur-

(1) Cerveau. — L'abbaye rend les corps *per figuram* à l'hôpital (Pithou). — Manuscrit de la bibliothèque de Châtillon 555. — (Cart. F, f° 21).

(2) Cart. F, f° 15, 8. — Dans une sentence du 9 juin 1485, le bailli rappelle que le peuple de Tonnerre et pays circonvoisins *esleurent* ledit lieu de Saint-Michel, comme plus *ydoine* pour leur sépulture, etc., etc. (cart. F. — Edme Barbette et Jean Drouot.

(3) Cerveau. — Jehan Guenin, curé de Saint-Pierre (cart. F, f° 14. — Pierre Coiffat.

(4) Cerveau; cartulaire de Saint-Michel.

(5) Livre des chartes et archives de la ville.

des (1). Louise de Clermont avait, en 1592, accordé à la ville un maire pour diriger son administration (2). Cependant, les Tonnerrois n'étaient point libres après leur décès; leurs restes mortels tombaient sous l'entière dépendance des religieux de Saint-Michel. Quelle contradiction étrange! Les procès se multipliaient en vain, et malgré tout se continuait ce bizarre privilége, si contraire aux droits des curés, si gênant pour les familles, surtout quand en hiver il fallait escalader en quelque sorte cette haute et rapide montagne, rendue plus difficile par les neiges et les glaces.

Un nouvel arrêt de 1617 limite quelque peu ce privilége sévère (3). Il n'est plus question ni de testament, ni d'actes authentiques pour choisir sa sépulture; il suffit d'exprimer verbalement ses intentions. L'on ne porte plus à Saint-Michel que ceux qui meurent *sans langue*, c'est-à-dire sans faire connaître leur volonté. Il paraît même que l'on était peu exigeant sur la transmission de ce désir. Voilà ce qui se pratiquait encore en 1776, quand un édit royal (4) défendit sagement les inhumations dans les églises qui, depuis quelques années, étaient devenues de véritables cimetières. Déjà, en 1765, le parlement avait fait inutilement la même défense. Mais alors, à quoi bon l'arrêt de 1617, s'il n'est accordé à chaque paroisse un cimetière particulier? Habitants et curés sont également en émoi. Tous, réunis d'un commun accord, achètent des emplacements convenables, sollicitent auprès de l'évêque, et en obtiennent l'érection d'un cimetière (5). La bénédiction de ce lieu de repos se fait aux mois d'octobre et de novembre 1777. Mais l'abbaye Saint-Michel ne se

(1) Livre des chartes et archives de la ville.
(2) Id.
(3) Cerveau.
(4) Edit de mars 1776. — Annuaire de l'Yonne de 1843 et de 1848.
(5) Le cimetière de Saint-Pierre fut acheté des deniers de M. de Marcenay, curé. La paroisse était trop pauvre pour cette dépense. Il fut placé dans le bas de l'ancienne ville, ruinée en 1414, tout près de la porte du midi.

tient pas pour battue. Dès le 21 septembre, les habitants avaient autorisé les marguilliers à se défendre. Bientôt arrive un nouvel arrêt! O bonheur! O surprise inespérée! Le parlement a prononcé en faveur des habitants. Il n'est plus question de priviléges; plus de réserves contre ceux qui oublieront de choisir un lieu de sépulture; l'ancien usage est aboli! Chaque paroisse enfin a son cimetière particulier, et le 10 septembre, 1778 a lieu la première inhumation faite librement. Et ce droit si simple, si naturel, était une victoire! On se réjouissait de savoir où reposer après la mort. Que de temps n'avait-il pas fallu pour obtenir cet acte de justice!

Nous avons cité bien des lieux de sépulture : Saint-Loup, Vauplaine, Marchessoif, la léproserie, Bricard, l'hôpital, Saint Pierre, Notre-Dame. Voilà des procès bien multipliés, et souvent bien du scandale avec Molesme, Saint-Aignan, les lépreux, les Templiers, les maîtres de l'hôpital, les curés des deux paroisses et les habitants de la ville! Au milieu de tout cela, il n'est point question du *jardin de la Santé*; on ne rencontre rien sur le champ de sépulture que viennent de faire découvrir les travaux du chemin de fer. Ce silence de tous les actes publics ne prouverait-il pas déjà que cet asile des morts est dû à des circonstances exceptionnelles que n'auront pas dû maîtriser le vouloir, le privilége despotique et intéressé de l'abbaye de Saint-Michel.

Essayons cependant de trouver et d'expliquer les causes de ces inhumations nombreuses. Nous chercherons à nous appuyer sur des documents historiques aussi certains que ceux que viennent de nous fournir le cartulaire de Saint-Michel, le précieux recueil du savant bailli *Pierre* PITHOU, et notre historien inédit *François David* CERVEAU, l'antépénultième maître de l'hôpital.

Posons d'abord en fait qu'il ne fallait pas moins qu'une occasion tout-à-fait extraordinaire pour que l'abbaye de Saint-Michel se relachât de ses anciens droits. Ainsi, en 1435, année où le duc de Bourgogne abandonne enfin le parti des Anglais, si cruellement funestes à

la France et surtout à notre pays de Tonnerre, on trouve dans la plaine, entre Tonnerre et Dannemoine, environ trois cents cadavres. Les religieux de Saint-Michel en permettent l'inhumation dans le cimetière de l'hôpital (1) Quels profits pouvaient-ils, en effet, tirer de ces victimes de la misère ou des armes des Anglais?

Plusieurs fois la peste a dévasté notre ville. En 1569 et 1570, ce terrible fléau vint se joindre aux horreurs de la guerre civile. Pour arrêter, ou du moins pour éviter autant que possible, le funeste effet de la contagion, les malades furent portés à l'église Saint-Nicolas (depuis les Minimes), alors presque abandonnée (2). Les échevins, au nom de la communauté, pourvurent à tous les besoins, à la nourriture, aux médicaments. Où furent inhumées les victimes de ce sinistre fléau? Les religieux de Saint-Michel n'avaient encore rien à gagner avec ces restes pestiférés; il eut été dangereux, et pour la ville et pour l'abbaye, de transporter ces cadavres sur la montagne sainte des Voutois. Quelques corps, trouvés naguère dans les fouilles faites au jardin des Minimes, pourraient faire supposer que les malheureux, qui succombaient à l'intensité du mal, furent enterrés près de l'église où ils avaient été soignés pendant leur dernière maladie.

En 1586 et 1587, une nouvelle et horrible contagion s'était déclarée et avait éloigné une foule de personnes de la ville. Le nombre des décès a dû être considérable. Telle avait été cette cruelle maladie que, dans une assemblée du 23 mai 1587, les paroissiens de Saint-Pierre délibèrent que « s'il aduenoyt danger de maladie dangereuse » comme il a faict par cy-deuant, il est décidé que pendant la con- » tagion ceux qui seront décédés ne seront enterrés en l'église. » (*Archives de la fabrique*). Un extrait des *récréans et non-valloir comprises aux rôles de la taille et taillon du roy*, donne le nom de *deux cent*

(1) Cerveau. — Notes historiques.
(2) Cerveau.

trois familles insolvables pour décès ou absence (1). Quel avait été le nombre précis des victimes ? Où avaient-elles été inhumées ? Nous ne trouvons rien à cet égard. Ne désespérons pas cependant de la solution au moins indirecte de ces questions.

A l'extrémité du faubourg du Pont, sur *l'ancien chemin de Troyes*, près du pont de *Notre-Dame-à-la-Maulne*, et presque en face de la ferme de l'abbaye de Fontenay, existait, avant 1628, une vaste maison appelée du nom de *Dorrigny*. C'était alors, avec la maison de Fontenay, à peu près les seules constructions de ce quartier hors ville. La maison *Dorrigny* se composait d'un gros et d'un petit bâtiment ; elle était entourée de jardins, cours, mares, etc. Cette propriété, assez étendue, appartenait, pour les deux tiers, à l'hôpital de Tonnerre ; le dernier tiers était à la communauté de la ville. A quel titre ? Depuis quand ? On n'en sait rien. Déjà, et très-probablement en 1586, elle avait *plusieurs fois* servi de maison de santé, et en quelque sorte de succursale à l'hospice (2), dans les cas d'épidémie. Mais elle était en fort mauvais état ; mais il n'y avait guère que les murs et les toits. L'administration municipale prévoyant « le cas où elle » pourrait servir de retraite et logement aux malades, en cas qu'il » arrivât que la ville fût affligée de la contagion qui, comme de pré- » sent, désole plusieurs villes et bourgs circonvoisins, étant ladite » maison destinée audit usage, *et y ayant servi en semblable occasion* » *par le passé*, » l'administration prudente de la ville voulait, disons-nous, forcer l'hôpital à réparer cet édifice et à payer les deux tiers de la dépense. De longues difficultés ont lieu. L'on convient enfin d'une expertise qui sera suivie d'échange. *Claude* Levuyt, maître et administrateur de l'hôpital, abandonne à la ville les deux tiers qui appartiennent à cet établissement. D'un autre côté, la communauté de la ville, statuant par ses échevins *Pierre* Coiffat, avocat au bailliage et procu-

(1) Comptes de 1587.
(2) *Archives de la ville.*

reur-syndic de la communauté ; *Louis* Le Maistre, avocat du roi à l'élection ; *Jean* Favier, tanneur ; et *Agnan* Cerveau, receveur des deniers communs, acceptent cet abandon, et donnent en retour une commune d'un arpent située aux Guinandes (1). En 1763, le gros bâtiment était entièrement ruiné, on en vendait les matériaux ; on réparait encore le petit bâtiment (2). En 1779, maison et jardin furent amodiés, pour 99 ans, au chevalier d'Eon (3), revenu alors d'Angleterre, et forcé de prendre des vêtements de femme. Depuis, le petit bâtiment a subi le sort du plus grand ; le chevalier d'Eon a clos ce bel emplacement d'une grille qui ferme maintenant la cour de M. Guyard, au Pâtis. En 1831, le jardin a été converti en marché à fourrages, et le chemin de fer s'en est emparé en 1847.

Revenons sur nos pas. Utile et sage avait été la précaution des échevins. La peste qui, depuis plusieurs années, sévissait aux environs de Tonnerre, se déclare dans la ville au mois de mars 1632, mais affreuse, mais terrible, mais à épouvanter tous les habitants. C'était, disent les mémoires du temps, une espèce de pourpre et de fièvre chaude qui, dès le début, troublait l'esprit et la raison. A ce fléau se joint la disette, la famine la plus cruelle, cette faim atroce qui corrode les entrailles et fait méconnaître les amis les plus intimes, les parents les plus proches. Le blé vaut alors 8 livres le bichet, ce qui le mettrait, pour notre époque, au prix énorme de 65 fr. 14 cent. l'hectolitre. N'était-ce pas déjà trop d'une seule de ces calamités ? La peste règne en tyran destructeur jusqu'au mois de décembre ; une première recrudescence a lieu au mois de mars 1633, puis une autre, bien plus violente, bien plus mortelle, aux mois de juillet et d'août de la même année.

Chacun de vouloir fuir ; chacun d'abandonner sa maison, sa famille ;

(1) Acte du mardi, 29 août 1628 (*archives de la ville*).
(2) Bail du 27 novembre 1763 (*archives de la ville*).
(3) Bail du 23 octobre 1779. Id.

chacun de se cacher, de s'isoler, qui, dans un pavillon de jardin, qui dans une loge de vigne, qui enfin dans les métairies du voisinage et plus loin encore. Mais où trouver pour tous un asile assuré? Où trouver des précautions contre l'invasion du mal? Où trouver des soins quand on n'a pas réussi à se prémunir contre ses redoutables atteintes?

Les Minimes étaient en possession de l'église Saint-Nicolas depuis le mois de mai 1611. Ce n'est pas cependant que ces Frères n'aient fait preuve d'un exemplaire dévouement. Le correcteur *Philippe* LEGROS et l'un des frères *Denis* CAMUS, périrent victimes des soins qu'ils avaient donnés aux malades (1).

La maison Dorrigny est réparée. Des loges ou baraques plus ou moins commodes sont ajoutées aux anciens bâtiments. Les échevins font ouvrir cet établissement comme maison de santé; les pestiférés y sont accueillis, conduits au besoin, traités avec charité. Peut-être sera-t-on étonné de ces dispositions, quand, au milieu de la ville, se trouve un hôpital richement, royalement doté; mais c'était sa position même qui le rendait alors inutile. N'était-il pas dangereux de conserver, au centre de la population, un vrai foyer de corruption et des miasmes aussi délétères? N'était-il pas, au contraire, important d'éloigner tous les malades qui pouvaient donner lieu à la propagation, à la recrudescence de cette fatale épidémie? S'il est constaté par les registres de l'hospice qu'alors il n'y a jamais eu plus de vingt-quatre malades; qu'au mois de juillet 1633, on en comptait seulement seize; si M. de la Faye écrivait que « l'esglise du dit hos» pital étoit fort nette pour le moment »; Cerveau nous rapporte, d'un

(1) Cerveau nous a conservé leur épitaphe simple et modeste comme l'ordre religieux auquel ils appartenaient. « Hic jacent epidemiâ sublati » Philippus Legros, corrector observantissimus, 3 Augusti 1633, et frater » Dionysius Camus, Clericus, 2 avril 1632. » Il n'est pas dit un mot de leur dévouement aux malades.

autre côté, que les Frères et Sœurs de cet établissement donnaient de l'argent « pour assister ces pauvres gens, que la nature de leur ma- » ladie, leur nombre et la misère rendaient plus dignes de compas- » sion. »

Ces sages dispositions, que nous semblons prêter gratuitement au maître-administrateur de l'hôpital et aux échevins de la ville, sont pleinement justifiées par un très-ancien règlement qui, « de tout » temps et ancienneté gouuernoit ceux du mestier de barbyer et chi- » rurgien de la ville de Tonnerre comme capitalle du comté. Ce » réglement, détruit quant la ville auoit esté arce et bruslée le mes- » credy, huictième iour de juillet, en l'an mil cinq cens cinquante et » six, est soumis, en présence des messieurs (les échevins) aux assyses » d'après la Nostre-Dame de septembre...., pour la conseruation du » corps humain, profict et vtilité de la république. » Dans cet acte curieux, homologué par le lieutenant-général du bailli, on trouve cet article, qui est le neuvième du règlement.

« Item. En tems de danger de peste, ne pourront seigner, médica- » menter ny hanter auec les pestiférez, s'ilz ne sont à ce commis par » justice ou qu'ils se veuillent mettre au lazaret, auquel seront tenuz » eulx retirer hors la ditte ville et faulbours en la quelle ilz ne pour- » ront retourner pour continuer leur estat et mestyer jusque deux » moys après le danger passé ou qu'il leur soyt permis y rentrer par » justice et escheuins du dict Tonnerre. Et s'ils s'efforcent d'aller au » contraire, seront priuez dud. estat par l'espace d'ung an et con- » dempnez en amendes arbitraires. »

Ainsi, voilà qu'il est bien constaté que les pestiférés devaient être traités hors ville, au lazaret, ou dans une maison de santé spéciale, et que les barbiers-chirurgiens qui les soignaient ne devaient rentrer en ville que deux mois après l'entière cessation du fléau. Nous savons que ce lazaret était la maison Dorrigny.

Nous devons à M. *Camille* Dormois, économe de l'hôpital de Tonnerre, et membre de notre Société, la découverte d'une lettre de

M. P. DE LA FAYE (1), qui écrivait au prieur de l'hôpital, retiré à Roffey par mesure de prudence. Cette lettre est du 20 août 1633. « Monsieur, » j'ay cru estre à propos vous escrire la présente par homme exprès » pour deux occasions. La première est que, ce aujourd'huy matin, » MM. les échevins de Tonnerre ont fait leur visite par la ville et » ordonné que tous les malades sortiroient et iroient *aux Loges*, sui-

(1) La famille de la Faye était originaire de Tonnerre. Elle y a produit quelques personnages notables.

1° *Vincent* DE LA FAYE, avocat et principal du collége, allié à la famille Bazarre. C'était un homme très-érudit (fin du XVIe siècle).

2° *Antoine* DE LA FAYE, auteur de la vie de Théodore de Bèze (*note de M. Théodore Tarbé*).

3° *Jean* DE LA FAYE, fils de Sébastien, né à Tonnerre, le 3 janvier 1617. C'est un des hommes célèbres de cette ville. Il avait un goût très-vif pour la poésie. Il fut avocat, premier valet de chambre de Louis XIV, et interprète du roi, pour la langue latine. Ses œuvres poétiques ont été imprimées à Paris, en 1672, sous le titre de « Breviarum seculare universæ historiæ dis- » tichorum serie et ordine digestum, à Johanne DE LA FAYE, regio interprete » et à sacris regum maximi Cubiculis. » Mais son ouvrage le plus important est un poëme en douze chants, intitulé : « DELPHINEÏS seu pueritia principis » moribus et litteris ad virtutem imbuta, autore Johanne de la Faye, etc. » Parisiis 1676. » Nous trouvons, dans ce poëme curieux, deux morceaux intéressants pour les Tonnerrois; le premier est la description de leur vignobles; l'autre, l'histoire du passage de Louis XIV à Tonnerre, le 21 et le 22 juin 1674, à son retour de la campagne de la Franche-Comté. (*Annuaire de l'Yonne de* 1849, p. 118).

4° *Mathieu* DE LA FAYE, homme remarquable dans la jurisprudence, quoiqu'il ne fût que simple procureur du roi à Tonnerre. C'est à son travail consciencieux, c'est à sa vaste érudition que l'on doit la huitième édition de la conférence de *Pierre* GUEVOIS, lieutenant au siége royal d'Issoudun, sur les ordonnances de nos rois. Elle fut augmentée de plusieurs anciennes et nouvelles ordonnances, d'édits, arrêts du conseil et des cours souveraines dus à ses laborieuses recherches. Elle reçut une disposition plus commode. Cette édition est de 1610. M. de la Faye en fut souvent complimenté. Cerveau nous a conservé plusieurs hommages et pièces de vers qui lui ont été adressés à ce sujet.

» vant le commandement à eux donné par monseigneur le comte,
» faisant laquelle visite ils n'ont oublié frère Robert, et luy ont or-
» donné de sortir de chez luy dans midy, à peine d'être jeté dehors
» de chez luy par les *officiers de la Santé*, ce qu'il a fait et s'est mis dans
» une chambre vuide aux faulbourgs de Rougemont, mais avec tel
» scandalle et plainte des voisins que lesd. sieurs échevins vouloient
» y aller pour le mettre dehors, si je ne les eusse prié d'attendre
» jusques à ce jour, etc....

» ....Ma sœur Bridan vint hier des portes d'Ancy-le-Franc, qui dit
» que monseigneur est en fort grande colère de voir la peste audit
» lieu, en deux ou trois maisons. Je vous prie d'ordonner ce que je
» ferai en tous les points de ma lettre et vous ferez obéy par celui qui
» est, Monsieur, votre très-obéissant serviteur,

Signé : P. de la Faye. »

Nous remarquerons dans cette lettre trois choses : 1° l'établissement des loges, placées, comme nous l'avons dit, dans le jardin de la Santé; 2° le peu d'ordre qui existait dans cette circonstance de douloureuse mémoire ; 3° l'étrange colère de M. de Clermont, qui, sans doute en qualité de haut et puissant seigneur et comte, croyait pouvoir arrêter la peste dans sa marche capricieuse, et empêcher ses fâcheuses promenades à la porte de son château. Mais cette habile pourvoyeuse de la mort n'est susceptible d'aucune commisération. Quatre mille sept cents une personnes furent attaquées de cette affreuse épidémie ; un peu plus de douze cents furent guéries.

Quand l'homme est éprouvé par de grandes calamités, c'est alors que, faisant un retour sur lui-même, il pense à Dieu, il l'invoque dans sa détresse, il implore sa miséricorde. Ainsi firent nos pères au commencement de 1633. Effrayés du passé, craignant pour l'avenir, « grands et petits se mirent en leur devoir d'avoir recours à Dieu par » prières. Toutes les débauches cessèrent ; le jour du carnaval il n'y » eut, par ordonnances des juges de police, ni masques, ni jeux de dés

» ni de cartes. » (1). Les habitants se mettent sous la protection de saint Roch. Une chapelle est établie dans chacune des deux églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre. Celle de Notre-Dame est prise sur les anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu, incendié en 1556, et depuis lors sans utilité ; c'est maintenant la chapelle de la Vierge. Pour conserver le souvenir et du malheur de la ville et du vœu solennel de célébrer tous les ans, le 16 août, une messe d'action de grâces, on grave sur un marbre noir, en petites capitales, l'inscription suivante, qui est encore dans l'ancienne chapelle Saint-Roch, à Notre-Dame :

A LA MÉMOIRE.

LA. VILLE. DE TONNERRE AYANT ESTE AFFLIGEE. DE. PESTE. EN 1632 ET 1633. LES. HABITANS. ONT. EV. RECOVRS. A. DIEV. ET A. SES. SAINCTZ, ET. PAR. VOEV. SOLEMNEL. EN PRESENCE. DV. SAINT SACREMENT. ONT. PROMIS. DRESSER. VN AVTEL EN. L'HONNEVR. DE. SAINT ROC, SOLEMNISER. SA FETE. A TOVIOVRS. Y FAIRE. ANNVELLEMENT ET ALTERNATIVEMENT. PROCESSION. GENERALE. DE PAROISSE A AVTRE, ET Y CELEBRER. VNE GRANDE. MESSE, ET DE CE VOEV FAIRE. VN. TABLEAV. POVR. LA. POSTERITE. A L'EFFET. DE QVOY LE PRESENT MARBRE A ETE ERIGE EN. LA. CHAPELE. BATIE. EN. SVITE DV DICT. VOEV. POVR. CE. SOVVIENNE. TOY. PEVPLE. DV. VOEV. SOLEMNEL. DE TES. PERES, ET QV'EN. ICELLE. ANNEE. 1632. ET L'ETE DE LA SVIVANTE. SONT MORS PLVS DE TROIS MIL V. C. PERSONES, ET PLVS DE DOVZE CENS GVERIS.

Charles-Henri de Clermont, comte de Tonnerre, animé de pieux sentiments, se fait représenter, en grand costume, à genoux aux pieds de saint Roch. Ces vers expliquent le motif de sa prière et de sa reconnaissance.

....SOEVIS. HOSPES. DEVOTE. PERICLIS.
SERVATI. FACIMVS. MERITOSQVE. NOVAMVS. HONORES.
POSVIT. ILLVSTRISSIMVS. COMES. CAROLVS. ANNO. SALVTIS, 1637.

(1) Notes de M. Michel Jardin, curé de Saint-Pierre, bachelier en décret et chanoine.

Ce tableau, restauré en 1820, existe encore dans l'église Notre-Dame.

Trois mille cinq cents personnes enlevées au pays ! Quelle était donc alors la population ? Cette énigme semble d'une solution bien difficile ; les renseignements font défaut. On ne peut guère supposer plus de neuf cents ménages dans les trois villes. A six personnes par ménage (cette moyenne, trop élevée pour notre époque, ne l'était peut-être pas alors), ce ne serait que 5,400 habitants. La maladie aurait donc épargné bien peu de monde ! Mais, continuons.

Trois mille cinq cents personnes décédées en quelques mois ! Quels bras eussent suffi pour transporter ces corps à Saint-Michel ? Quels sont les gens qui auraient consenti à ce travail fatigant ? Où les trouver d'ailleurs quand tous fuyaient la ville pestiférée ? Quels prêtres auraient pu accompagner ces restes dangereux jusque sur le sommet de la montagne ? Il fallut donc se résigner, et inhumer ces cadavres dans le jardin même de la Santé. Telle fut la précipitation apportée à rendre ces tristes et derniers devoirs, à déposer ces corps dans une fosse souvent commune, qu'ici les têtes sont tournées au nord, là au midi ; que souvent deux ou trois cadavres sont superposés et séparés, tout au plus, par quelques centimètres de terre. On a même trouvé une tête portant encore des lunettes. Ici, aucune trace de cercueil, point de chaux, nul témoignage de la moindre précaution hygiénique. Le temps, les bras, les forces, le courage manquaient ; il fallait aller au plus pressé et satisfaire au besoin impérieux de se débarrasser d'hôtes aussi dangereux que la maladie même.

Les preuves historiques, écrites, positives manquent, dira-t-on, en ce qui concerne l'improvisation de ce cimetière. Oui, c'est vrai ; mais, du moins, on ne saurait nier que les probabilités ne soient des plus concluantes. Ajoutons que l'inspection de ces restes ne leur donne pas plus de deux siècles de dépôt dans la terre. Les ossements ne sont pas complètement friables ; il faut un premier effort pour

les briser. On ne les trouve pas comme au Champ de Villiers-Vineux (1), dans un état presque fossile ; la cavité de la tête est entièrement vide, sans aucune infiltration de terre ni d'autres corps étrangers. De plus, à défaut de preuves écrites, nous avons la tradition. Souvent, nous avons entendu dire à nos pères : « Là, au Jardin » de la Santé, reposent les victimes de la peste de 1632 et de 1633. » Quels parchemins prouveraient davantage? Nous n'hésitons pas à regarder ce fait comme rigoureusement prouvé.

Rejetons donc toute autre assertion telle que celle qui établirait dans ce lieu un cimetière de protestants ou de Saxons morts, à Tonnerre, dans les guerres du XVIe ou du XVIIe siècle. Tonnerre avait autrefois des juifs ; Tonnerre a eu des gens de la religion réformée. Mais, tous, en passant de vie à trépas, étaient inhumés à Saint-Michel, soit avec le commun des fidèles, soit, comme il se fait encore en quelques villes, dans une partie réservée du cimetière. L'abbaye ne renonçait pas même à ses droits sur les lépreux ! Il n'a pas fallu moins que l'énorme quantité de victimes que nous avons citée, l'éloignement ou les craintes de ceux qui étaient restés valides, pour qu'elle fît en 1632 comme elle avait fait en 1435, et qu'elle permît d'inhumer ailleurs que dans son cimetière privilégié.

Nous nous sommes souvent demandé quelle avait été cette peste qui avait exercé tant et de si cruels ravages à Tonnerre, en 1632, 1633, et même en 1637, cette peste dont les échevins consignaient déjà la présence dans les environs, dès l'année 1628. Etait-elle un fléau seulement local ? S'étendait-elle à toute la France et au-delà? Nous avons en vain consulté les historiens. La guerre de la succession de Mantoue, la politique de Richelieu, les intrigues de cour, le supplice du garde-des-sceaux Marillac et du maréchal, son frère, la révolte des états de Languedoc, la trahison et le supplice du maréchal Henri de Montmorency, la maladie du roi, etc., voilà ce qu'ils racontent ;

(1) 2e volume du Bulletin, p. 197.

mais de ce fléau qui fit notre désolation, il n'en est pas dit un seul mot.

Les mémoires particuliers, tout sobres qu'ils sont des détails qui intéressent surtout le peuple, citent cependant parfois le fait qui nous occupe. Ainsi, le *maréchal de* GRAMMONT rapporte que l'un des valets du comte de Guiche meurt de la peste à *Mantoue* (1631-32). — *Messire Pierre* DE LA PORTE nous apprend que Mme de Lavau, exilée de la cour, succombe à *Poitiers*, où elle est atteinte par la peste (1631). — Dans les mémoires du *maréchal de* BASSOMPIÈRES on lit ce passage : « Le mardi 7 (août 1629), je viens loger à *Saint-Sulpice* (bourg de la » Haute-Garonne) ; mais la *peste y était si fort* que je fus forcé d'en » déloger deux heures après, et de m'en venir à Bazet, où je séjournai. » Le lendemain, le parlement de Toulouse m'envoya visiter, etc. » — Le 22 août 1632, la peste sévit dans le monastère de Jouarre (Seine-et-Marne); deux religieuses meurent de ce fléau ; on porte en procession solennelle la châsse de sainte Jules, et le mal contagieux cesse. (*Ann. arch.* t. VIII, p. 302).

Voilà donc la peste à Mantoue, dans le Languedoc, dans le Poitou, dans la Bourgogne et la Champagne ! Elle s'y montre, elle s'y maintient pendant deux lustres, de 1628 à 1637. Le médecin F. RONDINETTI a écrit, en 1634, une relation sur la peste de *Florence*, de 1630 à 1632. *Daniel de* LENNERT a traité, en 1634, des fièvres pestilentielles et malignes à *Francfort*. *Michel* ROTTA a, dans la même année, décrit la peste qui ravageait *Venise* en 1630. *Jos* RIVAMONTI a écrit cinq livres sur la peste de *Milan*, en 1630. Un autre italien, *Alexandre* TADINI, recherche l'origine de cette peste de *Milan*, dans les années 1629, 1630 et 1631. L'Italie et l'Allemagne sont donc également ravagées par ce fléau ; des savants décrivent son origine, sa marche, ses symptômes, son traitement, son histoire entière ; mais en France, on ne trouve qu'un seul auteur, *François* RANCHIN, qui, dans un opuscule, fait l'histoire de la peste de *Montpellier*, en 1629 et 1630.

La peste, dont nos ancêtres ont été victimes, a donc été générale

en Europe et surtout en France, de 1628 à 1637. Si les preuves que nous avons rapportées n'étaient pas suffisantes, nous pourrions les appuyer d'une citation de l'*Encyclopédie catholique* qui mentionne ce fléau : « La peste fut très-commune dans le xvie et le xviie siècle. Elle » envahit successivement, durant cette période, l'Italie, la France, » l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne. On la voyait naître alors, se » développer spontanément à Paris et à Londres, comme elle se déve- » loppe aujourd'hui à Alexandrie et à Constantinople. La dernière » invasion, l'une des plus mémorables, est celle de 1720, en Provence. Telle était la crainte que l'on avait alors de la peste, que dans un règlement du 9 mars 1573, il est dit que, « en cas de maladyes dan- » gereuses et de peste, (les pâtissiers de Tonnerre) n'enverront leurs » pastisceryes et ouuraiges par la ville synon qu'ils soient en *coffin et* » *couuerte* pour éuiter qu'ils ne reçoiuent l'infection des maladies. »

Terminons ces notes par un fait que nous pourrions appeler géologique.

Au-dessous du champ de sépulture, objet principal de ce travail; au-dessous de la couche assez épaisse de sable de rivière, qui atteste que l'Armançon a successivement occupé la vallée dans toute sa largeur, se sont trouvés, au milieu de vases marécageuses, des arbres enfouis, d'énormes quartiers de pierres roulées, et une portion assez considérable d'un ancien sarcophage en pierre. Les arbres étaient, et de la nature de ceux qui croissent sur le bord des rivières, et parfois d'une essence plus dure, comme celle du chêne. Ceux-ci semblaient avoir été arrachés aux montagnes voisines par quelques cataclysmes inconnus. On peut en dire autant de ces énormes roches roulées, extraites avec tant de peine. La vallée de l'Armançon a-t-elle donné passage à l'un de ces vastes écoulements torrentiels qui autrefois ont porté à la mer les eaux des montagnes de la Bourgogne? Mais, d'un autre coté, quelle conclusion tirer de ce débris de sarcophage qui se trouve au-dessous même du lit de la rivière? A-t-il été entraîné comme les pierres qui l'avoisinaient? Son état de conservation semble prouver le contraire. Cependant il n'est pas entier. Où sont les autres parties? A deux

mètres au-dessous de l'étiage, la drague a ramené une tuile romaine et quelques os de ruminans. Comment tout cela se trouvait-il réuni? Toutes ces questions, d'une solution difficile, semblent indiquer de profondes variations dans les atterrissements du sol, et une élévation assez considérable dans cette partie que l'on regarde maintenant comme la plus basse de la vallée.

L. Le Maistre.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE MONT-SAINT-SULPICE.

(*Suite*) (1).

I.

La Seigneurie.

Au point de vue historique, le Mont-Saint-Sulpice n'a pas jeté un vif éclat ; son rôle est bien modeste. Toutefois, nous ne laisserons point périr les quelques faits qui ont échappé à la faux du temps.

On a vu qu'au xe siècle une partie du territoire de notre montagne appartenait déjà à la fameuse abbaye de Saint-Germain. Le seigneur laïque, lui, n'apparaît que près de deux cents ans plus tard. Le premier que nous trouvons, exerçant sur le Mont les droits et pouvoirs féodaux, sont les barons de Seignelay, dont on peut lire la vie dans les Mémoires historiques de M. l'abbé Henry. A cette époque, c'est-à-dire du xiie au xiiie siècle, ils étaient maîtres de tous les villages compris entre le ru de Sinotte et l'Armançon ; ainsi, d'Hauterive, d'Ormoy, de Cheny, du Mont-Saint-Sulpice, de Rebourceaux, de Bouilly. Notre histoire seigneuriale commence donc par une famille de Seignelay, pour se terminer par une autre famille de Seignelay, mais bien autrement puissante par ses hautes dignités et la place qu'elle occupe dans les annales de la France.

1° Famille des barons de Seignelay.

Daimbert II, qui vivait au moment où toute la noblesse du pays partait pour les Croisades, donna, à l'abbaye de Pontigny, tout son

(1) *Voy*. le Bulletin de la Société, t. ii, p. 379.

clos de vigne du Mont-Saint-Sulpice, en reconnaissance de ce que l'abbé Jean et ses religieux l'avaient fait entrer en participation de toutes leurs bonnes œuvres et de leurs prières, et lui avaient concédé, ainsi qu'à son épouse Marguerite de Ronuse, un droit de sépulture dans leur maison, avec les mêmes honneurs à leurs funérailles qu'à un d'entre eux. Cet acte, conservé dans le cartulaire de Pontigny, est de 1202 (1). Daimbert mourut en 1207, et laissa deux fils, Etienne qui lui succéda et Jean qui eut le fief de la Maison-Fort.

Etienne et Jean, son frère, dont les domaines étaient mêlés avec ceux de l'abbaye de Saint-Germain, voulant remédier aux nombreuses contestations qu'engendraient des limites incertaines et des droits mal définis, passèrent en 1228, avec l'abbé Renaud de Jocevalle (2), un traité solennel connu sous le nom de *Ja pieça* ou la pièce par excellence. Dans le détail qu'a fait M. Henry (3), des dispositions qui y sont contenues, je choisis celles qui nous concernent. Après avoir réglé ce qui regarde la rive gauche du Serein, on s'occupe des bois du Mont et d'Hauterive, appelés alors la *Moyenne-Forêt*, puis « Jean et Etienne » déclarent qu'ils cèdent, à perpétuité, à l'église de Saint-Germain, » les tailles de froment, charrois, gîte, appartenant à eux et à leurs » écuyers, sur les hommes de Saint-Germain qui restent au Mont- » Saint-Sulpice, à Hauterive et à Ormoy; et, en échange, l'abbé et le » couvent de Saint-Germain leur donnent la moitié de tout ce qu'ils » possèdent dans ces trois villages, tant en terrages que censives et » coutumes. Ils exceptent leur métairie de Grosbois, les terres et les » prés qui en dépendent, le bois qui est auprès, l'enclos du Mont- » Saint-Sulpice, les dîmes et les revenus des églises, et les hommes de » Saint-Germain qui habitent ces lieux.

» D'après les nouvelles stipulations, la justice de ces trois villages,

(1) Tome III, p. 33.
(2) Spicil., t. II, charte de 1228.
(3) Mém. hist. sur Seignelay, p. 179.

» si contestée auparavant, reste commune dans tout le reste du fief ; » seulement, Etienne a en propre la haute justice, celle du larcin, de » l'homicide et du rapt.... Cependant, l'église de Saint-Germain se » réserve à elle seule la justice de Grosbois, celle du bois adjacent, » celle de la terre appelée Norbert, et celle des terres et des prés » bornés et limités par des croix.... Dans l'article 21e, Etienne dit que » les enfants qui, à l'avenir, naîtront de ses femmes et des hommes de » Saint-Germain, et réciproquement de ses hommes et des femmes de » Saint-Germain, seront partagés selon la coutume de la terre.... » Enfin, Etienne abandonne à l'abbaye de Saint-Germain la moitié » du four qu'il a fait bâtir au Mont-Saint-Sulpice, et ils conviennent » ensemble que personne n'en bâtira d'autre sans leur commun con» sentement. »

Etienne mourut vers l'an 1240 et fut inhumé, à Pontigny, auprès de ses père et mère. Il laissa quatre enfants : Jean, son aîné, qui fut baron de Seignelay ; Agnès, qui se consacra à Dieu dans les Isles ; une autre fille, qui épousa le seigneur de Champlost ; et Geoffroy qui eut la seigneurie du Mont-Saint-Sulpice.

Geoffroy et ses successeurs, de la même famille, n'ont point laissé de traces. Nous arrivons d'un saut au XVe siècle.

2° FAMILLE DE MONTJEU.

Jacques de Montjeu est le seul membre de cette famille que nous connaissions. En 1421, il possédait *la ville et terre du Mont-Saint-Supplix*, comme porte un acte du temps (1), par indivis avec les religieux et couvent de Saint-Germain, en toute juridiction de haute, moyenne et basse justice. De son temps, le Mont eut beaucoup à souffrir des guerres civiles qui désolaient la France, surtout lorsque les Bourguignons vinrent mettre le siége devant Brienon.

3° FAMILLE DE THIARD.

La famille de Thiard est originaire du Mâconnais ; elle occupait, vers

(1) Archiv. départem.

le milieu du XVe siècle, les premiers emplois dans la cité d'Auxerre. Comment la seigneurie du Mont lui est-elle échue ? Je l'ignore. Mais, en 1460, sa jouissance se révèle par un bienfait : la charte d'affranchissement.

Jean de Thiard, écuyer, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, Bouilly et Villefargeau, avait épousé une demoiselle Trouvé, d'Auxerre, et il fut successivement lieutenant du bailli, gouverneur et capitaine général de cette ville. Son frère, Hugues de Thiard, licencié en droit, était abbé de Saint-Germain dès l'an 1453, et l'on voit, l'année suivante, un autre de Thiard Antoine, trésorier de la cathédrale. L'affranchissement des habitants du Mont, la fondation de la Commune, la concession des usages, voilà les titres de Jean de Thiard à la reconnaissance des Montois. Ce fut à Saint-Florentin, par devant Jean Dubour, tabellion juré, et à la date du 28 août 1460, que fut rédigé cet acte important dont les clauses ont eu force de loi jusqu'à la Révolution (1). Je transcrirai le début, parce qu'il fait voir à quel état de misère et d'épuisement les incursions des Anglais et les discordes intestines avaient réduit nos contrées.

« Le sieur Ecuyer, considérant que ledict lieu et terre du Mont-
» Saint-Sulpice, à l'occasion des guerres et divisions qui ont eu cours
» par longtemps en ce royaume, et aussi à l'occasion de la mainmorte
» et servitude, iceluy lieu avait été et était très-fort dépoupelé, et que
» plusieurs y délaissaient à venir demeurer, voulant iceluy Ecuyer
» ladicte terre repoupeler, pour oster la tâche et macule de servitude
» qui y étaient, afin que les manans et demeurans en icelle fussent
» et soient dorénavant dits et réputés franches personnes à tousjours,
» a quitté, remis, mainmis et affranchis, quitte, remet, mainmet et
» affranchit les dicts hommes et femmes de corps d'icelle terre du
» Mont de toute la servitude corporelle et réelle qu'il avait sur eux

(1) Archiv. départem.

» et leurs héritages. En signe de la dicte franchise a voulu et con-
» senti, veut et consent qu'iceux les hommes et femmes dorénavant
» se puissent dire nommer, porter et déclarer francs et libres de per-
» sonnes, et qu'ils puissent faire clercs et prestres, si bon leur semble
» de prendre et porter tonsure de clerc, sans le congé et licence du-
» dict écuyer, ce qu'ils ne pouvaient faire avant le présent traité. »

Le droit de champart est fixé à la 24e gerbe et à six pintes de vin par muid. Les terres appelées les *Usages du Mont* sont cédées et octroyées aux habitants à perpétuité, moyennant une redevance d'un bichet d'avoine par *chacun feu et lieu d'icelle ville*, et quinze deniers tournois de cens ou bourgeoisie par *chacun an au jour et fête de Saint-Remy, excepté le curé dudit lieu qui en sera franc seulement.* « Et en cas
» qu'èsdits bois des Usages il y aurait sur abondance de paisson, le sieur
» écuyer, par le consentement desdits habitants ou des procureurs et
» marguilliers, si bon leur semble, de ladite ville, pourra vendre le
» surplus de ladite paisson et l'argent qui viendra d'icelle vente sera
» parti et divisé entr'eux, en telle manière que ledit écuyer en aura
» la moitié pour lui et à son proffit et lesdicts procureurs marguilliers
» du Mont, l'autre moitié pour employer à la réparation de l'église
» d'iceluy et non ailleurs. »

Jean de Thiard règle ensuite les honoraires et les amendes de la justice prévôtale, la taxe pour l'ajustage des poids et mesures, l'élection et le salaire des *sergents blaviers*, puis il termine en déclarant qu'il retient à lui tout le droit de justice haute, moyenne et basse, les fours banaux et généralement tous les autres revenus, rentes et héritages dont il n'est point question au présent acte.

En 1464, il fut député, par les Auxerrois, auprès de Jean de Bourgogne, pour solliciter l'abolition du droit de quatre livres qui se payait par chaque muid de sel (1). En 1469, Jean de Thiard et son frère

(1) Lebeuf, t. II, Passim.

Hugues paraissent tous deux dans une transaction entre la ville d'Auxerre et l'abbaye de Saint-Germain. Jean était alors lieutenant au bailliage et gruier du comté d'Auxerre ; il soutenait les droits de la ville et son frère ceux de l'abbaye. Depuis cette époque, jusqu'en 1477, le fléau de la guerre revint visiter nos campagnes : les hostilités ne cessèrent point entre les partisans de Charles-le-Téméraire qui tenaient Auxerre, et les hommes d'armes de Louis XI qui étaient cantonés dans les villages qui avoisinent le Serain. Le seigneur de Seignelay, surtout, se faisait remarquer par son humeur agressive contre les Bourguignons.

En 1492, Jean de Thiard fut député aux Etats de Bourgogne ; et l'on voit, par une ordonnance qu'il rendit en qualité de lieutenant du bailli, qu'il vivait encore au mois d'août 1504. Hugues, son frère, l'avait précédé dans la tombe en 1502.

4° Famille le Rotier.

Henri le Rothier, ou le Routier, par son mariage avec Perrette de Thiard, fille unique du précédent, devint seigneur du Mont-Saint-Sulpice, Bouilly, Jaulges et Villefargeau. En 1479, il est qualifié *écuyer d'écuyerie du roi ;* Louis XI l'envoyait à Auxerre pour avertir les habitants de sa prochaine venue et s'informer si la mortalité y avait cessé. Dans la lettre dont il l'avait chargé, il l'appelle son *chier et bien aimé varlet de chambre ordinaire, Henry le Routier* (1). Elu gouverneur du comté d'Auxerre et capitaine général sur la fin de 1487, il ne vint prendre possession de sa charge qu'en 1490, au mois de juillet. Une mort prématurée l'enleva autour du mois de mai 1493. Il laissait deux enfants mineurs, Edme et Jeanne, dont les biens furent administrés par Perrette de Thiard, leur mère. Jeanne fut mariée à Jean de Beaujeu, écuyer, seigneur de Boissenai.

Edme le Rotier épousa Marie du Lac, fille de Lancelot du Lac, che-

(1) Lebeuf, t. II, preuves, p. 188.

valier, échanson du roi, sieur de Chamerolles, et en dernier lieu gouverneur et capitaine d'Auxerre. Edme lui succéda dans ces deux fonctions et fut de plus bailli ; il possédait ces trois charges en 1505 et en 1509. Malheureusement, il ne fournit pas une plus longue carrière que son père ; car, en 1523, Marie du Lac était déjà veuve, et dans l'acte de consentement par écrit qu'elle donna à l'arrêt du parlement, qui déterminait enfin le ressort du bailliage d'Auxerre ; elle figure comme tutrice de sa fille Edmée le Rotier, dame du Mont-Saint-Sulpice, de Bouilly, de Villefargeau, Serain et Maillot (1).

5° Famille d'Estampes.

La maison d'Estampes, divisée en deux branches, a été féconde en hommes illustres (2). Elle est originaire du Berry. Robert d'Estampes Ier de ce nom, sieur de Sallebris et des Roches, vivait en 1404, et fut élevé auprès de Jean de France, duc de Berry, qui l'honora de sa bienveillance, le fit son conseiller et le nomma un des exécuteurs de son testament en 1416. Il épousa Jacquette Rolland, dont il eut cinq fils : trois furent évêques et les deux autres donnèrent naissance aux deux branches de cette noble lignée : Jean d'Estampes, sieur des Roches, aux Laferté-Nabert, et Robert d'Estampes IIe du nom, sieur de Sallebris, aux Laferté-Imbault dont il est ici question.

Robert II fut conseiller et chambellan du roi Charles VII, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, épousa en 1438 Marguerite de Bauvilliers, suivit le roi à la conquête de la Normandie et mourut vers l'an 1453. Robert II, son fils, aussi maréchal et sénéchal du Bourbonnais, épousa Louise Levrault et mourut vers l'an 1497, laissant entre autres enfants Jean d'Estampes, qui continue la branche aînée des Laferté-Imbault. Ce fut ce dernier qui se maria en secondes noces avec Marie

(1) Serain et Maillot sont deux hameaux de Chevannes.
(2) Moreri, art. Estampes.

du Lac, veuve d'Edme le Rotier, et comme l'un avait un fils et l'autre une fille du premier lit, ils les marièrent ensemble en 1523, en sorte que le père et le fils épousèrent la mère et la fille.

Louis d'Estampes, par son alliance avec Edmée le Rotier, ajouta donc à ses autres titres celui de seigneur du Mont, Villefargeau, Bouilly, etc. Le site du Mont Saint-Sulpice lui plut singulièrement, et, si je ne me trompe, on doit lui attribuer la construction du chœur de l'église et de l'ancien château. Les archives de la fabrique relatent une sentence arbitrale de 1543, rendue par messire Louis d'Estampes, chevalier, baron de la Ferté-Imbault, seigneur du Mont, et Me Louis Mouturat, prêtre, vicaire dudit lieu, *arbitres et amiables compositeurs*, en faveur de noble messire Francisque de Vicmarat, conseiller et médecin du roi et de la reine, curé de l'église du Mont-Saint-Sulpice (1). Cette même année, il fit acte de foi et hommage à Mgr de Lorraine, abbé de Saint-Germain, sur la châsse de M^r^. Saint-Maurice, *des terres qu'il tenait en fief de ladite abbaye, à cause de damoiselle Edmée de Rotier, sa femme* (2). On possède encore une transaction du 1er mai 1543, intervenue entre lui et les religieux, abbé et couvent de Pontigny, touchant les droits que réclamaient les manans et habitants de Bouilly sur la forêt de Pontigny, appelée alors le bois de *Contest* (3). Un bail de 1554, où il figure, prouve qu'il vivait encore à cette époque. Après la mort d'Edmée le Rotier, il convola à de secondes noces avec Françoise de Boucard, fille de Pierre, sieur de Blancafort. De sa première femme, il eut deux filles et Claude qui suit.

Claude d'Estampes fut capitaine des gardes de François de France, duc d'Alençon. Il épousa en 1579 Jeanne de Hautemer, dame de Maulny, fille de Guillaume de Fervaques, maréchal de France, et de

(1) Inventaire de 1663, p. 10.
(2) Cette pièce a été trouvée par M. Quantin, dans l'étude d'un notaire, et déposée aux archives du département.
(3) Cart. de Pontigny, t. II, p. 223.

Rénée l'Evêque, dite de Marconay. De son temps la *Sainte-Ligue*, toute puissante dans Auxerre, cherchait à s'étendre dans le voisinage, mais elle rencontra la plus vive résistance, au rapport du chroniqueur auxerrois Joseph Félix (1), dans les seigneurs de Villefargeau et du Mont-Saint-Sulpice, de Belleombre, de Neuvy-Sautour, de Tonnerre, de Coulanges-la-Vineuse et de Seignelay, qu'il représente comme des gens toujours occupés à molester ceux qui n'étaient pas de leur parti. En effet, Claude d'Estampes et sa famille, quoique fervents catholiques, se montrèrent entièrement dévoués à Henri IV, et comme le Mont était devenu leur résidence habituelle, ils fortifièrent ce point important, déjà naturellement défendu par son élévation, et y entretinrent des hommes d'armes qui firent beaucoup de mal aux ligueurs. Notre montagne était devenue une forteresse inaccessible du haut de laquelle les royalistes bravaient leurs ennemis et faisaient contr'eux des sorties meurtrières : c'était aussi le point central de correspondances actives entre les partisans du roi. Lebeuf raconte (2) que le lundi de Pâques 1590 on arrêta, à la porte du Pont d'Auxerre, des paysans qui se rendaient au château du Mont-Saint-Sulpice où demeurait le seigneur de Villefargeau, et que les ayant fouillés, on trouva sur eux des lettres importantes, une entre autres qui était pour le *Béarnais*.

En 1592, le maréchal d'Aumont vint camper au Mont (3). La cour l'avait envoyé pour appuyer les prétentions de Pierre Dulion, seigneur de la Cave, conseiller du roi, maître des requêtes, à qui Nicolas Pellevé, cardinal, archevêque de Sens, avait donné des provisions d'abbé de Saint-Germain. Pierre Dulion était royaliste, et les religieux refusant de le reconnaître, avaient élu pour abbé le célèbre professeur Gilbert Génébrard. Le pape, de son côté, repoussant les choix

(1) Lebeuf, t. II, p. 406.
(2) p. 415.
(3) Tarbé an XI, p. 173.

de Henri IV, qui était encore calviniste, donna cette abbaye à son neveu Paul Sfondrate; de sorte qu'il y eut trois prétendants au même titre, se disputant avec acharnement les biens et les revenus de Saint-Germain. Ce fut le plus fort qui l'emporta : Le maréchal d'Aumont fit des excursions dans les villages d'Héry, Escamps et Diges, qu'il ravagea en ménageant toutefois ceux des habitants qui lui fournissaient abondamment des vivres. Il s'empara successivement de toutes les terres de l'abbaye et les remit à Pierre Dulion qui en resta depuis paisible possesseur.

Sur ces entrefaites, Claude d'Estampes vint à mourir, laissant quatre enfants en bas-âge, savoir : 1° Jacques d'Estampes, plus connu sous le nom de *maréchal de la Ferté-Imbault*; 2° Louis, chevalier de Malte; 3° Claude, femme de Michel du Faur, comte de Pibrac; 4° Rénée, mariée à Louis d'Anlezi, sieur de Chaselles (1). Tous ces enfants sont nés dans notre vieux château dont ils ont fait la gloire. Jeanne de Hautemer, leur mère, était une femme d'un caractère très énergique. Après la mort de son mari, tout en s'occupant activement de l'éducation de ses enfants, elle ne négligea point les affaires politiques; elle se montra, en toutes circonstances, ennemie des ligueurs et royaliste ardente.

Au mois de septembre 1593, l'amiral Biron, à la tête de sept mille hommes de l'armée de Henri IV, s'avança par le Gâtinais, prit Villemer, pilla Bassou et tous les pays environnants qui s'étaient déclarés pour le parti de la Ligue; puis, passant la rivière d'Yonne à Bonnard, s'en vint droit prendre position au Mont-Saint-Sulpice (2). Sa présence jeta l'épouvante parmi les ligueurs. Jeanne de Hautemer l'excita à faire le siége du fort d'Héry, où les habitants s'étaient réfugiés avec leurs effets et de nombreuses provisions. L'amiral y

(1) Moreri.
(2) Lebeuf, t. II, p. 432.

consentit. Aussitôt, les troupes se rassemblent, descendent la montagne et environnent la place avec tout l'attirail de la guerre; mais les défenseurs du fort, effrayés à la vue d'une telle armée, se rendent presque sans combat. Les vainqueurs, après avoir brûlé le village, pénètrent dans le fort et enlèvent le bétail, le blé, le vin qu'ils trouvent en abondance, ainsi que toutes les munitions de guerre qu'on y avait entassées (1). Le pillage, dans la vallée du Serain, fut continuel jusqu'à la fin du mois. Ce ne fut que depuis le 2 octobre, jour du départ de l'amiral Biron du Mont-Saint-Sulpice, que l'on commença à respirer et que les malheureux habitants purent retourner chacun dans leur village, pour y recueillir le peu de raisins que les troupes leur avaient laissé.

Dans l'acte de baptême d'un enfant de Michel du Faur de Pibrac, son gendre, je remarque que Jeanne de Hautemer est ainsi désignée : *domina Johanna de Haultemer vidua dni de la Ferté*, mais à côté de sa signature se voit déjà celle de messire Francois de Canoville, chevalier, seigneur de Raffetot, qu'elle épousa en secondes noces, et de qui il ne paraît pas qu'elle ait eu d'enfants (2). Depuis 1607, François de Canoville est qualifié *seigneur de ce lieu* dans tous les actes où il figure. On comprend toutefois que ce n'était que comme époux de la dame du Mont, car ce domaine, ainsi que les autres titres de famille, passèrent à Jacques d'Estampes dont nous allons parler.

Jacques d'Estampes, baron de Sallebris, marquis de la Ferté-Imbault et de Maulny, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, Bouilly et Villefargeau, occupe un rang distingué dans les fastes militaires de la France, sous le nom de *maréchal de la Ferté-Imbault*. Il naquit sur notre montagne en 1590 et y passa les premières années de sa jeunesse. J'ai recueilli, avec curiosité, dans nos archives locales, les traces de sa présence.

(1) Mém. hist. sur Seignelay, p. 300.
(2) Arch. comm. Regist. de Jehan Finot.

Ainsi, en 1602, il tient un enfant sur les fonts de baptême, dans l'église du Mont, avec Charlette de Brialongne, épouse de messire Loys Filley, bailli : il avait alors douze ans. Il signe comme témoin au baptême de son neveu, François du Faur, le 13 avril de la même année. On le voit ensuite paraître et apposer sa signature le 13 juillet 1603, le 23 juillet 1606, le 2 février et le 6 mars 1607, le 20 avril 1616 et le 26 octobre 1618. En 1610, l'année où Henri IV fut assassiné, il épousa Catherine Blanche de Choiseul (1), première dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, fille aînée de Charles, marquis de Praslin, maréchal de France, et de Claude Canillac, son épouse. Cette brillante alliance avec une des plus anciennes et des plus illustres familles de France, fut pour Jacques d'Estampes un présage de l'éminente dignité à laquelle il parvint plus tard.

Il était bien jeune quand il entra au service, et il ne tarda pas à se faire remarquer par sa bravoure (2). En 1617, il était enseigne dans la compagnie de gendarmes de Monsieur, frère du roi, et il se trouva en cette qualité au siége de Soissons, et puis, en 1620, au combat du Pont-de-Cé. Il suivit Louis XIII au voyage de Béarn et servit dans toutes les guerres contre les huguenots, jusqu'après le siége de La Rochelle, en 1628. Il prit part au combat de Veillane, au second secours de Casal, en 1630, à la bataille d'Avein, en 1635, aux siéges de Landrecies, de Maubeuge et de La Chapelle, en 1637, et puis au combat de Mouzon et à la prise d'Ivoy, en 1639, ayant souvent commandé dans ces occasions comme seul maréchal de camp. En 1641, le roi l'envoya ambassadeur en Angleterre, d'où il ne revint que deux ans après, qu'il fut fait colonel des Ecossais. On l'employa aux siéges de Gravelines, de Bourbourg, de Mardick, de Linck, de Bergues et au passage de la Colme, en 1645. Louis XIV l'éleva au grade de lieutenant-général, et

(1) Françoise de Choiseul, sa sœur, épousa Alexandre de Canoville, seigneur de Raffetot. *Moreri art. Choiseul.*
(2) Moreri.

comme tel il figura aux siéges de Courtrai, de Mardick, de Furnes et de Dunkerque, en 1646, au passage de l'Escaut, en 1649, et ailleurs. Le 5 janvier 1651, il fut fait maréchal de France et enfin chevalier des ordres du roi en 1662.

On voit, par cet exposé rapide de la vie de Jacques d'Estampes, par quels services signalés ce grand homme parvint, à la fin d'une longue et brillante carrière, aux premiers honneurs de l'armée. Il mourut en son château de Maulny, près de Rouen, le 20 mai de l'an 1668, âgé de 78 ans. Pendant ses nombreuses campagnes, Catherine de Choiseul, son épouse, résidait habituellement à sa terre du Mont, et, quoique *haute et puissante dame*, elle ne dédaignait pas plus que son mari d'honorer de son patronage les enfants du peuple, et c'est avec bonheur que nous avons rencontré plusieurs fois, à la suite des actes de messire Jehan Finot, sa signature de grande dame de l'époque.

Elle eut plusieurs enfants; Moréri en cite trois : 1° François, l'aîné, qui hérita des titres de famille; 2° Robert d'Estampes, abbé de Boisgency, comte et chanoine de Saint-Jean-de-Lyon; 3° Louis, sieur de Sallebris.

François d'Estampes, dit le Marquis de Maulny, premier écuyer de Gaston de France, duc d'Orléans, naquit au château du Mont, le 19 avril 1618, et fut baptisé le 20 septembre de la même année par maître Jehan Finot, dans le recueil duquel l'acte de naissance est consigné pompeusement (1). Il eut pour parrain : *puissant seigneur messire Francoys de Canoville, chevalier, seigneur de Raffetost, assisté de puissante dame Jehanne de Hautemer, espouse dudit seigneur de Raffetost, ayeule dudit seigneur François d'Estampes.* L'acte est signé de Jacques de Chenu, sieur de Soulleaux; de Julien de Picault, sieur de la Saussaye; de Pierre de Lavau, écuyer; de François de Moreau, sieur de Chéü; de Marin Postel, prêtre-vicaire; et d'Edme Fremin, bailli.

(1) Archiv. commun.

François d'Estampes fut mis en possession de la terre du Mont, du vivant même de son père. Le 16 mai 1641, il épousa Charlotte Brûlard, fille de Pierre, marquis de Sillery et de Puisieux, et de Charlotte d'Estampes de Valençay. La nouvelle dame du Mont, comme sa devancière, affectionnait notre vieux manoir avec son air pur et sa magnifique perspective. Ce fut là qu'elle devint l'occasion d'une scène qui faillit devenir tragique entre son mari et Mgr de Gondrin, archevêque de Sens. Je transcris cette anecdote telle que je la trouve dans la notice de M. Tarbé (1).

« Madame d'Estampes, qui était très-jolie, avait plu, dit-on, à » Louis XIV. M. de Gondrin, exilé à Brienon, vint au Mont voir » Mme d'Estampes, qui était sa nièce, et crut pouvoir lui reprocher » sa conduite. La marquise se formalisa de cette représentation et » répondit durement à son oncle qui lui donna, dit-on, un soufflet. » M. d'Estampes, homme fort emporté, revenait de la chasse avec un » gentilhomme du voisinage, M. de la Resle : il entre, son fusil à la » main, dans l'appartement, et, si l'on en croit la version que nous » suivons, voyant sa femme en pleurs, furieux, il coucha Sa Grandeur » en joue; mais M. de la Resle fut assez heureux pour relever le fusil » au moment où il partait. La balle alla donner contre une poutre du » plancher. On voit encore aujourd'hui le trou qu'elle y fit. Le prélat » n'eut que le temps de se sauver.

» La brutalité de M. d'Estampes n'était pas satisfaite. Il assembla » cinq à six gentilshommes, et, précédés de leurs domestiques qui, » comme eux, étaient armés, ils se rendirent à Brienon. M. de » Gondrin, heureusement, était à Saint-Florentin, où il tenait un » synode. Ils ne rencontrèrent, dans la cour du château, qu'un des » valets de chambre de l'archevêque : après l'avoir fait déshabiller, » ils le firent fouetter inhumainement, en lui disant que ce n'était pas

(1) Alm. de Sens de l'an XI, p. 174.

» pour lui, mais bien pour son maître. Ils attachèrent ce malheureux
» sur un cheval et le conduisirent à Saint-Florentin, où ils avaient le
» projet de répéter la même cérémonie en présence du prélat; mais,
» quelques-uns de ces messieurs ayant réfléchi sur l'imprudence de
» leur conduite, firent part de leurs réflextions à leurs camarades et
» ils revinrent sur leurs pas.

» Mgr. l'archevêque rendit plainte, le procès fut porté au parlement
» et aurait pu avoir les suites les plus sérieuses; mais, par un accomo-
» dement qui eut lieu avant le jugement, M. de Maulny se soumit à
» se rendre à Sens, et là, sur un échafaud dressé devant la princi-
» pale porte du chœur de la cathédrale, à demander pardon à Sa
» Grandeur. »

Quand il s'agit d'accomplir cette humiliante cérémonie, des amis puissants s'interposèrent et obtinrent qu'elle se fît dans la grande salle de l'archevêché, en présence seulement du clergé et des corps de la ville, convoqués à cet effet. M. de Maulny et les treize gentilshommes, ses complices, s'exécutèrent le 14 mai 1658, et reçurent ensuite, au milieu de la cathédrale et devant tout le peuple, l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue par leur attentat. M. de Gondrin donna le baiser de paix à son neveu et tout fut oublié. Il accepta même en 1669 d'être parrain avec Charlotte Brûlard, de Louise-Henriette de Ravignan, fille de Louis de Ravignan, écuyer, demeurant au Mont-Saint-Sulpice (1).

François d'Estampes mourut en 1667, à l'âge de 49 ans, un an avant son illustre père, le maréchal de la Ferté-Imbault. Sa veuve vécut jusqu'en 1697; et pendant sa longue carrière elle se plut à répandre ses bienfaits sur les Montois. Le 17 janvier 1693, elle donna 1,000 livres à la fabrique. Voici les noms des quatre enfants issus de ce mariage : 1° Charles, marquis de Maulny; 2° François, dit le comte

(1) Archiv. commun.

d'Estampes, qui épousa Elisabeth de Châlons, fille de Rodrigue de Châlons, chevalier, baron de Crétot, secrétaire du cabinet du roi; 3° Françoise-Charlotte d'Estampes, femme de Jean Toustain, seigneur d'Héberville; 4° N. d'Estampes, morte chanoinesse de Remiremont.

Charles d'Estampes, marquis de Maulny, et de la Ferté-Imbault, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, appelé le marquis d'Estampes, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie, chevalier d'honneur de Madame en 1681, puis capitaine des gardes de Philippe d'Orléans, le régent. Il fut fait chevalier des ordres du roi en 1688. Il avait épousé Marie de Regnier, fille de Louis, seigneur de Droué, dont il eut six enfants. Roger, l'aîné, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans, ne survécut à son père que de deux ans; Jean-Baptiste, le cadet, guidon au même régiment, fut tué à la bataille d'Hochstet en 1704, après avoir combattu vaillamment et eu trois chevaux tués sous lui (1).

Vers 1715. Charles d'Estampes vendit la terre du Mont-Saint-Sulpice à Marie-Sophie-Emilie-Honorate Colbert, arrière petite-fille du grand Colbert, fille mineure et unique héritière de Marie-Jean-Baptiste, marquis de Seignelay; et celle-ci, par son alliance avec Charles-François de Montmorency-Luxembourg, fit passer en 1724, la seigneurie du Mont ainsi que tous les autres fiefs dépendants du marquisat de Seignelay dans la plus noble famille de France; car on sait que les Montmorency marchaient au premier rang après la famille royale.

Charles d'Estampes mourut le 3 décembre 1716, et après lui le château cessa d'être habité et tomba en ruine.

6° Famille de Montmorency.

J'indiquerai seulement ici la suite des nouveaux seigneurs et pro-

(1) Moreri.

priétaires, et je renvoie, pour les détails historiques, aux Mémoires de M. l'abbé Henri, sur la ville de Seignelay :

1° *Charles-François*, duc de Piney-Luxembourg et de Montmorency, petit-fils du célèbre maréchal de Luxembourg, pair et maréchal de France, gouverneur de Normandie, comte de Beaufort, etc., etc., né en 1702, mort vers 1750.

2° *Anne-François*, duc de Montmorency, comte de Tancarville et de Gournay, capitaine des gardes du corps, colonel du régiment de Touraine, etc, né en 1735, mort en 1761.

3° *Anne-Léon* de Montmorency-Fosseux, maréchal des camps et armées du roi, premier baron de France, prince souverain d'Aigremont, baron libre de l'Empire et des deux Modaves, etc., etc., devenu marquis de Seignelay par son mariage avec sa cousine, Anne-Françoise-Charlotte de Montmorency; mort dans l'émigration en 1789.

4° *Anne-Louis Christian*, prince de Montmorency, grand d'Espagne, après la mort de la duchesse, sa mère, en 1829, prend possession du domaine de Seignelay, auquel demeurent rattachées les terres du voisinage. Après la révolution de Juillet, il s'exile volontairement à Munich, capitale de la Bavière, et y meurt au commencement de l'année 1845. Ses enfants se sont partagé les débris de l'ancien marquisat de Seignelay, et les biens du Mont-Saint-Sulpice sont échus à Mme la comtesse de Gontaut-Biencourt, troisième fille du prince.

La famille de Montmorency, la dernière de nos races seigneuriales, à côté des souvenirs de sa grandeur, a laissé, dans tous nos pays, des traces de sa bienfaisance.

II.

Le fief de Grosbois.

Non loin du Mont-St-Sulpice, à l'ouest, existait au XIIe siècle un vieux castel qui formait un fief à part, avec sa justice propre et toutes les

autres attributions féodales : on l'appelait le château de Grosbois. Au commencement du siècle suivant, un seigneur d'Ormoy à qui il appartenait, se croisa pour la Terre Sainte; mais avant de partir, il confia l'administration de son fief aux religieux de la communauté d'Héry qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Germain, avec donation de sa propriété s'il n'en revenait pas. Il n'en revint pas, en effet, et les religieux, devenus possesseurs de Grosbois, firent de cette terre une dépendance de la châtellenie d'Héry et se chargèrent de desservir la chapelle du château (1).

En 1379, nous trouvons un bail à ferme pour six années de la *maison et grange de Grosbois*, *en la paroisse dou Mont-Saint-Supplis*, à Jacques d'Auxon, au profit des *religieuses et honnêtes personnes, messire abbé et couvent de Monsieur Saint-Germain*, daté du samedi *avant les Brandons* (2). En 1491, autre bail *de la mytairie de Grosbois*, passé par Hugues de Thiard à Jean Martineault, laboureur de Marsangy *lèz la Villeneufve-le-Roy*, pour sa vie, celle de sa femme, de ses enfants et petits-enfants, moyennant 100 bichets, moitié froment et moitié avoine, *rendus et conduits ès greniers du châtel d'Ery, douze poles ou douze sols tournois, un pourceau par chacun an*, et sous la condition que ledit Martineault édifiera une maison pour se loger, avec grange et autres bâtiments nécessaires à l'exploitation de la ferme. Le preneur, du consentement des religieux, retient la prévôté dudit lieu de Grosbois et tous les droits et exploits de justice d'icelle prévôté jusqu'à la somme de 60 sols tournois. *Et si seront tenus iceluy preneur, sa femme et enfants dessus dits, faire exercer et desservir à leurs dépens, périls et fortunes la dicte prévôté durant les dictes vies.*

En 1538, adjudication de la coupe de la forêt de Grosbois aux sieurs Chaussefoin et Gerbault, d'Auxerre, moyennant 1,250 écus. Messire

(1) Tarbé, p. 170.
(2) Archiv. départem.

François de Beaujeu, abbé de Saint-Germain, faisait cette vente pour venir au secours de l'Etat dans les guerres de François Ier avec Charles-Quint. On voit relatée dans l'acte l'ordonnance royale par laquelle ce subside était réclamé pour l'entretien des troupes et les fortifications des frontières.

Messire de la Cave Dulion, cet abbé de Saint-Germain que le maréchal d'Aumont était venu installer par la force des armes, ayant besoin de finances, crut devoir aliéner le fief de Grosbois, en retenant le dixième des fruits. Mais, Octave de Bellegarde, son successeur, attaqua cet acte en rescision et parvint à le faire annuler en 1610. Il voulut aussi s'emparer des menues dîmes de la paroisse du Mont, mais Jean Finot, qui vivait alors, s'y opposa, et par une transaction de 1621, l'abbé de Saint-Germain reconnut que ce droit appartenait exclusivement au curé du lieu. Le curé avait, en outre, droit de dîme ordinaire sur tout le domaine de Grosbois, mais seulement à la 50e gerbe.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, les bâtiments de la ferme tombèrent en ruine et ne furent point relevés. Le dernier bail est de 1788. Il fut passé par Joseph Lebel, au nom de Mgr l'évêque de Séez, abbé de Saint-Germain, à Prudence Mangin, veuve de Claude Lordereau, et à Jean Chanvin, laboureur, moyennant la redevance de 1,800 livres, et 10 bichets d'avoine, *bonne, loyale et marchande mesure de Saint-Germain*. Il y est dit que l'antique fief de Grosbois, situé sur le finage du Mont-Saint-Sulpice et faisant partie de la châtellenie d'Héry, consiste en 210 arpents 92 perches de terres labourables, 15 arpents 68 perches et demie de prés, 3 arpents 34 perches de pâtures ; en tout 229 arpents 94 perches et demie. Le droit de chasse et tous autres droits seigneuriaux sont réservés.

La Révolution arrivait à grand pas et Grosbois fut vendu comme bien national.

III.

La Commune.

Toute la société moderne est en germe dans ce mot *la Commune* ! Nos humbles villages, pendant la longue durée du moyen-âge, n'ont point d'existence propre, ils sont serfs, mainmortables de corps et de biens. Ils ne commencent à avoir quelque vie, quelque dignité, que du jour de leur affranchissement. Ce jour se fit longtemps attendre pour les habitants du Mont.

> Libertas ....sera ....respexit....
> Respexit tamen et longo post tempore venit.

Ce ne fut, comme nous l'avons déjà vu à l'article de Jean de Thiard, qu'en l'année 1460, que les hommes et femmes de corps, ayant feu et lieu au Mont-Saint-Sulpice, furent délivrés de la mainmorte, servitude et taille que le seigneur féodal avait et percevait sur eux haut et bas ; déclarés franches personnes à toujours, avec propriété, droits de succession et d'administration. Une fois constituées, les communes s'unirent au pouvoir royal pour battre en brèche la féodalité et fonder cette admirable unité qui a fait la grandeur et la force de notre France. Malheureusement, de nos jours, il y a tendance à exagérer le principe de la centralisation, et la commnne se voit arracher ses franchises les unes après les autres, au profit de l'Etat qui menace de tout envahir. Advienne une révolution dans le sens des nouvelles opinions, et nous retomberons dans un esclavage pire que celui de nos pères. Soit dit en passant.

Les notes que j'ai recueillies sur la commune du Mont-Saint-Sulpice, concernent : 1° sa population ; 2° son administration ; 3° ses revenus ; 4° ses archives ; 5° ses écoles ; 6° son ressort et sa justice ; 7° les hommes distingués qu'elle a produits.

1° Sa population.

La population montoise, très-nombreuse au moyen-âge, fut presque

anéantie par les guerres désastreuses des XIVe et XVe siècle, comme le prouve le préambule de la charte d'affranchissement que nous avons cité plus haut. Depuis cette époque, il y a eu progrès incessant : un instant ralenti par les luttes de la Ligue et de graves incendies, il s'est activé sensiblement pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle : « la » preuve la plus complète que l'on puisse fournir de l'augmentation » de la population, disait M. l'abbé Moreau en 1788, c'est qu'il y a » trente ou quarante ans, on était quatre ans sans porter le pain » béni, et qu'on est actuellement quatre ans et neuf mois, quoiqu'il » y ait plus de fêtes où on le porte que dans ce temps-là (1). » En 1787, on comptait 287 feux et 1,200 âmes. En 1802, le chiffre s'éleva à 1,305, et il est aujourd'hui de 1,568.

Il semble que depuis trois cents ans l'accroissement eût dû être plus rapide, car un tableau comparatif des vingt premières années des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècle, m'a fait voir que le nombre des naissances y était à peu près égal, mais le registre des sépultures donne la clé de cette énigme. Sur 35 enfants qui naissaient en moyenne, il en mourrait annuellement 10, 15, 20, tandis qu'aujourd'hui à peine s'il en meurt de 4 à 7. Cela tient aux conditions défavorables dans lesquelles s'élevait alors l'enfance et surtout au fléau de la petite vérole qui moissonnait périodiquement une foule d'innocentes victimes. La seule année 1766 vit périr 92 enfants, et l'année suivante ne fut guère moins meurtrière. Il est vrai que sur ce nombre, 25 enfants appartenaient aux hospices de Paris; car, depuis que le *meneur* était habitant du Mont, beaucoup de femmes allaient à la capitale chercher des nourrissons, et ces pauvres petits, ordinairement mal soignés, étaient les premiers emportés par la mortalité.

2° Son administration.

L'organisation primitive, c'est l'organisation paroissiale. La bannière

(1) Archiv. de la fabrique.

du patron réunissait autour d'elle le noble, le bourgeois et le serf. Dans les affaires d'intérêt général, les agents étaient naturellement les procureurs et marguilliers de la paroisse. C'était devant la porte principale de l'église que se tenaient les assemblées générales du peuple; les délibérations ordinaires avaient lieu au bureau de la fabriqu . Après l'affranchissement de tous les hommes de corps, les habitants eurent le droit d'élire un syndic, faisant les fonctions de maire. Les assemblées générales furent présidées par le bailli, le syndic ou le lieutenant au bailliage; le recteur ou le notaire faisaient l'office de greffier. D'après la charte de 1460 : « les *sergents blaviers* seront élus par » les habitants et présentés à la garde de la justice ou au prévôt du » Mont, pour les instituer et faire le serment de loyaument exercer » leurs offices, et de faire leur rapport des prises qu'ils feront à iceluy » prévôt, et seront crus lesdits *sergents blaviers* de leurs prises et ne » pourront lever d'icelles prises plus grand prix ni salaire que douze » deniers. »

Je ne vois pas que le syndic eût un conseil d'échevins, régulièrement organisé. Selon l'importance des affaires, il convoquait les principaux habitants ou l'assemblée générale.

En 1680, le syndic intente un procès à messire Nicolas Gobert, prêtre, curé du Mont-Saint-Sulpice, par devant l'officialité de Sens et obtient une sentence en vertu de laquelle celui-ci est condamné « à se pour- » voir, dans les trois mois, d'un vicaire pour l'assister *in divinis*, et » pour son entretien, lui payer la somme de 200 livres; sinon, qu'il » sera permis aux habitants de faire saisir les revenus dudit bénéfice » jusqu'au moment où il aura satisfait à la dette, pour les fruits en » provenant être employés au paiement du prêtre qui viendra les des- » servir. » M. Gobert interjette appel au parlement. Assemblée des habitants, le 6 octobre, sous la présidence de M. Edme Frémyn, bailli, pour nommer deux commissaires qui iront à Paris soutenir l'instance. Les habitants ont gain de cause; seulement, la charge du traitement vicarial est partagée entre tous les gros décimateurs. Le 25 mars 1700,

nouvelle assemblée où l'on ajoute 100 francs pour le vicaire, à prendre sur les revenus de la commune. Le 18 octobre 1701, transaction entre le R. P. Montaroux, prêtre Jacobin du couvent d'Auxerre, et les habitants du Mont, par laquelle le sieur Montaroux s'oblige « de » desservir ladite paroisse en qualité de vicaire, et de dire par chaque » semaine trois messes, outre les fêtes et dimanches, à l'intention des » habitants, savoir : le lundi, la messe des Trépassés ; le jeudi, celle » du Saint-Sacrement ; et le samedi, celle de la Vierge, dans sa cha- » pelle, moyennant un honoraire de 150 livres et 12 livres pour le » logement dudit sieur vicaire. » Enfin, une dernière assemblée du 31 mai 1784, mit les choses dans l'état où elles étaient quand éclata la tourmente révolutionnaire (1).

En 1714, la commune fait opposition au décret qui transfère la terre du Mont, de la famille d'Estampes, en celle de Colbert, parce qu'il s'y trouvait des clauses préjudiciables à ses intérêts. Elle reconnaît au seigneur le droit de four banal, mais elle repousse ses prétentions à la banalité des moulins, au droit de boucherie, etc. ; elle demande formellement que « le décret de la terre du Mont-Saint-Sulpice ne soit » expédié qu'à condition que les habitants seront conservés dans leurs » droits d'usages, tant pour eux que pour leurs bêtes grosses et me- » nues, et pour toutes leurs nécessités, tant pour maisonner et » chauffer comme autrement (2). »

Le 12 août 1787, une municipalité fut constituée en exécution de l'ordonnance royale du 8 juillet précédent (3). Eu égard au chiffre de la population, elle dut se composer, outre le seigneur et le curé, membres de droit, de dix membres électifs, y compris le syndic.

Le nouveau conseil commença par se rendre compte des ressources et des charges de la communauté, puis il adressa une série d'observa-

(1) Archiv. de la fabrique.
(2) Archiv. départem.
(3) Archiv. commun.

tions à l'intendant de l'élection de Joigny. On s'y plaint, entr'autres choses, que l'évaluation des terres, prés, vignes, est exagérée. La somme totale des contributions, sur le rôle de 1787, est de 6,787 liv. 3 sous, tant la taille, accessoire que capitation, non compris les vingtièmes et corvées. On demande donc un dégrèvement, attendu que le finage a été estimé plus d'un quart au-dessus de sa valeur.

Le 31 janvier 1790, nouvelle organisation de la municipalité, conformément au décret de l'assemblée nationale du 14 décembre 1789. Le syndic prend le nom de maire, il n'y a plus que cinq officiers municipaux, avec un conseil de douze notables, un procureur de la commune et le greffier.

Depuis lors, il y a eu autant de modifications que de régimes divers, et il y a apparence que nous ne sommes pas au bout.

3° Ses revenus.

Lorsque, par la libéralité de Jean de Thiard, la propriété de cette vaste plaine sablonneuse qui s'étend à l'est du Mont et qu'on appelle les Usages, fut irrévocablement assurée aux habitants, une partie fut distribuée par ménages, une autre demeura indivise pour fonder un revenu communal. Cette réserve, consistant en 68 arpents des meilleures terres du climat. étaient, il y a seulement 80 ans, réputées si peu productives, qu'on ne trouvait point de fermier qui voulût les prendre à bail. On prit le parti de les amodier pour neuf ans, à raison de 491 livres 10 s., à 64 particuliers des plus pauvres de la paroisse. Ajoutez à cette somme le produit de 4 à 5 arpents de broussailles, formant la lisière des bois du Mont et de Pontigny, et celui de deux petites pièces de terre insignifiantes, et vous saurez sur quoi roulait la caisse municipale (1).

Alors, comme aujourd'hui la commune ne pouvait rien entreprendre sans s'imposer extraordinairement, et comme il y avait infi-

(1) Archiv. commun.

niment moins d'aisance et que le peuple était pressuré de toutes parts et sous toutes les formes par les agents du fisc, le moindre sacrifice devenait très-coûteux. Aussi tout était stagnant, nul progrès, nulles améliorations; les édifices publics tombaient en ruines et n'étaient réparés qu'à la dernière extrémité. On s'étonne quelquefois de rencontrer dans beaucoup de localités des églises dont le chœur est d'une grande magnificence et la nef d'un dénuement choquant. Ah ! la chose s'explique facilement, c'est que le chœur était à la charge des riches décimateurs et la nef à celle du pauvre peuple.

4° Ses archives.

Il n'est presque pas de village qui ne possède dans ses modestes archives quelques pièces intéressantes pour l'histoire locale et quelquefois même pour l'histoire nationale. J'exprime le désir que les membres de la Société historique du département veuillent bien en faire la visite; cette exploration sera certainement fructueuse. L'administration supérieure a ordonné le classement de tous les papiers des communes; un catalogue a été dressé, mais il n'est pas toujours exact. On a rejeté parfois comme un fatras inutile ou indigne de figurer telle vieillerie qui n'est pas sans mérite. C'est ainsi qu'il nous a été donné de restituer aux archives du Mont une grande partie des actes de l'état civil et religieux du XVIIe siècle et quelques autres documents. Tout cela pourrissait au fond d'un placard de la mairie, on en avait désespéré. Nous les exhumâmes avec précaution et notre peine ne fut pas perdue.

Je dois, à l'obligeance de M. Thibault, secrétaire de la municipalité, d'avoir pu prendre connaissance de ce qui a échappé à l'influence délétère de l'incurie et de l'humidité. Les registres de mariages et de sépultures ont péri pour la plupart, mais la série des actes de baptêmes est encore à peu près complète depuis 1600 jusqu'à la Révolution.

Le plus ancien registre commence en 1601 et contient 19 années.

C'est un manuscrit fort bien tenu, relié en peau de daim, et, à quelques actes près, tout entier de la main de *messire Jehan Finot*, *prêtre, curé du Mont*, dont le nom se lit en lettres gothiques sur la couverture ; Maître Jehan Finot peignait bien et s'est plu à varier son écriture de trois ou quatre manières différentes. Son petit volume est un vrai recueil paléographique, très-intéressant pour la paroisse et qui mérite d'être conservé avec soin. Au commencement, les actes y sont rédigés, tantôt en latin et tantôt en français, en gros caractères, quand il s'agit de *nobles messire*, de *Révérendissimes seigneurs*, *de hautes et puissantes dames*. Je remarque aussi que pour chaque baptême il y a toujours deux parrains et une marraine, quand c'est un garçon ; deux marraines et un parrain, quand c'est une fille. Le premier parrain ou la première marraine impose le nom et les autres sont qualifiés témoins.

Les seigneurs du Mont et leurs dames, figurent très-souvent dans les actes de baptême. Volontiers ils acceptaient la tutelle des enfants du pauvre ; et, à titre de parrain et de marraine, étendaient leur bienfaisant patronage sur presque toutes les familles de leurs vassaux : les d'Estampes de la Ferté, les de Choiseul-Praslin, les d'Haultemer de Maulny, les de Canoville de Raffetost, les Dufaur de Pibrac, les de Ramezay, les d'Anlezi, les de Bérulle, les de Ravignan, les Brûslard de Sillery, et divers autres nobles personnages, alliés ou amis des seigneurs du Mont, sont venus successivement déposer leur signature dans le registre de Jehan Finot, et joindre à ses différents mérites celui d'un recueil d'autographes.

J'ai parlé ailleurs des nombreuses notes laissées par M. l'abbé Moreau Dufourneau : j'y puiserai largement pour la *Notice statistique* par laquelle je compte terminer mes recherches sur le Mont.

Outre les collections communes à toutes les mairies, nos archives conservent encore une transaction entre Claude d'Estampes et les habitants, plusieurs transactions, sentences, titres et procédures, tou-

chant les rapports de la communauté avec les princes de Montmorency, divers actes d'assemblée du siècle dernier, un mémoire de messire Louis Filley, maréchal de camp, et les pièces qui concernent les usages.

Les délibérations du conseil municipal sont consignées par écrit, à dater de 1787. Bientôt les grands événements de la patrie s'y reflètent en les multipliant et en leur donnant de l'intérêt. Chez nous, comme ailleurs, elles offrent un piquant sujet d'études, la Révolution y revêt sa couleur locale. Malheureusement, ou plutôt heureusement, les années scabreuses ont disparu, il y a lacune de 94 à 1800. Une main charitable ou intéressée aura sans doute voulu passer l'éponge sur certaines excentricités.

5° Ses écoles.

En 1604, c'était un vicaire qui présidait les petites écoles de la paroisse. Il s'appelait Chauve et signait *vicaire escolier*. Des bienfaiteurs laissèrent ensuite quelques terres dont le produit fut destiné à fonder une maîtrise. De son côté la commune alloua un traitement et fournit le local. Jean Filley était recteur des écoles du Mont, en 1650; Edme Filley, en 1670; Prix Blanchard, en 1700; Savinien Boucheron, en 1725; Claude Dubourg, en 1741. Louis Gromand, Louis Pouy et Savinien Gamard leur succédèrent et devinrent par la suite procureurs et notaires royaux. M. Gromand, qui fut 22 ans recteur, tint conjointement avec son école un pensionnat qui a fait sa fortune.

Le maître cumulait le titre de préchantre. Il était à la nomination du syndic de la commune, sur la présentation de M. le curé. Les revenus de la maitrise sous l'ancien régime (1) s'élevaient à 687 livres.

En 1747, les classes avaient lieu dans une chaumière de 15 pieds carrés, attenant à une vieille grange qui vint à crouler et entraîna

(1) Archiv. de la fabrique.

l'école dans sa chute. La commune avait si peu de ressources qu'elle n'osa entreprendre de la relever.

Pendant le cours de la Révolution, cinq à six personnes, dûment pourvues d'un certificat de civisme, sollicitèrent le titre d'instituteur et se mêlèrent d'enseigner, « se faisant fort, dit la requête, de mon» trer à épeler, lire, écrire, et les quatre règles, le tout conformément » à la loi. » Et en 1800, quand M. l'abbé Lorin se présenta pour exercer les fonctions pastorales au Mont; comme, à cette époque, le culte catholique n'était encore que toléré, il dut, avant de commencer publiquement son ministère, déposer à la mairie la promesse de fidélité à la République, et, s'il fut autorisé par lettre de M. Labergerie, préfet de l'Yonne, en date du 4 germinal, à occuper le presbytère, ce ne fut point comme prêtre, mais bien comme instituteur. M. Lorin éleva, en effet, un pensionnat pour ménager la transition et se créer quelques moyens d'existence.

En 1821, des sœurs de la Providence, dont la congrégation venait d'être fondée à Pargue par le vénérable M. Boisgegrain, furent appelées pour tenir l'école des filles, et, peu d'années après, M. Caminot, ancien curé du Mont, retiré à Bouilly, fit don à la commune d'un local pour le logement des sœurs et la tenue des classes (29 septembre 1824). Cet humble établissement, justement apprécié, a constamment exercé la plus salutaire influence sur les familles, au point de vue de l'éducation morale et religieuse.

6° Son ressort et sa justice.

Le Mont-Saint-Sulpice était autrefois de l'élection de Joigny, généralité de Paris, grenier à sel de Seignelay, bureau de poste de Brienon, bailliage de Villeneuve-le-Roi, ressortissant à Sens pour les causes commises, et à Paris pour les ordinaires et de la juridiction consulaire de Sens.

On appelait élection, dans l'ancienne organisation financière de la France, la circonscription soumise à la juridiction du tribunal admi-

nistratif des élus, qui connaissaient en premier ressort des tailles, des aides et des autres impositions. Il fallait que, sur la fin, les intendants et leurs subdélégués fussent devenus bien odieux au peuple ; car, le bon et pacifique abbé Moreau, en rendant compte de leur suppression par l'assemblée nationale, applaudit tout haut à cette mesure et félicite sa patrie de s'être débarrassée *de cette engeance vorace et carnivore* : ce sont ses expressions.

Le grenier à sel de Seignelay avait été établi par Colbert vers 1668, et le Mont fut aussitôt rangé sous sa dépendance.

On a vu, dans la charte d'affranchissement, que le seigneur s'était réservé le droit de justice, haute, moyenne et basse. Le Mont formait alors un bailliage, soumis à la coutume et au siége de Sens ; mais en 1526, Marie du Lac, tutrice de sa fille, Edmée-le-Rotier, dame du Mont-Saint-Sulpice, Bouilly et autres lieux, donna un consentement authentique en faveur du bailliage d'Auxerre, qui depuis longtemps cherchait à s'arrondir aux dépens du siége de Sens. « Les habitants du » Mont et de Bouilly, dit Lebeuf (1), furent poursuivis, l'année sui- » vante, par les officiers de Sens, au sujet de l'abandon qu'ils venaient » de faire de leur juridiction pour se soumettre à celle d'Auxerre ; » mais comme leur seigneur les autorisait, ils soutinrent leur dé- » marche. » Par la suite, le Mont et plusieurs autres villages voisins furent compris dans le ressort particulier de Villeneuve-le-Roi : la déclaration qui contient cette disposition est de 1563. Mais lors de l'érection de la baronnie de Seignelay en marquisat-pairie, on les détacha de Villeneuve pour les faire dépendre directement de la justice de Seignelay. Quant aux affaires présidiales, toutes ces paroisses ressortissaient à Sens.

Depuis la destruction des bailliages, le Mont a changé non moins souvent de juridiction et en bien moins de temps. Il s'est trouvé en-

(1) Tome II, p. 373.

globé d'abord dans le ressort du tribunal du district de Saint-Florentin, puis dans le tribunal de première instance d'Auxerre. En 1790, on en a fait le chef-lieu d'une justice de paix, et d'un canton composé des communes de Chichy, Cheny, Ormoy, Bouilly, Rebourceaux et Vergigny. En 1802, on l'a dépouillé de cet honneur en l'annexant au canton de Saint-Florentin ; et enfin, en 1810, une nouvelle combinaison l'a fait entrer dans le canton de Seignelay, où il est resté.

Voici quel était le personnel de l'ancien bailliage du Mont : 1° le bailli; 2° le lieutenant; 3° le procureur fiscal; 4° deux sergents royaux ; 5° le notaire seigneurial et le notaire royal ; 6° les praticiens qui défendaient les causes.

La salle des séances, nommée *l'auditoire*, appartenait au prince de Montmorency, à qui la commune l'acheta en 1790, ainsi que le pressoir et les fours banaux. La justice de paix y fonctionna jusqu'à ce que la persécution eût expulsé le chef spirituel de la paroisse, et alors elle s'installa au presbytère, où elle siégeait encore quand M. l'abbé Lorin fut autorisé à y loger.

7° Les hommes distingués qu'elle a produits.

Les Montois, vifs, intelligents, intrépides, semblent avoir une aptitude spéciale pour l'état militaire. C'est aussi dans cette carrière qu'ils ont fourni le plus d'hommes marquants.

Je mets en première ligne les membres de la famille d'Estampes, dont il a été parlé plus haut et qui ont occupé de brillantes positions dans l'armée, notamment le *maréchal de la Ferté*.

2° *Louis Filley*, petit-fils de Louis Filley, bailli du Mont, eut une jeunesse fort aventureuse, si l'on en croit les récits des vieillards. Il s'enfuit de la maison paternelle, fut recueilli par un seigneur puissant à la cour, qui fut frappé de la physionomie spirituelle et décidée de cet enfant et se chargea de son avenir. Filley débuta dans le métier des armes à 18 ans : son intelligence et sa bravoure le firent avancer rapidement. Louis XIV, après l'avoir décoré des ordres du Mont-

Carmel et de Saint-Louis, le nomma directeur général des fortifications de la Sambre et de la Meuse, et l'éleva à la dignité de maréchal de ses camps et armées. Un boulet de canon le tua au siége de Nice, en 1705, à l'âge de 53 ans.

3° *Louis Filley de la Coste*, neveu du précédent, marcha sur les traces de son oncle. Il était lieutenant-général des armées du roi, à Thionville, et gouverneur de cette place, quand il mourut, environ l'an 1780. On voit encore, au côté gauche du chœur de notre église, la tombe de son père, Edme Filley de la Coste, mort en 1714.

4° Les trois frères d'*Aulnay*, écuyers, seigneurs de Règes, en Champagne, chevaliers de Saint-Louis, étaient originaires du Mont-Saint-Sulpice. L'un fut capitaine de dragons, un autre de grenadiers et l'autre d'infanterie. Ils ne quittèrent le service qu'à cause de la paix de 1747, ainsi que plusieurs officiers montois parmi lesquels je citerai les frères Pouy. Deux des Messieurs d'Aulnay sont morts chez nous et y ont été inhumés, savoir : Louis-Pierre, capitaine au régiment de Mailly en 1773, à l'âge de 64 ans; et Pierre-Edme-Mathieu, capitaine de dragons en 1785, à l'âge de 82 ans. Ce dernier laissa, par testament, 1,000 livres à l'église, pour y fonder une messe à perpétuité.

5° M. *Mangin de l'Espine*, de la famille des Mangins, dits l'Espine, laboureurs au Mont, s'engagea de bonne heure dans la profession des armes, et devint capitaine de la légion du Hainaut et chevalier de Saint-Louis. Au moment de la Révolution, il vivait retiré à Brienon : il fut nommé commandant de la milice nationale de cette ville et commissaire des volontaires nationaux pour le département de l'Yonne. M. Mangin est décédé à Brienon vers 1830.

Le Mont a fourni beaucoup d'hommes à nos grandes armées de la Révolution et de l'Empire. Au mois de mars 1792, il comptait déjà 22 soldats et officiers volontaires, tant grenadiers qu'autres, en garnison à Noyon. Mais parmi ces jeunes gens, les plus favorisés de la

fortune ne parvinrent qu'aux grades de capitaine et de lieutenant-colonel.

Dans d'autres carrières, je trouve :

En 1691, noble *Louis-Hilaire Fremyn*, conseiller du roi.

En 1693 *Pierre Petit*, directeur des hôpitaux de Sa Majesté.

En 1695, *Edme Gromand*, chirurgien-major de la ville de Namur.

Même année, *Jean Hauberat*, inspecteur des travaux du roi.

En 1696, *Etienne Gromand*, directeur des hôpitaux de Sa Majesté.

En 1747, *Edmu Descaves*, commis-général des marchands de bois. Cette place passe, vers 1780, dans la famille Pouy, qui l'a occupée jusqu'à nos jours. Les trois MM. *Pouy*, frères de Mlle Edmée, la restauratrice de notre église, sont restés célibataires, et deux d'entr'eux se sont succédés en qualité de maires, de 1815 à 1830.

Sur la fin de l'ancien régime, le Mont a servi de retraite à deux hommes de bien, dont la mémoire est restée chère aux habitants, savoir : M. *Ambroise Falconnet*, avocat au parlement de Paris; et M. *Augustin Faton*, avocat au parlement de Besançon, lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Quingey, ancien subdélégué général de la Franche-Comté. Lors du cruel hiver de 89, où la disette d'eau fut absolue, M. Faton fit creuser et réparer, à ses frais, la fontaine du Vivier, à laquelle on donna quelque temps par reconnaissance le nom de Fontaine Faton. En 1790, il consentit à remplir, au Mont, la modeste fonction de juge de paix.

Ambroise Falconnet s'est fait connaître au barreau par des Mémoires et des plaidoyers remarquables et dans le monde littéraire, par une suite d'écrits dont on peut voir la liste dans le supplément de la *Biographie universelle*, t. 63, p. 510. Les principaux sont : *OEuvres choisies de Lemaistre*, 1806, in-4o.—*Le Barreau français moderne*, 1807, 2 vol. in-4o. — *Essai sur le barreau grec, romain et français*, 1773, in-8o. — *Lettre à Louis* XVIII, *sur la vente des biens nationaux*. Ce dernier ouvrage excita beaucoup de réclamations; le gouvernement se

crut même obligé de sévir contre l'auteur, et il fut incarcéré pendant quelques jours. Il fut aussi mis en jugement avec J.-B. Dard, pour une brochure où il soutenait la nécessité d'accorder aux émigrés ne indemnité pour leurs biens vendus ; cet écrit courageux a été le premier publié sur cette proposition. Ils furent tous deux acquittés par arrêt de la cour royale de Paris, le 21 août 1814. M. Falconnet est mort à Paris en avril 1817, âgé de 75 ans.

Le Mont revendique encore une des gloires du barreau français; M. *L. F. Bonnet*, à qui un ancien curé du lieu donna les premières leçons de latin. Après de brillantes études, il se présenta au stage au commencement de mai 1783. Le barreau du parlement de Paris jetait alors un vif éclat : Elie de Beaumont, Tronchet, Ferey, Poirier, se plaçaient au premier rang des avocats consultants; puis à la tête des avocats plaidants, Gerbier, que ses contemporains appelaient le *prince des orateurs*, Target, Martineau, Treilhard, Camus, Hardoin, de Bonnières et Delamalle. En 1786, M. Bonnet, encore stagiaire, fut désigné pour faire le discours d'ouverture de la conférence de la bibliothèque. Il choisit pour sujet *les trois âges de l'avocat* et obtint un véritable succès. L'illustre Gerbier remarqua ce talent naissant, le prit sous son patronage, l'encouragea de ses avis, et, dès qu'il fut inscrit au tableau (en 1787), lui adressa diverses causes intéressantes. Son éloquent plaidoyer, dans l'affaire Kornmann, fonda sa réputation; le concours des auditeurs était immense, le prince Henri de Prusse et plusieurs personnages distingués, suivirent toutes les audiences, et le jeune barreau, presque entier, vint applaudir à son triomphe. En 1789, tout le haut banc du barreau étant entré à l'assemblée constituante, M. Bonnet resta désormais en première ligne avec Bellard, son ami intime, Trançon-Ducoudray, Berryer père, Chauveau-Lagarde, Roi, Blacque et Delacroix-Frainville. Le plus beau fleuron de sa couronne est sans contredit la défense du général Moreau en 1804. Son discours, entièrement improvisé et débité sur notes, dura six heures et demie et ne fut interrompu que par un court repos. Dans l'intérêt de

son client, dont la gloire excitait la jalousie du nouvel empereur, M. Bonnet se vit obligé de refouler les élans oratoires qui naissaient naturellement d'une si belle cause et de s'emprisonner dans une discussion logique et purement judiciaire. Mais son âme bouillonnait et il ne put retenir une sublime réplique que s'attira le procureur-général par interruption imprudente. On sait que, grâce au courage du défenseur et des juges, Moreau sauva sa tête et fut seulement exilé hors de l'Europe. M. Bonnet et son confrère, M. Bellard, qui avait concouru à la rédaction d'un Mémoire en faveur du général, un instant sur le point d'être arrêtés, en furent quittes pour une verte semonce de la part de Napoléon. En 1814, l'empereur de Russie, pendant son séjour à Paris, fit demander à M. Bonnet, son plaidoyer et lui écrivit une lettre très-flatteuse. Sous la Restauration, M. Bonnet fut chargé d'office de la défense de Louvel, l'assassin du duc de Berry, et la dernière cause importante qu'il plaida, fut celle de la veuve Fourmentin et autres, héritiers du sieur Gorlay. Il devint successivement bâtonnier de son ordre, membre de la chambre des députés et conseiller à la cour de cassation. Ce fut en 1826 qu'il entra dans la magistrature, après avoir été quarante ans l'ornement du barreau par ses lumières et ses vertus. Loin de rougir de l'humble condition de ses parents du côté paternel, il se plaisait à s'entourer d'eux et à les accueillir avec la plus touchante bienveillance pendant les vacances qu'il venait passer habituellement à sa maison de campagne de Sommeville près Auxerre. Il aima toujours beaucoup les habitants du Mont et leur en donna des preuves lors du terrible incendie de 1818, car il s'employa si activement en leur faveur, que les secours obtenus par son crédit de la munificence des Bourbons, réparèrent le désastre et même surabondamment pour quelques-uns. M. Bonnet est mort sur la fin de 1839, et les pauvres du Mont ne furent point oubliés sur son testament. Il a laissé deux volumes de plaidoyers et de mémoires qui se lisent avec infiniment d'intérêt.

On me permettra d'ajouter qu'un de nos plus habiles dessinateurs,

Gavarni, est aussi d'origine Montoise (son nom de famille est Chevalier); et que le meilleur ouvrage de philologie qui ait paru depuis quelques années, le *Traité des synonymes français* est dû à la plume d'un Montois, *M. Benjamin Lafaye*, ex professeur de philosophie au collége de Marseille, maintenant professeur à la faculté d'Aix.

L'abbé CORNAT.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LE BOURG DE TANNERRE.

I.

La haute antiquité de Tannerre est incontestable. Son nom celtique TANN, *rivière au milieu des marais*, et les tombeaux gallo-romains très-nombreux qu'on rencontre aux environs, notamment au nord du bourg, ne laissent aucun doute à cet égard.

Son nom latin, perdu dans l'oubli des siècles et que nous avons retrouvé dans une charte de 1233, appartenant aux archives du château de Saint-Fargeau, était *Tannodorum*.

Cette charte est le document écrit le plus ancien qu'il nous a été possible de rattacher à l'histoire de Tannerre, comme son église en est le plus ancien monument.

Les parties primitives de cette église, c'est-à-dire les murs de la nef, les lourds éperons qui les soutiennent, les petites fenêtres à plein-cintre, taillées extérieurement en glacis et évasées intérieurement en meurtrières; le portail ouest et sa fenêtre unique et ogivale, masqués aujourd'hui par une tour d'un autre âge, appartiennent évidemment au XIIe siècle.

L'église de Tannerre, placée sous le vocable de Saint-Martin et sans valeur archéologique, n'a qu'une nef voûtée en bois. Le chœur, également voûté en bois, indique le XVIe siècle par ses fenêtres ogivales à meneaux flamboyants.

Indépendamment de la fête de son patron, on y célèbre deux autres fêtes locales : celle des *Reliques*, le quatrième dimanche après Pâques ; et celle de Saint-Lazare, le 2 septembre.

Au XIIIe siècle, Tannerre appartenait, comme paroisse, au diocèse de Sens et au doyenné de Courtenay ; comme juridiction à la prévôté de Villeneuve-le-Roi et au bailliage de Montargis ; comme châtellenie, à la maison de Courtenay.

Etienne de Courtenay, fils de Jean, seigneur de Tanlay et de marguerite de Plancy, dame de Saint-Vinnemer, en était seigneur en 1327, et plaidait à cette époque contre la reine Clémence et Jean de Courtenay, seigneur de Champignelles. Il possédait en même temps la seigneurie de Champlay (1).

Les châtellenies de Champlay et de Tannerre appartinrent ensuite à Guy de Vallery, qui épousa Jeanne de Beaumont, fille de Pierre, seigneur de Charny, née de son premier mariage avec Jeanne de Mournay.

Les armes de Vallery-Tannerre sont *de gueules à la croix d'or*.

Un essai informe et confus de révolution populaire venait d'être tenté, pour la première fois, en France ; et le dauphin, régent du royaume pendant la captivité du roi, après avoir triomphé, non sans peine, des entreprises du peuple inconnu auparavant comme puissance politique, s'épuisait, dans une lutte inégale, contre les rois d'Angleterre et de Navarre.

Des bandes de partisans, formées de pillards de tous les pays, rava-

(1) Du Bouchet, dans son histoire généalogique de la maison de Courtenay, a cru devoir indiquer, par un *erratum*, la substitution du nom de *Tanlay* à celui de *Champlay*. Cependant, son texte primitif ne contenait aucune erreur, parce que le seigneur de *Champlay* appartenait à la branche de *Courtenay-Tanlay*. On conçoit du reste combien a dû être facile la confusion de deux noms qui ont tant d'analogie.

geaient la France en leur nom ; sous la conduite de capitaines audacieux.

L'un d'eux, l'anglais Robert Kanolles, s'était fait, dans ce genre de guerre, une haute réputation de bravoure et d'habileté. Il occupait plusieurs forteresses en Bretagne et en Normandie et disposait d'une colonne mobile de mille hommes d'armes, avec laquelle il réduisit bientôt Châteauneuf-sur-Loire, Châtillon-sur-Loing, et vint camper devant Tannerre.

La seigneurie de Tannerre et celle de Champlay, indépendantes l'une de l'autre comme fiefs, mais contiguës et unies alors dans les mains d'un même maître, comme elles le furent constamment depuis, formaient une importante possession féodale dont Champlay était la force et Tannerre la richesse.

Toutes deux relevaient en fief du château de Saint-Fargeau.

Tannerre, à cette époque, n'avait pas d'enceinte fortifiée, mais il était resserré et protégé au sud par sa maison-fort, assise sur la rivière de Branlin, et au nord par la Motte ou forteresse de Champlay.

Le domaine utile de la châtellenie consistait en manoir seigneurial, en jardins, garennes, moulins et foulons ; en six étangs, environ cinquante arpents de bois et vingt-cinq arpents de prés ; en un grand nombre de *mazures* et métairies, exploitant ensemble près de deux mille arpents de terre ; et en six fiefs, dont cinq avaient droit de haute justice.

Un de ces fiefs, celui de *Vachcresse*, mérite d'être cité. C'est sur ses terres que plus tard a été bâti le hameau des *Cottez*, assez important pour avoir eu de fait une prévôté et une justice particulière, relevant par appel au bailliage de Champignelles.

Le domaine direct de Tannerre était également considérable. Il consistait en droit de justice, haute, moyenne et basse, avec *prisons à garder délinquants*, *cep de bois*, *carcan*, *gibet patibulaire à pendre et punir*

de mort corporelle; en droit de banalité de moulin, de four et de pressoir; en droit de foires et de marchés, de poids et de mesures, de pêche et de ban-vin, de garenne et de colombier, de péage, d'épaves et de forfaiture.

Les habitants étaient obligés de faire garde nuit et jour en la maison-fort, et le seigneur, indépendamment de tous les droits que nous venons d'énumérer et qui sont assez généraux, avait le droit particulier de faire visiter toutes les bêtes tuées à la boucherie pour en avoir les langues, et de prélever, *pour cause de souveraineté,* une gerbe sur cent des blés et grains appartenant à la cure du lieu.

Il existait enfin à Tannerre une maladrerie et un hôpital pourvu de lits et de tout ce qui pouvait être nécessaires aux malades.

Quant à Champlay, son territoire n'excédait pas cent cinquante arpents; mais au centre de ce modeste domaine, dont les dépendances immédiates n'avaient que soixante arpents d'étendue, s'élevait, au XIVe siècle, une puissante forteresse dont nous avons recherché et étudié avec soin les derniers vestiges.

Elle se composait, d'après les anciens actes d'aveu et de dénombrement, parfaitement d'accord avec l'aspect des lieux, d'abord d'une enceinte générale de fossés et de murailles formant un parallélogramme dont le développement avait environ 150 mètres de l'ouest à l'est, et 100 du sud au nord.

Deux forts et un fortin, ayant chacun son enceinte particulière de fossés, occupaient la partie nord-ouest de l'enceinte générale et ne communiquaient l'un avec l'autre que par des travaux souterrains.

Le premier fort, situé à l'angle du quadrilatère, avait un développement d'environ 33 mètres sur 33. Le fortin était placé en avant, au sud, et avait environ 12 mètres sur 12.

Le second fort, situé à l'est du premier et sur une ligne parallèle, présentait une surface d'environ 33 mètres sur 40.

Le surplus de l'enceinte générale était occupé par des casernes couvertes en ardoises (1) et par une basse-cour.

Tels étaient Tannerre et la Motte-Champlay quand l'armée anglaise s'en approcha ; tel fut le premier obstacle qu'elle eut à vaincre pour s'ouvrir les portes de l'Auxerrois.

Kanolles résolut de s'emparer de la Motte-Champlay et de l'occuper militairement, attachant une haute importance à s'assurer ainsi une forte position qui pût au besoin protéger sa retraite de l'Auxerrois à la Loire, par la vallée d'Aillant, Villiers-Saint-Benoît (2), Malicorne et Tannerre.

Voici quelles furent, à cet effet, ses dispositions. Le sol en a conservé les traces et nous avons pu les suivre et les relever exactement (3).

Kanolles plaça son camp en un lieu aujourd'hui boisé et appelé la Garenne du Mouton.

Il était protégé au sud-est contre les sorties de la garnison de la maison-fort de Tannerre, par l'étang et les marécages placés entre ces deux points; et au nord-est, contre les entreprises de celle de la Motte-Champlay, par le Branlin, sur lequel il s'appuyait à 200 mètres de distance et que défendait sans doute une tête de pont.

Les deux côtés accessibles, le nord ouest, où était l'entrée principale, et le sud-ouest s'ouvraient sur des pays déjà conquis et occupés.

(1) On trouve encore, sur leur emplacement, de nombreux débris de cette nature.

(2) Un acte de rémission de 1390, qui se rattache plus spécialement à l'histoire de Rogny, constate d'une manière irrécusable que les convois militaires suivaient alors cette direction.

(3) M. Michou, ancien sous-officier d'artillerie, nous a aidé, dans ce travail, de ses connaisances spéciales et locales, avec beaucoup de zèle et d'obligeance.

Le périmètre du camp était de 120 mètres au nord-est et au sud-ouest, et de 400 mètres au sud-est et au nord-ouest.

Un accident de terrain ou quelqu'autre cause, aujourd'hui insaisissable, a fait briser, du côté sud-ouest, la ligne droite de l'enceinte, par une partie saillante d'environ 13 mètres sur 13.

Les travaux de siége commencèrent sans doute par l'établissement, au-delà du Branlin, d'un ouvrage fortifié appelé garde-du-camp ou tête-de-pont. Il ne reste, toutefois, aucune trace de ce poste avancé; mais, à partir du point où l'on peut le supposer, un chemin couvert s'ouvrit en ligne perpendiculaire, jusque vers la ferme de Beauregard et un peu au-delà, hors de la vue de la forteresse; puis, par une ligne oblique, jusque devant toute l'étendue de son front sud.

Ce chemin couvert, dont la double levée était très-apparente, il y a quelques années à peine, dans tout son parcours, a disparu en partie, mais seulement au-dessous de la ferme de Beauregard, par suite de la construction de la route et du chemin qui vient s'y raccorder.

On peut induire, de la vue des lieux ou du simple aspect du plan que nous joignons ici, que la Motte-Champlay fut emportée d'assaut. La maison-fort de Tannerre ne pouvait seule offrir une sérieuse résistance; elle dut être occupée par les Anglais en même temps que la forteresse.

Kanolles prit ensuite et occupa successivement Malicorne, Régennes, Ligny-le-Châtel et Auxerre.

Cette dernière ville fut pillée, rançonnée et démantelée, et toutes les richesses, et les femmes qui tombèrent au pouvoir du vainqueur, furent enfermées dans les places stratégiques conservées par lui.

La désolation, alors, fut partout, et *Ainsi*, dit Froissard, *étoit le royaume de France, de tous lez, pillé et dérobé, ni on ne savoit de quelle part chevaucher que on ne fut jeté à terre.*

Occupé exclusivement à se maintenir dans Paris, le dauphin avait

longtemps oublié qu'il devait faire quelque chose pour la délivrance des provinces et prendre quelque souci de sa gloire.

Robert de Fiennes parut enfin dans l'Auxerrois, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, mais il n'y entreprit rien qui fut efficace ou digne de la France, et se borna à une simple démonstration qui devint l'occasion bien plus que la cause du traité signé à Auxerre le 1er décembre 1359.

A la lecture de cet acte, on ne peut se défendre d'un sentiment de douleur de voir un connétable de France, à la tête d'une grande armée, traiter comme de puissance à puissance, aux conditions les plus dures et les plus ignominieuses, avec deux chefs d'aventuriers, *Jehan de Dalton, chivaler, et Danquin de Halton, Englois, capitaines de Regennes et de la Motte-de-Chanlay.*

Il fut convenu que, dans le délai d'un an, ces capitaines abandonneraient les deux forteresses en prenant dix jours de terme pour les *ardoir, gaster et détruire en la manière que il samblera à bien*, et que, pendant cette année, ils ne pourraient *prendre fort, chastel ne ville emparée ou à emparer, par Lairecin ne autrement, ne porter domaige, ne faire guerre aucune es pays raençonnez aux dictes forteresces de Regennes et de la Motte-de-Chanlay ne au pais raençonné à la forteresse de Ligny-le-Chastel, ne chevaucher es dis pays se ce n'est en la compaignie du roy d'Engleterre et de ses enfans ou du duc de Lancastre ou d'autre lieutenant dudit roy d'Engleterre, sans mal engien.*

Les deux capitaines s'obligèrent également, tant qu'ils seraient à Régennes et à la Motte-de-Champlay, *de laisser passer et repasser, tant par yaue comme par terre, toutes manières de marchandises paisiblement sans à eulz faire empeschement aucun, et ouvrir la rivière de Yonne, tant comme il seront es dis lieux parmi ce que de tous les vins que nous et les gens du pais vaurrons passer ou faire passer par leur destrois, hauront pour vint queues de vin trois moutons d'or*, POUR LES OFFICIERS DE REGENNEZ....

Le sire de Fiennes s'obligea en outre à payer, aux deux capitaines, une somme de vingt-six mille florins ou moutons d'or, et il fut réservé à ces derniers, tant qu'ils seraient à Régennes et à la Motte-Champlay, le droit de *prendre de toutes manières de vivres pour eulx, leurs chevaux et garnisons, tant comme il leur plaira, sans empêchement,* et de pouvoir *eulx, leurs gens et valles aveuc leurs chevaux aler querre des fourraiges et de tous aultres vivres à quelle heure que il leur plaira sans aultre mal faire.*

Il fut stipulé enfin que si lesdits capitaines avaient à leur départ des gens ou des chevaux malades ils pourraient les laisser, jusqu'à guérison, où bon leur semblerait, et qu'il leur serait alors délivré un sauf-conduit pour se rendre au lieu qu'il leur plairait et notamment en la forteresse de Malicorne, à Merry ou Château-Neuf-sur-Loire.

En exécution de ce traité et de la paix générale, le roi d'Angleterre, par lettres-patentes données à Calais, le 28 octobre 1360, chargea William Graunson et Nichol de Tamworth de faire évacuer les places occupées par ses troupes, et spécialement Régennes, Ligny, Malicorne et la Motte de-Champlay.

C'est alors que cette dernière forteresse fut détruite.

Quant à Tannerre, il n'était plus déjà qu'un amas de ruines.

L'abbé Lebeuf, dans ses Mémoires sur l'histoire civile d'Auxerre, donne à entendre que la forteresse de Champlay, qui a donné lieu au traité du 1er décembre 1359, était située à Champlay, près de Joigny, et non à Champlay, près de Tannerre; M. Challe, dans sa notice historique sur Malicorne, le dit en termes exprès.

Trompés par le texte ambigu de ce traité, ces deux auteurs ont fait une confusion d'autant plus facile qu'il n'ont pas eu besoin, pour l'objet de leurs études, de recourir aux sources que nous avons dû consulter au sujet des nôtres et qui seules pouvaient éclaircir la question.

Les détails que nous venons de donner, l'ont-ils suffisamment

éclairée ? Il est permis de le penser ; cependant, nous avons compris que l'autorité des hommes avec lesquels nous sommes en désaccord sur ce point, nous obligeait en quelque sorte à garder la défensive et à prouver deux fois pour que la vérité nous demeurât définitivement acquise.

Nous nous sommes assuré, dans ce but, d'une part, qu'il n'existe à Champlay, près de Joigny, aucun lieu connu sous le nom de *la Motte*, et, d'autre part, que les notaires et officiers de justice exerçant à Tannerre ont constamment, jusqu'au jour de la suppression des justices seigneuriales, désigné dans leurs actes cette paroisse par le nom de Tannerre-Champlay ou de Champlay-Tannerre.

Nous nous sommes assuré également que tous les habitants de Tannerre ont vu enlever une partie plus ou moins notable, suivant leur âge, des matériaux arrachés aux murs de la Motte ou forteresse de Champlay, pour être employés à des constructions modernes.

Nous ferons remarquer enfin que rien, dans le traité de 1359 que nous avons cité, autant que possible, textuellement, ne contredit l'existence de cette forteresse au lieu où nous l'indiquons et qu'il résulte au contraire de ses termes exprès, que le péage imposé aux Auxerrois, pour la navigation des vins sur la rivière d'Yonne, ne devait profiter qu'aux officiers de Régennes, stipulation exclusive qui, évidemment, ne se serait pas trouvée dans le traité, si les vins, après avoir franchi le passage de Régennes, avaient pu être capturés par la garnison de la Motte de Champlay.

A ceux qui ne seraient pas encore entièrement convaincus, nous citerons comme témoignage authentique les termes d'un acte d'aveu et de dénombrement du 21 mars 1731 (1), peu ancien, il est vrai, mais qui n'a pas été fait pour la question et qui, comme le notaire, prend soin de l'indiquer, a *été dressé sur les copies des précédents aveux*.

(1) Cet acte est déposé aux archives départementales.

Le mandataire des dames de Tannerre-Champlay déclare, dans cet acte :

Qu'elles tiennent à plein fief foi et hommage de mond. seigneur, et possèdent les terre et seigneurie de Champlay, en laquelle, de toute ancienneté, a eu, en la montagne qui est au-dessus de l'église de Tannerre, du côté de Louesme, château, forteresse emparée de tours, grands édifices de murs, basse-cour et clôture de murs, le tour dudit château garni de fossés doubles, lequel château a été abattu pendant la guerre des Anglais et Bourguignons......

Comme aussi...... tenir en fief foi et hommage de mondit seigneur Le Peletier des Forts, à cause de sond. château de Saint-Fargeau, la maison-fort dudit Tannerre, située et assise de l'autre côté de l'église dudit Tannerre, dans la vallée, du côté de la rivière de Branlin, qui fut autrefois abbattue et brûlée par les guerres et depuis réparée et fait fort. Item avoue, pour lesdites dames, avoir es dites terres et seigneuries, halles et droit de foires et marchés en la ville de Tannerre qui ont été discontinués par les guerres et que le pays a été inhabité, se tenant iceux marchés ordinairement tous les mercredis de chacune semaine.

II.

Tannerre, comme nous le verrons, fut près de deux siècles à se relever de ses ruines.

A Guy succéda Anne de Vallery, qui épousa Jean de Courtenay, seigneur de Laferté-Loupierre. Elle était veuve, sans enfants, en 1412, et fit donation, en 1417, de la seigneurie de Tannerre à Jean de Courtenay, fils de Pierre et d'Agnès de Melun, cousin de son mari et déjà seigneur de Bléneau et de Champignelles.

Celui-ci épousa Catherine de L'hospital le 12 janvier 1423, et se trouvait depuis longtemps en possession du titre de seigneur de Tannerre quand la donatrice mourut.

Nicolas de Dicy, se trouvant alors le plus proche parent d'Anne de Vallery, prétendit que la donation de 1417 était entachée de nullité. Il céda ses droits sur Tannerre à Gaspard Bureau, seigneur de Villemomble, et celui-ci parvint à se faire reconnaître légitime possesseur de la châtellenie litigieuse, aux termes d'une transaction du 17 décembre 1437.

Gaspard Bureau est un des plus illustres seigneurs de Tannerre.

D'abord capitaine de Poissy et du château du Louvre, puis payeur des armées du roi, il servit au siége de Meaux en 1439, et fut nommé provisoirement au mois d'avril 1441, et définitivement le 27 décembre 1444, maître d'artillerie.

Il se signala en cette qualité à la prise de Bayeux, en 1450; au siége de Bayonne, en 1451, et à la bataille de Castillon, en 1453.

Louis XI, à son avénement, le nomma, en récompense de ses grands services, général réformateur et visiteur des œuvres et ouvriers du royaume, tant de maçonnerie que de charpenterie, par lettres-patentes du 15 septembre 1461.

Nommé chevalier en 1464, il mourut vers 1469.

Ses armes étaient *d'azur au chevron potencé et contre-potencé d'or, rempli de sable, accompagné de* 3 *buires d'or*, 2 *et* 1.

Nous arrivons à l'époque où Tannerre va perdre son aspect misérable et revenir à son ancienne prospérité, grâce aux efforts honorables de Jacques Dupé, qui succéda au maître d'artillerie comme seigneur de Tannerre et de quelques-uns de ses descendants.

Le premier soin de Jacques Dupé, pour fixer une population active et laborieuse dans ses domaines, fut de rendre à Tannerre, autant que possible, les garanties de sécurité que lui donnaient autrefois la Motte de Champlay.

Un nouveau système de défense, en harmonie avec les ressources du seigneur et de ses vassaux, fut adopté en conséquence. Il consista en une enceinte continue de fossés, interrompue seulement par deux



portes ; l'une à l'est, l'autre à l'ouest du bourg, qui prit depuis le titre de ville.

Une partie de l'église était restée debout ; elle fut convenablement réparée et complétée par la reconstruction du chœur, au-dessus duquel s'élevait primitivement le clocher. Le nouveau clocher fut édifié contre le portail ouest auquel il servit à la fois de porche et de contrefort. Le choix de cet emplacement et la forme massive et sans grâce de la tour furent toutefois moins une œuvre de mauvais goût qu'un moyen de défendre la partie la plus accessible du bourg, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la grande épaisseur des murs et par les trois meurtrières qui y sont pratiquées.

Enfin, la date de 1503, inscrite sur une des pierres de la façade ouest de cette tour, ne laisse non plus aucun doute sur l'époque de sa construction.

Si l'on ajoute à ces travaux la reconstruction de la maison-fort, on trouvera certainement dans cet ensemble peu de grandeur, mais ils eurent sûrement une valeur relative suffisante pour donner bientôt à la nouvelle ville une importance telle qu'elle put obtenir le rétablissement de ses foires et de son marché hebdomadaire.

Jacques Dupé avait épousé Antoinette de Choisy. Il mourut vers 1530.

Pierre Dupé, un de ses enfants, lui succéda comme seigneur de Tannerre. Il épousa, en premières noces, Melchiore de la Châtre, fille de Joachim, seigneur de Nançay, capitaine de la grosse tour de Bourges, et de Françoise Foucher ; et, en secondes noces, le 26 juin 1549, Jeanne d'Arpajon, fille de Jean, baron d'Arpajon, sénéchal de Rhodès et d'Anne de Bourbon, dame de Mirebeau.

Edme Dupé, qui devint, après son père, seigneur de Tannerre, et épousa Madelaine d'Orléans, fille de Jean, seigneur de Rère et de Gabrielle de la Marche, fut la gloire de sa maison et la terreur de l'Auxerrois.

Henri III venait de tomber sous le poignard de Jacques Clément et de succomber. Charles de Bourbon, sous le nom de Charles X, et Henri de Navarre, sous le nom de Henri IV, se disputaient la couronne de France, opposant chacun, suivant ses forces et ses moyens, *les religions catholique et protestante*, *les parlements de Paris et de Tours*, *le Nord et le Midi de la France*, *le peuple et la noblesse*, *l'esprit d'unité et l'esprit féodal* (1).

Tout le comté d'Auxerre et la plupart des places voisines reconnaissaient l'autorité de Charles X. Quelques capitaines de partisans tenaient seuls la campagne pour Henri IV.

Edme Dupé fut bientôt le plus audacieux, le plus habile et le plus célèbre de ces capitaines.

Comme son roi, il avait contre lui le nombre et la puissance, mais il avait, comme son roi, l'activité qui multiplie la force, l'intelligence qui y supplée et le courage qui la brave. Il savait enfin, comme son roi, joindre à la valeur de l'homme d'épée l'art du politique, et il ne manqua guère au seigneur de Tannerre qu'un théâtre plus digne de lui.

Au mois d'avril 1590, on annonça à Auxerre qu'il allait faire une tentative sur cette ville et l'alarme s'y répandit aussitôt. Tous les postes furent gardés avec soin, tous les suspects furent jetés en prison, mais le capitaine Tannerre, c'est ainsi qu'on l'appelait, ne vint pas, et les Auxerrois en furent quittes pour la peur.

Il n'en fut pas de même des habitants d'Ouaine. Surprise à l'improviste et enlevée d'assaut, leur ville n'opposa guère aux vainqueurs qu'un noble défenseur, Le Sage de Jussy, qui tomba dans la lutte mortellement blessé.

Pendant que Cravan et Toucy étaient tenus en échec, une tentative

(1) Lavallée, histoire des Français.

des plus hardies fut tentée sur Joigny par les capitaines Tannerre et la Bourdinière. Ils s'introduisirent dans la ville par une brèche pratiquée secrètement et y firent irruption à la tête de 400 hommes, le 22 novembre 1591, mais ils furent vigoureusement repoussés ; et ce dernier, blessé dans la retraite, alla mourir à Saint-Maurice.

Tannerre, cependant, continua de tenir la campagne, et se rendit si redoutable qu'une trêve fut sollicitée de lui et obtenue. L'influence qu'il s'était acquise sur les autres capitaines était si grande que tous se crurent obligés par l'engagement qu'il avait contracté sans leur participation ; mais le maréchal Biron apparut, au milieu de cette trêve, dans l'Auxerrois, y leva une contribution de guerre et se retira, laissant les deux partis continuer la suspension d'armes.

L'inaction, toutefois, ne pouvait convenir au capitaine Tannerre. La trêve, enfin, expira le 31 décembre 1593. Le 27 janvier, après avoir joint ses forces à celles du capitaine de Champlivault, il enlevait Villeneuve-le-Roi ; le 16 mars, il s'emparait, sous les yeux de la garnison d'Auxerre, de tous les vins du village de Champs et les vendait à vil prix ; le 18, il paraissait devant Auxerre, le guetteur de la porte du Pont sonnait l'alarme et toute la ville était dans l'agitation ; le 19, il recevait la capitulation de Jussy, et le 1er avril, il établissait son quartier-général au faubourg Saint-Gervais d'Auxerre.

Le corps municipal s'assemble aussitôt à l'hôtel de ville et députe deux commissaires au capitaine Tannerre, pour solliciter une nouvelle suspension d'armes. Celui-ci accorde un délai de quinze jours, mais il exige que le maire vienne conférer avec lui.

Ce magistrat satisfit le 2, à cette condition, et se fit précéder par l'envoi des meilleurs vins de la ville, offerts en présent au capitaine, et la conférence commença sous ces heureux auspices.

L'entrevue dura trois quarts d'heure. Elle eut, du reste, tous les résultats qu'en attendait Tannerre car, dès le lendemain, la division était dans la ville et l'on n'y pouvait guère plus compter sur l'obéis-

sance des soldats que sur la fidélité des bourgeois. Le 7, les habitants, réunis en assemblée générale, firent leur soumission à Henri IV, et chargèrent une députation de lui en porter la nouvelle.

Cette habile négociation valut à Tannerre les plus grands éloges et la charge de bailli d'Auxerre dont il prit possession le 30. Le même jour, il obtenait la remise du château de Régennes; et quand, le 2 mai, le maréchal Biron arriva pour en faire le siége, il trouva la place soumise et prête à recevoir garnison.

Le 3, Tannerre accompagna le maréchal au siége de Coulanges-la-Vineuse, qui bientôt ouvrit ses portes, et le 7, il était rendu à ses fonctions et recevait le serment de fidélité des chanoines, des Bénédictins et des Cordeliers.

Une honorable récompense était due au capitaine Tannerre : le roi ne l'avait pas fait attendre, mais il avait, dans le choix, manqué de convenance pour une ville dont il avait accepté la soumission avec joie, et de politique, au point de vue de ses propres intérêts. Aussi Tannerre ne put-il faire oublier aux Auxerrois qu'il avait vendangé leurs vignes, ruiné leur commerce et rançonné leurs habitants surpris dans la campagne.

Le zèle du magistrat ressemblait trop pour eux à l'insolence du vainqueur. Tannerre fut assassiné.

Il y avait moins d'un mois qu'il exerçait la charge de bailli (1).

Eustache Dupé, son fils, qui lui succéda comme seigneur de Tannerre, prit le titre de baron. Il était chevalier en 1609, et enseigne de la compagnie des gardes de Monsieur en 1613. Il avait épousé Anne de Hallevin et mourut vers 1631.

(1) Le zèle qu'il déploya dans le parti de Henri IV a donné lieu de penser qu'il était protestant. Aucun document ne confirme cette opinion. Les nombreux actes de catholicité auxquels son fils Eustache a participé donnent beaucoup plus de probabilité à l'opinion contraire.

Tannerre continua, sous ses successeurs, à porter le titre de baronnie. Il appartint à ses deux filles ; d'abord à Madelaine, née le 2 septembre 1612 et mariée à Henri de Boulainvilliers ; puis à Françoise, née en 1613 et mariée à Jean-Henri de la Salle.

Roger de la Salle, leur fils, écuyer, était baron de Tannerre en 1645. Depuis, cette terre changea si fréquemment de maîtres que nous avons pu avec peine en suivre la trace.

Ce fut d'abord Henri Mathé, fils de Hugues, seigneur de Vitry-la-Ville, encore mineur en 1699 et écuyer en 1702.

La baronnie de Tannerre avait été saisie sur lui faute d'hommage, et il l'avait vendue, avant d'en avoir fait aveu, à Nicolas de Boinvilliers, sur qui elle fut saisie pour dettes.

Claude Forcadel, écuyer, seigneur de Velledieu, nommé commissaire à l'administration du fief, en fit aveu, au nom du saisi, le 17 août 1703.

Il appartint ensuite à François-Pierre-Louis des Barres, conseiller du roi, qui en fit aveu le 12 septembre 1713 ; puis à Charles Edme Berthelot de la Villeurnoy, écuyer, mousquetaire du roi, commissaire provincial des guerres, à Bénigne le Ragois, chevalier, marquis de Bretonvilliers, maréchal de camp des armées du roi, ancien maître de camp du régiment dauphin, cavalerie, qui mourut à Tannerre, le 27 août 1760 ; enfin, à Claudine-Augustine le Ragois de Bretonvilliers, sa fille, femme de Bénigne-Henri-Sacriste de Tombebœuf, officier au régiment des gardes françaises.

DÉY.

INDICATION

DES DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS.

Archives du château de Saint-Fargeau.

Archives départementales.

Minutes des notaires de Saint-Fargeau et de Tannerre.

Actes de l'état civil de Tannerre.

Fœdera, conventiones et acta publica, de Rimer.

Pouillé du diocèse de Sens (manuscrit de la Bibliothèque d'Auxerre).

Procès-verbal de rédaction de la coutume de Montargis.

Histoire généalogique de la maison de Courtenay, par Du Bouchet.

Histoire généalogique de la maison royale de France, par le P. Anselme.

Mémoires sur l'Histoire civile d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf.

Notice historique sur Malicorne, par M. Challe.

Chroniques de Froissard et de Saint-Denis.

Histoires de France.

LÉGENDE DU PLAN

DE LA MOTTE DE CHAMPLAY ASSIÉGÉE PAR LES ANGLAIS EN 1358.

PLNCHE Ire.

1° Foit avec son enceinte de fossés.
2° Idem.
3° Fortin entouré de fossés.
4° Cour et casernes.
5° Enceinte générale.
6° Chemin couvert, dont les vestiges existent encore aujourd'hui.
7° Ferme de Beauregard.
8° Prolongement du chemin couvert, disparu depuis peu.
9° Partie inférieure de ce chemin, disparue depuis longtemps.
10° Camp des Anglais.
11° Église de Tannerre.



CONSIDÉRATIONS SUR LE STYLE DES NEFS

DE L'ÉGLISE SAINT-EUSÈBE ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIFFÉRENTS STYLES DE CETTE ÉPOQUE.

Des documents précis sur les églises dites de *transition* ont clairement prouvé que cette architecture s'est développée pendant la première moitié du XIIe siècle; que le style s'en est considérablement modifié de 1150 à 1200, et que ces modifications se rapprochaient de plus en plus des beaux caractères de l'ogive définitivement constituée au XIIIe siècle. On a démontré que le nouveau style a été perfectionné par les laïques et que le clergé, qui jusqu'alors avait présidé à l'exécution des monuments religieux, avait continué à conserver les traditions du plein cintre. On a dit également qu'à partir du XIIIe siècle, l'art de bâtir avait été exclusivement cultivé par les architectes séculiers, et que, depuis cette époque, on n'a pu rencontrer un seul moine qui se fût occupé de manier le compas et l'équerre.

Ce dernier fait, qui a été avancé par des archéologues distingués comme invariable pour toutes les contrées et pour tous les monuments, ne nous paraît pas bien confirmé; nous croyons qu'il serait nécessaire de l'étudier de nouveau, de multiplier les observations, de s'enquérir de toutes les pièces authentiques qui peuvent être encore enfouies dans les cartons des archives, et de concentrer les recherches sur la première moitié du XIIIe siècle.

On est bien convenu déjà, que dans les principales communautés, dans les riches abbayes, où les relations avec le peuple ont été moins actives que dans les petits monastères, l'ancien style roman s'est conservé pur bien plus longtemps que dans les autres lieux. Nous avons pu déjà en citer un frappant exemple en montrant les deux tours de Saint-Eusèbe et de Saint-Germain ; mais de ce qu'à partir du commencement de la seconde moitié du XIIe siècle, il est plus difficile de suivre la marche des deux écoles ; de ce qu'on ne distingue plus aussi facilement qu'auparavant le système du clergé, de celui des laïques, est-ce à dire que ces derniers aient seuls continué à diriger la construction des édifices religieux ?

Le fait seul de la présence des artistes laïques dans la construction des cathédrales ne nous paraît pas exclure la persistance des moines architectes. Il est donc essentiel de reporter les études sur ce point jusqu'à ce qu'on soit arrivé à un résultat plus positif.

Il est bien vrai que c'est au milieu de la révolution sociale du XIIe siècle, par suite de l'émancipation des peuples, que l'art s'est régénéré et s'est établi sur de nouvelles bases. Il est incontestable que la société laïque, après avoir secoué le joug de la féodalité, a cherché à s'approprier des prérogatives qui jusqu'alors lui avaient été refusées ; elle cultiva l'art de l'architecture jusqu'alors réservé au clergé ; elle lui donna des caractères différents de ceux de l'architecture des moines : de là l'origine de la distinction des deux écoles du XIIe siècle.

Les architectes laïques, les maîtres d'œuvres, les artistes libres, animés du désir de perfectionner le système qu'ils avaient adopté, ont dû faire tous leurs efforts pour atteindre ce but; c'est alors qu'une fois que le nouveau style fut, pour ainsi dire, ébauché, ils eurent l'idée de s'associer afin de doubler leurs forces par la puissance de l'union ; ce sont ces associations qu'on a appelées d'abord *fraternité de constructeurs* et que plus tard on a connues sous la dénomination de *francs-maçons*.

Nous ne pouvons douter aujourd'hui que le style ogival ne soit le

produit de leurs recherches et de leurs inventions ; et, guidés par un puissant génie, ils ont été conduits à un de ces résultats qu'on ne prévoit pas et qu'on est étonné d'avoir obtenu. Mais parce qu'ils sont les auteurs d'un style nouveau, faut-il en conclure, sans examen préalable, que toutes les constructions du commencement du XIII[e] siècle aient été exclusivement dirigées par eux? Nous nous refusons à adopter cette hypothèse d'autant plus que l'on peut constater dans les églises du commencement du XIII[e] siècle des différences très-notables dans les dispositions ; et que l'on voit, dans la plupart d'entre elles, d'ailleurs entièrement ogivales de style, des réminiscences de l'art roman et des combinaisons qui ont longtemps appartenu au style du clergé. Dans ces circonstances, on est autant en droit d'en conclure, ou que les *maîtres d'œuvres francs-maçons* se sont reportés aux dispositions adoptées précédemment par les moines, ou que ceux-ci au contraire, tout en adoptant les formes des artistes libres, ont voulu imprimer à leurs constructions leur cachet propre, en indiquant par des traits caractéristiques une tendance à ce maintien des anciennes combinaisons. Si ce fait pouvait être démontré, si l'on pouvait assurer que parmi les variétés de ces différences coordonnées qu'on remarque dans les monuments de cette époque, celles qui affectent certaines dispositions appartiennent au clergé, ce serait un grand pas de fait pour éclaircir l'obscurité qui voile encore ces premiers temps du noble style ogival. Cette question est assez importante pour appeler toute notre attention.

Nous dirons d'abord qu'il nous semble difficile d'admettre que, dans l'espace de moins de 50 ans, les moines qui avaient fait de l'architecture une étude spéciale et sérieuse ; qui connaissaient parfaitement, soit de sentiment, soit mathématiquement, les lois de la stabilité et les principes de construction; que les moines, disons-nous, auraient tout-à-coup renoncé à cultiver un art qui avait tant été révéré chez eux, et cela par la seule raison que le style ogival étant prédominant, ils n'auraient point voulu faire de constructions en dehors du style roman.

C'est par suite du peu d'uniformité que nous avons rencontrée dans la disposition et la décoration des églises de même époque que nous nous sommes posé la question de savoir d'où pouvaient provenir ces dissemblances. On ne comprend pas bien effectivement pourquoi, lorsque les bases du style ogival du XIIIe siècle eurent été fixées par les artistes, des architectessortis de la même école auraient emprunté à l'art roman des dispositions qui avaient dû disparaître dans le grand progrès qui venait de transformer l'art. Nous savons bien que les architectes ont été divisés en grandes écoles de contrées telles que l'école bourguignone, l'école poitevine, l'école normande, etc., etc. Mais après avoir reconnu l'uniformité d'un style différent, adopté pour chacune de ces écoles, on ne peut plus les subdiviser en d'autres catégories de genres mêlés les uns dans les autres; ce serait avouer qu'un style n'a jamais été formé par une école à laquelle devaient venir puiser les architectes laïques de l'association fraternelle, dits francs-maçons; il faudrait poser en principe que chaque artiste, livré à lui-même, ne tenait plus aucun compte des préceptes qu'il avait puisés à la source commune. Il nous semble plus simple, plus naturel et plus conforme à l'esprit du temps de regarder chaque exception comme étant l'œuvre d'un architecte sinon d'une autre association, du moins d'une autre classe composée de moines. Du reste, il ne nous semble pas impossible que dans les grands et riches monastères, des moines architectes, possédant toute la science et la pratique des principes de stabilité et de construction matérielle, et désirant continuer de diriger eux-mêmes les constructions de leurs communautés, aient cherché à se bien pénétrer des dispositions des églises bâties par les artistes laïques; qu'ils aient imité certains édifices, quant au genre et aux formes, mais qu'ils aient créé et mis en harmonie avec ces éléments d'autres combinaisons provenant de leur ancien style; ce qui expliquerait alors parfaitement les différences que nous rencontrons dans la plupart des monuments de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle.

Nous sommes amenés à le dire, et nous l'avouons franchement, jusqu'à présent on n'a que très-imparfaitement rendu compte de la grande variété que nous révèlent les plans de cette époque. M. Vitet, qui paraît avoir grandement et consciencieusement étudié les monuments de transition, crut avoir trouvé une règle à peu près générale pour la disposition des plans; cet archéologue, dans sa monographie de l'église de Noyon, dit, en parlant de cet édifice:

«..... En descendant dans les détails, vous trouverez certaines dis-
» positions qui semblent n'appartenir qu'aux constructions de l'époque
» romane : ainsi, par exemple, les arcades de la grande nef reposent
» alternativement sur un pilier *carré flanqué de colonnes engagées*, et
» sur une colonne cylindrique complètement isolée. Cet emploi alter-
» natif de deux genres de supports différents se rencontre fréquem-
» ment dans les monuments à plein cintre ; *il disparaît entièrement dès*
» *qu'on entre dans l'époque à ogive* proprement dite. »

M. Vitet n'a sans doute posé ce principe qu'après l'avoir sérieusement étudié et l'avoir reconnu général, car il n'indique pas que ce soit pour une seule contrée qu'il parle ainsi.

Nous allons voir si, dans nos pays, cette proposition est exacte :

Au premier abord, l'église de Saint-Eusèbe semble confirmer l'observation de M. Vitet. Cet archéologue fait remonter la construction de l'église de Noyon à 1150 environ, et il fait remarquer que l'ogive et le plein cintre y règnent simultanément et y vivent en frères; que c'est là un type exact de la belle époque de transition et que le plan présente encore, par la succession de piliers carrés alternés par des colonnes isolées, toutes les dispositions de l'art roman. Si, comme nous l'avons dit, les nefs de l'église de Saint-Eusèbe sont bien de la fin du XIIe siècle, il y aurait une parfaite concordance avec le principe plus haut rapporté, à savoir que dès qu'on entre dans l'*époque à ogive proprement dite*, la disposition de l'alternance de supports disparaît et se trouve remplacée par une succession de piliers flanqués de colonnettes.

Malheureusement à côté de ce semblant d'accord, nous avons le chœur de l'église de Saint-Etienne d'Auxerre, qui, construit dans les premières années du XIIIe siècle, vient démentir ce que M. Vitet pose en thèse générale. Le chœur de Saint-Etienne a ses supports alternés de colonnes cylindriques isolées, et de piliers autour desquels sont engagées de petites colonnettes; mais ce n'est point seulement cette portion de notre cathédrale qui vient mettre ce principe en défaut : l'église Saint-Martin de Chablis, celle de Sens, celle de Clamecy et d'autres qui sont évidemment de style purement ogival de la première moitié du XIIIe siècle, sont encore de nouveaux témoins qui sont là pour confirmer. Ainsi donc, il n'est point vrai que chez nous la disposition des plans des églises ait été constamment la même à partir du jour où l'ogive a eu conquis toute son indépendance ; il n'est point vrai non plus que l'alternance des piliers et des colonnes isolées ait existé régulièrement jusqu'à cette époque ; car, si l'église de Bazarne présente un exemple de cette disposition , celle de Druyes qui est a peu près de la même époque vient nous montrer qu'elle doit au moins faire exception.

Au milieu de ces exemples qui, d'une part , semblent confirmer le fait et qui, d'un autre côté, viennent le démentir, la solution de la question ne peut plus être admise telle qu'on l'avait posée d'abord : c'est-à-dire que le style ogival pur aurait été régulier dans tous ses plans dès que les architectes auraient tous été choisis, sans exception, parmi les artistes libres, les *francs-maçons*.

Avant de faire prévaloir notre opinion sur l'hypothèse que nous venons d'émettre, et qui nous semble expliquer d'une manière peut-être plus probable et plus satisfaisante les deux genres de construction; c'est-à-dire , en attribuant au clergé les constructions du commencement du XIIIe siècle, où des dispositions romanes étaient encore préférées, et en regardant les architectes proprement dits comme les auteurs des autres projets, nous croyons qu'il est indispensable, en attendant que des pièces authentiques puissent détruire ou raffermir

notre opinion, de bien étudier, dans tous les détails, chacun de ces deux genres; et de leur comparaison jaillira peut-être quelques étincelles qui viendront jeter la lumière sur l'obscurité qui couvre encore le problème que nous venons de poser.

Nous revenons, en conséquence, à l'examen de Saint-Eusèbe, et nous allons nous appuyer principalement sur les dispositions qui pourraient le distinguer des autres monuments de la même époque.

La physionomie du plan apparaît lourde et sévère comme dans l'architecture romane; les piliers cependant diffèrent un peu de ceux des églises à plein cintre en ce sens que, dans ces dernières, les colonnes cantonées sont engagées sur un carré parfait, tandis qu'ici elles le sont sur un pilier composé de deux rectangles qui se croisent; de telle sorte qu'on dirait qu'on a cantoné d'abord sur le pilier quatre pilastres sur le milieu desquels on aurait ensuite engagé quatre colonnettes. Cette disposition a lieu dans quelques autres églises de la même époque et notamment dans celle de Montréal, près Avallon.

A Druyes, au contraire, où le style de l'église tient le milieu entre celui qu'on a désigné sous le nom de romano-bizantin et celui de transition, les colonnes sont engagées sur un simple carré, et tous les piliers sont de même forme, sans alternance de colonnes isolées. Cette église étant plus ancienne que celle de Saint-Eusèbe, c'est une nouvelle preuve que les plans offrent beaucoup de variétés, quant à ce qui a rapport à l'alternance des piliers et des colonnes cylindriques, condradictions qui doivent nécessairement tenir à une cause, inconnue jusqu'ici, mais qu'on ne doit point désespérer de découvrir.

Une remarque que nous avons faite et que nous ne devons point passer sous silence, c'est qu'à Bazarne et à Mailly-la Ville, les colonnes cylindriques ont pris place successivement entre chaque pilier; ces deux églises doivent être, à peu d'années près, comtemporaines de celle de Druyes; seulement, le style en diffère quant aux détails. A Bazarne, l'ogive y apparaît même dans les arceaux des voûtes; cette

différence, dans la disposition des supports, semblerait donc indiquer qu'il y avait déjà, à cette époque, même dans le roman, des écoles systématiques.

L'église de Saint-Eusèbe est peut-être une des premières, dans nos contrées, où l'on ait éclairé la grande nef par des fenêtres pratiquées au-dessus des combles des bas-côtés, et où l'on ait décoré l'intérieur de galeries appelées *triforium*; dans les quatre églises que nous venons de citer : Montréal, Druyes, Bazarne et Mailly-la-Ville, la grande nef est accompagnée de bas-côtés, et les murs, supportés par les arcades, ne s'élèvent, au-dessus des petites nefs, que de ce qui est nécessaire pour y placer la corniche, ou bien cette corniche n'existe pas et les mêmes rampants du comble couvrent et la grande nef et les bas-côtés.

Dans la disposition de la partie supérieure de la nef centrale de Saint-Eusèbe, on voit germer la naissance des principes de construction qui se sont développés au XIIe siècle; on voit bien que ce n'est encore qu'un essai, qu'une étude préliminaire, pour ainsi dire, des belles combinaisons qui ont été introduites quelques années plus tard dans la construction des hautes voûtes; on n'a point encore deviné le système des grands arceaux extérieurs destinés à maintenir la poussée de ces voutes; on ne s'est même pas servi de ceux déjà connus et qu'on plaçait quelquefois sous les combles des bas-côtés. La poussée des arceaux et des nervures n'est maintenue que par de simples piliers ou contreforts placés à l'extérieur et en saillie sur les murs; ces piliers sont appuyés en partie sur les premiers voussoirs des arcs doubleaux des bas-côtés. Les murs de la grande nef dans leur partie supérieure ont encore une forte épaisseur et sont portés, entre chaque pilier, par deux arcades séparées entre elles par le pilastre qui divise en deux parties le triforium de chaque travée; c'est là, il est vrai, un grand progrès sur l'architecture romane pure, mais qui est encore bien loin d'atteindre la perfection qu'on apporta, dans cette partie des églises, dès la première moitié du XIIIe siècle, où

ces gros murs furent remplacés par de minces parpaings de 0,25 à 0,30 d'épaisseur et auxquels on donnait une hauteur prodigieuse. Le triforium n'a dû être clos que par de petits murs élevés sous ces arcades, après la construction ; aujourd'hui il l'est par une simple cloison en briques simples. Les deux dernières travées, à l'ouest, ont cependant été fermées par des murs de 0,25 d'épaisseur élevés en même temps que la construction. Ainsi, non-seulement cette dernière partie diffère du reste par son ornementation, mais encore par sa disposition architecturale, preuve que, comme nous l'avons dit, elle doit être postérieure aux travées de l'est de quelques années.

En résumé, la construction de cette partie de l'église tient le milieu entre le système adopté pendant la période romane et celui du commencement du XIII[e] siècle, ce qui se trouve en parfaite concordance avec l'époque que nous lui avons assignée, c'est-à-dire de la fin du XII[e] siècle, et que même, la galerie de l'ouest, serait de l'an 1190 à 1200.

F. Vachey,
Architecte.

VILLERS-VINEUX. — CHAMP DE SÉPULTURE.

La trouvaille du champ de sépulture de Villiers-Vineux est, sans contredit, une découverte d'un haut intérêt pour l'histoire et pour la numismatique ; aussi les amâteurs abondent-ils pour recueillir tout ce qu'on y trouve.

Si l'on n'est pas encore d'accord sur l'époque de la bataille qui fut livrée dans cet endroit, l'examen des débris d'armes et d'équipement militaire qu'on y découvre peuvent amener la solution de cette question, par la comparaison de ces objets avec d'autres semblables remontant à une époque connue.

Plusieurs des objets découverts m'ayant été communiqués j'en ai gardé le dessin expliqué par les notes qui suivent : (1)

N° 1er. Plaque en cuivre jaune blanchie probablement à l'étain. Cette plaque ciselée porte en dessous, suivant qu'on peut le voir par le dessin n° 2, trois petits pitons troués qui servaient à la fixer sur un baudrier ou ceinturon au moyen de goupilles. Les deux anneaux qui existent au-dessus étaient sans doute destinés à recevoir une boucle.

N° 3, plaque en cuivre blanchie de même et ayant en dessous deux pitons ; elle devait servir d'ornement sur un ceinturon.

4. Débris d'une boucle du même métal.

5. Petite plaque en cuivre formant boucle.

6. Autre plaque d'ornement.

7. La même, vue de côté.

Le dessin reproduit la dimension exacte de ces objets qui, blanchis comme nous l'avons dit, paraissent avoir appartenus à la même

(1) *Voy.* les planches nos 2 et 3.



armure, probablement celle d'un officier, ainsi que le font présumer les ciselures qui n'existent pas sur d'autres boucles plus simples.

Nos 8, 9 et 10. Boucles en cuivre jaune; les deux dernières sont incomplètes.

N° 11. Petit sabre ou poignard ayant 29 centimètres de lame; il a la forme d'un couteau de cuisine.

N° 12. Sabre à un seul tranchant; la lame porte 51 centimètres de longueur. Ces deux sabres sont fortement oxidés.

N° 13. Vase en cuivre très-mince ayant la forme d'une calotte, il a 10 centimètres de diamètre et 3 centimètres 1/2 de profondeur.

La quantité de monnaies découvertes dans le champ de Villers-Vineux est assez considérable comme on le sait. Ayant eu occasion d'en examiner un certain nombre je n'en ai reconnu jusqu'à présent que trois différentes : celles frappées à Auxerre et déjà décrites dans le Bulletin de la Société vol. de 1848, page 197; elles sont les plus communes ;

Celles frappées au Mans (n° 14 du dessin); elles portent d'un coté la légende *Cenomanis civitas* avec une croix et de l'autre *gratia Dei rex*, avec le monogramme du roi Charles II, dit le Chauve.

La troisième a été frappée à Troyes (n° 15 du dessin); celle que je possède est la seule que j'aie vue. D'un côté on lit *Trecas civ.* entourant une croix et de l'autre *gratia Dei rex*, avec un monogramme que je n'ai pu déchiffrer, la pièce étant un peu fruste. Elle paraît moins bien frappée que celles d'Auxerre; cependant les lettres de ces deux monnaies affectent à peu près la même forme, c'est-à-dire celle carrée, tandis que sur les pièces du Mans l'extrémité des lettres est ronde.

La continuation des travaux pour l'extraction du sable a dû amener d'autres découvertes qui seront sans doute publiées. On parle d'un anneau recueilli par M. le juge de paix de la localité.

CAMILLE-DORMOIS.

DEUXIÈME LETTRE DE M. C. DORMOIS SUR UN CERCUEIL DE PIERRE TROUVÉ A VILLIERS-VINEUX.

Vous savez, Messieurs, que les dernières fouilles faites dans le champ de sépulture, près de Villiers-Vineux, ont amené la découverte de trois cercueils en pierre qui ont la même forme que ceux trouvés précédemment.

Un seul était muni d'un couvercle, il contenait un squelette complet et un sabre à peu près semblable à celui dont j'ai eu l'honneur de vous adresser un dessin.

Les soins apportés, dans la taille et dans la fermeture de ce cercueil et les sculptures qui le décorent, portent à croire qu'il renfermait les restes d'un chef occupant un rang distingué.

Le dessin de ce cercueil, joint à ma lettre, me dispensera d'entrer dans tous les détails d'une description (1). Il est en calcaire oolithique pur; les sculptures sont grossières et forment des stries ovales et circulaires coupées sur le milieu du couvercle par une double croix en portant une très-petite. Les lignes étant simplement creusées; il en résulte que les dessins ne forment aucune saillie. Une petite croix est sur chaque bout du couvercle.

Il n'existe, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, aucun caractère autre que ceux figurés sur le dessin.

Je n'ai pu voir le squelette qui a été maladroitement brisé; il paraît qu'il indiquait un homme dans la force de l'âge; la machoire portait toutes ses dents, on en remarquait même une (appelée dent de *sagesse*) qui commençait à se developper lors de la mort du guerrier.

(1) *Voy.* le dessin n° 4.

L'un des autres cercueils contient, sur les côtés extérieurs, des stries sculptées de même ; elles forment des lignes disposées comme les parquets à feuilles de fougère.

Lors de ma dernière visite sur les lieux les ouvriers étaient occupés à remblayer les fouilles et à niveler le terrain ; il n'y a donc plus rien à espérer.

CAMILLE DORMOIS.

RAPPORT SUR QUELQUES OSSUAIRES

DÉCOUVERTS DANS LES ENVIRONS DE SAINT-FLORENTIN.

Messieurs,

Dans votre séance du 4 juin 1848, M. Camille Dormois vous a entretenu d'un ossuaire trouvé, à Villers-Vineux, dans les fouilles occasionnées par les travaux du chemin de fer.

L'intérêt que vous paraissez avoir attaché à cette communication, m'engage à vous faire connaître quelques découvertes de cette nature, faites dans les environs de Saint-Florentin.

Au commencement de cette année, les travaux de terrassement, opérés également par la compagnie alors chargée de la construction du chemin de fer, sur le finage de Bouilly, au climat de l'Epinette, ont mis pareillement, mais seulement en partie, à découvert un ossuaire entièrement semblable à celui de Villers-Vineux. Depuis que cette compagnie a cessé d'exister, les travaux ont été suspendus ; mais ils vont incessamment être repris au compte de l'Etat, et l'on pourra juger plus tard avec plus de certitude de toute l'importance de cet ossuaire.

Cependant, dès aujourd'hui, par le grand nombre d'ossements humains déjà trouvés, par les soins pieux qui paraissent avoir présidé à leur ensevelissement, par l'étendue de la plaine à laquelle ce dépôt a été confié, et par les quelques armes qui ont été recueillies près de ces ossements, il est permis de penser que cet ossuaire est un vaste champ de sépulture où furent déposés les corps des guerriers qui succombèrent dans quelque bataille dont cette plaine a été le théâtre.

Tous les corps ont été enterrés à une profondeur du sol variable de 1 m. à 1 m 50 cent., dans un sable argileux et d'alluvion, et placés suivant une disposition régulière et symbolique, conforme à l'esprit religieux des premiers siècles du christianisme, c'est-à-dire les pieds tournés du côté du soleil levant et la tête au couchant.

Il n'a été découvert jusqu'à présent qu'un seul tombeau. Ce tombeau était construit entièrement en maçonnerie, composé de pierres semblables aux grès tirés des carrières voisines de Frécambeau et de Mortier.

Une partie des armes, qui ont été trouvées près des ossements, a été déposée au musée de la ville d'Auxerre, par M. Kiers, conducteur des ponts-et-chaussées, et à ce titre chargé de la direction des travaux du chemin. L'autre partie est entre mes mains. Elle se compose de quelques boules, d'un brassard, d'un fer de lance, et de deux épées, dont une est encore munie de sa garde et de quelques débris de son fourreau que la rouille a respectés.

Ces épées sont droites et se terminent en pointe. Leurs dimensions varient; l'une d'elles, par exemple, a 0m40 de longueur sur 0,05 de largeur, à partir de la garde. Elles ressemblent exactement aux sabres-poignards donnés, il y a quelques années, à nos soldats, par M. le maréchal Soult, et dont l'idée est ainsi renouvelée des Romains. Seulement, elles ne sont tranchantes que d'un seul côté, si ce n'est à la pointe, où les deux côtés sont affilés.

Il n'a été recueilli jusqu'actuellement, dans les fouilles, aucune médaille ni aucune pièce de monnaie.

Non loin de ce premier champ de sépulture, à une distance moindre d'un kilomètre, dans les carrières de Frécambeau, qui sont situées sur la rive droite du canal de Bourgogne et de l'Armançon, les ouvriers rencontrent très fréquemment des ossements humains, en déblayant les terres qui recouvrent les bancs de grès.

Au mois de février de l'année 1840, il a été découvert notamment, à une profondeur de 0m66 seulement, dans la terre végétale, les osse-

ments parfaitement conservés de 12 squelettes. Ces squelettes étaient placés parallèlement et à une petite distance l'un de l'autre. Des armes étaient près de chacun d'eux : c'étaient une épée de la forme de celles décrites plus haut et un poignard. L'un de ces squelettes, sans doute celui d'un chef, portait en outre, autour du cou, une chaîne en cuivre doré, qui supportait, au moyen de quatre chaînons placés à l'un de ses bouts, un médaillon sur lequel se trouvaient gravées plusieurs lettres. L'autre bout est armé d'un crochet qui permettait de rattacher ce bout à l'un des anneaux de la chaîne. Auprès de la tête de ce même guerrier était un petit vase de poterie romaine, qui avait sans doute servi d'urne lacrymatoire aux funérailles, dont on avait honoré ses restes mortels.

La plupart des épées et des poignards ont été brisés par les ou vriers, qui voulaient en éprouver la force et la qualité. Mais un poignard, quatre épées, la chaîne, l'urne et quelques pièces de fer, dont j'ignore la destination, ont été sauvés de ce petit vandalisme et recueillis par mon frère, aux notes duquel j'emprunte ce récit; ils sont aujourd'hui conservés dans mon cabinet.

A quelle époque remontent ces champs de sépulture? A quelle nation appartiennent tous ces guerriers, qui reposent ainsi tout armés dans le sommeil de la mort? Pour quelle cause succombèrent-elles ces victimes de l'égarement et des passions humaines?... Hélas! Depuis bien des siècles, le silence et le calme des nuits se sont faits autour de leurs tombeaux; nul n'a le souvenir de leurs exploits; l'herbe a crû dans la plaine et a effacé jusqu'aux derniers vestiges de leurs froides demeures; et le pâtre, insouciant et tranquille, y a conduit ses troupeaux!...

L'historien, aujourd'hui, en est donc réduit à de simples conjectures. En vain interroge-t-il la cendre muette de ces guerriers, la forme de leurs armures et les lieux où ils reposent; en vain parcourt-il les annales des sanglants événements qui ont par trop de fois désolé nos belliqueuses contrées; il ne peut préciser ni l'époque, ni la cause de

leur trépas. Mais si l'on ne peut rien affirmer, il est facile d'établir à cet égard mille présomptions plus ou moins vraisemblables.

Ainsi, n'est-ce pas près de ces lieux, à l'emplacement même où s'élève aujourd'hui le village d'Avrolles, que se trouvait Eburobriga, l'antique et populeuse cité gauloise, dont il est parlé dans les Commentaires de César, qui est mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, et que les Bourguignons, puis les Normands, puis les Anglais, ont si bien dévastée, que le souvenir de son emplacement en a presque péri dans la mémoire des historiens.

Au-dessus d'Avrolles, sur un tertre fort élevé, se voient encore les débris du camp de Barcéna, camp romain, qui commandait la ville et toute cette vaste vallée qui s'étend à ses pieds. C'est à Avrolles que venaient se croiser deux des principales voies romaines qui traversaient les Gaules; l'une qui passait par Auxerre et Troyes, et l'autre par Autun, Alise et Sens.

Or, c'est au sommet de l'angle déterminé par la convergence de ces deux grandes voies, qui furent pratiquées dans l'origine pour le passage des légions romaines marchant à la conquête du monde, et qui depuis servirent au brigandage de nos petits seigneurs féodaux, c'est à quatre kilomètres environ de distance d'Avrolles, que se trouvent situés les champs de sépulture dont nous parlons.

Si, en outre de ces circonstances, on veut bien se rappeler :

Que sous Childéric, les Bourguignons parcoururent nos contrées, tentèrent de s'emparer de Saint-Florentin et la réduisirent aux dernières extrémités ;

Qu'en 501, après la mort de Clovis, ils finirent par s'en emparer après un siége opiniâtre;

u'en 597, la reine Brunehaut se retira dans un fort bâti près de la ville, pour se mettre à couvert des poursuites de Théodebert II, roi d'Austrasie, son petit-fils; que Frédégonde, ayant découvert sa retraite, l'y fit attaquer par Landry, son favori; que Brunehaut se dé-

fendit avec vigueur, et qu'ayant reçu du secours, elle tomba si à propos sur l'armée de Frédégonde, qu'elle contraignit Landry à abandonner son camp et ses équipages ;

Qu'en 879, les Normands qui ravageaient la France depuis plus d'un demi-siècle, après avoir été battus à Argenteuil, près de Tonnerre, par Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne, vinrent mettre le siége devant Saint-Florentin ; que Richard accourut au secours de ses habitants ; qu'aidé de leur concours, il chargea les Normands, leur fit lever le siége, les poursuivit par Avrolles, qu'ils incendièrent sur leur passage, jusqu'à Champlost, où il les surprit, les mit en pleine déroute et leur tua un grand nombre d'hommes ;

Qu'en 892 il y eut une grande bataille près de Saint-Florentin, citée sans autres détails par Delisle, dans sa carte du duché de Bourgogne ;

Qu'en 936 les comtes de Champagne vinrent assiéger Saint-Florentin;

Qu'en 1317, c'est-à-dire au début de cette longue guerre que la France soutint contre les Anglais, et qui fut tellement calamiteuse que suivant l'expression énergique d'un historien, elle fit de la France un tombeau ; les Anglais passèrent à Saint-Florentin et en ravagèrent les environs ;

Qu'en 1359, le prince Edouard prit Sens, Joigny et Saint-Florentin, non sans coup férir ;

Qu'en 1418, Jean, duc de Bourgogne, qu'en 1417, Guy de la Tremouille mirent le siége devant cette même ville ;

Qu'enfin en 1570 les huguenots se ruèrent sur Avrolles, saccagèrent l'église de Saint-André et la chapelle de Sainte-Béate, brisèrent la châsse de cette vierge et en dispersèrent les ossements sacrés ainsi que les reliques qu'elle contenait.

On comprendra facilement, en présence d'une position stratégique aussi favorable et de tous ces tristes événements, dont le souvenir déplorable est conservé dans les chroniques du temps, comment chacun

de nos champs est fécondé par la poussière de tous ces débris humains.

Si les travaux, qui vont être repris au climat de l'Epinette, sur le finage de Bouilly, amènent de nouvelles découvertes qui puissent jeter quelque jour sur le champ de sépulture dont j'ai entretenu la Société, j'aurai l'honneur de lui en faire part dans une note ultérieure.

T. Hermelin.

Nota. Je possède un casque romain, qui a été découvert en 1750 dans les ruines du camp de Barcena, situé au Mont-Avrollo.

Ce casque est excessivement remarquable par les admirables ciselures qui recouvrent son cimier, sa bouche et sa visière.

Je cite ce fait pour rappeler à la Société qu'il serait fort utile de faire opérer des fouilles dans les ruines de ce camp. Il est certain que ces fouilles feraient retrouver un grand nombre d'objets très-précieux pour l'histoire de l'art.

Géologie.

ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

PREMIÈRE PARTIE.

TERRAIN JURASSIQUE.

II.

ÉTAGE DE L'OOLITE INFÉRIEURE.

L'étage de l'oolite inférieure se développe au-dessus de la formation liasique; il acquiert, dans le département de l'Yonne, une puissance assez considérable et se divise en deux couches distinctes : le calcaire à entroques et l'oolite ferrugineuse.

(1) *Voy.* le premier article, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* t. II, p. 233, et le deuxième article, loc. cit., t. II, p. 569.



Calcaire a Entroques. – Un calcaire dur, grossièrement oolitique, variant du blanc au gris, et auquel la présence du fer donne parfois une teinte jaunâtre, constitue cette première assise. Dans certaines localités, ce calcaire est pétri de fragments de pentacrinites; leur cassure brillante et lamelleuse les fait facilement reconnaître dans la roche qui les empâte et leur abondance a fait donner à cette couche le nom de calcaire à entroques. Indépendamment de ces débris de crinoïdes on remarque souvent des valves de grandes huîtres étendues à la surface des bancs. Les autres fossiles y sont rares ; la partie inférieure en contact avec les marnes du lias en renferme seule quelques-uns à peine reconnaissables (1). A la partie supérieure ces calcaires sont quelquefois percés de trous nombreux, inégaux, très-rapprochés et dus probablement à des coquilles térébrantes.

On rencontre assez fréquemment dans cette couche, empâtés au milieu de la roche, des rognons assez volumineux de fer oxidé d'un brun rougeâtre. Près de la commune de Tharoiseau, dans une carrière de calcaire à entroques, la surface des bancs exploités et les fissures de la roche sont souvent recouvertes de concrétions calcaires, tantôt blanches et presque pulvérulentes, tantôt épaisses et solides comme des stalactites. M. de Bonnard avait déjà constaté l'existence, dans le calcaire à entroques, de ces deux variétés de chaux carbonatée assez fréquentes, du reste, dans les dépôts calcaires des terrains jurassiques de notre département.

Le calcaire à entroques constitue, dans toute la Bourgogne, un horizon remarquable et qui, de loin, frappe les yeux. Compacte et résistant, il forme autour du lias une série de mamelons et de plateaux

(1) M. de Bonnard a découvert, dans le calcaire à entroques de la Bourgogne, un oursin qu'il place dans le genre cassidule (nucholites) (?). — Voy. *Notice géologique sur quelques parties de la Bourgogne*, par M. de Bonnard, p. 61, 1825. Nous n'avons point retrouvé cette espèce qui, peut-être, n'a pas été recueillie dans le département de l'Yonne, car l'auteur n'indique pas la localité.

aux pentes abruptes et contraste brusquement avec les marnes liasiques sousjacentes qui, faciles à se laisser désagréger et entraîner par les eaux, s'étendent en pentes douces jusque dans les vallées.—M. Moreau a remarqué que les sources d'eau les plus considérables des environs d'Avallon se font jour au point de contact des marnes et du calcaire.

OOLITE FERRUGINEUSE. — Le calcaire à entroques est surmonté par une assise que sa nature minéralogique et les corps organisés qu'elle renferme doivent faire considérer comme représentant, dans nos contrées, l'oolite inférieure proprement dite. Cette assise a très-peu d'épaisseur, souvent même elle est entièrement recouverte par les marnes du calcaire blanc, jaunâtre, marneux (furller s'earth), qui lui est superposé; aussi n'apparaît-elle dans notre département que sur un très-petit nombre de points, et M. de Bonnard, malgré le soin avec lequel il a étudié, dans la Bourgogne, les étages inférieurs du terrain jurassique, n'a point constaté sa présence. A la Tour-du-Pré, près Avallon, où cette couche a été observée pour la première fois par M. Moreau, notre collègue, elle se compose d'un calcaire oolitique, ferrugineux, disposé en bancs peu épais, et alternant avec de minces feuillets d'argile jaunâtre. — Les corps organisés que renferme cette couche sont nombreux. Les térébratules et les ammonites y dominent. La présence de l'ammonite Parkinsoni, de la térébratula Spinosa et du dysaster ringens ne laissent aucun doute sur la place géologique que doit occuper cette couche. — Cette même assise apparaît encore à quelque distance de Sermizelles, dans les tranchées de la route de Paris à Lyon; mais, dans cet endroit, elle se compose d'un calcaire moins marneux, moins oolitique et plus compact. C'est encore la même couche qu'on rencontre sur la route de Vézelay à Avallon à mi-côte de la montagne de la Mangeoire.

Echinides de l'étage de l'oolite inférieure.

CIDARIS COURTAUDINA, Cot.

Testâ ignotâ. Aculeio inflato, claviformi, granulis planis, rotundis,

numerosis, per series dispositis longitudinaliter ornato; collo brevi, facie articulari leviter crenulatâ.

Dimensions. — Hauteur (?)... Largeur (?)

Je ne possède de cette espèce que des baguettes. Elles sont claviformes, fortement renflées, pointues ou arrondies à l'extrémité et garnies sur toute leur surface de granules rondes, aplaties, très-rapprochées, et disposées longitudinalement en séries régulières plus ou moins éloignées les unes des autres. Entre ces séries principales se trouvent souvent des granules plus petites, inégales et formant des lignes interrompues.

Ces baguettes présentent de nombreuses variétés. Elles sont plus ou moins longues, plus ou moins renflées, plus ou moins arrondies à leur extrémité; les granules qui les recouvrent, bien que toujours très-rapprochées, tantôt sont libres et tantôt forment des séries linéaires non interrompues. Du reste, ces différences n'ont rien qui doive surprendre, quand on considère combien, dans une même espèce de cidaris, les piquants varient de taille, de forme et d'ornements.

Jusqu'ici on n'a recueilli aucun fragment de test auquel on put rapporter les piquants du cidaris courtaudina.

Rapports et différences. — Ces piquants se rapprochent beaucoup de ceux que M. Agassiz a nommés cidaris cucumifera et qui ont été rencontrés dans le coral-rag de la Suisse. J'ai hésité longtemps à les en séparer. Cependant un examen attentif m'a fait saisir quelques dissemblances. Les granulations aplaties qui ornent la surface de ces deux espèces forment des séries longitudinales beaucoup plus rapprochées dans le cidaris cucumifera que dans le cidaris courtaudina. On ne remarque jamais dans le premier ces petites granulations qui apparaissent sur les exemplaires bien conservés du cidaris courtaudina. Cette différence, bien que peu importante, est constante et par cela même elle m'a paru suffire pour établir deux espèces distinctes.

Localité. — Cette espèce caractérise les couches les plus inférieures

du calcaire à entroques. — Elle est très-abondante aux environs de Semur (Côte-d'Or); on la rencontre beaucoup plus rarement dans notre département.

EXPLICATION DES FIGURES.

Planche 2. fig. 1. Baguette du cidaris courtaudina de la collection de M. Moreau.

fig. 2. Var. de ma collection.

DIADEMA DEPRESSUM, AGASS.

Pla. 2 fig. 3-6.

SYN. — **Diadema depressum, Agass.** — ***Catalogue systématique des échinides,*** **p. 8.**

—— — **Agassiz et Desor,** ***Catalogue raisonné des échinides, Annales des Sciences,*** **2e série, t. VI. p. 349, 1846.**

Testâ depressâ, subpentagonale. Tuberculis in areis ambulacrariis et interambulacrariis œqualibus et biseriatim dispositis. — Tuberculis secondariis nullis. Seriebus porosum plurimis in facie inferiore. Ore magno, decie inciso.

DIMENSIONS. — Hauteur 7 millimètres 1/2, diamètre 19 millimètres.

Le diadema depressum affecte une forme très-déprimée et visiblement pentagonale. Chacune des aires est garnie d'une double rangée de tubercules principaux de grosseur à peu près égale. Les aires ambulacraires sont beaucoup plus étroites que les aires interambulacraires et conséquemment les rangées de tubercules sont beaucoup plus rapprochées sur les premières que sur les secondes. Tous ces tubercules ont une base lisse, sont finement crénelés et perforés d'une manière très-apparente. Les tubercules secondaires sont presque nuls et se bornent à de petites granulations qui sont disséminées au hasard entre les rangées de tubercules. Les pores ambulacraires disposés par double paire sur la face supérieure se multiplient aux approches de l'ouverture buccale.

L'ouverture buccale est grande et décagonale.

J'ai cru devoir rapporter ce diadema à l'espèce que M. Agassiz, dans son catalogue, a nommé diadema depressum. Bien que la mention de ce diadema n'y soit accompagnée que d'une phrase descriptive très-courte et très-incomplète, les caractères indiqués se retrouvent tous dans mon espèce et je n'ai pas hésité à les réunir. — J'aurais désiré pour plus de certitude, avoir sous les yeux l'échantillon-type qui avait servi à M. Agassiz à établir cette espèce et qui, d'après le catalogue, provenait de la collection de M. d'Orbigny. Mais je n'ai pu me procurer ce point de comparaison. M. d'Orbigny y a mis toute l'obligeance que je pouvais désirer. Mais il n'a retrouvé dans sa nombreuse collection aucun échantillon portant le nom de depressum. Il m'a cependant envoyé plusieurs diadema provenant de l'oolite inférieure de Saint-Honorine parmi lesquels quelques individus, bien que d'une taille supérieure à l'échantillon que je viens de décrire, me paraissent se rapporter incontestablement à la même epèce.

Rapports et différences. Le diadema depressum constitue une espèce que caractérise très-bien sa forme subpentagonale, et fortement déprimée. Par la disposition de ses tubercules, elle offre quelque ressemblance avec le diadema subangulare, Agass. Mais elle s'en éloigne par sa taille toujours moindre, par son ouverture buccale relativement beaucoup plus grande et par le nombre des pores ambulacraires qui sont si abondants à la face supérieure du diadema subangulare.

Localités. — Cette espèce est rare dans le département de l'Yonne. J'en possède un seul échantillon recueilli à la Tour-du-Pré près Avallon dans la couche oolitique et ferrugineuse supérieure au calcaire à entroques. — M. d'Orbigny a recueilli cette même espèce dans l'oolite inférieure de Saint-Honorine où elle paraît assez abondante.

Histoire. — Le diadema depressum a été pour la première fois mentionné dans le catalogue raisonné des échinides. — Il n'a jamais été ni décrit ni figuré.

EXPLICATION DES FIGURES.

Planche 2. — fig. 3.—diadema depressum vu de côté, de ma collection.
fig. 4.— le même vu sur la face sup.
fig. 5.— le même vu sur la face inf.
fig. 6.— détail grossi.

HOLECTYPUS DEVAUXIANUS, Cot.

Planche 2 fig. 7-9.

Testâ hemisphericâ, supernè conicâ, infime concavâ. Tuberculis principalibus raris et passim sparsis in parte superiore, numerosis et transversim seriatis in parte inferiore. Ore parvo. Ano magno, marginali.

DIMENSIONS. — Hauteur 12 millimètres, diamètre antéro-postérieur 20 millimètres, diamètre transversal 19 millimètres.

L'holectypus devauxianus, comme tous les holectypus, est hémisphérique; la partie supérieure est conique et légèrement écrasée du côté postérieur qui est un peu plus allongé. La base est plane et fortement concave au milieu. Les aires interambulacraires occupent un espace qui est le double des ambulacraires. La surface est partout recouverte de tubercules principaux et de tubercules miliaires; les premiers, rares à la partie supérieure où ils sont placés à peu près au hasard, deviennent beaucoup plus gros et beaucoup plus nombreux sur le pourtour et à la partie inférieure où ils sont rangés en lignes qui paraissent aussi régulières dans le sens transversal que dans le sens longitudinal. Les tubercules miliaires partout très-abondants sont disposés sans aucun ordre.

La bouche est petite et située dans une dépression profonde de la face inférieure.

L'anus est grand, oblong, tout-à-fait marginal, également visible sur la face supérieure et sur la face inférieure; il est éloigné de 5 millimètres environ de l'ouverture buccale.

Rapports et différences. — L'holectypus devauxianus par sa forme générale se rapproche de tous les holectypus jurassiques; cependant, ses caractères spécifiques ne m'ayant permis de le réunir à aucune des espèces connues, j'ai cru devoir lui assigner une dénomination particulière. Les deux espèces avec lesquelles il offre le plus de ressemblance sont l'hotectypus hemisphericus, Ag. et la discoïdea excisa, Ag. Mais il diffère du premier par la disposition de ses tubercules et par la place beaucoup plus marginale qu'occupe l'anus dont le tiers seulement est visible sur la face inférieure. Il se distingue de la discoïdea excisa, qui est une espèce crétacée, par sa forme moins arrondie, plus conique, et par son anus qui, bien que marginal, est beaucoup moins grand.

Localité. — M. Moreau et moi nous avons recueilli cette espèce dans l'oolite inférieure de la Tour-du-Pré; elle y est rare; on l'y rencontre avec le dysaster ringens et le diadema depressum.

Explication des figures.

Planche 2. fig. 7.— holectypus devauxianus, Cot. vu de côté, de ma coll.
fig. 8.— le même vu sur la face sup.
fig. 9 — le même vu sur la face inf.

Dysaster ringens, Cot.

Planche 2 fig. 10-13.

SYN. — Dysaster ringens, Agassiz.— Agassiz, prodromus, 1er vol. des *Mém. de la Société des Sc. nat. de Neufchâtel*, 1836.
Collysites ringens, Desm. — Desmoulins, 3e *Mém. sur les échinides*, p. 368, 1837.
Dysaster ringens, Agass. — Agassiz, *Échinides de la Suisse*, Ire partie, p. 5, pl. 1re, fig. 7-11, 1839.
—— — Agassiz, *Catalogue systématique*, p. 3, 1840.
—— — Desor, *Monographie des Dysasters*, p 24, pl. 1re, fig. 13-17, 1842.
—— — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des échinides*, *Annales des Sciences*, 3e série, t. VIII, p. 33, 1848.

Testâ supernè depressâ, subplanâ, infernè inœquali, pulvinatâ. Ambitu ovali vel circulari, anticè rotundato, posticè subrostrato. Areis ambulacrariis maximè disjunctis, duobus posterioribus, arcuatis et suprà anum convergentibus. Areâ interambulacrariâ posteriore infra proeminente. Ano marginale, in sulco patente, ore parvo, rotundo, subcentrali, Quatuor poris oviferis.

Dimensions. — Hauteur, 14 millimètres; diamètre antero-postérieur, 25 millimètres; diamètre transversal, 26 millimètres.

Var. plus petite : hauteur, 10 millimètres; diamètre antero-postérieur, 20 millimètres; diamètre transversal, 19 millimètres.

Le dysaster ringens affecte une forme subcirculaire déprimée en dessus, arrondie en avant et légèrement rostrée en arrière; mais il est remarquable surtout par les inégalités de la face inférieure, inégalités qui sont dues aux renflements des aires interambulacraires, et surtout de l'aire interambulacraire impaire. Les aires ambulacraires sont en général étroites, les antérieures se réunissent à peu près sur le milieu de la face supérieure, les postérieures sont très-éloignées, fortement arquées et convergent immédiatement au-dessus de l'anus.

La bouche est petite, ronde, subcentrale, un peu rapprochée du bord antérieur. L'anus est ovale et s'ouvre au bord postérieur au milieu d'un sillon qui s'étend et s'élargit de haut en bas.

Les pores oviducaux sont au nombre de quatre et forment un carré rhomboïdal.

Ainsi que l'a déjà constaté M. Agassiz, les individus jeunes sont plus allongés que les autres.

Rapports et différences. — Par sa forme générale et par les renflements de sa face inférieure, le dysaster ringens se rapproche beaucoup du dysaster eudesii, Desor. Il existe même entre ces deux espèces des points de ressemblance tellement intimes qu'il me paraît bien difficile de les distinguer. M. Moreau et moi nous avons recueilli dans une même localité une suite d'exemplaires du dysaster ringens dont

la forme est plus ou moins renflée, plus ou moins circulaire, et parmi lesquels se retrouvent tous les passages conduisant au dysaster eudesii, qui ne serait alors qu'une variété plus petite et plus allongée du dysaster ringens.

LOCALITÉ. — Le dysaster ringens a été recueilli par M. Moreau et par moi dans l'oolite ferrugineuse de la Tour-du Pré; il n'y est pas rare.

HISTOIRE. — Le dysaster ringens, indiqué pour la première fois par M. Agassiz dans son Prodrome, a été successivement décrit et figuré dans les échinodermes de la Suisse et dans la monographie du dysaster. — Il a été mentionné par M. Desmoulins sous le nom de collysite ringens.

EXPLICATION DES FIGURES.

Planche 2, fig. 10, dysaster ringens, Ag. vu du côté postérieur, de ma collection.
fig. 11, le même, vu sur la face supérieure.
fig. 12, le même, vu sur la face inférieure.
fig. 13, individ. jeune de ma collection.

Considérations paléontologiques.

L'étage de l'oolite inférieure n'a présenté jusqu'ici, dans le département de l'Yonne, que quatre espèces d'échinides.

Une seule, le cidaris courtaudina, a été rencontrée dans le puissant massif des calcaires à entroques.

Les trois autres ont été recueillies dans la couche oolitique et ferrugineuse qui le surmonte. De ces trois espèces, le dysaster ringens seul est assez abondant, les deux autres, l'holectypus devauxianus, et surtout le diadema depressum, sont très-rares.

Deux de ces quatre espèces sont nouvelles; le dysaster ringens et le

diadema depressum étaient déjà connus et regardés comme fossiles caractéristiques de l'oolite inférieure, seul étage où on les eût rencontrés.

Ces quatre espèces appartiennent à quatre genres différents : les genres diadema et cidaris s'étaient déjà montrés dans les mers du lias; les genres holectypus et dysaster apparaissent pour la première fois. Depuis la classification de M. Agassiz, le premier se place dans la famille des cassidulides et le second dans celle des spatangoïdes. La nature qui jusqu'ici s'était bornée au type essentiellement radiaire des cidarides, produit, dans notre département, à l'époque de l'oolite inférieure, deux types nouveaux.

Ce fait local est en rapport avec ce qui a été constaté sur un grand nombre d'autres points : en effet, si nous résumons les observations faites à cet égard nous reconnaîtrons que, partout, les échinides se multiplient avec une certaine profusion dans les mers de l'oolite inférieure. Le catalogue de M. Agassiz mentionne vingt-neuf espèces recueillies dans les marnes vézuliennes et dans l'oolite ferrugineuse proprement dite. A ces vingt-neuf il faut ajouter les deux espèces nouvelles que j'y ai rencontrées, et nous aurons trente-une espèces réparties en treize genres.—Le genre dysaster contient à lui seul cinq espèces (1).

Ce genre, que j'aurai plus d'une fois l'occasion de citer, mérite une attention particulière; il est, à peu d'exceptions près, spécial à la formation jurassique où nous le verrons multiplier ses espèces et ses individus. Dans les étages moyens et supérieurs du terrain crétacé, dans les terrains tertiaires, et parmi nos espèces vivantes, il n'offre aucun représentant. Cependant M. Agassiz, dans son catalogue raisonné des échinides, le place à la tête de la famille des spatangoïdes qui, comme nous l'avons vu, sont les oursins dont l'organisation est la plus complète.

Il en résulte, au premier abord, cette conséquence, que des échinides

(1) Je ne parle pas du dysaster eudesii Des, qui me paraît douteux.

occupant une des places les plus élevées dans leur ordre se sont développés seulement dans les couches les plus anciennes.

Ce fait, au premier abord, paraît contraire à la loi qui a présidé à la distribution des êtres dans les différentes couches de la terre et qui nous montre, presque toujours, les organisations les plus simples se perfectionnant au fur à mesure que l'on se rapproche de l'époque actuelle.

Cependant, en étudiant les caractères zoologiques du dysaster, on reconnaît bientôt qu'en ce qui les concerne, cette exception à une règle qui, du reste, est loin d'être générale, n'a que peu d'importance. En effet, les dysasters, bien que placés actuellement dans la famille des spatangoïdes en diffèrent par plusieurs caractères et se rapprochent par leur organisation de la famille des cassidulides dont ils ont longtemps fait partie, et si M. Agassiz dans son dernier travail les en a séparés, ce n'est pas sans hésitation. Je ne veux point apprécier ici les motifs qui ont pu l'engager à opérer cette modification dans sa classification, et rechercher si les dysasters ne seraient pas plus convenablement placés à la fin des cassidulides et servant de passage entre ces derniers et les spatangoïdes. C'est là une question purement zoologique et qui sort du cadre que je me suis tracé. J'ai voulu seulement fixer un instant l'attention sur la présence, au milieu des étages jurassiques les plus anciens, d'un genre placé par M. Agassiz parmi les échinides les plus élevés et montrer que ce fait ne pouvait être considéré comme une dérogation très-positive à la loi paléontologique dont nous avons parlé.

COTTEAU.



DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

M. RIBIÈRE, avocat. — Cinq brochures relatives à l'histoire départementale.

M. COURTAUT, Quinze brochures, idem.

M. QUANTIN, Cinq brochures, idem. — Registres et pièces concernant la Société d'émulation d'Auxerre.

M. LE MAISTRE, de Tonnerre. — Trente-huit brochures relatives à l'histoire départementale.

M. CHARIÉ. — Cahiers des plaintes en doléances des paroisses du bailliage d'Auxerre, pour les États-généraux de 1789.

M. EMILE LEBLANC. — Un bracelet et une médaille celtiques.

M. PERNOT. — Une médaille du Rosaire.

ZOOLOGIE.

M. DURU. — Fistulana, une espèce; Mitra adusta; Avicula hirudo; Helix, six espèces; Cyprea, une espèce; Voluta Delesserti; Bulla physis; Nassa, une espèce; Colombella, une espèce.

BOTANIQUE.

M. COTTEAU. — Paronychia argentea; Caltha palustris; Symphitum officinale.

M. DÉY. — Capsella bursa pastoris; Luzula campestris; Primula elatior; Calamintha acinos; Senecio vulgaris; Mercurialis annua; Borrago officinalis, Var. auriculata; Euphorbia helioscopia; Veronica scutellata; Corrigiola littoralis.

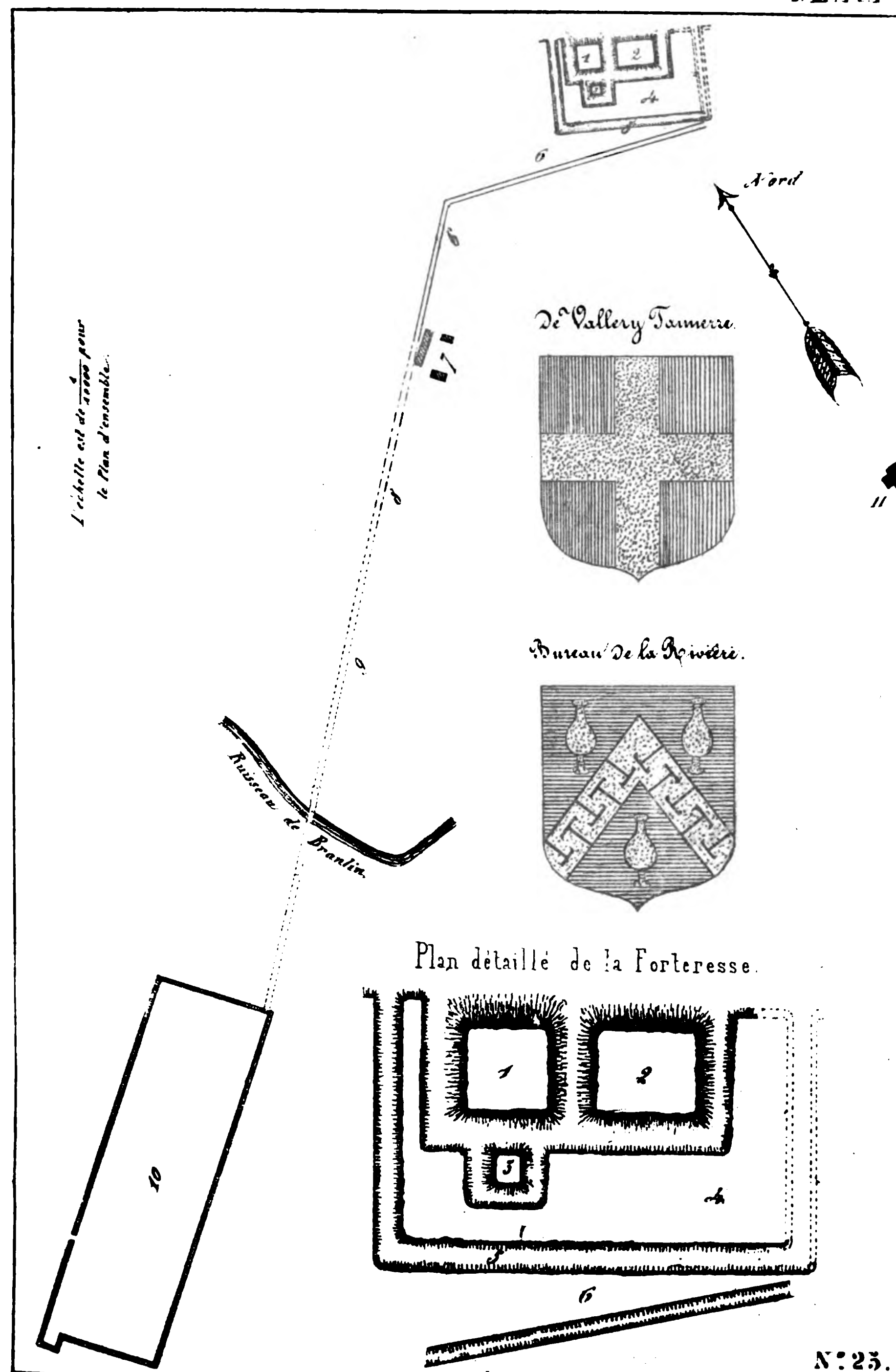
M. COURTAUT. — Kœleria cristata; Phalaris arundinacea; Agrostis spica venti; Drosera rotundifolia; Circea lutetiana; Herniaria hirsuta; Alopecurus agrestis.

GÉOLOGIE.

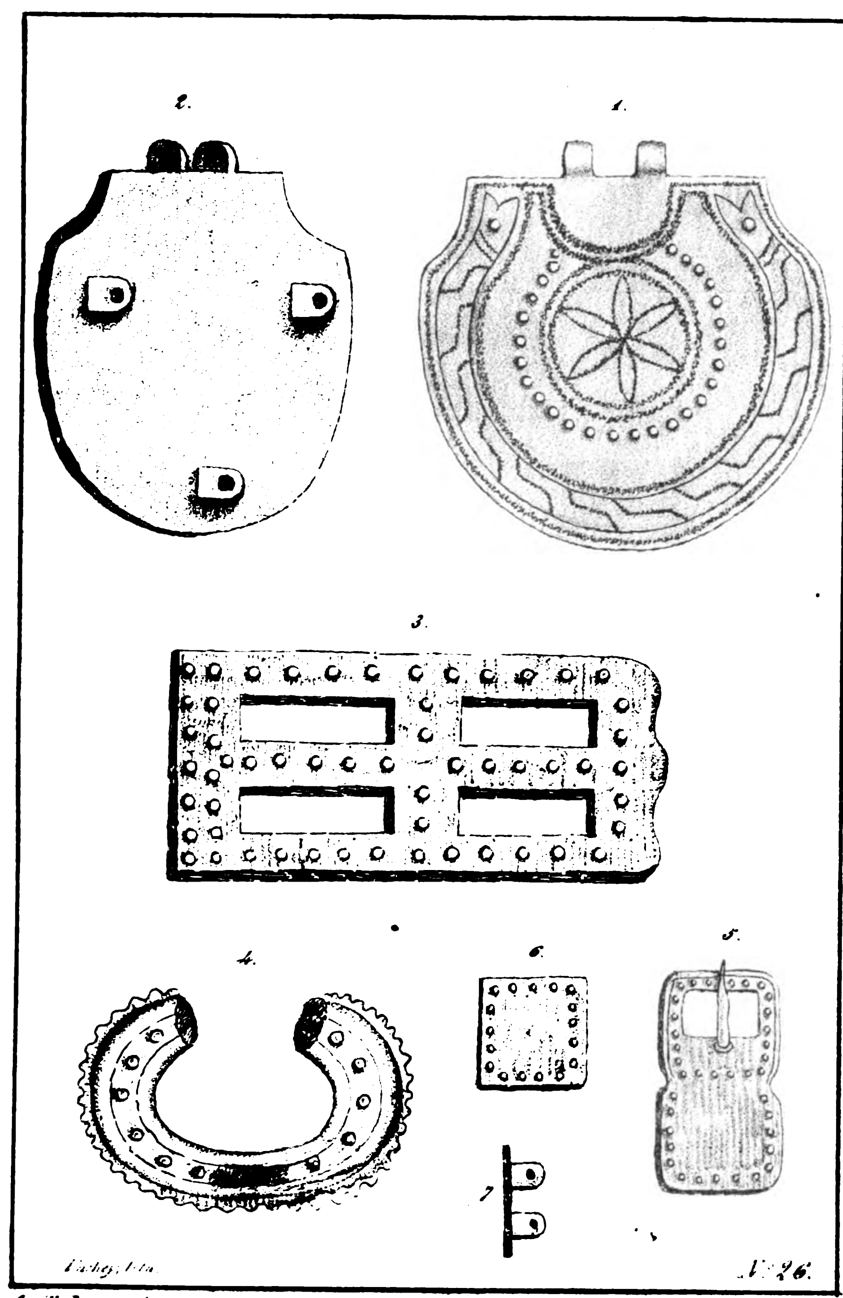
M. Cotteau. — Arca Robinaldina; Astarte, trois espèces; Venus vandoperata; Acropagia concentrica; Lucina globiformis; Corbula compressa; Tellina Carteroni; Cardium imbricatorium; Nerinea matronensis; Nerilopsis Robineausiana; Pinna Robinaldina; Ostrea Leymerii; Spondylus Rœmeri; Lignite avec coquilles térébrantes.

M. Ravin. — Toxaster complanatus.

M. Rozat. — Cyphosoma corollare; Corbis, Tellina, Trigonia, une espèce; Terebratula plicatilis; Holaster levis; Ammonites varians; Inoceramus, 2 espèces.

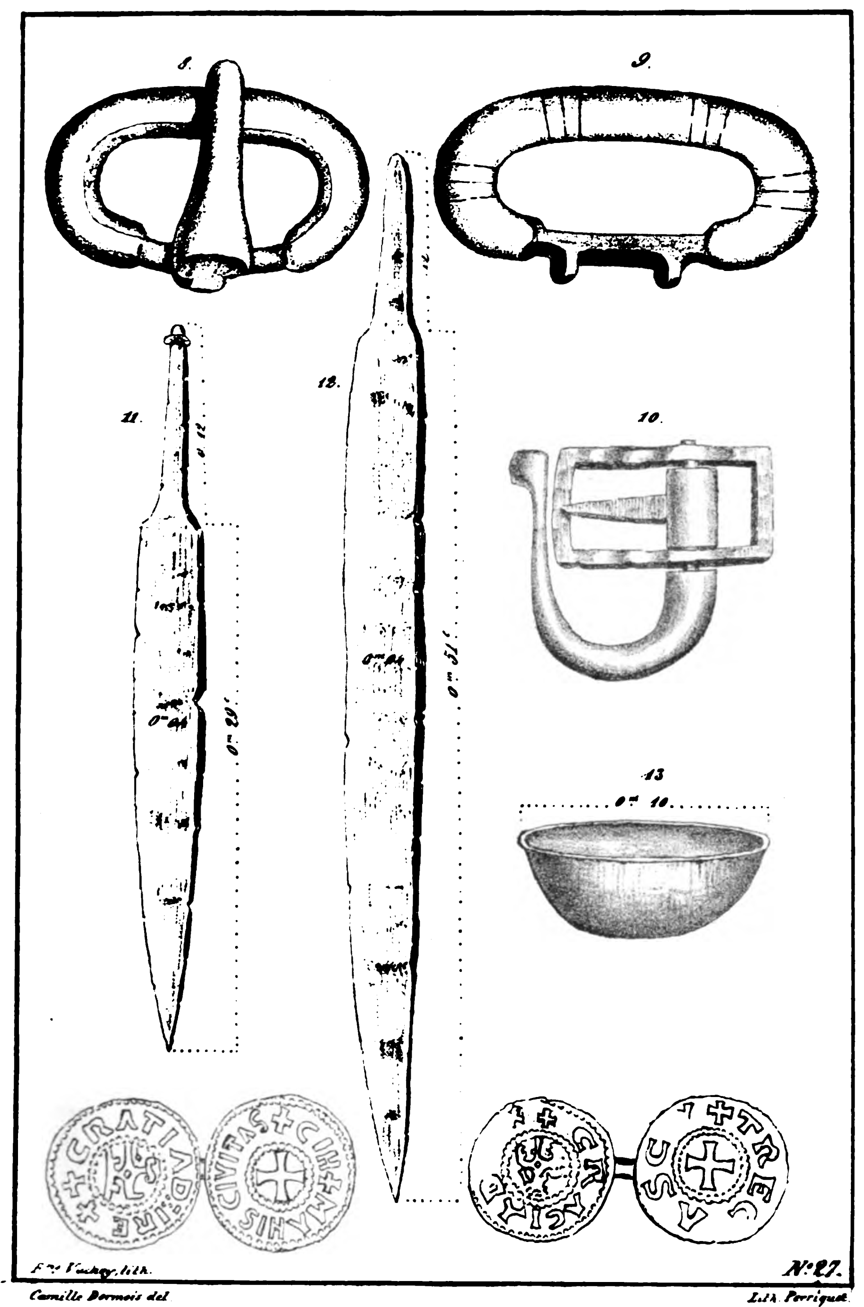


Plan de la Motte de Champlay assiégée par les Anglais en 1358.



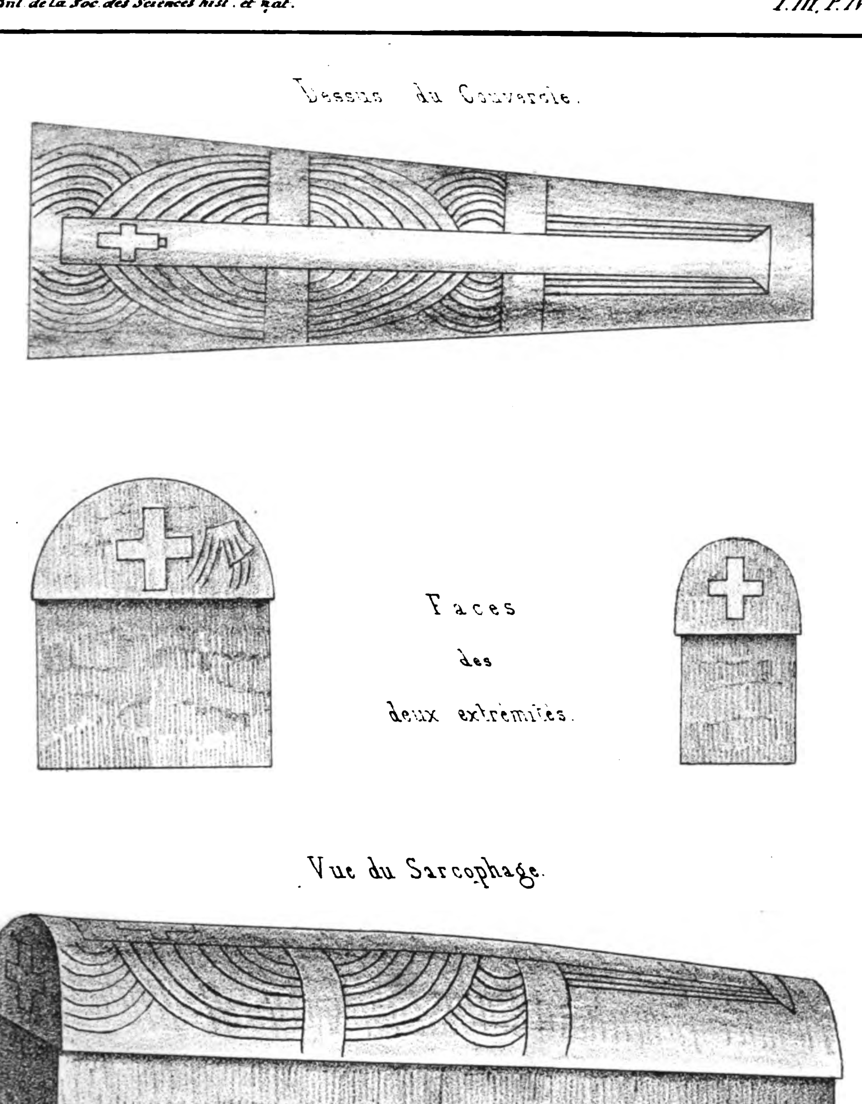
Camille Dormois del. Lith. Perriquet.

Débris d'armes et d'équipements militaires trouvés dans le champ de sépulture à Villiers-Vineux.



Camille Dormois del. Lith. Perriquet.

Débris d'armes et d'équipements militaires trouvés dans le champ de sépulture à Villiers-Vineux.



L'échelle est de 0,05 pour 1m 00.

Frs Fachey, lith. N° 28.

Camille Dormois del. Lith. Perriquet.

Sarcophage découvert dans le champ de sépulture près Villiers-Vineux au climat du Champ-Huot, (Mars 1849).

Etudes sur les Echinides Fossiles du Départem.t de l'Yonne.

3.

4. 5.

6.

8. 7. 9.

11. 10. 12.

13.

1. 2.

N.° 24.

F.ois Vachey del. et lith. Lith. Perriquet

Fig. 1-2. Cidaris courtaudina, Cott.
— 3-6. Diadema depressum, Agas.

Fig. 7-9. Holectypus devauxianus, Cott.
10-13. Dysaster rengens, Agas.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

de l'Yonne.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1849.

PRÉSIDENCE DE M. CHAILLOU DES BARRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Admission de nouveaux membres. — Sont admis à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

MM. Charié, ancien Notaire, à Auxerre, présenté par MM. Déy et Quantin.

Lambert, Avocat à Auxerre, présenté par MM. Duru (l'abbé) et Cotteau.

Pigeory, Architecte de la ville de Saint-Florentin, présenté par MM. Courtaut et Cotteau.

M. le président annonce la présentation d'un membre titulaire et d'un membre correspondant.

Communications. — M. Déy lit une Notice sur le prieuré de Plain-Marchais.

M. Robineau-Desvoidy lit un Mémoire sur les Sauriens du kimmeridge-clay de Saint-Sauveur (lu à l'Académie des Sciences le 27 février 1849). Il fait précéder sa lecture d'observations intéressantes sur les Sauriens en général.

Il donne ensuite communication d'un Mémoire sur les Crustacés, lu à la Société entomologique de France, et qu'il résume ainsi :

« Ce Mémoire a pour objet la description des crustacés trouvés dans le terrain néocomien des environs de Saint-Sauveur-en-Puisaye.

« Aucun paléontologue n'a encore écrit sur ce sujet.

« Je décris trente espèces, qui sont ou qui paraissent nouvelles pour la science.

« De ces trente espèces, vingt-sept appartiennent à la famille des crustacés macroures ; trois seulement appartiennent à la famille des crustacés brachyures. Il n'y a donc aucune proportion d'équilibre à chercher entre les espèces de ces deux familles.

« Les auteurs qui ont écrit sur les crustacés des terrains oxfordien et corallien n'ont mentionné que des crustacés macroures. D'un autre côté, les auteurs qui ont traité des terrains tertiaires ne parlent guère que de crustacés brachyures. Il reste donc bien avéré que les crustacés brachyures ont été produits dans les dernières formations. Dans la nature vivante, ils sont beaucoup plus nombreux que les macroures. Le terrain néocomien commence à en montrer plusieurs espèces; il sert donc comme d'époque de transition dans ces créations successives de la nature.

« Je dois faire observer que les espèces de crustacés du terrain néocomien s'éloignent du type des crustacés primordiaux pour se rapprocher des espèces qui vivent de nos jours.

« Les astaciens affectent une incontestable prédominence au milieu

de ces races. Ils sont hors de toute comparaison proportionnelle sous le double point de vue des genres et des espèces.

« Ces espèces astaciennes ne sauraient être confondues avec celles, déjà si nombreuses, de l'oxford-clay et du coral-rag qui affectent d'autres caractères et qui forment, incontestablement, des sections propres à ces seuls terrains.

« Les espèces que je décris appartiennent donc à une faune spéciale, car aucune d'elles n'a encore été signalée ni dans les terrains antérieurs, ni dans les terrains postérieurs au terrain néocomien.

« L'observation de ces espèces et de celles qui vécurent avant elles tend à prouver que la taille des crustacés n'acquérait pas, dans ces temps reculés, des dimensions aussi considérables que celles de certaines espèces qu'on observe actuellement. Du reste, cette taille est en parfait rapport avec celle des crustacés des mers du Chili et d'O-taïti. La température dans laquelle nos crustacés néocomiens ont vécu a dû se rapprocher de celle des mers que je viens de citer. »

La séance est levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

La Société, convoquée par M. le Maire de la ville d'Auxerre pour assister à l'inauguration de la statue érigée à Joseph Fourier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, s'est réunie le 4 mai dans la salle ordinaire de ses séances.

Les corps constitués, escortés de la garde nationale, se sont

assemblés, à midi, dans le Jardin-des-Plantes où devait avoir lieu la cérémonie. Les membres de la Société, ayant à leur tête leur président, ont pris place à quelques pas de la statue.

Fourier est représenté en costume d'académicien, dans l'attitude de la méditation; il tient à la main un cahier de ses calculs mathématiques.

Sur le socle de la statue sont sculptés des bas-reliefs qui rappellent deux des principaux événements de sa vie; l'un représente la mort de Kléber, et Fourier prononçant son éloge funèbre; l'autre nous le montre préfet de l'Isère et ordonnant l'assainissement des marais de Bourgoin.

Cette statue est due à M. Fayot, compatriote de Fourier, et comme lui fils de ses œuvres. L'artiste a su, dans cette composition, s'élever à la hauteur de son modèle.

Après que la statue eut été découverte, plusieurs orateurs ont pris successivement la parole; M. le Préfet, le premier, s'exprime en ces termes :

Il y a cinquante-neuf ans, en 1790, des jeunes gens, voués par inclination au culte des lettres et des sciences, fondaient à Auxerre une réunion, qu'ils appelèrent *Société d'Emulation*, et dans laquelle ils conviaient à prendre place tous les hommes d'intelligence et de travail. Cette société, que nous voyons aujourd'hui revivre avec un nouveau lustre dans la *Société des Sciences historiques et naturelles*, étendait ses études sur toutes les parties du riche domaine exploité par l'esprit humain, et ses jeunes fondateurs avaient partagé entre eux l'enseignement, tout spontané, des sciences exactes, de l'histoire et de la littérature. L'un d'eux était doué d'une aptitude merveilleuse, qui s'appliquait avec un égal succès à la physique, aux mathématiques, aux belles-lettres, à la philosophie; à l'âge de vingt-deux ans, ses tra-

vaux avaient déjà fixé l'attention de Lagrange, de Monge et de Laplace. Les Bénédictins, — cette corporation si savante, qui a laissé d'admirables monuments de son érudition, — les Bénédictins avaient tout fait pour l'attacher définitivement à leur ordre. Il professait au collége d'Auxerre les mathématiques et la philosophie. — Il s'appelait Joseph Fourier.

M. le Préfet rappelle ensuite le rôle important qu'a joué Fourier dans l'expédition scientifique d'Egypte dont il était secrétaire ; ses titres à la reconnaissance du département de l'Isère dont l'empereur lui confia l'administration ; il le montre, enfin, rendu à la science, sa vocation première, et honoré des plus hautes fonctions de l'Académie.

Il termine en adressant à la jeunesse qui l'entoure ces paroles pleines d'espoir :

Honorer la mémoire des hommes illustres qui ont jeté sur leur pays l'éclat de leurs travaux et de leurs vertus, ce n'est pas seulement payer envers eux la dette de la patrie, c'est encore appeler sur elle les services nouveaux qu'elle peut attendre de l'activité intellectuelle de ses enfants. Peut-être, parmi les jeunes gens qui m'écoutent, s'en trouve t-il quelqu'un dont la cité se glorifiera un jour... Qu'il se sente excité et encouragé par une digne émulation, en voyant la population tout entière accourir autour de ce bronze, et s'écrier : Honneur à la mémoire de Fourier !

M. le Maire de la ville commence par rappeler l'origine de la statue. C'est à M. Gau de Gentilly qu'est due la première idée d'une souscription. Par son testament, il légua une somme de 4,000 fr. pour élever un buste à Fourier dans une des salles de la Bibliothèque. Il voulait ainsi reconnaître le plaisir qu'il avait éprouvé à étudier les antiquités égyptiennes dans le grand ouvrage

auquel Fourier attacha son nom. Cet hommage, rendu à la mémoire de notre compatriote, fut le point de départ d'une souscription à laquelle s'empressèrent de contribuer les corps savants de Paris, les Conseils généraux des départements de l'Isère et de l'Yonne et tous les hommes amis de la science. Une commission, composée de MM. Jomard, président, Champollion-Figeac, Larabit, Mauger, Châtelet et Roux, et constituée par la ville d'Auxerre, fut chargée, à Paris, de centraliser les fonds dont l'importance permit bientôt d'ériger une statue au lieu d'un simple buste.

M. le Maire rappelle ensuite les motifs qui ont déterminé le conseil municipal, après de longues hésitations, à placer la statue dans le Jardin Botanique, près de la Bibliothèque à laquelle Fourier avait donné son immortel ouvrage.

Il termine son allocution par quelques paroles chaleureuses et dignes où il retrace l'enfance, les efforts et la gloire de Fourier.

M. le docteur Roux, au nom de l'Académie des Sciences, dont il est membre, au nom de l'Académie Française et de la Commission de souscription, s'était transporté à Auxerre afin d'assister à l'inauguration de la statue de Fourier.

Il prononce un discours remarquable par ses recherches sur la vie publique et privée de Fourier, et par la forme intéressante et animée sous laquelle il a su les présenter. Les limites du cadre qui nous est assigné ne nous permettent pas de le donner en entier, nous nous bornerons à reproduire les passages qui ont trait à la biographie de Fourier.

M. Roux rappelle d'abord que cet éclatant et dernier hommage est rendu :

A Joseph Fourier, le grand mathématicien, qui a pris rang à côté

des Leibnitz, des Newton, des Lagrange, des Laplace; à Fourier, l'auteur de cet exposé des lois de la propagation du calorique, connu sous le nom de Théorie analytique de la chaleur, l'une des plus grandes découvertes qui aient été faites dans les sciences physiques, comparable à celle des lois du mouvement, accomplie par les travaux successifs de Kepler, de Newton, de Laplace; à Fourier, à qui l'on doit l'admirable discours qui forme le frontispice du grand ouvrage sur l'expédition d'Egypte; à Fourier, dont le nom brille avec tant d'éclat dans cette pléiade d'hommes illustres, savants, artistes ou guerriers, qui, sur les pas d'un nouveau César, marchèrent à la conquête de ce pays auquel se rattachaient de si grands souvenirs; à Fourier, qui, après avoir laissé dans le département de l'Isère, dont il fut préfet pendant toute la durée de l'empire, des traces ineffaçables d'un rare talent comme administrateur, a terminé sa carrière, hélas! avant le temps en occupant à l'Institut la place de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences pour la partie mathématique, place qui avait été déjà si glorieusement remplie par Fontenelle, par d'Alembert, par Condorcet, par Delambre; à Fourier, enfin, qui fut une de ces intelligences supérieures dont la nature est avare, et qu'elle ne produit que de loin en loin, pour l'avancement des connaissances humaines.

Il regrette de ne pas voir à ses côtés M. Arago comme interprète de l'Académie des Sciences, M. Cousin pour l'Académie Française et M. Jomard au nom de la Commission de souscription.

Avec quel charme entraînant M. Arago vous aurait fait parcourir tous les méandres de la vie scientifique de l'homme dont il regrette encore la perte! Quel intérêt vous auriez trouvé à lui entendre rappeler que Fourier naquit en 1768, c'est presque en 1769, cette année qui fut si féconde en grands hommes pour toute l'Europe, et qui, pour nous, vit naître Fontanes, Châteaubriand, et, au-dessus de tous, Napoléon; qu'orphelin de son père, simple tailleur dans notre ville,

et de sa mère à l'âge de huit ans, il fut recueilli par les Bénédictins, et dirigé dans ses études par dom *Rosman*, que mes condisciples et moi nous entourions d'un si grand respect; que, destiné par eux, contre sa vocation peut-être, à l'état ecclésiastique, il fut rendu maître de sa destinée au moment où la révolution éclata! Probablement il eût été moins grand, mais n'aurait-il pas été plus heureux, s'il n'avait pas connu, s'il n'avait pas partagé les orages de la vie politique?

Avec quel bonheur n'auriez-vous pas entendu développer par M. Arago tout ce qui établit maintenant la rare précocité d'esprit, d'intelligence, et les premiers élans du génie de Fourier; des sermons qu'il composait à l'âge de douze ans; ses succès comme professeur de mathématiques, de rhétorique ou de philosophie à notre ancienne école militaire; ses premiers travaux d'analyse mathématique présentés à l'Académie des Sciences de Paris, lorsqu'il n'avait encore que vingt ans; la manière si brillante dont il parut à l'École normale; ses succès comme professeur à l'École polytechnique, à côté des Monge, des Berthollet, des Fourcroy!

Non, j'en suis sûr, M. Arago n'aurait pas non plus résisté au désir de reporter vos souvenirs vers notre conquête de l'Égypte, d'abord si glorieuse, puis si malheureusement terminée, et de vous montrer, comme un des beaux fleurons de la couronne de Fourier, ses immenses labeurs comme secrétaire de l'Institut que le chef de l'expédition avait fondé au Caire, et sa part si grande dans la publication de l'ouvrage monumental dont tant de ses compagnons avaient préparé les matériaux.

Mais surtout, avec quelle clarté, avec quelle autorité de paroles M. Arago aurait amené à leur plus simple expression les travaux de Fourier sur la chaleur, travaux qu'il commença à Grenoble, pendant qu'il était préfet de l'Isère, qu'il poursuivit à Paris, et pour lesquels il avait obtenu un grand prix de l'Institut, avant d'appartenir à ce corps savant!

Avec quelle intelligence si parfaite de la matière il aurait fait com-

prendre comment une science presque nouvelle est née des efforts méditatifs de Fourier; comment, par sa théorie mathématique de la chaleur, par sa découverte des lois du rayonnement calorique, de la conductibilité et de la capacité des corps pour ce principe, la thermologie est parvenue à un degré voisin de la perfection; comment les recherches de Fourier, en se combinant avec celles des géologues, ont jeté quelque lumière sur les révolutions successives que notre globe a éprouvées, et sur le mode de formation des fossiles végétaux et animaux; comment enfin, tout en corroborant les premières vues de Leibnitz, de Buffon, et tendant à prouver que la planète sur laquelle nous vivons est un soleil encroûté, elles démontrent aussi, contrairement à l'opinion de ces grands penseurs, que la chaleur centrale n'a aucune influence sur les phénomènes qui se passent à la surface de la terre! Nous roulons dans l'espace, sur un globe de feu dont les couches d'enveloppe sont échauffées par la chaleur qui émane du soleil.

. . . .

Déjà, dans ses travaux purement scientifiques et tout en dissertant sur des choses qui semblent se refuser aux ornements du langage, Fourier s'était fait remarquer par une certaine élégance de composition et par une clarté peu commune, qui avaient au moins l'avantage de rendre plus intelligibles les notions si abstraites de l'analyse mathématique.

Comme interprète de l'Académie Française M. Cousin aurait eu, sans doute, à remplir la tâche d'honorer la mémoire de Fourier sous ce point de vue, comme il l'avait déjà si bien fait dans son discours de réception.

Il me semble l'entendre encore vanter, en termes empreints eux-mêmes d'une véritable éloquence, la grandeur et la pureté de style, la noblesse des pensées, et l'harmonieuse composition qui font, du seul discours préliminaire du grand ouvrage d'Égypte, une œuvre littéraire du premier ordre. Ce discours, qui suffirait à la gloire d'un

homme, avait ouvert à Fourier les portes de l'Académie Française; Fontanes y avait vu réunies les grâces d'Athènes et la sagesse de l'Égypte.

On connaissait les beaux éloges, si pleins de sentiment, que Fourier avait prononcés au pied des pyramides, sur deux illustres guerriers, morts presque le même jour ; l'un, Kléber, en Égypte, sous le poignard d'un fanatique, et l'autre, Desaix, compagnon de gloire du premier, aux champs de Marengo. Après avoir compris tout l'effet qu'ils durent produire, prononcés au milieu d'une armée rangée en bataille, peut-être M. Cousin aurait-il, en votre présence, reconnu un mérite plus éminent, une texture plus savante et un intérêt plus réel dans les derniers travaux littéraires de Fourier, savoir, les cinq éloges qu'il avait prononcés comme secrétaire de l'Académie des Sciences, ceux d'Herschell, de Delambre, de Bréguet, de Charles et de Laplace.

. . . .

Nul n'a mieux connu Fourier que M. Jomard ; nul n'a vécu autant dans son intimité, et n'a pu mieux pénétrer le secret de ses pensées ; n'a reçu de lui peut-être plus de confidences, plus de révélations sur beaucoup d'événements auxquels il a pris part ; n'a pu mieux saisir toutes les nuances de son caractère, et aussi la raison ou la source de quelques-uns de ses goûts quelque peu singuliers, de ses habitudes quelque peu excentriques; et je regrette bien vivement que M. Jomard n'ait pu faire entendre ici sa voix, et s'épancher avec vous, Messieurs, sur ce qu'il y avait de remarquable chez Fourier en dehors de sa vie scientifique et de sa vie littéraire.

. . . .

Je me serais joint de cœur et avec entraînement, parce que cela aurait été conforme à mes souvenirs et à mes impressions passées, à tout ce que M. Jomard vous aurait dit, sans doute, de la bonté d'âme de Fourier, de la douceur de son caractère, de ses mœurs, de l'amabilité de ses manières, et du charme dont on ne pouvait guère se défendre quand il prenait part à des conversations dans le monde, et surtout

au milieu de ses amis. Le profond mathématicien, qu'on aurait cru devoir être toujours occupé des questions les plus ardues et les plus abstraites, était un des conteurs et des causeurs les plus aimables et les plus séduisants; il eût brillé par les grâces du langage, et le bon ton sans afféterie, au temps, hélas! loin de nous, et dont nos mœurs nouvelles nous éloignent chaque jour davantage, de ce qu'on a appelé en France la société polie.

Il termine ainsi :

Grâces soient rendues à ceux de nos concitoyens qui ont donné l'impulsion; grâces à ceux qui l'ont accueillie et en ont hâté le développement; et félicitations sincères à M. Guérard, l'auteur des deux bas-reliefs du monument, et surtout au jeune artiste, notre compatriote, M. Fayot, qui honore déjà sa ville natale, et qui, après avoir été l'élu dans une sorte de concours établi entre plusieurs statuaires, a été si bien inspiré et a si heureusement satisfait aux intentions et aux désirs de la commission de Paris.

M. Gallois, président de la Société, prononce le discours suivant:

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne vient, par mon organe, rendre hommage à la mémoire de l'illustre Fourier.

Ce n'est point par complaisance pour de vains préjugés, ce n'est point pour satisfaire à un sentiment d'orgueil que les cités décernent des honneurs aux grands hommes qu'elles ont vus naître.

En leur érigeant des statues, elles accomplissent le plus impérieux de leurs devoirs, celui de donner aux populations des leçons de haute morale.

Les jeunes gens, dans les heures de loisir, visiteront cette paisible enceinte; ils verront l'image de celui qui vient d'être loué si dignement; ils vous demanderont ce que fut Fourier, et vous leur direz :

« Ses parents étaient des artisans pauvres et vertueux; dès sa plus tendre jeunesse, il montra une volonté ferme et persévérante de s'instruire. Doué d'une rare perspicacité et d'une admirable rectitude

de jugement, ses facultés naturelles se développèrent rapidement par les soins de maîtres habiles et zélés, tels que ceux qu'Auxerre s'honore de posséder aujourd'hui. Bientôt, il fut initié à tous les mystères des sciences, et devint lui-même professeur à un âge où la plupart sont encore écoliers.

« Les divers gouvernements qui se succédèrent surent apprécier son mérite et l'appelèrent à de hautes fonctions.

« Il fut préfet, membre de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie Française ; il fut l'ami de ce héros que les peuples anciens eussent mis au premier rang parmi les demi-dieux, et dont la France invoque le nom quand elle est menacée de tomber dans l'anarchie.

« Mathématicien, il a étendu le champ des connaissances humaines.

« Littérateur, il a écrit l'introduction à la description de l'Égypte, magnifique façade du plus beau des monuments que les modernes aient élevés à l'antiquité.

« Administrateur, il a puissamment contribué à accroître et consolider la prospérité du pays confié à ses soins.

« Surchargé de travaux, il trouvait encore quelques instants pour cultiver les arts libéraux, et lorsque le pouvoir lui retira ses faveurs, il accepta sa disgrâce comme un bienfait, parce qu'elle le rendait libre de se livrer entièrement à son goût pour l'étude.

« Les grandeurs ne purent altérer la pûreté de son âme. Il professa constamment les vertus du citoyen le plus sévère à lui-même, le plus dévoué à sa patrie,

« Enfin, il mourut pauvre. »

Quels enseignements dans ce récit ! Quelle impression ne doit-il pas produire sur de jeunes cœurs si bien disposés, par l'éducation qu'ils reçoivent de vous, à concevoir des pensées généreuses !

Et, pour nous-mêmes, qui sommes parvenus à la maturité, ou qui

touchons à la vieillesse, l'image de notre illustre compatriote n'aura-t-elle pas son utilité? Dans la saison des orages politiques, la position de chacun de nous est exposée à d'étranges vicissitudes : quelles que soient les déceptions que nous éprouvions, prenons Fourier pour modèle.

Heureux celui qui, animé de l'amour de la science, trouvera dans les travaux de l'esprit de nobles consolations et les moyens de servir sa patrie jusqu'à la fin de sa carrière.

Plus heureux encore celui qui pourra toujours invoquer le témoignage de sa conscience !

Heureux, trois fois heureux, celui qui, comme Fourier, aura mérité à la fois les palmes triomphales dues au génie et à la vertu.

M. Ravin, professeur de philosophie au collége d'Auxerre, laissant de côté l'histoire politique, administrative et savante de Fourier, s'attache à présenter les phases successives de sa vie comme un enseignement à la jeunesse, comme un objet de noble émulation :

Né dans la boutique d'un ouvrier, issu d'un pauvre tailleur, bercé par l'indigence, orphelin à six ans, admis par la bienfaisance d'une âme pieuse dans notre école militaire où ses condisciples l'ont vu grandir et essayer son vol; nouveau d'Alembert, profond mathématicien à dix-huit ans, stimulé par la nécessité et par le sentiment généreux de son humble origine, à force d'intelligence et de volonté, il parvint à réparer les torts de la fortune.

Cependant la France donnait le signal de l'émancipation des peuples. En ce temps de fermentation où les esprits bouillonnaient, se dégageaient sous la puissante action de l'enthousiasme et de la liberté, il fut choisi par le département de l'Yonne et envoyé à la création de cette École normale grandiose, où se trouvaient réunies toutes les notabilités intellectuelles de l'époque. Il arrive dans ce foyer d'instruc-

tion et de lumière qui devait faire éclairer la France. Il y demeure quelque temps éclipsé et perdu dans la foule.

Mais tôt ou tard la supériorité se décèle. Un jour Monge, le savant Monge, fait son cours : le nombreux auditoire attentif, recueilli, écoute en silence; une question difficile embarrasse, arrête l'illustre géomètre : qui peut m'aider dans cette démonstration? s'écrie-t-il! Nulle réponse à cet appel. Seulement une voix timide et modeste a balbutié quelques mots d'une haute portée. Ces mots, comme un rayon lumineux qui traverse la nuit, ont frappé le professeur. Fourier, enhardi par ses camarades, est porté au tableau; il a révélé son génie. Il ne s'arrêtera plus, il est au rang des maîtres. Monge le prend sous ses ailes et le pousse dans la carrière multiple où vous l'avez vu marcher avec autant d'ardeur que de succès.

M. Ravin résume, dans une esquisse rapide, la vie et les travaux de Fourier; il rappelle qu'à la chute de l'empire il sut trouver dans la science un dédommagement et supporta noblement l'adversité.

Voilà, jeunes gens, un beau modèle à vous offrir! Fourier, vaillant jeune homme, sorti de cette classe ouvrière, laborieuse, si féconde en âmes fortes et d'une trempe vigoureuse; il monte, par son seul mérite, aux premiers rangs de la société. Physicien et géomètre éminent, maître de Thénard, Biot et Arago; littérateur estimé par Fontanes, administrateur distingué par Napoléon, il meurt fidèle à sa pauvreté, mais riche de gloire, membre de l'Académie des Lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. Fourier méritait un monument. Il appartenait à la reconnaissance publique et à l'admiration de ses concitoyens de lui ériger cette statue dans une ville qui a eu l'honneur de lui donner la naissance et l'éducation. Jeunes gens, portez souvent vos regards sur cet homme coulé en bronze! puissent ses succès et sa gloire, comme les triomphes de Miltiade, réveiller et susciter parmi vous quelques jeunes Thémistocles!

M. Burat, comme parent de M. Gau de Gentilly, a cru devoir rendre un hommage à l'illustre secrétaire de l'Académie des Sciences. Dans son discours, peut-être trop empreint de préoccupations politiques, il a montré comment l'enfant du peuple avait su s'élever et grandir au milieu des obstacles.

La cérémonie s'est terminée par un hymne en l'honneur de Fourier, chanté par les orphéonistes auxerrois.

SÉANCE DU 7 MAI 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Mérat, membre de l'Académie nationale de médecine, remercie la Société de l'avoir nommé membre correspondant. Il fait hommage de quinze brochures sur la médecine, la botanique et l'agriculture.

M. Paul Mérat, correspondant, remet en son nom un volume intitulé : *Souvenirs de la campagne de* 1792 et traduit par lui de l'allemand.

M. Quantin dépose sur le bureau les papiers de la Société d'Emulation d'Auxerre, fondée en 1790. Il ajoute les observations qui suivent :

« Cette Société, dont le but était la culture des lettres et des arts, fut formée par treize jeunes gens d'Auxerre qui ont, pour la plupart,

marqué dans les diverses carrières qu'ils ont parcourues. Fourier, l'un d'eux, fut le plus éminent. Il présida la séance d'ouverture, et fut probablement le promoteur de l'institution. On remarque parmi le membres : M. J. Villetard, poète dans le genre épicurien ; le père de notre préfet, M. Boulage ; M. Jean-François Lefébure, notre ancien bibliothécaire ; et parmi ceux qui existent encore : M. Deschamps, qui devint ordonnateur dans les armées impériales, et M. Chaudé.

« La devise de la Société était ce simple mot *Quærunt;* devise modeste, tout-à-fait convenable à des jeunes gens dont le regard avide se plongeait dans cet avenir si grand qui s'ouvrait alors.

« Leurs travaux n'ont pas été très considérables. Ils s'occupaient plutôt d'études générales que de recherches particulières au pays : de là le peu d'intérêt que nous offrent aujourd'hui les manuscrits en petit nombre qu'ils ont laissés.

« Les événements politiques paraissent avoir dispersé la Société vers la fin de 1791. Des membres nouveaux avaient été successivement reçus dans le sein de la compagnie. C'étaient entre autres : l'abbé d'Avigneau, professeur d'éloquence au collége, M. Charles-Etienne Garnier, auteur d'un ouvrage en prose intitulé : *Les Soirées de l'Olympe.*

« M. Ducrot aîné, mort récemment, qui était secrétaire au mois de juillet 1791, a conservé les divers papiers de la Société.

« Le hasard me les a fait découvrir et ses héritiers se sont fait un plaisir de me les donner pour notre Société. »

Admission de nouveaux Membres. — M. Dachez, inspecteur des domaines, présenté par MM. Déy et Quantin, est admis à faire partie de la Société comme Membre titulaire.

M. Lallemand, curé de Dampierre, entomologiste, présenté par MM. Coteau, Dey et Quantin, est admis comme correspondant.

La Société décide que MM. les Secrétaires se chargeront de

rendre compte, dans le Bulletin, de la séance extraordinaire qui a eu lieu à l'occasion de l'inauguration de la statue de Fourier.

Communications. — M. Quantin lit la biographie de l'évêque A. Colbert, destinée à faire suite à l'histoire du diocèse d'Auxerre qu'il publie en ce moment.

La séance est levée.

SÉANCE DU 3 JUIN 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Admission de nouveaux membres. — M. Léon Leblanc, juge suppléant à Auxerre, présenté par MM. Gallois et Bonneville, est admis à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire.

M. le Président annonce deux présentations, l'une de membre libre, l'autre de correspondant.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. E. Leblanc, membre de la Société, donne sa démission et demande à être maintenu au nombre des correspondants. La Société lui accorde sa demande.

Sur la proposition d'un membre, la Société charge M. Lechat de réunir la collection des portraits des personnages illustres du département et des dessins d'anciens monuments, etc.

Communications. — M. Vachey lit une notice archéologique sur la forteresse de Druyes.

M. Cotteau lit une note sur une nouvelle espèce de coquille fossile.

La séance est levée.

10



Paléontologie.

NOTICE SUR LES SAURIENS DU KIMMÉRIDGE-CLAY

DE SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE.

Le kimméridge-clay offre un grand développement dans le département de l'Yonne, qu'il traverse dans sa totalité, se portant de l'Aube à la Nièvre. Ses argiles, lui permettent une végétation un peu plus active que celle du coral-rag, sur lequel il repose directement. Une bonne partie des vignes de l'ancien Auxerrois est plantée sur ce terrain.

Dans la contrée, située entre l'Yonne et la Loire, ces argiles kimméridiennes sont recouvertes par le terrain néocomien, ou par une longue dune de sables. On ne saurait donc confondre cette formation avec celles qui l'environnent.

Ce terrain, très-coquillier en certains endroits, perd ordinairement ce privilége, parce que sa composition intime, en devenant trop serrée et trop compacte, a détruit la continuité des débris animaux, ou du moins n'en a plus conservé que quelques empreintes. Il faut s'adresser de préférence aux argiles, si l'on veut tenter des recherches paléontologiques.

Dans le canton de Saint-Sauveur en Puisaye, ce terrain est depuis plusieurs années soumis à mes explorations, ainsi qu'à celles plusieurs amis de la science. Des résultats avantageux ne se sont pas fait attendre.

Parmi les débris et les vestiges de ces anciennes créations, on y a rencontré en plusieurs localités des restes évidents de ces grands sauriens que la science n'a encore livrés à notre admiration que depuis un petit nombre d'années.

Je mets sous vos yeux une bonne partie de ces fossiles qui consistent en une dent de *Mosasaure*, et en plusienrs vertèbres d'*Ichthyosaure*, de *Plésiosaure* et de *Mégalosaure*, vous pouvez même considérer un humérus d'Ichthyosaure plus puissant que ceux que l'on possède dans les collections, et mêmes que ceux des espèces décrites par les divers paléontologues.

Ces ossements fossiles ont été rigoureusement déterminés sous le rapport des genres auxquels ils appartiennent. Je ne saurais en dire autant en ce qui concerne les espèces.

Ces ossements ont-ils appartenu à des espèces vivant déjà depuis une longue série de siècles aux époques oxfordiennes et coraliennes? ou ces mêmes espèces furent-elles propres à la formation kimméridienne? Je pencherais volontiers vers cette dernière opinion : mais aucun fait concluant ne me donne le droit de l'ériger en principe. Il faut donc attendre de nouveaux matériaux.

Mais si je ne puis tirer aucune induction certaine sous ce rapport, je serai plus heureux dans l'application de ces ossements à l'état actuel de la science.

Les derniers oryctographes ont décrit une foule de sauriens rencontrés dans l'oxford-clay et le coral-rag. Le silence le plus absolu règne sur ces animaux pour les formations ultérieures. M. Pictet vient même de publier (tom. IV, pag. 379) que le *coral-rag n'a déjà plus d'Ichthyosaures*.

D'une autre part, ce même auteur (pag. 390) désigne le genre *Mosasaure comme ne commençant à apparaître que dans la période crétacée.*

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux des os de Mosasaure,

de Mégalosaure, d'Ichthyosaure et de Plésiosaure trouvés dans le kimméridge-clay.

La constatation de ce fait remplit donc une lacune dans la science. Maintenant nous suivons la nature dans la production et la mutation successive de ses créations erpétologiques. Nous avons la certitude qu'elle n'a connu ni repos, ni interruption dans la série périodique de ces reptiles monstres. Nous reculons la disparition des Ichthyosaures, des plésiosaures et des mégalosaures, en même temps que nous avançons l'apparition des Mosasaures. Les diverses formations zoologiques se trouvent ainsi reliées les unes avec les autres.

Je ne terminerai pas cette courte notice sans fixer votre attention sur le fait d'Ichthyosaures, de Plésiosaures, de Mégalosaures et de Mosasaures rencontrés ensemble sur le même terrain et dans les mêmes localités. Les Ichthyosaures et les Plésiosaures étaient des reptiles marins : mais les Mégalosaures et les Mosasaures vivaient à terre. Comment expliquer cette réunion de leurs débris sur le même point du sol? Je laisse à d'autres naturalistes plus habiles que moi l'honneur de résoudre cette question.

J.-B. Robineau-Desvoidy.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE NORMALE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

PAR M. E. BADIN.

Nos concitoyens nous sauront gré de publier un travail posthume de M. Badin sur l'organisation de l'Ecole normale. Le savant directeur de cette maison, pressentant sa fin prochaine, voulait jeter les bases d'un établissement complet qui pût durer longtemps après lui. Il considérait l'Ecole normale primaire comme une des institutions fondamentales pour l'avenir du pays.

Une éducation morale et religieuse solide et complète, une instruction pédagogique développée par la pratique dans des écoles annexes qu'il réclamait : tels sont les points principaux qui motivent ce rapport et le beau projet qu'a dressé M. Boivin, architecte du département.

M. le Préfet,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un rapport que des circonstances tout à fait exceptionnelles m'ont contraint de rédiger avec une rapidité regrettable, si l'on considère la gravité des questions que je suis obligé d'aborder.

Mis en demeure par le vœu formel du conseil général, M. l'architecte du département m'a réclamé, pour l'école normale, un plan d'ensemble comprenant tous les développements dont cette institution est susceptible dans un avenir plus ou moins éloigné. C'était là, pour moi, une question fort grave, car l'avenir des écoles normales touche à de si hautes questions sociales ; l'influence de ces institutions sur les progrès de l'éducation populaire peut être si profonde et si étendue, que les développements qu'il me faut aujourd'hui faire entrevoir, sont de nature à soulever de bien puissantes contradictions, non de la part de quelques esprits prévenus, mais malheureusement aussi de la part des hommes qui, animés des intentions les plus généreuses et les plus pures, n'ont pas été amenés par la spécialité de leurs études à

considérer, dans toute leur effrayante profondeur, les questions qui touchent à l'instruction primaire.

Menacé d'ailleurs, par l'état de ma santé, de résigner bientôt peut-être des fonctions qui exigent autant de vigueur morale que d'activité physique, je dois profiter de l'occasion qui m'est offerte pour dire toute ma pensée sur l'avenir d'une institution à laquelle j'ai, jusqu'ici, dévoué toutes mes forces, mais dont l'esprit et par suite les résultats pourraient changer rapidement sous une nouvelle direction.

Je dois le déclarer avant tout, ce rapport ne contiendra aucune plainte, n'exprimera aucun blâme relativement au passé; il était impossible qu'une libéralité mieux entendue fût administrée avec plus de zèle et de vigilance de la part de l'autorité, fût mieux mise à profit par les soins des maîtres et l'application des élèves; l'école normale primaire de l'Yonne est généreusement dotée, elle est surveillée avec une sollicitude aussi bienveillante qu'assidue; les maîtres ne manquent ni de dévouement, ni d'aptitude spéciale; et, tous les ans, un concours assez nombreux lui garantit un choix généralement très-bon de sujets qui deviennent facilement des élèves dociles et laborieux. Une épreuve décisive prouve que la discipline est satisfaisante; en l'absence du directeur, aucun désordre n'est venu protester contre un changement de direction ordinairement fatal au bon ordre. En un mot, l'école normale est dans des conditions aussi bonnes que possible, et, sans doute, les notes laissées par MM. les inspecteurs de l'Université viennent confirmer l'autorité départementale dans la sécurité complète qu'elle a déjà témoignée sous ce rapport.

Je n'avais donc rien à dire, rien à demander pour les besoins actuels, pour la prospérité extérieure de l'école; mais, sommé par l autorité de donner un plan d'ensemble pour une institution encore peu comprise et qui n'est qu'à ses débuts, j'ai à justifier des prévisions inattendues et des développements qui ne peuvent manquer de paraître, à la première impression, aussi onéreux qu'exagérés.

Je n'aborde qu'en tremblant de si graves questions, et je vous prie, M. le préfet, d'accueillir avec indulgence des réflexions enchaînées à la hâte, quelques jours seulement avant la réunion du conseil général, sur un sujet de si haute préoccupation : l'avenir de l'école ! c'est-à-dire le succès ou la ruine de la moralisation du peuple dans toutes les communes du département.

Je n'aurais pas fait d'une question de bâtiments une occasion de profession de foi et de discussion de principes, si le développement

futur de l'établissement, sous le point de vue de la régularité et de l'ampleur des constructions, ne se liait intimement à l'importance reconnue de l'institution elle-même.

Or, les additions et les rectifications proposées au plan d'ensemble se rapportent à trois points principaux : 1° la construction d'une chapelle ; 2° l'établissement de plusieurs classes annexes ; 3° la réorganisation de plusieurs services accessoires. C'est-à-dire que les projets d'améliorations du régime intérieur de l'école normale consistent : 1° dans l'organisation franche et complète de l'éducation morale et religieuse ; 2° dans le développement de l'instruction pratique ; 3° enfin, dans l'établissement d'un ordre parfait dans tous les services.

§ 1er *De l'éducation morale et religieuse.*

Que l'éducation morale et religieuse des instituteurs du peuple doive être sincère et sérieuse, personne ne le conteste en principe ; mais, quand se présente la nécessité d'organiser, dans la pratique, un enseignement si puissant pour obtenir ce résultat d'une manière certaine et durable, les opinions se divisent, s'opposent les unes aux autres et, se tenant respectivement en équilibre, elles suspendent l'action et font avorter tout progrès.

C'est là une disposition fatale des meilleurs esprits à notre époque : l'habitude des luttes pratiques, une défiance, souvent légitime, des prétentions extra-religieuses du clergé ; l'oubli plus ou moins complet des conditions nécessaires, inévitables, imposées par la nature des choses à l'éducation populaire, tout semble se réunir pour écarter ou amoindrir les questions qui se rapportent à l'enseignement religieux dans les écoles normales.

Je ne veux point faire ici une dissertation sur l'importance de l'instruction primaire, sur le vrai caractère des fonctions de l'instituteur public : des hommes éclairés qui sont chargés d'étudier et de suivre toutes les questions de bien public, ont, sur ce point, des opinions bien arrêtées ; mais s'ils pensent, comme les hommes d'Etat de l'Allemagne, cette terre classique de l'éducation populaire, que l'enseignement primaire doit être *une préparation à l'accomplissement de tous les devoirs de la vie sociale*, s'ils croient, avec M. Guizot, que *sur les instituteurs reposent le calme et l'union des générations à venir* ; ces hommes de bien et de savoir doivent vouloir que l'éducation populaire soit partout sérieuse et puissante.

Certes, personne ne songe à remplacer le prêtre par l'instituteur,

on ne peut admettre qu'il doive devenir le rival du curé dans la paroisse, mais il est certain qu'il ne peut plus être seulement son subordonné et encore moins son serviteur ; par la force même des choses, par les nécessités de sa position, l'instituteur sera partout ou l'auxiliaire, le coopérateur le plus utile du prêtre, ou son adversaire le plus redoutable.

Il en est de même à l'égard du maire de la commune; si l'instituteur n'est pas l'administré le plus respectueux et, à certains égards, l'agent le plus zélé, il devient un instrument d'opposition et un obstacle permanent aux vues du chef de la commune.

Dépositaire de la confiance des familles, qu'il séduit nécessairement par son habileté relative, avant même d'avoir des droits sérieux à leur reconnaissance, l'instituteur ne peut manquer d'acquérir une influence considérable, de devenir l'homme important que les plus turbulents seront heureux d'opposer tantôt à M. le maire, tantôt à M. le curé. Au lieu d'être le lien commun de ces deux autorités si bienfaisantes quand elles sont réunies, l'instituteur devient une occasion, un moyen de discorde qui perpétue les troubles et dissipe les ressources de la communauté. Or, comment des jeunes gens, un peu vains de leur apparente supériorité, résisteraient-ils à cette enivrante perspective, d'assurer le triomphe d'un parti en se jetant dans l'un ou l'autre, à son gré. Il faut évidemment, à ce danger, un puissant contre-poids; l'expérience parle ici plus haut que tous les discours, l'instituteur qui ne fait pas beaucoup de bien est fatalement condamné à faire beaucoup de mal. M. Cousin le savait bien, quand il s'écriait, dans son rapport sur les écoles d'Allemagne : *Point d'instituteurs est un inconvénient, un mauvais instituteur est une calamité.* Et M. Guizot disait, à son tour, dans son exposé des motifs de la loi du 28 juin 1833. *Un mauvais maître d'école, comme un mauvais curé est un fléau pour une commune.* Et il faut si peu pour qu'un jeune homme sans expérience et placé dans un milieu difficile devienne un mauvais instituteur ! N'y a-t-il donc pas là de quoi éveiller la juste sollicitude de l'autorité à qui doit revenir la responsabilité si grande de l'éducation normale des instituteurs publics ! C'est évidemment dans l'école que l'église, la famille et l'Etat, doivent se rencontrer dans leurs affections les plus chères, dans leurs intérêts les plus sacrés, comme dans leur action la plus pénétrante et la plus décisive pour former à la fois l'homme religieux et moral, le citoyen éclairé et utile, l'individu laborieux et discipliné qui doit faire l'honneur et assurer la prospérité du pays.

L'esprit des populations est presque toujours, et souvent même à la fois, en arrière et en avant de l'état réel de la civilisation, en arrière par ses traditions et sa propre force d'inertie ; en avant par des espérances prématurées et des excitations extérieures. Combien l'ordre public et la prospérité nationale ne gagneraient-ils pas à voir l'activité populaire se concentrer dans la sphère morale ou se meut vraiment la société régulière des esprits sages et prévoyants. A notre époque d'émancipation convulsive et imprévue de classes encore ignorantes que n'arrêtent plus ni l'influence affaiblie de la religion, ni l'esprit de famille presque anéanti, ni le respect au moins extérieur des magistratures publiques ; dans ces temps difficiles, enfin, qui peut prévoir tous les périls dont l'avenir est gros ! Sans rappeler les scènes lugubres de meurtres, de pillage et d'incendie, qui se propagent comme des épidémies dans des contrées entières, aux moindres symptômes d'agitation sociale, il est incontestable que l'esprit surexcité des populations confond facilement la liberté avec la licence. Si donc à ces populations inquiètes vous donnez, bon gré, mal gré, des chefs jeunes et ardents, combien n'importe-t-il pas de les choisir sages et fidèles, ignorants, autant que possible, des discordes politiques, mais fermes dans le devoir et capables de résister à de coupables entraînements ; partout où l'instituteur ne sera pas le modérateur des passions populaires, il est certain qu'il en deviendra le tribun. Ce danger n'existait pas avec les anciens maîtres d'école, enfermés dans leurs classes, subordonnés plus complètement aux autorités locales ; mais il est imminent avec des jeunes gens que leur éducation rend propres à un grand nombre de services, qui se trouvent forcément mêlés à toutes les affaires de la commune ; les instituteurs exercent ainsi, fût-ce même à leur insu, une grande influence latente, progressive, dont personne ne se défie, mais qui viendra, tôt ou tard, corroborer ou affaiblir celle du maire ou du curé ; il faut donc calculer à l'avance cette action continue, inévitable de l'instituteur public, qui a mille occasions de faire sentir ses services, même quand il est assez sage pour modérer ou dissimuler ses prétentions.

De là l'impérieuse nécessité de fortifier à l'école l'éducation sociale, je dirais patriotique, si ce mot ne se ressentait aujourd'hui de son application à la politique turbulente dont nous voulons précisément garantir nos jeunes maîtres ; or, y a-t-il une éducation sociale à la portée des esprits que nous avons à cultiver, en dehors des principes rigoureux de la religion et de la morale ?

Laissant de côté mes convictions personnelles et les considérations

philosophiques, j'en appellerai au témoignage des hommes qui sont le moins suspects de faiblesse ou d'engouement en ce qui concerne l'enseignement religieux dans les écoles de l'université.

« Il n'y a de morale pour les trois quarts des hommes que dans la religion, dit M. Cousin (Rapp. sur l'instr. prim. en Allem., p. 2).

» Partout où l'enseignement primaire a prospéré, une pensée religieuse s'est unie, dans ceux qui le répandent, au goût des lumières et de l'instruction. Puissiez-vous, Monsieur, trouver dans de telles espérances, dans ces croyances dignes d'un esprit sain et d'un cœur pur, une satisfaction et une constance que peut-être la raison seule et le seul patriotisme ne vous donneraient pas. M. Guizot (circul. aux instit., 28 juin 1833).

« Messieurs, faites une éducation morale et religieuse ; faites d'hon-
» nêtes gens; élevez légalement les enfants dans le culte de leurs
» pères, et vous opérerez une économie énorme sur ce que j'appel-
» le budget repressif.... faites une éducation agricole et industrielle,
» institution que vous n'avez pas encore. — Rendez les champs plus
» féconds, l'industrie plus productive, et cela par l'éducation popu-
» laire : vous aurez non-seulement augmenté dans une proportion
» incalculable la richesse publique, mais vous aurez fait une immense
» économie sur le budget hospitalier.... Faites que l'éducation soit
» civique et nationale ; faites que les citoyens soient attachés à la
» patrie et soient en état de la défendre ! Qu'à un jour donné, si l'in-
» dépendance nationale était menacée, la France tout entière puisse
» devenir un vaste champ et s'élancer, d'un seul bond, à la frontière !
» Et vous pourrez alors obtenir des économies indéfinies sur le
» budget de la guerre.... (*Chambre des députés*, séance du 24 juin 1847.
» — Discours de M. Boulay, de la Meurthe). »

Ces citations en disent assez. Voilà évidemment le programme de l'enseignement populaire, tel que l'entendent et les promoteurs de la loi du 28 juin 1833, et les organes les plus modérés de l'opinion publique. Ai-je besoin d'ajouter que tous les discours, toutes les exhortations de MM. les inspecteurs de l'Université, des membres mêmes de la commission de surveillance, viennent constamment développer les mêmes pensées. Le jour de la fondation de l'école normale de l'Yonne, M. de Bondy, alors préfet, empruntait les paroles suivantes à une des lois organiques de l'instruction primaire en Allemagne :

« Pour bien remplir sa destination, un maître d'école doit être pieux
» et sage, et pénétré du sentiment de sa haute et sainte vocation. Il
» doit posséder l'art d'enseigner et celui de conduire la jeunesse,

» être inébranlable dans sa fidélité envers l'Etat, consciencieux dans
» les devoirs de son emploi, amical et sensé dans ses rapports avec
» les parents de ses élèves, avec ses concitoyens en général; enfin, il
» doit s'efforcer de leur inspirer un vif intérêt pour l'école et de les
» rendre favorables à ses besoins.

» Ces paroles sont austères, ajoutait M. de Bondy, austères
» comme les devoirs qu'elles prescrivent. C'est qu'à vrai dire, il fau-
» drait qu'un instituteur fût parfait.... Songez, élèves-maîtres, à tout
» ce qu'une telle mission a d'important, de grand, de vénérable;
» songez que votre pays remet entre vos mains son avenir, quand il
» vous confie l'éducation de ses enfants.... »

Ainsi, ce ne sont pas les idées de tel ou tel directeur enthousiaste, ce ne sont pas les désirs d'une piété inquiète, ni la préoccupation des concessions à faire aux réclamations du clergé, ce sont très-positivement les prescriptions de la loi, les recommandations expresses de l'autorité, le cri général de l'opinion publique qui demande, non des instructeurs plus ou moins habiles, mais de véritables instituteurs de la jeunesse, dignes et capables d'être les agents d'une civilisation régulière et féconde, réparatrice et prévoyante. Ce ne sont pas des théories généreuses, propres à animer de loin le zèle des chefs de l'instruction primaire, ce sont là des nécessités instantes, inniables, qui veulent que partout où les instituteurs ne sont pas intrépidement dévoués à leurs devoirs, ils deviennent fatalement les premiers contempteurs de l'autorité, peut-être à un jour donné, des chefs de révolte dans toute commune soulevée!

Or, il faut le reconnaître, l'école normale fait des élèves suffisamment instruits, elle fournit déjà des maîtres habiles, ajoutons même qu'elle compte un grand nombre de bons sujets aujourd'hui en exercice; mais si on lui demande combien elle a donné, au département, d'instituteurs semblables à ceux que demandent avec MM. Cousin, Guizot, Boulay de la Meurthe, tous les hommes qui se préoccupent de l'avenir de la France, l'école normale n'osera répondre, dans la crainte que le pays ne soit effrayé de l'insuffisance des résultats obtenus en regard des sacrifices déjà faits et des espérances qui devraient s'attacher à une telle institution.

C'est que l'éducation y pèche par la base, c'est que l'enseignement religieux y a été trop longtemps insuffisant, et qu'aujourd'hui même il manque encore des moyens qui pourraient seuls le rendre complètement efficace.

L'administration n'entretient à l'école normale *qu'un professeur*

ecclésiastique, chargé d'un cours d'*instruction morale et religieuse ;* la seule force des choses y a créé un aumônier, ayant charge d'âmes. Déjà, sous mon prédécesseur, le professeur qui faisait, à l'école, une leçon par semaine, commune à tous les élèves, se mettait, *plusieurs fois par an*, à la disposition des élèves, dans une salle quelconque, pour les entendre en confession, attendu l'impossibilité, disait-on dès-lors, de laisser les élèves se présenter à discrétion à la paroisse, à la recherche d'un vicaire disponible. Cet état de choses ne pouvait produire aucun fruit ; il n'y avait là, évidemment, qu'une apparente satisfaction accordée à la lettre de la loi ; aussi, en 1840, le professeur d'instruction morale et religieuse déclarait-il positivement à MM. les inspecteurs généraux *qu'il n'y avait rien à faire à l'école sous le rapport religieux.* Depuis, un nouveau *professeur* a été admis ; au lieu d'une leçon par semaine, je lui ai demandé trois *conférences ;* au lieu d'être plusieurs fois par an à la disposition des élèves peu ou point préparés, il y est quatre heures par semaine, pendant un temps spécialement consacré à la méditation des services religieux ; à la place d'une salle quelconque, une sorte d'oratoire où se trouve un confessionnal, conserve aux relations des élèves avec le prêtre un caractère de convenance et de dignité propre à les édifier. Enfin, au lieu de déclarer qu'il n'y a rien à faire à l'école, sous le rapport religieux, le professeur aumônier déclare éprouver la plus vive et la plus complète satisfaction dans l'exercice de son ministère.

Le bien est donc possible, puisqu'il existe, mais il n'est pas digne d'une grande institution que les résultats qu'elle doit poursuivre à tout prix s'obtiennent en quelque sorte par des moyens secrets, à l'aide du zèle et des sacrifices particuliers de quelques maîtres. Les dévouements se lassent, les hommes disparaissent, et ainsi se détruit, en un instant, un bien obtenu par dix ans d'efforts, mais qui ne peut être complet ni durable qu'à l'aide d'une organisation sérieuse et permanente.

Tous les dimanches, quelques élèves sont admis à la sainte table ; il faut alors qu'ils sortent furtivement à 6 heures du matin, pour aller se mêler à la paroisse aux autres fidèles, dans des circonstances plus ou moins favorables ; plusieurs de ces jeunes gens se voyant l'objet de l'attention générale, sont revenus sans avoir osé se présenter ; en outre, leur exemple au lieu d'édifier leurs camarades, se trouve en quelque sorte perdu ; il faut tolérer pour eux, et sans contrôle possible, une absence aux leçons, une sortie exceptionnelle ; là se trouve le danger de voir quelque sujet douteux ou hypocrite abuser

de cette sortie pour courir au désordre. Voilà donc un premier motif qui nous fait désirer l'érection d'une chapelle dans l'intérieur de l'établissement; il n'est pas le seul.

Non-seulement les élèves-maîtres doivent se montrer pieux à l'école, et rester au dehors des instituteurs vraiment chrétiens, c'est-à-dire capables d'édifier la commune par la pratique de tous les devoirs religieux ; en vain voudrait-on, pour eux, séparer les *principes de la pratique. Il ne s'agit point ici*, dit M. Barreau, *de jeunes gens éclairés, capables de faire un choix entre diverses doctrines qu'ils ont méditées ; ce sont des écoliers destinés à être maîtres d'école. Leur premier devoir sera de propager les principes de la religion, principes que très-certainement ils ne peuvent ni ne savent séparer de ses pratiques extérieures ; un des gages les plus sûrs de succès, pour eux, sera de vivre en bonne intelligence avec ses ministres*. Non-seulement, disons-nous, une chapelle intérieure nous paraît indispensable à l'éducation religieuse des élèves-maîtres, comme seul moyen de leur donner, avec la connaissance du dogme, l'habitude des pratiques religieuses, mais encore cette chapelle intérieure serait une annexe utile pour l'exercice de plusieurs cours qui préparent les élèves à la pratique journalière et positive de leur état.

Je m'explique : dans la plupart des communes l'instituteur doit non-seulement chanter, mais encore contribuer, par ses soins, à la solennité du culte. J'admets que bientôt disparaîtront partout des conditions trop serviles pour le maître, trop gênantes pour la tenue des classes : il restera toujours à l'instituteur, soit la direction du chœur, soit la surveillance des cérémonies du culte, c'est-à-dire une coopération intelligente et souvent volontaire aux soins extérieurs du ministère. — De là, une nouvelle nécessité de suivre longtemps la pratique du plain-chant et l'enchaînement des cérémonies liturgiques dans des conditions qui se rapprochent le plus possible des habitudes des paroisses rurales.

Ces jeunes gens doivent passer leur vie tout entière près du curé de la paroisse, en tête-à-tête, pourrait-on dire, avec le prêtre dont ils deviendront le plus souvent le commensal et l'ami, quand ils n'auront pas le malheur de se poser en champions des esprits forts de la commune. Est-ce trop demander qu'à l'école ils puissent goûter déjà, dans un contact journalier, dans des entretiens intimes avec l'aumônier de la maison, les prémices de cette vie grave et austère, mais qui ne manque pas de charmes pour des âmes tendres, pour des intelligences quelque peu ouvertes. Qui peut dire combien de jeunes gens

ont échoué auprès de leurs curés par la maladresse de leur début et l'inexpérience de ces relations si essentielles !

Ici se présente une question délicate : n'est-il pas à craindre que l'admission d'un aumônier dans l'école ne vienne contrarier les vues de l'administration? J'avoue que le directeur, tout le premier, doit redouter cette influence puissante et tenace qui viendra se glisser là, entre les élèves et lui, réclamer quelquefois sous le couvert de motifs considérables des concessions en réalité peu importantes pour le bien de sa mission. Sans doute, sur dix prêtres dont la vertu et le savoir ne seraient pas, d'ailleurs, mis en question, un seul conviendra-t-il pour la direction de futurs instituteurs et la coopération sincère à l'éducation générale que donnera l'école? Mais c'est là une raison de plus de bien choisir, pour le plus longtemps possible, le prêtre qui ne saurait nous fournir, dans la personne de ses vicaires, la paroisse absorbée par d'autres soins et dont le personnel change fréquemment.

Songerait-on, aujourd'hui, dans l'état actuel des esprits, à fonder un collége de quelque importance, sans y annexer une chapelle? Et cependant, combien doivent différer les résultats dans un collége et dans une école normale !

Au collége, l'élève-maître arrive avec des sentiments et des idées puisées dans sa famille, avec laquelle ses relations resteront fréquentes ; ces impressions primitives, difficiles à modifier, se combineront avec l'influence des études classiques, et laisseront peu de prise aux enseignements de la religion; quel que soit d'ailleurs le résultat de l'éducation religieuse, le monde, les affaires, les études nouvelles viendront encore en changer le sens et la portée pour chaque élève en particulier. Rien de semblable n'a lieu dans l'école normale ; l'élève-maître y arrive encore brut, toute son éducation antérieure doit être changée; il va devenir supérieur à sa famille, sous le rapport moral et intellectuel ; il doit être à l'avance tel qu'il importe de le voir plus tard et toujours. Pour l'élève-maître, l'école remplace la famille, le monde ; affaires, relations, plaisirs et études, tout est concentré autour de lui, pour lui faire faire en peu de temps un noviciat sérieux de la vie réelle. Si un jeune homme manque au collége son éducation religieuse, plus tard peut-être d'autres exemples, d'autres enseignements, sa propre expérience d'une vie dont il a pu mesurer toutes les chances et parcourir tous les points de vue, mille circonstances peuvent l'aider à refaire cette éducation incomplète ou faussée, qui, d'ailleurs, dans presque tous les cas, restera un malheur privé. Mais si l'élève-maître ne devient point, à l'école normale, l'ins-

tituteur-modèle que l'intérêt public réclame, nous l'avons vu déjà, c'est là une *calamité*, c'est *un fléau* qui pèsera pendant 20 ou 30 ans sur toute une commune. Enfin, chaque élève-maître doit devenir *tête de population*, cette destinée dit tout. Quelle responsabilité terrible pour les hommes qui ont quelque part à la direction d'une œuvre aussi capitale que celle de l'éducation normale des instituteurs publics !

Certes, dans notre modeste sphère, nous n'avons point à nous comparer à l'école normale supérieure de Paris; mais à ce nouveau et magnifique palais de l'enseignement classique, dans quelle pensée a-t-on annexé une chapelle? Là, des jeunes gens arrivés à l'âge d'une certaine indépendance morale, ne sont pas portés par la nature même de leurs études à une piété bien fervente dont ils aient immédiatement à pratiquer au dehors tous les devoirs. Ils sortent toute la semaine librement, et trouveraient facilement, dans les paroisses voisines, des secours pour alimenter individuellement leurs sentiments religieux. Mais, en consacrant un vaste ensemble de constructions aux services de l'école normale, personne n'a eu la pensée qu'une chapelle intérieure ne dût protester solennellement que l'Etat considère la religion comme la base et le principe de toute éducation publique.

Il est certain que s'il eût jamais été question d'installer l'école normale dans des bâtiments construits pour cette destination spéciale, aucun architecte n'eût omis cette donnée naturelle d'une chapelle intérieure dans une maison *centrale* et *modeste* d'éducation populaire.

Les avantages de cette érection d'une chapelle intérieure, sont aussi considérables qu'évidents; les inconvénients et les obstacles sont à peu près nuls : c'est une dépense, rien de plus.

Mais que l'administration départementale se reportant par la pensée à vingt ans d'ici, se représente les résultats définitifs des dépenses faites aujourd'hui pour celles des institutions départementales qu'elle considère comme les plus importantes; qu'elle rapproche ces résultats, si avantageux qu'ils soient, de ceux que doit lui assurer l'éducation normale des *cinq cents* instituteurs qu'elle aura à cette époque en fonctions, à la tête de toutes les communes, et qu'elle pèse alors ce que vaut cette dépense rapprochée de ces résultats!

Un mot encore sur cette direction ouvertement et sagement religieuse, imprimée à l'éducation des élèves-maîtres. Une hostilité tantôt sourde, tantôt patente, existe entre le clergé et l'Université; dans beaucoup de départements, l'influence ecclésiastique parvient à annuler plus ou moins complètement les résultats attendus des écoles normales; dans plusieurs contrées, de véritables écoles normales pri-

vées font concurrence à celles de l'Etat. — On ne peut nier que même dans notre département où les esprits sont généralement mieux disposés, le clergé ne suive, d'un œil inquiet, les progrès plus ou moins sérieux de l'école normale, prêt à lui opposer un établissement rival au premier prétexte ; nous savons que nos instituteurs sont souvent accueillis avec défiance, décriés à l'avance, en butte à des tracasseries puériles ou à des préventions injustes. Il faut, pour obtenir des résultats vraiment sérieux, que l'administration déploie une grande vigueur et professe hautement la résolution de soutenir les instituteurs sortis de l'école normale. Eh bien ! pour être forte dans cette lutte de chaque jour, pour vaincre les défiances, pour calmer des craintes qui ne sont pas toujours vaines, il faut évidemment que l'administration départementale, confiante dans ses instituteurs, puisse répondre toujours et partout de la bonne éducation religieuse, morale, patriotique, intellectuelle et pédagogique qu'ils ont reçue à l'école normale !

§ 2. *Développement de l'enseignement pratique.*

On l'a dit souvent, ce n'est pas tout, c'est peu de chose même que la pédagogie purement théorique ; ce n'est qu'en vivant avec les enfants, en les suivant dans leurs jeux, dans leurs études, dans leurs relations entre eux qu'on peut apprendre à les connaître, s'habituer à les supporter et à les aimer, saisir le secret d'éveiller leur attention, de toucher leur sensibilité, d'agir enfin sur leur cœur en même temps que sur leur intelligence.

Il faut sans doute laisser à la théorie et à la pratique leur part respective : la pratique, sans l'étude des principes, dégénère le plus souvent en routine obstinée ; et la théorie sans applications immédiates et fréquentes ne peut produire que de vaines et ambitieuses spéculations.

De là, cette vérité d'expérience qu'une école normale sans écoles annexes, pratiques, est un pensionnat quelconque, qu'il vaudrait mieux remplacer par un simple cours normal, professé comme en Hollande, à des aspirants employés constamment dans de grandes écoles publiques : point de pratique, point d'instituteurs.

Des écoles primaires annexes sont donc nécessaires à toute école normale, pour assurer le succès de son enseignement pratique. Mais, en outre, le département doit vouloir qu'on trouve constamment, à l'école normale, *le modèle*, *le type* de chaque institution dont se compose le système de l'éducation populaire.

1° Près de l'école normale existe déjà une salle d'asile ; il importe

que l'administration s'assure que cette école annexe peut servir de modèle à toutes celles qu'on voudrait établir dans le département, et que toutes les améliorations qui se laisseraient désirer soient rigougoureusement exagérées.

2° Une classe élémentaire, composée de 50 enfants environ, est la seule ressource que possède l'école normale pour exercer à la pratique 12 à 15 élèves-maîtres. Cette annexe est insuffisante, et il doit entrer dans les prévisions d'un avenir prochain d'assurer le développement de cette école élémentaire. Le département obtiendra facilement que 250 à 300 enfants fréquentent les classes nouvelles, à l'aide de quelques propositions très-avantageuses qui seraient agréées par la ville, si elles étaient faites officiellement et garanties par le concours des deux autorités municipale et départementale.

3° Une classe primaire supérieure existe également près de l'école normale, mais en quelque sorte à l'état rudimentaire. Cependant, depuis bientôt six ans, elle fournit à l'école normale de 10 à 12 aspirants chaque année.

Le développement de cette école primaire supérieure est subordonné à celui de l'école élémentaire et à la possibilité d'y adjoindre un pensionnat.

Depuis longtemps les aspirants à l'école normale venaient passer, soit une année, soit seulement un trimestre ou deux à Auxerre pour s'y préparer, en suivant, comme externes, les leçons de l'école primaire supérieure annexe. Mais il restait à loger et à surveiller ces aspirants qui étaient contraints de se disperser dans les auberges du voisinage.

Dès l'année dernière, j'ai loué une maison voisine de l'école normale; j'y ai installé une cuisinière à laquelle les aspirants paient leurs pensions. Ils sont amenés par un sous-maître à l'école normale, dès 5 heures du matin; conduits et reconduits à chaque repas, jusqu'à 8 heures du soir. Ils habitent l'école normale, à titre gratuit, pour l'enseignement et les récréations; ils sont surveillés avec soin pendant la nuit par leur sous-maître spécial, dont le traitement se prélève sur le montant des pensions. 18 pensionnaires viennent d'entrer en vacances après l'admission à l'école normale de 10 d'entr'eux. Si cette annexe rentrait dans l'école, la direction et la surveillance seraient plus immédiates et plus efficaces. Une institution régulière se développerait rapidement à la place de cette organisation bâtarde et gênante; le taux de la pension pourrait être réduit et m ieu approprié aux faibles ressources des instituteurs qui commencent à envoyer leurs fils à cette école préparatoire.

Si le projet de créer une ferme-école près d'Auxerre se réalise, l'école primaire supérieure deviendra indispensable pour retenir et préparer les aspirants agriculteurs qui ne pourraient être admis qu'à 18 ans, je crois, dans cette nouvelle institution.

Enfin, ce type est nécessaire pour enseigner publiquement sur quelles bases peuvent être établies ces écoles intermédiaires, ces colléges industriels que la loi a voulu créer, mais qui avortent presque partout par l'inexpérience de leurs fondateurs ou l'insuffisance de leurs ressources intellectuelles.

4° Les instituteurs rencontreront, dans la plupart des communes rurales des *écoles du soir* ou *cours d'adultes*; c'est encore là une étude pratique à faire à l'école normale; c'est tout un ordre particulier de difficultés dont la solution est le plus souvent au-dessus des instituteurs abandonnés à leurs propres forces. Il est facile de réunir, à Auxerre, pendant 4 à 5 mois de l'hiver, de 200 à 300 adultes; l'expérience en a été faite, et quelques mesures de police fort simples préviendraient les inconvénients inhérents à la réunion et à la dispersion de ces ouvriers, à l'ouverture et à la sortie des classes.

Outre le profit intellectuel que les adultes feraient dans des cours bien dirigés, ils s'habitueraient à une discipline morale, à un respect de l'ordre, à une certaine déférence pour leurs instituteurs, en un mot, à une politesse plus ou moins complète, mais à laquelle ils se font gloire de substituer le plus souvent un brutal mépris pour toute supériorité sociale.

La ville et le département sont également intéressés à la création et à la bonne tenue de ces cours qui ne peuvent donner lieu à aucun frais de quelque importance.

5° Des cours publics et gratuits, de calcul, d'orthographe, de dessin, de géométrie, de chant, etc., pourraient être faits le dimanche, de 1 heure à 3 heures, par les meilleurs élèves de l'école qui s'y perfectionneraient sous tous les rapports. Peut-être la tenue d'une bibliothèque populaire pourrait-elle rentrer facilement dans la création de cette institution.

Je me résume, avec quelques salles de plus, l'école normale pourrait devenir une sorte d'*université populaire*, où l'enseignement, versé gratuitement et à pleines mains, tournerait au profit de l'éducation de toutes les classes qui en ont été si longtemps privées; tandis que cet exercice pratique de l'enseignement, à tous les âges, à tous les degrés d'instruction assurerait aux élèves-maîtres une expérience dont les fruits se verraient bientôt dans toutes les écoles où ils au-

raient plus tard à professer. Aucun sacrifice annuel ne deviendrait nécessaire pour soutenir cet ensemble d'institutions qui ne demandent qu'un asile pour prospérer.

§ 3. — *Services divers.*

J'insisterai peu sur la nécessité d'assurer dans tous les services un ordre parfait. Dans une école normale, l'ordre est une leçon permanente qui doit impressionner vivement les élèves-maîtres : tout le monde le sait.

L'école manque aujourd'hui d'une lingerie, et, dès lors, ce service est encore à organiser ; de même, il n'y a point d'infirmerie, point de chambres de domestiques. Les logements des maîtres deviendraient insuffisants si on admettait un troisième maître interne ou un instituteur pour l'école pratique.

Enfin, l'espace accordé par le département, est suffisant pour y développer largement une belle école normale qui rendrait bien vite en services de haute importance et de longue durée, la valeur des nouveaux sacrifices que le département consentirait à faire successivement pour réaliser le plan d'ensemble qui accompagne ce rapport.

Nous n'atteindrons peut-être pas au degré d'humilité et d'abnégation auquel les frères de la Doctrine chrétienne sont tenus par leurs statuts ; mais nous ne réclamons pas non plus cette ampleur de constructions, qui coûtera 900,000 fr. à la ville de Paris, pour l'*Institut normal* de ces religieux.

Ce n'est pas plus pour le bien-être personnel de nos élèves-maîtres, que ce n'est, à Paris, pour la commodité individuelle des Frères, que nous demandons, comme eux, dans des proportions bien autrement modestes, une institution qui porte l'empreinte de son importance morale, qui ait ce caractère de permanence et d'unité qui signifie publiquement la solidité et la durée de l'œuvre elle-même, dans la pensée et par la volonté de l'autorité fondatrice.

Que le département complète son œuvre et fonde là quelque chose de grand, comme le but qu'il veut atteindre, de sévère, comme l'avenir d'un peuple brave et intelligent, de digne aux yeux de tous, comme les résolutions mûrement délibérées d'une administration généreuse et prévoyante que les grands sacrifices n'arrêtent point en présence des grands intérêts publics confiés à ses soins !

Je serais bien heureux, M. le préfet, que ces considérations, rédigées à la hâte, vous parussent mériter de fixer un instant l'attention du Conseil général, et je serais bien fier de mes humbles efforts si je

pouvais faire adopter quelques-unes de mes vues et de mes convictions aux hommes éminents de qui dépendent, sous tant de rapports, l'avenir et la prospérité du département.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le préfet,

Votre très-humble serviteur,

E. Badin.

Août 1847.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a publié, dans son Bulletin, t. II, une notice nécrologique sur M. Badin.

Archéologie.

ETUDES
SUR L'ARCHITECTURE MILITAIRE DU MOYEN-AGE.

CHATEAU-FORT DE DRUYES.

L'extension que prit le gouvernement féodal sous le règne des derniers rois de la seconde race fut une des principales causes pour lesquelles, du XIe au XIIIe siècle, le sol de la France se couvrit d'une si grande quantité de constructions militaires. L'étude de ces monuments doit être regardée comme l'une des plus intéressantes de l'histoire du moyen-âge; car, dès qu'on lit ou qu'on se rappelle l'histoire de ces combats terribles, de ces horribles scènes de carnage qui souillèrent cette époque, on éprouve le désir de savoir dans quelle espèce d'édifices se logeaient tous ces chefs d'armée et ces barons qui ne pouvaient, pour ainsi dire, pas vivre sans guerroyer les uns contre les autres, soit par esprit de conquête, soit pour venger des haines particulières, ou bien encore pour des raisons de parti.

Morcelée en petites provinces, divisée en duchés, comtés et baronnies qui formaient alors autant de petits états, la France, dans ces malheureux temps, se trouvait souvent dévastée par les fréquentes irruptions des hommes du Nord. Aussi, dès que l'hérédité des fiefs eût été reconnue par Charles-le-Chauve, le premier soin de chaque seigneur,

en prenant possession d'une terre, fut-il de s'y construire une retraite fortifiée pour résister aux attaques de ces barbares, et où il pût même les combattre avec avantage. De là cette prodigieuse quantité de châteaux qui furent élevés aux xe, xie et xiie siècles. Ce sont ces fortifications, dont quelques beaux restes subsistent encore dans nos environs, que nous nous proposons d'étudier. Considérée sous un certain point de vue, cette étude n'a pas encore été faite pour notre département : de précieuses recherches ont déjà été publiées, sur quelques-uns de ces châteaux, par de savants écrivains qui ont ajouté à leurs notices des descriptions pleines d'intérêt, mais qui, empêchés par les bornes mêmes de leur travail, n'ont pu faire connaître les principes ou règles qui ont présidé à l'édification de ces monuments et à leur système de défense. Nous avons cru devoir reprendre l'étude archéologique de ces édifices ; nous tâcherons de les décrire dans tous leurs détails, de rechercher leurs analogies, et de suivre, autant qu'il nous sera possible, la marche des modifications qu'ils ont éprouvées siècle par siècle.

En nous engageant dans une pareille entreprise, nous ne nous dissimulons point les difficultés que nous y rencontrerons : il ne nous reste plus de ces gigantesques constructions que quelques rares débris qu'on voit disparaître de jour en jour ; ces derniers vestiges seront souvent insuffisants pour nous permettre de décrire convenablement ce genre de monuments. Souvent même, nous ne pourrons citer que leurs emplacements en donnant quelques indications sur certaines dispositions de leur système de fortification.

DES EMPLACEMENTS EN GÉNÉRAL.

Les châteaux-forts devaient présenter, non seulement par leur construction, mais encore par leur emplacement, le plus de résistance possible. Avec cette première condition, on sent que ces emplacements ne furent point choisis arbitrairement, car de leur choix même dépen-

dait la principale force des fortifications, et la plupart du temps, les assiégés ne durent leur salut qu'à la position inaccessible de leurs forteresses qui les mettaient à l'abri des attaques de leurs ennemis.

Dans notre département comme dans les autres, lorsqu'on a rencontré des mamelons arrondis, entourés de profondes vallées, et sur lesquels on n'accède que par une très-petite langue de terre, on a généralement choisi ces mamelons de préférence aux plaines pour y asseoir les châteaux-forts, tels que ceux de Druyes, de Chastellux, de Mailly-Château, etc. Quand la nature n'offrait point de ces éminences de toutes parts inabordables, on se plaçait au bord d'une vallée, sur le versant d'une montagne, comme à Joigny, à La Ferté-Loupière, à Champignelles, etc. ; on se garantissait du côté de la montagne, en construisant un mur d'enceinte défendu extérieurement par de larges et profonds fossés, et du côté de la vallée, où le plus généralement il y avait un ruisseau, on établissait une digue pour retenir les eaux qui formaient un étang au pied de la ville : c'est ainsi que furent fortifiées les villes de Champignelles et de La Ferté-Loupière. S'il arrivait parfois qu'on bâtît un château en plaine, il était entouré de murs garantis extérieurement par des fossés. L'étude de ces divers emplacements est trop compliquée pour que nous puissions la compléter ici ; nous y reviendrons chaque fois que nous aurons occasion de signaler ou de décrire les fortifications que nous rencontrerons.

EMPLACEMENT DE LA VILLE DE DRUYES (*pl.* 9, *fig.* 1re).

La ville de Druyes fut bâtie dans un emplacement extrêmement avantageux à la défense de son enceinte. Placée sur un mamelon arrondi, isolé de toutes parts par de profondes vallées, à l'exception d'une très-petite langue de terre qui le relie, du côté du nord-est, au terre-plein d'une large esplanade, cette forteresse se trouvait inaccessible de tous côtés. Au sud-ouest, la presqu'île est terminée par des rochers abrupts qui s'élèvent à plus de cent mètres au-dessus de la

vallée où est assis *Druyes-le-Bas*. Sur les autres côtés, bien que la crête du mamelon ne soit pas séparée du fond de ces vallées par des rochers infranchissables, la grande rapidité de la pente des flancs offrait aux assiégeants un obstacle tel qu'ils ne pouvaient arriver qu'avec grande difficulté au pied des remparts.

PLAN GÉNÉRAL DU CHATEAU (*pl.* 9 *et* 10).

La forteresse est assise à l'extrémité sud-ouest de la presqu'île. On entre d'abord dans une vaste cour rectangulaire qui s'étend au devant du château proprement dit, et qui est entourée sur les trois autres côtés par de hauts remparts. A chacun des quatre angles extérieurs s'élève une tour circulaire engagée dans les murs ; le milieu de la longueur des courtines latérales est flanqué d'une tour carrée, et enfin l'entrée de la cour, placée au milieu de la courtine du nord-est, est pratiquée dans une tour carrée beaucoup plus grosse que les autres.

A l'intérieur de la cour se trouve, à côté de la tour carrée, une chapelle adossée contre la courtine sud-est. Les ruines ne laissent plus apercevoir d'autres traces de construction.

Tout cet ensemble est compris dans un carré parfait de 53^{m} de côté, non compris la saillie des tours.

DESCRIPTION DU CHATEAU (*pl.* 9 *et* 10).

Le grand bâtiment d'habitation, qui, ainsi que nous venons de le dire, s'étendait dans toute la longueur de la cour, le long de la courtine sud-ouest, avait 53^{m} de longueur sur environ 14^{m} de largeur, pris extérieurement. (Pl. 9, fig. 2.) Il ne reste plus de cette vaste construction que les murs des extrémités et la façade sud-ouest. Bien qu'à l'inspection de ces derniers restes, on ne puisse tout d'abord rétablir la dis-

tribution primitive avec une parfaite exactitude, cependant, au moyen de certaines traces laissées par les déchirures des murs de refend sur les façades encore existantes, on peut y arriver pour les parties principales.

Les étages sont faciles à distinguer : il y avait d'abord un soubassement ou rez-de-chaussée couvert par un plancher en bois dont les principales pièces de charpente étaient appuyées sur des linçoirs placés le long des murs ; ces linçoirs étaient supportés par des corbeaux saillants en pierre, scellés dans les murs ; de sorte qu'aucune pièce de bois n'étant encastrée dans la maçonnerie, on pouvait enlever et remplacer à volonté la charpente sans toucher aux murs. Ce rez-de-chaussée avait environ 3^{m} 50 de hauteur.

Un premier étage régnait au-dessus de tout le soubassement ; l'état des ruines semble indiquer que, sur le plancher qui couvrait ce premier étage, on avait établi une terrasse dallée qui devait servir d'emplacement pour déposer les machines de guerre.

Nous remarquerons ensuite qu'aux deux extrémités, des murs de refend se trouvaient placés à peu de distance des courtines latérales, et que ces murs, dont on ne voit de traces qu'au premier étage, devaient être portés par des arcades construites au rez-de-chaussée. A une certaine hauteur, au-dessus du plancher du premier étage, on voit une porte qui, placée à côté de ces murs de refend, forme l'entrée d'un escalier construit dans l'épaisseur du gros mur de face ; cet escalier conduit au deuxième étage des tours ; on communiquait de cet étage sur les remparts et sur la terrasse du château par une porte percée dans le mur de la tour. Nous pensons que c'est dans ces petits espaces réservés entre les courtines et les murs de refend, qu'étaient établis les vestibules d'où l'on entrait, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, dans les tours et les appartements. On y voit aussi la trace des marches des escaliers par lesquels on montait du rez de chaussée au premier étage. Ces escaliers ne pouvaient être éclairés que par des jours pro-

venant de la cour. Quant à ceux qui, pratiqués dans l'épaisseur des murs, conduisaient au deuxième étage, ils l'étaient par de petites ouvertures qu'on a établies du côté de l'extérieur.

Deux autres murs de refend, espacés de 10^{m} de ces premiers. et portés aussi par des arcades au rez-de-chaussée, subdivisaient la longueur totale en trois compartiments, dont les deux des extrémités n'étaient éclairés du côté sud-ouest que par une seule ouverture ; le compartiment du milieu qui formait la grande salle de réception du château, et qui avait 25^{m} de longueur, recevait la lumière de ce côté par six croisées ; ces huit ouvertures étaient divisées par une colonnette, en deux baies qui étaient terminées chacune par un plein cintre et géminées, à l'intérieur seulement, sous une grande arcade également à plein cintre. En outre de ces baies, l'intérieur était encore décoré par onze autres arcades simulées, dont trois pour la grande salle et quatre pour chaque pièce des extrémités.

Toutes ces arcades, tant simulées que percées à jour, étaient séparées entre elles par des colonnettes qui recevaient la retombée des grands cintres. Le soubassement n'était éclairé que par des jours pris sur la cour.

Il est difficile de dire si le premier étage était couvert, soit par une voûte plate, soit par un plancher en charpente. Cependant, il est à présumer que ce dernier système fut employé. Le mur sud-ouest forme, à sa partie supérieure, un peu de fruit en surplomb, et est couronné d'un bout par des espèces de modillons tellement frustes et mutilés que c'est avec beaucoup de peine qu'on distingue qu'ils ont été sculptés. La présence de ces modillons, assez rapprochés les uns des autres, porte à croire qu'ils étaient destinés à recevoir l'à-bout des pièces de charpente. Le premier étage, s'il fut couvert par ce mode de construction, dut avoir environ 8^{m} de hauteur.

Par les murs de refend, le château se trouvait donc divisé en six grandes parties : trois au rez-de-chaussée et trois au premier étage. Il

est évident que ces trois dernières n'étaient point subdivisées, car, pour cela, il aurait fallu, dans la façade sud-ouest, troubler l'harmonie des ouvertures qui paraissent bien avoir été disposées pour cette simple distribution. Quant au rez-de-chaussée, on ne peut rien conjecturer de très-probable ; cependant il pourrait se faire que chaque grande division eût été distribuée en petits appartements, attendu que les grandes salles du premier étage étaient destinées aux grandes réceptions et aux réunions des vassaux des comtes d'Auxerre et de Nevers.

TOURS (*pl.* 9 *et* 10).

Les tours, qui flanquent le milieu et les angles des courtines, sont espacées de 30^m 00 de milieu en milieu ; les flèches qu'on en lançait par les meurtrières pouvaient alors se croiser à 12 mètres environ de portée.

L'intérieur de ces tours était divisé sur la hauteur par des planchers en charpente, portés, comme au château, par des corbeaux en pierre scellés dans la maçonnerie. On voit à la tour du sud, qui est la mieux conservée, une voûte en maçonnerie qui servait de plancher au dernier étage. Il est probable que pour les autres tours il dut y en avoir aussi une qui recouvrait l'avant-dernier étage.

On entrait au rez de-chaussée par une porte basse, à plein cintre, donnant sur la cour ; pour les tours rondes, cette porte était établie dans l'angle des courtines où, à cet effet, on avait réservé un pan coupé pour la placer.

Le rez-de-chaussée et le premier étage étaient éclairés par des meurtrières et par de petites baies carrées dont le linteau est soutenu par deux congés qui terminent le haut des jambages. Les autres étages recevaient du jour par des baies ordinaires, carrées et à plein cintre, et qui donnaient ou sur la cour, ou sur les trottoirs des remparts.

La partie supérieure des tours a disparu. On n'aperçoit plus que,



sur l'une d'elles seulement, la naissance de baies de dimensions ordinaires, et qui devaient être au nombre de huit pour chaque tour ; ces fenêtres étaient sans doute dans le genre de celles qui sont pratiquées au sommet de la tour de l'entrée du château. (Pl. 11.)

Nous avons vu comment, pour les tours adjacentes au château, on montait d'étage en étage par des escaliers pratiqués dans les murs ; pour les autres tours, on ne pouvait communiquer d'un étage à l'autre que par des échelles placées soit à l'extérieur, soit à l'intérieur.

COURTINES (*pl.* 9 *et* 10).

La cour était close par des murs qui reliaient les tours les unes aux autres ; ces murs, de deux mètres d'épaisseur, avaient, du côté de l'entrée et en retour de chaque côté jusqu'aux tours carrées, environ 7^{m} de hauteur. Pour le surplus de l'enceinte, au sud-ouest des tours du centre, les murs étaient de niveau avec ceux du château. Cette différence de hauteur se rachetait, vers les tours carrées, par une rampe qui paraît avoir été graduée par les marches d'un escalier.

Dans toutes les tours et au niveau de la partie supérieure des murailles, on a eu soin de pratiquer des ouvertures qui faisaient communiquer de l'intérieur de ces tours sur les remparts ; il est donc probable que ces derniers devaient être couverts par un dallage formant trottoir ; qu'il devait y avoir un petit mur d'appui à-plomb du parement extérieur ; et que ce petit mur devait être couronné par des créneaux dont il nous est impossible d'indiquer la forme.

Le trottoir des courtines latérales était, du côté de la cour, saillant sur les tours ; de sorte que ces dernières ne pouvaient, par leur surélévation, interrompre la circulation sur les remparts. Il n'y avait d'excepté que le donjon de l'entrée, qui, placé au centre du mur, aurait empêché par sa masse la communication d'un côté à l'autre, si l'on n'eût

eu soin d'éviter cet inconvénient par deux ouvertures (Pl. 9, fig. 4.) qui, pratiquées dans les murs du premier étage, rétablissaient cette communication en passant par l'intérieur du donjon.

Par suite des heureuses combinaisons de cet ensemble, on pouvait donc circuler tout autour du château et de la cour, aller dans les tours, monter et descendre les étages, sans être obligé de faire aucun détour; toutes les parties avaient entre elles une communication directe.

DONJON, OU GROSSE TOUR DE L'ENTRÉE DE LA COUR (*pl.* 11).

La partie la plus importante pour la défense du château était l'entrée à la solidité de laquelle les constructeurs donnaient tous leurs soins : celle de Druyes nous paraît réunir tous les avantages désirables pour résister à la plus vigoureuse attaque. C'est une tour carrée dont les deux axes correspondent: l'un au milieu du château et l'autre au milieu du mur d'enceinte; ce carré parfait est entouré de murs d'une forte épaisseur, et dont les angles sont flanqués chacun de deux robustes piliers qui reposent, à leur base, sur un large empatement. Au moyen de retraites établies en glacis de distance en distance, ces piliers vont en diminuant d'épaisseur au fur et à mesure qu'ils s'élèvent.

Les deux murs de face sont percés chacun d'une arcade ogivale surbaissée au tiers, ce qui forme une espèce de porche couvert par une voûte en maçonnerie, dont l'extrados se trouve de niveau avec les trottoirs des murs d'enceinte; c'est au-dessus de cette voûte que sont pratiquées les deux ouvertures que nous avons mentionnées, en parlant des courtines, et qui faisaient communiquer un côté de rempart avec l'autre. Ces deux ouvertures (Pl. 9, fig. 4.) sont protégées au nord-est (du côté opposé au château), par un pilier qui conséquemment n'occupe point le milieu de la largeur du donjon; ce qui fait qu'au sommet il y a (Pl. 8.) trois machicoulis d'un côté et quatre de l'autre.

Le porche a subi quelques modifications : il se trouve aujourd'hui obstrué par de petits bâtiments d'habitation qu'on a, naguère, élevés contre cette tour. Nous n'avons pu voir comment les portes étaient fermées : ou par des vantaux roulants, ou par des herses qui se mouvaient verticalement.

On montait de la cour sur cette première voûte, par des escaliers placés latéralement dans l'épaisseur des murs (Pl. 9, fig. 7.), et dont l'entrée est à trois mètres environ au-dessus du sol de la cour. Bien que les deux baies percées dans les murs pour le porche soient ogivales, la voûte a une forme elliptique, avec deux ouvertures aussi de forme elliptique, percées dans les flancs ; il y a encore, en outre de cette voûte et des arcs en ogive, d'autres arceaux en arc de cercle, placés entre ces ogives et la voûte.

A partir de cette voûte, qui couvre le porche, l'intérieur est divisé en deux parties : la première était couverte par un plancher en bois qui a disparu, et la deuxième l'est par une voûte plein cintre. On arrivait du dessus du porche, sur cette première partie, par une échelle mobile, et de là, au-dessus de la deuxième voûte, par un escalier à rampe droite (Pl. 9, fig. 5.), en pierre, placé dans l'épaisseur du mur, côté de la cour, et éclairé de ce même côté par une petite ouverture en meurtrière.

En nous reportant à l'extérieur (Pl. 11.), nous voyons sur la façade sud-est trois petites ouvertures dont les deux premières, placées un peu au-dessus de l'arcade ogivale, ont la forme de *quatre-feuilles* et devaient servir de passages aux chaînes du pont-levis ; au-dessus se trouve la troisième ouverture qui, étroite et allongée, est pratiquée dans le parpaing des machicoulis et correspond à une autre ouverture à plein cintre, qui, largement évasée en dedans et percée dans le gros mur de la tour, éclaire l'étage couvert par la deuxième voûte.

Les murs et les piliers sont couronnés par un rang de machicoulis dont les corbeaux ont une forme toute particulière ; la hauteur à la-

quelle sont placés ces machicoulis correspond à celle de la deuxième voûte ; il est donc probable que c'est cette voûte qui était appelée à recevoir tous les approvisionnements de la défense.

Les murs, à partir de la voûte, sont réduits à la faible épaisseur de 0^{m} 50 au lieu de 1^{m} 90 qu'ils ont au-dessous ; sur chaque face, il y a, au-dessus des machicoulis, deux baies terminées carrément en haut par le dessous de la corniche qui couronne les murs, et enfin, aujourd'hui, un toit pyramidal, quadrangulaire et couvert en tuile, termine cet édifice.

Les ouvertures de la partie supérieure sont évidemment de la même époque que la construction primitive. Il est bien regrettable que l'ancien couronnement des murs ait disparu pour faire place à la corniche de style classique dont on a pauvrement couvert ces murs. Nous croyons que cette corniche a été établie lorsque les seigneurs de Druyes, ne trouvant plus le vieux castel en rapport avec les besoins de leur époque, ont fait bâtir un château au sud-est de celui-ci ; le donjon féodal, par sa grande hauteur, était propice pour l'établissement d'un beffroi. On y a placé une horloge dont le cadran était fixé sur une espèce d'écusson circulaire qui fut entaillé dans le parpaing des machicoulis ; le style de cet écusson, comme celui de la corniche, date de la renaissance.

Au pied de la tour, et en dehors du mur d'enceinte, il y a (Pl. 9, fig. 4.) une petite tourelle contenant un escalier circulaire par lequel on accède au-dessus de la voûte du porche.

CHAPELLE (*pl.* 9 *et* 10).

Une salle en ruines, éclairée par des ouvertures déformées, couverte par une voûte en ogive, et n'ayant plus pour entrée qu'une large brèche pratiquée dans le pignon nord-ouest, telle est la situation dans laquelle se trouve la chapelle du seigneur de Druyes. Qu'on se figure en outre

que les murs et l'extrados de la voûte ont leurs joints complètement dégradés de mortier, que le dessus de cette voûte est couvert d'herbes, de ronces et d'orties, et qu'enfin l'intérieur sert de magasin à fourrages, en même temps qu'il forme l'habitation d'une pauvre famille, et l'on aura une idée de l'aspect qu'offrent aujourd'hui les débris de ce monument.

Le chœur était placé sous la tour qui, intérieurement (Pl. 9, fig. 2.), a une forme semi-circulaire, bien qu'à l'extérieur elle soit carrée. Deux pilastres saillants de chaque côté font la séparation du chœur et de la nef, et reçoivent la retombée de deux arcs doubleaux qui supportent le mur supérieur de la tour.

A l'intérieur de cette chapelle, il n'y avait pas d'autres décorations dans la construction qu'un simple cordon profilé d'une cymaise romane, qui, pour la nef, règne au niveau de la naissance de la voûte, et, pour le chœur, à 2^{m} seulement au-dessus du sol. Du côté de la tour, le chœur était éclairé par d'étroites fenêtres, longues, cintrées en plein cintre et largement évasées tant en dedans qu'en dehors. La nef ne recevait de lumière que par un œil-de-bœuf d'un côté, de l'autre par une ouverture terminée par un cintre semi-circulaire, et enfin par une ouverture à plein cintre dans la pointe de pignon nord-ouest. La porte, dans ce pignon, paraît également avoir été arquée en plein cintre.

MURS D'ENCEINTE DE LA VILLE (*pl.* 9 *et* 10).

Le château, tel que nous venons de le décrire, était enfermé dans une première enceinte de murailles qui suivait le contour du mamelon. Cette première enceinte se trouvait avoir à peu près la forme d'un triangle de 300^{m} de base sur autant de hauteur. Les murs étaient fortifiés du côté sud-est par trois tours, dont deux circulaires et une autre beaucoup plus grosse à cinq pans. On en voit encore une circulaire vers l'angle ouest.

Du côté nord-ouest, où le terrain est moins rapide que sur les autres, on découvre encore à l'extérieur la trace des fossés qui protégeaient le rempart ; à l'est et au sud, le terre-plein à l'intérieur est plus élevé de 2 mètres environ au-dessus d'une petite plate-forme de 10^m en moyenne de largeur, qui règne en dehors. Et enfin au sud-ouest, la muraille est assise sur l'arête même du flanc de la côte, et se prolonge à 12^m de distance en arrière du château, comme pour lui faire un second rempart. Dans cet endroit, ce mur se trouve placé à très-peu de distance de la tête des rochers qui se dressent à pic de ce côté et desquels il est séparé par une rampe très-rapide.

L'entrée de la ville est placée à la jonction des murs nord-ouest et est, vers une petite langue de terre qui relie la ville à la plaine ; le fossé du nord-ouest se prolongeait jusqu'à cette entrée, et formait retour un peu au sud-est.

La tourelle, élevée presqu'à l'extrémité sud-ouest du mur d'enceinte nord-ouest, se trouve en ligne droite avec les deux tours des angles du château ; elle était reliée à la première par un mur d'enceinte ; on voit encore des restes de ce mur et les ouvertures qui faisaient communiquer ces tours entre elles, en passant sur le trottoir.

Ce mur ne faisait pas partie de l'enceinte de la ville, attendu qu'il y en avait un autre à 12^m en arrière ; il est présumable qu'il fut un des côtés d'un bâtiment qui, placé en dehors de l'enceinte du château, était sans doute destiné à recevoir les équipages du seigneur, ou de magasins pour les provisions.

Du côté opposé, on ne voit plus de traces de la tourelle qui eût dû être parallèle à celle du nord-ouest. On distingue encore cependant quelques restes d'un mur qui se trouvait dans le prolongement de l'autre, et une ouverture placée dans la tourelle du château indique positivement que ce mur était aussi élevé que celui opposé, puisque cette ouverture devait servir de passage pour aller sur le rempart. Si l'on admet que de l'autre côté se trouvait un bâtiment accessoire du

château, il y a probabilité qu'il y en avait aussi un là parallèle, servant aux mêmes usages. Toutefois nous devons dire que nous n'avons pu découvrir de restes de la façade parallèle qui devait former la largeur de ces bâtiments, et si cette première hypothèse n'était pas exacte, il faudrait admettre alors que ces murs ont été construits seulement dans le but de relier les remparts du château avec ceux de la ville.

Nous ne pouvons rien préjuger non plus de bien positif sur l'importance des maisons qui composaient la bourgade. Il est probable cependant que le village dut être tout au plus de même grandeur qu'aujourd'hui, car le château moderne avec ses dépendances occupait au moins tout l'emplacement qui se trouve entre les maisons et les murs d'enceinte au sud-est ; ce qu'on appelle la ville se trouvait donc réduit à la simple rue qui va de la porte à l'entrée du château, le surplus étant réservé comme terres cultivables.

PORTE DE LA VILLE (*pl.* 12).

Une grosse tour rectangulaire défendait l'entrée de la ville. Le soubassement est composé de deux gros massifs séparés par un porche. La partie supérieure était divisée en deux étages ; chaque plancher était construit en charpente.

La façade principale est flanquée de deux piliers qui contrebuttent les jambages de la porte ; on voit au-dessus de cette porte une ouverture simulée, arquée en plein cintre par le haut, puis un peu au-dessus une petite ouverture ronde, placée entre deux espèces de meurtrières qui devaient servir de passage aux chaînes du pont-levis ; et enfin un rang de machicoulis termine cette façade.

Les deux faces latérales étaient aussi percées chacune d'une meurtrière au niveau de celles de la façade principale, et on voit à côté d'elle une ouverture qui servait de communication entre la tour et les remparts de chaque côté. Ces deux façades étaient également couronnées d'un rang de machicoulis.

La face côté de la ville était fort simple : une porte à plate-bande cintrée forme l'entrée du porche, comme pour le côté opposé ; et à l'extrémité supérieure du mur, on aperçoit la naissance de deux grandes ouvertures comme celles de la grosse tour du château. Il n'y avait pas de machicoulis de ce côté.

L'entrée était garantie par un fossé qu'on franchissait par un pont-levis. Le porche se fermait aussi par des portes ouvrantes dont on voit encore l'emplacement des pivots.

On montait sur le rempart et sur le premier plancher de la tour par un escalier placé latéralement.

DATES DES CONSTRUCTIONS.

Pendant l'occupation de la Gaule par les Romains, quelques villes placées près des frontières s'étaient fortifiées en s'entourant de murs, et cette coutume s'était perpétuée jusqu'aux malheureux événements qui marquèrent le règne de Charles-le-Chauve, mais sans agrandir les bases de ces fortifications, car « les peuples germaniques, dit M. de » Sismondi, conservaient encore leur haine pour les enceintes de mu» railles et leur mépris pour ceux qui faisaient usage de quelque avan» tage dans le combat. » Aussi, jusqu'à cette époque, les villes qui avaient été fortifiées se contentèrent-elles de réparer les murailles dont les avaient dotées les Gallo-Romains ; et si par hasard on vit s'élever quelques constructions de ce genre, elles avaient pour but de protéger les villes des invasions étrangères.

Mais à l'époque où ce qu'on pourrait appeler les différents membres de la France ne faisaient pour ainsi dire plus partie du même peuple, où le régime de la féodalité, secouant le joug de la puissance royale, s'établit sur ses plus larges bases, le système de fortifications prit un développement considérable. Il n'y eut pas la plus petite bourgade, le plus petit seigneur qui ne se construisît un abri, un fort. Les ducs, les comtes, les barons n'existèrent qu'à la condition qu'ils auraient une

tour, un donjon, un château fortifié pour s'abriter pendant les mauvais jours de guerre civile.

Ces forteresses furent si multipliées, surtout dans la Normandie qui fut tant de fois perdue et reprise par les Anglais, « qu'aujourd'hui, on » peut encore, dit M. de Caumont, malgré les immenses destructions » de ces derniers siècles, en compter plus de deux cents dans une su- » perficie d'environ 20 lieues carrées. »

Le département de l'Yonne est beaucoup moins riche en ruines de forteresses que ceux du Nord et de l'Ouest ; c'est à peine si çà et là on rencontre encore les fondations de quelques vieux donjons où la trace des fossés qui les entouraient. Ce n'est presque que par de rares exceptions que nous parvenons à découvrir, dans nos excursions, quelques pans de murailles, quelques restes de tourelles qui, à moitié démolis, nous rappellent les temps de la féodalité.

Après avoir décrit les magnifiques ruines d'un des plus grands châteaux-forts qu'ait possédés notre département, il nous reste à assigner l'époque de sa construction, à établir des comparaisons entre ses dispositions et celles des autres châteaux, et enfin à examiner l'ensemble des faits qui en sont la conséquence.

L'intérêt bien mérité qu'on a porté au château de Druyes, depuis qu'on s'occupe des monuments du moyen-âge, a déterminé quelques érudits à faire des recherches sur son histoire. M. Challe, qui, dans l'*Annuaire de l'Yonne*, a publié quelques détails sur la vie de ses principaux possesseurs, n'a pu découvrir aucun renseignement sur sa fondation. A défaut de pièces justificatives, c'est donc au monument lui-même que nous allons demander l'époque de sa naissance.

La classification chronologique des monuments s'établirait facilement si, dans une même contrée, il y avait plusieurs édifices de même époque, et sur la construction desquels on eût des renseignements précis : car alors il serait possible de déterminer les caractères de chaque période, et de classer, d'après ces caractères et par la comparaison,

ceux pour lesquels on ne pourrait découvrir l'âge écrit. Mais, comme le fait remarquer M. de Caumont : « il serait difficile, pour ne pas » dire impossible, de trouver dans un seul département assez de forte- » resses intactes de chaque époque, pour pouvoir se former des prin- » cipes de classification chronologique.

» Les anciens châteaux n'ont pas été respectés comme les églises; » ils ont été soumis à beaucoup plus de changements et de vicissitudes ; » souvent ils sont l'ouvrage de plusieurs générations, et présentent un » mélange de constructions dont il serait impossible de débrouiller les » dates. La plupart ont été rasés ou démantelés ; les autres sont com- » plètement dénaturés par des distributions nouvelles à l'intérieur, » par des ouvertures, des additions et des mutilations à l'extérieur. » Les anciens châteaux demeurés intacts ne se trouvent assez souvent » aujourd'hui que dans des lieux stériles, au milieu des bois, ou sur » des éminences escarpées que l'homme s'est hâté d'abandonner, lors- » que la civilisation lui a permis de vivre avec sécurité dans des de- » meures moins sévères et plus commodes.

» Ajoutons que les monuments militaires n'offrent guère que des » masses de maçonnerie souvent sans ornements et sans sculptures qui » puissent, comme dans l'architecture religieuse, montrer le goût » dominant à l'époque où ils furent élevés. »

Telles sont les principales difficultés qui se présentent, lorsqu'on veut étudier l'âge d'un monument militaire par ses caractères seulement. Cependant, pour celui de Druyes, par une exception qui prouve le luxe qu'on a déployé dans son édification, les décorations sont assez prodiguées et assez bien conservées pour nous permettre d'en fixer l'âge approximatif.

En effet, les styles y sont encore nettement caractérisés : pour le grand bâtiment, les arcades à plein cintre geminées et encadrées dans un plus grand plein cintre ; le profil des archivoltes composé seulement d'un gros tore; celui des impostes qui reçoivent la retombée de ces archivoltes, composé d'une cymaise couronnée d'un large litel ; des restes

de chapiteaux qui étaient sculptés de feuilles d'eau, et de crosses à boules ; tout révèle les premières années du XIIe siècle.

Et pour la chapelle : la voûte ogivale, le chevet semi-circulaire, les fenêtres à plein cintre de ce chevet sont autant de caractères qui précisent la transition, c'est-à-dire la première moitié du XIIe siècle.

Quant au gros donjon, les ogives de son porche, auxquelles on pourrait ajouter les deux *quatre-feuilles* de la face nord-est, sont les seules formes d'après lesquelles on puisse apprécier une date. Ce donjon doit dater de la fin du XIIe siècle.

L'époque de la construction du château ne peut être mise en doute ; ses caractères sont précis : c'est du roman pur et déjà avancé, la veille de la transition de 1100 à 1120 environ. La chapelle étant moins bien conservée que le château, et la forme de ses ouvertures principales ayant disparu, on est tenté d'abord, à cause de l'ogive de sa voûte, de la placer au rang des monuments du XIIIe siècle. Mais, nous l'avons déjà dit en parlant de la tour de Saint-Germain d'Auxerre (1), les formes ne sont pas toujours un guide aussi certain que les moulures pour déterminer l'âge des monuments ; il suffit, en effet, de parcourir les pans de murs dégradés de cette chapelle, et l'on trouvera un reste de cordon dont le profil accuse nettement la première moitié du XIIe siècle. En outre, au XIIIe siècle, les arceaux des voûtes sont profilés de nombreuses moulures ; ceux qui se trouvent entre la nef et le chœur ont une forme carrée qui appartient à la même époque que le cordon. Nous en concluons que cette chapelle est de 1150 environ.

Ce qu'on a recherché avant tout dans la construction du donjon, c'est la solidité ; aussi ne trouve-t-on presque pas de moulures pour se guider dans ses recherches. Quoique surbaissée au tiers, l'ogive du porche, par sa forme seulement, ne révèlerait pas la fin du XIIe siècle d'une manière absolue, si la construction même des voussoirs qui sont extradossés parallèlement ne se rapportait à cette époque. Les *quatre-feuilles* de la façade principale peuvent, tout aussi bien qu'à la flèche de Saint-

(1) Voir le Bulletin, t. II, p. 297.

Germain d'Auxerre, appartenir également au XIIe siècle, et les moulures bizarres qui ornent les encorbellements des machicoulis semblent encore confirmer cette opinion. Ce doit donc être de 1180 environ.

Du reste, cet ordre de dates paraît convenir à la nature des bâtiments : le château ou maison d'habitation d'abord, la chapelle et les courtines ensuite, puis le donjon par lequel on a terminé et couronné l'œuvre. Toutes ces constructions ont dû être achevées avant la fin du XIIe siècle ; car le comte Pierre de Courtenay qui, en 1188, délivra à la ville d'Auxerre une charte de franchise datée du château de Druyes, n'a pas dû habiter cette résidence avant qu'elle ne fût suffisamment fortifiée pour qu'il y pût demeurer en sûreté.

Revenons à la porte d'entrée de la ville. Si les fortifications du *castrum,* dans lequel se trouvait renfermé le château, ne sont pas antérieures à la construction de ce dernier, il n'est au moins pas douteux qu'elles soient à peu près de la même époque. De cette immense enceinte, on ne voit plus que les fondations des tours et des murs. La porte d'entrée, telle qu'elle subsiste actuellement, ne date certainement pas de la construction du bayle. Les plates-bandes légèrement cintrées des portes du porche, la forme des corbeaux des machicoulis, et l'appareil des murs, rappellent plutôt la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe, que le XIIe. Toutefois, nous avons remarqué sur les pilastres des portes, des impostes formant chapiteaux, dont le profil est tout roman. Cette petite découverte nous amène à penser que l'ancienne entrée, bâtie vers la fin du XIe siècle, époque de la naissance de l'architecture militaire, n'ayant pas réuni les conditions de stabilité nécessaires à une plus longue durée, aura été renouvelée au XVIe siècle, et qu'on y aura employé une partie des matériaux de l'ancienne, tels que les impostes dont nous venons de parler.

RAPPROCHEMENTS ARCHÉOLOGIQUES.

I.

Pour le début de nos études sur l'architecture militaire, nous avons choisi le château de Druyes comme étant le mieux conservé parmi les

plus anciens dont on puisse encore retrouver quelques ruines dans notre département. Tout en cherchant à ne pas être trop long, nous allons entrer dans quelques détails et faire quelques rapprochements entre sa construction et celle généralement usitée à cette époque.

Au XIIe siècle, les châteaux, quant à leurs formes, eurent à peu près les mêmes dispositions générales que celles adoptées au XIe. On songea seulement à les rendre plus commodes et à leur donner des dimensions un peu plus considérables A cette époque, le baron faisait sa demeure dans une tour complètement isolée des autres constructions desquelles elle était souvent séparée par un fossé. Voici comment, sur la forme de ces châteaux, s'exprime M. de Caumont : « Pour résumer ce qui » concerne l'ensemble des forteresses du XIIe siècle : elles offraient une » première enceinte garnie de murs, dans lesquels on voyait, à cer- » taines distances, des tours carrées ou rondes qui servaient, tant à » loger quelques-uns des officiers du château, qu'à d'autres usages ; et » le long de ces murs, à l'intérieur de la cour, étaient des bâtiments » pour les domestiques ou gens de la suite du baron, pour les greniers, » les magasins, etc. Au sommet du mur d'enceinte, et sur les toits » plats de ces bâtiments, se tenaient ceux qui défendaient la place, » lorsqu'elle était assiégée, et c'est de là qu'ils jetaient des flèches, des » dards et des pierres sur les assaillants. La grande porte d'entrée du » château qui était parfois défendue, de chaque côté, par une tour, » était fermée par d'épaisses portes battantes en chêne bardées de fer, » et avec des herses ou grilles qu'on descendait d'en haut. L'enceinte » de ce mur extérieur renfermait un large espace découvert, ou une » grande cour appelée, dans les châteaux les plus vastes et les plus » complets, le *bayle* ou *ballium* extérieur, et dans lequel il y avait or- » dinairement une église ou une chapelle. Après cette première cour » venait la seconde enceinte ou bayle intérieur, renfermant le donjon » et les maisons du baron. Presque tous les châteaux que nous avons » examinés nous offrent ces deux divisions très-bien marquées. »

Bien que cette forme des châteaux fut la plus généralement em-

ployée, il y en eut cependant quelques-uns qui ne furent pas semblables aux autres, et principalement au XII[e] siècle où l'esprit d'innovation se manifesta avec tant d'éclat. L'auteur que nous venons de citer, parmi ces exceptions, a décrit quelques forteresses carrées, « dans lesquelles » dit-il, l'habitation principale adossée aux murs d'enceinte occupait » un ou plusieurs côtés de la cour; à l'extérieur, les murs étaient garnis » de tours cylindriques ou carrées, principalement aux quatre angles » de la place.

» Si ces châteaux n'avaient pas de donjon distinct, les tours des » angles leur en tenaient lieu et souvent l'une d'elles plus élevée que » les autres était plus spécialement destinée à surveiller le pays ou » à faire le guet. »

Le château de Druyes se trouve parfaitement classé dans cette exception. L'habitation est adossée à l'un des côtés, celui sud-ouest, du carré parfait de l'enceinte, et dont les quatre angles sont flanqués de tours rondes, avec des tours carrées accolées sur le milieu des flancs. Nous avons aussi une chapelle, et la tour d'entrée, qui, plus élevée que les autres, est bien celle « spécialement destinée à surveiller le » pays ou à faire le guet. »

Cette entrée devait être défendue par un fossé, qui a disparu complètement, et qu'on franchissait par un pont-levis. Il y avait sans doute aussi sur les deux faces des portes roulantes. On ne voit pas de traces qui puissent faire penser qu'il y ait eu des herses. Nous avons, dans la description, parlé de deux ouvertures oblongues et arrondies, percées dans la voûte du porche ; il est probable que ces ouvertures ont été disposées pour lancer des flèches, des pierres et autres projectiles, sur la tête des assiégeants dans le cas où ils seraient parvenus à franchir la première porte du porche.

Nous n'avons pas vu qu'il y ait jamais eu d'autre entrée que celle du gros donjon; les piétons étaient donc forcés de se faire abaisser le grand pont-levis pour entrer ou sortir du château. Quelquefois, dit

M. de Caumont, à côté de la grande porte, il y en avait une petite pour les gens de pied, mais cette petite porte lui paraît un perfectionnement appartenant plutôt au XIIIe et au XIVe siècle qu'au XIIe. Ordinairement on défendait cette entrée secondaire par un petit pont-levis à un seul levier. A Druyes cette porte n'exista pas d'abord; ce n'est que plus tard qu'on y a suppléé en établissant à l'extérieur du château un escalier qui montait sur le rempart; cet escalier visiblement construit postérieurement au donjon avec lequel il ne forme par corps, nous paraît être, comme l'entrée de la ville, à peu près du commencement du XVIe siècle. C'est une nouvelle preuve que le donjon n'est pas de cette époque, car, s'il eût été bâti au XVIe siècle, on aurait, ainsi que c'était l'usage, fait une petite porte pour les piétons, ce qui eût été beaucoup plus commode qu'un escalier.

II.

Tel est le peu de renseignements que nous pouvons donner sur ces vieilles ruines que le temps et la main de l'homme ont concouru à détruire. Mais que de choses intéressantes n'auraient-elles pas encore à nous révéler si nous pouvions comprendre leur noble langage! que d'anecdotes, que de curieuses histoires n'auraient-elles pas à nous raconter! Chacune de ces pierres a assisté à bien des événements, à bien des débats entre le suzerain et ses vassaux, probablement aussi à des actes de cruauté et de clémence. Elles connaissent l'histoire entière des sept siècles qui nous séparent du jour où elles ont été posées. Mais leurs caractères ne peuvent enseigner à l'archéologue que certains faits inhérents à leurs éléments.

Si les chroniqueurs des temps passés, qui écrivaient l'histoire des événements qui leur étaient soit antérieurs soit contemporains eussent ajouté à leurs récits, quelques descriptions de monuments pris dans chaque espèce, que d'enseignements précieux, que de données certaines n'aurions nous pas pour nous reporter aux mœurs des différentes époques de l'histoire! Une idée, une action, se traduisent par

des phrases, de diverses manières, selon le point de vue sous lequel on les envisage ; de là des commentaires, des reproductions plus ou moins exactes. Mais un fait matériel, un monument est inaltérable : la pensée, le génie qui l'ont combiné sont gravés sur chaque pierre, sur chaque forme, dans l'ensemble comme dans les détails. L'œil du spectateur en apprend plus sur la misère du pauvre en franchissant le seuil de sa chaumière, sur les prodigalités et les grandeurs de l'opulence en visitant ses parcs et ses châteaux, que par les descriptions les plus détaillées. Aussi a-t-on raison de dire que si l'histoire des peuples n'est pas écrite tout entière dans leurs monuments, au moins ces monuments sont-ils l'expression la plus exacte et la plus fidèle de leurs civilisations.

Pénétrée de cette vérité, la société actuelle a compris toute l'importance historique de nos anciens monuments à la conservation desquels, l'Etat et les associations d'archéologues travaillent concurremment, chacun de leur côté. Malgré cette noble sollicitude, une difficulté pécuniaire nous a mis dans l'obligation de les conserver à nos descendants par deux moyens : le premier consiste à reproduire par des dessins, l'ensemble et les détails de ces monuments ; par le deuxième, on les conserve matériellement en leur faisant des réparations au fur et à mesure qu'il s'y forme des dégradations. L'Etat emploie ces deux moyens ; les archéologues, isolément ou réunis en société, se servent du premier.

Ne pouvant espérer que le château de Druyes soit conservé matériellement, nous nous sommes empressés de le dessiner et de le reconstituer en le reproduisant par quatre dessins, qui, nous l'espérons, pourront donner une idée de l'ensemble de ses ruines.

La nécessité de se construire des demeures fortifiées porta nos pères à exécuter des entreprises qui, de nos jours, paraissent des prodiges de travail et de persévérance ; nous allons terminer cette notice par un aperçu des masses de pierre qui sont entrées dans la construction du château de Druyes :

1°. L'enceinte de 950^{m} de développement sur 2^{m} d'épaisseur et de 8^{m} de hauteur environ, y compris les fondations, produit un cube de maçonnerie de 15,200^{m} qui, à raison de 7 fr., coûteraient aujourd'hui . . . . 106,400 fr.

2°. Les cinq tours y compris le donjon de la porte cubaient ensemble au moins 3,000^{m} de maçonnerie, lesquels à raison de la pierre de taille dont les parements étaient construits, vaudraient au moins 15 fr. le mètre cube, ce qui produit 45,000

3°. Les terrassements, les combles, la charpente et les intérieurs du château et des tours peuvent être estimés environ 28,600

Ce qui formerait un total de . . . . 180,000 fr.

Fr. VACHEY, architecte.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE SUR LE MONT-SAINT-SULPICE (1).

I.

ÈRE CELTIQUE.

La France n'est pas une contrée de date récente ; deux civilisations y ont déjà péri : la civilisation gauloise et la civilisation romaine. J'ai souvent entendu attribuer au moyen âge la fondation de nos villages, j'ai vu des auteurs, dans cette hypothèse, se donner beaucoup de mal pour en expliquer les origines. A mon avis, on se trompe : presque tous les villages aussi bien que les grandes cités remontent à l'ère celtique. Seulement, il ne leur est pas aussi facile qu'à ces dernières de faire leurs preuves. Les documents historiques ne font guère mention que des points importants ; et les simples villages offriront rarement à l'amateur des ruines curieuses, ou des débris de l'antique civilisation, précisément parce qu'ils n'ont jamais été que de simples villages. Mais on peut dire d'eux aussi, que leur origine se perd dans la nuit des temps, car tout ce que nous possédons de données historiques les suppose ou les montre debout, organisés, ayant déjà des racines dans le passé. Aucune n'annonce leur naissance.

Des monuments certains nous révèlent l'existence d'Héry en 400, de Venouse en 580, des Baudières, de Rouvray avant 600, de Bouilly en 603, de Brienon en 622, de Seignelay en 727. Hauterive, Esnon ont aussi des marques d'une haute antiquité. Le Mont aspire au même honneur ; mais on ignore sous quelle dénomination il était connu avant la visite de 625 qui nous valut le patronage de saint Sulpice. Ici comme dans plusieurs localités le nom du saint a fait perdre jusqu'à la trace du nom celtique.

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 79, et t. II, p. 379.

1o Fontaines superstitieuses.

Il est remarquable que les trois sources principales, qui s'échappent du pied de notre montagne, ont conservé des souvenirs religieux. On sait que les Gaulois rendaient un culte aux fontaines, à celles surtout qui, comme les nôtres, étaient pour les habitants d'un prix inestimable. Chacune est accompagnée d'un bassin servant de lavoir. Celle du levant s'appelle *Fontaine du Vivier*, parce qu'elle desservait jadis l'étang seigneurial. Celle du midi porte le nom de *Fontaine de Saint-Sulpice*, parce que, selon la légende, saint Sulpice s'est désaltéré de son eau limpide, en a béni la source et lui a communiqué la propriété de guérir la fièvre. Il est vraisemblable que la pieuse intervention du saint archevêque de Bourges s'est substituée à quelque tradition supertitieuses que le christianisme avait peine à déraciner. Cette fontaine sort de terre à 200 mètres au dessous de l'église, dans un enfoncement profond, caché par une touffe de saules ; la confiance en ses qualités fébrifuges était encore très-vivace il y a quarante ans, mais depuis elle a singulièrement diminué : l'épuisement et l'altération de ses eaux a suivi la même progression. Tous les anciens se rappellent qu'en 1793 la société populaire du lieu voulut à toute force lui imposer le nom de *Brutus*, mais ce fut peine perdue Saint-Sulpice l'emporta.

La fontaine du couchant conserva son nom celtique : *la Doué*. Ce mot est caractéristique, il désigne une source, une grotte, un étang aussi bien dans la Bourgogne que dans la Bretagne et la Normandie (1). Ainsi, près de Beaune il y a une célèbre fontaine appelée *La Douée*, la source de la Seine près de Saint-Germain-la-Feuille s'appelle la *Douix de Seine* ; Châtillon, Thoire, Darcey, Héry, Salives, Le Meix, Aulot et une foule d'autres villages de la Côte-d'Or ont des *Doués*, *Douaix* ou *Douix*. La Doué du Mont a cela de commun avec celles de

(1) Courtépée, t. vi.

la Bretagne, qu'elle possède aussi sa légende des *lavandières*. L'imagination du peuple est encore pleine du souvenir des *Dames blanches*. Par une de ces nuits d'hiver, où la bise siffle à travers les arbres dépouillés de leurs feuilles, où les reflets de la lune créent sur la neige des ombres fantastiques, à l'heure où les sorciers se rendaient jadis au sabbat, quelqu'un a passé dans le vallon de la Doué. Il a cru voir une forme étrange s'agiter autour du bassin, il a entendu distinctement le claquement du battoir. Tout-à-coup le bruit court que chaque nuit on entend laver à la mystérieuse fontaine. Il n'est plus question que de cela dans les longues soirées du village ; les enfants se serrent autour du foyer domestique et questionnent leur mère avec avidité, tout en jetant un regard furtif du côté de la porte; les anciens racontent ce qu'ils tiennent de leurs pères : aux veillées, plus d'une femme se signe au récit d'étranges apparitions, il n'y a d'incrédules que les jeunes gens qui font les braves et les esprits forts. Il y a même tel intrépide parmi eux, qui déclare que, si l'on entend encore quelque chose, il s'armera jusqu'au dents et ira à la Doué, à minuit sonnant, s'assurer de la réalité du fait. Heureusement que sur ces entrefaites le bruit cesse, pour renaître quelques années après, en réveillant les mêmes terreurs et en suscitant de nouveaux courages.

Une autre fontaine, située au milieu des vignes, au sud-ouest à mi-côte, et renommée pour la salubrité de ses eaux, est dite *Fontaine aux Clercs*. J'ignore l'origine de cette dénomination.

Espérons que l'administration municipale qui vient de consacrer 4,000 fr. à la restauration des fontaines de la Doué et du Vivier, n'oubliera pas celle de Saint-Sulpice à la fois si utile et si intéressante par les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

2° Au gui l'an neuf !

Ce vieux cri gaulois, qui retentissait au jour de la découverte du *gui sacré* et qui annonçait le commencement de la nouvelle année,

me semble s'être conservé dans un usage que je n'ai rencontré qu'au Mont-Saint-Sulpice. A la fête de l'Epiphanie, le 6 janvier, les enfants et les pauvres se répandent par les rues vers la fin de la journée, et crient : *Au gri lan nai, an gri lan lai !* par corruption pour : *Au gui l'an neuf!* Puis ils vont à chaque porte répéter la même exclamation et demander leur part du gâteau des rois, ce qu'on appelle ailleurs *la part à Dieu*. Malheureusement, dans notre siècle de révolutions, les Rois de la fève ne sont pas plus solides que les autres et ces coutumes, si aimées de nos aïeux, tendent à s'effacer de jour en jour.

II.

Ère gallo-romaine.

Trois choses seulement sur notre territoire rappellent la domination romaine, savoir : 1° La voie de Lyon à Boulogne ; 2° Des médailles impériales ; 3° Des fragments de tuilerie et de poterie antiques.

1° Voie de Lyon a Boulogne.

« La voie romaine de Lyon à Boulogne (1), dit l'historien de Seignelay, est la route la plus longue et la plus magnifique que les » Romains aient tracée dans les Gaules; elle faisait partie de celles » que les consuls, les préteurs, les empereurs faisaient établir, et » qu'on appelait : *Viæ consulares, prætoriæ, imperatoriæ, regiæ, militares.* Elle fut construite par Agrippa, gendre d'Auguste, gouverneur de la Gaule, l'an 716 de la fondation de Rome, trente-sept ans » avant l'ère chrétienne. » Cette voie, venant des Baudières, longe les Usages du Mont-Saint-Sulpice. M. l'abbé Henry, qui en a suivi la direction depuis Autun jusqu'à Troyes, décrit spécialement la partie

(1) Mém. Hist., page 9.

qui traverse les finages de Seignelay et d'Héry. J'en ai étudié la suite jusqu'à Frécambault et voici les remarques que j'ai faites.

En quittant la vallée du Serain, elle monte sur le plateau où est située la forêt de Saint-Germain, et, dans la traversée, elle n'a guère conservé que 6 mètres de largeur; mais au milieu du bois, à l'endroit où le terrain fléchit, elle forme une chaussée saillante d'environ 66 centimètres, que les broussailles et les touffes d'arbres ont envahie, malgré son encaissement encore visible et en rejetant de chaque côté la voie actuellement en usage. Le long des Usages du Mont elle était pavée de grès, dont les derniers ont été arrachés il y a à peine quelques années. Lorsqu'elle atteint les bois de Bouilly elle se coude légèrement, entre dans d'excellentes terres labourables, où elle est singulièrement resserrée, mais toujours reconnaissable néanmoins par son élévation : elle passe ensuite au pied de la croix qui sépare les finages de Bouilly et de Rebourceaux, et de là court rejoindre un petit bois où elle descend dans la plaine de l'Armançon non loin du Bas-Rebourceaux. Les habitants de ce hameau l'appellent le *vieux chemin*. A ce point, la descente est rapide, bordée de profonds ravins, mais la voie y conserve encore une largeur de 5 mètres et comme elle est très-peu fréquentée, l'herbe y croît abondamment.

L'inspection des lieux nous a fait partager le sentiment de Pasumot et de M. Pierre, curé de Champlost. Evidemment, cette route aboutit à Frécambault, c'est là qu'elle traversait l'Armançon. A Frécambault du reste on a trouvé des cadavres avec des armes et des objets antiques.

2° Médailles impériales.

Les médailles romaines venues à ma connaissance sont des Constantins en petit bronze. Lebeuf parle de trois découvertes de médailles antiques qui eurent lieu dans l'espace de quarante ans sur la partie du territoire du Mont qui avoisine la ville de Brienon. Mais il ne dit pas à quels empereurs elles appartenaient.

3° Tuilerie et poterie antiques.

Quand on descend par le chemin de Hauterive, au sud-ouest, à l'entrée du sentier de la Vierge, on rencontre à sa gauche un monticule, formant un climat de vignes connu sous le nom de *Malpoine* (1). Un acte de 1613 porte que ce lieu s'appelait autrefois *rue de Julin.* Là, le terrain est mélangé de débris de tuiles et de briques romaines, d'une pâte très-fine et d'une extrême dûreté. En 1846, un vigneron y a trouvé des restes de fondations, de nombreux fragments de poterie rougeâtre, un vase entier de faïence noire qu'il a brisé et dont j'ai recueilli les éclats. J'ai aussi recueilli quelques morceaux d'une grande amphore, et, cette année, le même vigneron est venu m'apporter ce curieux débris de vase que j'ai offert à la *Société des Sciences historiques de l'Yonne.* On y voit se dessiner en relief sur un fond brun un lièvre en course ; avec des fougères sous ses pas. Ce lièvre est formé d'une matière blanche qui semble mise après coup : l'œil est en émail. Une des tuiles que j'ai ramassées en Malpoine est marquée d'un signe qui ressemble à un h.

Tous ces objets ont été amenés à la surface par le simple labour des vignes. Mais il est probable que si des fouilles étaient pratiquées à une certaine profondeur, elles donneraient lieu à des découvertes plus importantes.

III.

Ère chrétienne.

Nommer l'ère chrétienne, c'est rappeler à l'esprit le souvenir des merveilles qu'enfanta le génie du catholicisme. C'est nommer l'Eglise,

(1) Arch. de la Fabriq.

cette maison de Dieu et des hommes : de Dieu, dont la présence, reconnue par la foi, était proclamée par les richesses et la magnificence des édifices élevés en son honneur : des hommes, qui venaient y recueillir, avec le bonheur de la vie présente, des promesses d'immortalité. L'église chrétienne, c'est l'école où s'est faite l'éducation des peuples, où ils ont puisé les principes les plus purs de la civilisation moderne, et spécialement la liberté par le sentiment de la dignité humaine que réveillait en eux cette parole de l'apôtre des nations : *Empti estis pretio magno nolite fieri servi hominum!* (I. Cor. 7-23). C'est la maison commune où se sont nivelés tous les rangs, où les grands de la terre ont appris à reconnaître leur frère dans le serf et le rallia assis comme eux au banquet du père de famille. On conçoit donc l'importance de l'Eglise au sein de la cité, aussi bien qu'au milieu du moindre hameau. Je ne m'étonne pas qu'au moyen-âge lorsqu'il s'agissait de construire une église chacun voulût apporter sa pierre et fournir son obole. C'était l'œuvre par excellence.

Pour les masses, le clocher du village résume la patrie tout entière.

Et nous aussi nous sommes fiers de notre église avec sa tour blanche et élancée! Qui n'a pas vu la tour du Mont? Des fertiles vallées du Serain, de l'Yonne et de l'Armançon, on ne saurait lever les yeux sans l'apercevoir. Selon que le soleil jette ses premiers ou ses derniers rayons, elle étincelle aux regards du voyageur qui franchit les montagnes les plus reculées de la Puisaye où celles qui précèdent la vaste plaine où règne la capitale de la Champagne. Malheureusement quand on veut l'admirer de près, on éprouve quelque désenchantement ; c'est une construction récente qui manque de solidité et de proportion : elle est incontestablement trop mince pour son élévation. Ne parlons donc ni de la tour ni de la nef qui y est adhérente; arrière les plafonds, les laides ouvertures et toute l'architecture bâtarde de la première moitié du XIXe siècle!

1° L'ÉGLISE.

Sa fondation. Je donne ci-joint le plan par terre de l'église du Mont-Saint-Sulpice, levé à l'échelle de trois millimètres pour mètre conformément aux instructions du comité historique des arts et monuments. On y voit, au premier coup d'œil, qu'elle se divise en deux parties bien distinctes : la partie supérieure, qui date du milieu du XVI[e] siècle; et la partie inférieure, qui a été édifiée en 1830, sur les ruines de la vieille église romane, à laquelle s'appliquait, et non pas au chœur actuel, la tradition populaire mentionnée en ces termes dans la notice de M. Tarbé : « On rapporte qu'une demoiselle de Lamark, dame de » ce lieu, pour réparer les offenses commises envers Dieu par Raoul, » fils de Richard duc de Bourgogne, 32[e] roi de France et qui mourut à » Auxerre l'an 936, entreprit de faire construire cette église à ses » frais et vint à mourir lorsqu'il n'y avait encore que le chœur de » bâti. » Cet ancien temple, dont il ne reste plus de vestiges, se terminait par un modeste clocher, vraie ruche de merrain, vingt fois raccommodée et qu'il était bien temps de remplacer.

Quant à la partie supérieure, qui comprend le chœur et l'abside, je n'ai pu découvrir la date précise de sa fondation, mais je ne crois pas m'éloigner de la vérité en la reportant à peu près à l'an 1550. Le chiffre de 1591, gravé sur un des piliers du chœur à l'entrée de la chapelle seigneuriale, ne permet pas de la rapprocher davantage de nos temps, et la litre funèbre, qui prouve par ses armoiries encore subsistantes que la famille d'Estampes était fondatrice, ne permet pas de la reculer au delà de 1525, époque où cette famille a acquis la seigneurie du Mont. Au reste, le style général de l'édifice est bien celui des églises ou portions d'église de la renaissance de notre voisinage et notamment du chœur de Ligny dont la première pierre fut posée en 1554.

Orientation et dimensions générales. L'église Saint-Sulpice est située à l'extrémité méridionale du plateau où s'allonge le village. Le chevet

est tourné vers l'orient d'été. La longueur totale du vaisseau dans œuvre est de 39m : 7m 50c pour le sanctuaire, 11m pour le chœur, 15m 50c pour la nef, 5m pour le porche. La largeur totale est de 19m 50c : 8m 35c pour le chœur, 5m 90c pour le côté droit, et 5m 25c pour le côté gauche. La hauteur de la voûte principale sous clef est de 40 pieds; la tour en a 50 jusqu'à la balustrade.

Extérieur. Le toit du chœur, en ardoise et très-aigu, s'élève beaucoup au-dessus de la nef, au point que dans le lointain la nef disparaît et l'on croirait la tour séparée du vaisseau. Les toits des collatéraux s'appuient contre le chœur au-dessous de l'entablement; ils sont peu rapides et sans ornements. Le revêtement des murailles est en grès de Rouilly, et partagé dans sa hauteur par un cordon de pierres de taille en forme de larmier, qui correspond à la base des fenêtres et au dernier larmier des contreforts. Les entablements du chœur et des nefs secondaires, peu saillants, ne sont formés que de quelques moulures. Les contreforts, au nombre de dix, ont en pied 2m de large sur 1m d'épaisseur ; ils diminuent par des retraites successives et finissent par un grand larmier qui prend naissance sous le couronnement : les deux qui soutiennent l'abside sont remarquables par leur élévation (1). Dans le compte rendu de la fabrique pour l'année 1734, j'ai trouvé la note suivante : « Sommations aux gros décimateurs de » faire les réparations de plusieurs piliers de chasse du midi qui » menaçent d'une ruine prochaine; ce qui entraînerait celle du chœur » et cancelles qui ont paru être de même bâtisse. » Plus d'un siècle s'est écoulé depuis qu'on a obtempéré à cette sommation et les mêmes piliers de chasse auraient grand besoin qu'on vint de nouveau à leur secours.

Intérieur. Quand du seuil de notre église le regard plonge au fond du sanctuaire, on se prend à regretter qu'un monument

(1) Arch. de la fabriq.

aussi gracieux n'ait point été achevé. Sa forme est celle de la basilique latine, c'est-à-dire, trois nefs dont la principale se termine par un abside et les deux autres par un mur transversal auquel sont adossés des autels. Les deux premières travées sont ogivales, la troisième et l'abside sont à plein cintre, ainsi que toutes les fenêtres. Peut être ce que j'appelle la troisième travée pourrait-il être désigné sous le nom de transsept, car il y eut certainement un dessin particulier pour cette portion de l'édifice. On y observe en effet que dans le plan primitif l'ogive en était bannie et qu'à l'extérieur les toits collatéraux étaient moins élevés en même temps que les murailles offraient une rentrée. Chaque croisillon forme une chapelle distincte : celui de droite, la chapelle du Rosaire, celui de gauche, la chapelle seigneuriale, dédiée présentement au Sacré-Cœur de Jésus. Du temps que les seigneurs l'occupaient, elle était sous l'invocation de saint Georges, depuis on y avait placé le groupe de Notre-Dame de Pitié avec une grande croix, et elle portait alors le nom de chapelle du Calvaire. Dans un Mémoire spécial nous parlerons de cette chapelle, de son caveau, et de la litre funèbre qui entourait jadis toute l'église.

Piliers et arcades. Les six piliers du chœur sont cantonnés sur chaque face d'un pilastre et d'une colonne demi engagée d'ordre dorique ; les colonnes intérieures s'élancent jusqu'aux voûtes et reçoivent les nervures sur leur chapiteau. Au pourtour des murs, ce sont trois colonnettes en faisceau, doriques également, produisant un excellent effet, surtout à l'abside, où elles sont plus sveltes et d'une plus haute portée. Les chapiteaux ont tous cela de singulier qu'ils sont surmontés de toutes les moulures de l'entablement, sans trigryphes toutefois. La base des colonnes est d'ordre ionique et repose sur un piédestal de 60 c de hauteur. L'entrecolonnement est occupé, aux deux premières travées, par des arcades à tiers-point, dont l'intrados est orné de chaque côté d'un large talon, avec une plate bande au milieu. Aux arcades du transsept, qui sont à plein cintre, la plate bande disparaît et les deux talons venant à se rencontrer produisent une

espèce de tore qui, du sommet de l'arcade, descend jusqu'au piédestal. Les colonnes adossées au troisième pilier de droite n'ont point de chapiteaux, les pilastres ont seulement une petite corniche et l'arcade débute par certaines moulures qu'elle quitte brusquement pour en prendre d'autres. On remarque là et dans plusieurs autres parties de l'édifice un tâtonnement, une hésitation qui se rencontre fréquemment dans les œuvres de la renaissance.

Voûtes et nervures. Les voûtes du collatéral gauche sont en briques et montrent sur une nervure l'inscription suivante : CE : 23 : JVIN : 1616 : CESTE : PNTE : VOSTE : A : ESTEE : FAICTE : PAR : ME : JACQVE : GAVBIER : ET : DANIEL : ET : JACQ : SES : FILS. Celles du collatéral droit sont en moellons : il n'y a que la voûte de la chapelle seigneuriale qui soit en petites pierres blanches appareillées. Les nervures en arête terminées par une baguette ont une saillie de 25 centimètres et se croisent diagonalement. Le point d'intersection est marqué par des clefs-pendantes de diverses formes.

Jusqu'à l'année 1845, le chœur et le sanctuaire étaient restés incomplets. Des nervures naissantes au-dessus des chapitaux et des arcs formerets, en pierre de taille, tracés sur les parois, annonçaient un voûte future et en dessinaient le plan. Mais c'était tout : un hideux plancher de sapin venait rompre la perspective et protégeait à peine les fidèles contre les intempéries des saisons. On l'avait refait pour la dernière fois en 1782 ; il fut abattu au mois d'octobre 1845 ; et remplacé par une voûte en briques, exécutée sous la surveillance d'un architecte distingué de notre département (M. Emile Leblanc), et par la libéralité de Mlle Edmée Pouy, qui fut, toute la vie, bienfaitrice de l'église du Mont. J'ai vivement regretté que la crainte de la surcharge ait empêché de reproduire exactement les nervures des bas-côtés ; on s'est contenté d'un gros boudin appuyé sur quelques moulures : le milieu de chaque travée a été orné d'une couronne, et, malgré certains défauts dans les détails, on peut dire que l'ensemble est satisfaisant pour l'œil et relève singulièrement le mérite du vaisseau.

Nous avons cru devoir profiter de la circonstance pour débarrasser les piliers et les arcades de deux ou trois couches de badigeon qui les déshonoraient. Heureusement elles s'écaillaient facilement, et après un nouveau jointoyement et un brossage énergique, la pierre de taille reparut dans sa beauté primitive. Au moyen d'une souscription, on nétoya également les nefs latérales et tous les enduits, qui étaient très-grossiers, furent refaits en plâtre ou en ciment romain. De sorte que quand l'administration municipale aura, comme elle en a le projet, assaini et restauré l'extérieur, notre église, le seul monument que nous ayons, sera dans un bon état de réparation.

Fenêtres et vitraux. Onze fenêtres, bien proportionnées, éclairent le chœur et le sanctuaire. Leur contour intérieur et extérieur est orné de moulures et l'évasement est égal des deux parts. Les huit fenêtres des bas-côtés sont divisées par un seul meneau, qui se bifurque en haut et produit deux arcades, surmontées d'œils-de-bœuf où de compartiments rectilignes; Elles sont d'égale dimension : 4m de hauteur sur 2 de largeur *ad intrà.* On aura sans doute remarqué sur le plan ichonographique que l'abside est à trois pans. Or, chaque pan a sa fenêtre de même style que les autres mais avec deux meneaux et une élévation de 10 mètres.

Quelque vastes que fussent ces ouvertures, elles ne fournissaient cependant qu'une lumière douce et modérée, à l'époque où elles étaient parées de leurs verrières, mais l'église par sa position, au sommet d'une montagne, est tellement exposée aux ouragans, que les panneaux ont été brisés et renouvelés mainte et mainte fois. Deux des fenêtres de l'abside et deux de la nef septentrionale ont seules conservé quelques restes de vitraux et encore emmêlés et méconnaissables.

On distingue pourtant dans la chapelle seigneuriale N.-S.-J.-C. entouré d'un groupe de personnages qu'on pourrait prendre pour ses apôtres; d'une main il retient ses vêtements, de l'autre il semble bénir. Au-dessous le fondateur, barbu et en chaperon, tend des mains sup-

pliantes et son épouse est agenouillée les bras croisés sur la poitrine. Plus loin gît à terre une espèce de massue dont la boule est hérissée de pointes acérées. Le petit œil-de-bœuf qui occupe le sommet de la fenêtre suivante est rempli par un dessin dont les détails échappent du bas. C'est une assomption : la Vierge s'élève couronnée de fleurs de lys et les mains jointes; de chaque côté se voient des lys, une tour et divers emblèmes autour desquels flottent des phylactères où sont inscrites les paroles suivantes que l'Eglise applique à Marie : « PVLCRA VT LVNA — SICVT PLANTATIO ROSE.... CEDRVS.... EXALTATA. — TVRRIS DAVID. » Sur la grande fenêtre, côté droit de l'abside, on aperçoit dispersés des fragments de décorations d'une extrême délicatesse, des feuillages, des entrelacs, des masques de la bouche desquels partent des rinceaux et dans le haut quelques miniatures rendues imperceptibles par leur élévation; entre autres un Moïse recevant sur le Sinaï les Tables de la Loi, puis au bas de la colline une génisse, l'œil ardent, la tête haute et qui précipite sa course. Un panneau inférieur représente la manducation de l'agneau pascal. Au côté gauche, les sujets des verrières étaient probablement l'adoration des bergers et celles des mages, car on voit encore l'enfant Jésus couché sur la paille et le poitrail du bœuf accroupi près de sa crèche et un peu plus loin une musette. Les panneaux supérieurs ont conservé un mage en manteau d'hermine.

Toutes ces baies sont aujourd'hui presqu'à moitié murées, et il serait difficile qu'il en fût autrement puisque la fabrique a bien de la peine à entretenir ce qui reste. Et puis maintenant que les antiques verrières ont disparu, si les fenêtres étaient garnies de vitres blanches dans toute leur hauteur, elles jetteraient dans l'intérieur un jour trop vif et insupportable. Seulement, quelques remplissages étaient massifs et laids; nous les avons remplacés par des panneaux en briques revêtus de plâtre.

Mobilier. En 1832, l'église a été garnie de bancs uniformes par les soins de M. l'abbé Larbouillat. Un des confessionnaux porte la date de 1680. Les boiseries du sanctuaire furent exécutées vers 1791 et celles

de la chapelle du Rosaire en 1775 aux frais de M. Berillon de Bouineuf, qui obtint de la fabrique, en reconnaissance, une concession de quatre places à perpétuité pour lui et ses descendants. Le chappier a été acheté à la vente de l'église Saint-Mamert d'Auxerre en 1792. Le retable du maître autel, figurant un demi-baldaquin de 7m d'élévation, soutenu par deux colonnes d'ordre dorique, a été confectionné par un menuisier de Seignelay en 1807 et c'est un particulier du Mont, M. Gabriel Mouturat, qui en a fait la dépense. Quant à la chaire, elle n'a que deux ans d'existence ; elle a coûté 700 francs et est due à la générosité de Mme veuve Filley.

Sculptures. En fait de sculptures notre église n'est pas riche. Un seul chapiteau, de forme corinthienne, est artistement travaillé. La chapelle de la Vierge possède une de ces gracieuses compositions qui, sans être un chef-d'œuvre, ne laissent pas de plaire quand on l'examine à loisir. C'est l'apothéose de Notre-Dame-du-Rosaire, sculptée sur pierre, en plein relief, au milieu d'un encadrement d'ordre ionique de 2m 35c sur 1m 80c. La sainte Vierge dans une auréole de flammes ovale et circonscrite par un rosaire, ayant la tête couronnée et nimbée, les cheveux épars sur les épaules, les pieds posés sur le croissant de la lune, tient sur son bras droit l'enfant Jésus vêtu d'une petite robe. L'Esprit saint plane au-dessus d'elle et plus haut, dans les nuées, apparaît, environné de gloire, le Père éternel, en tiare et bénissant. Deux rangées d'anges, aux vêtements flottants, s'échelonnent de chaque côté, ailes éployées et le corps à demi dérobé par les nuages. L'un d'entre eux, du geste, montre le Père éternel, un autre le saint Esprit, un troisième le Verbe fait homme, et tous ensemble, une couronne à la main, font remonter à l'ineffable Trinité le salut, l'honneur, la louange et la bénédiction. Marie et son divin fils distribuent des rosaires aux chefs des principaux Ordres religieux agenouillés au bas du tableau. A droite, c'est saint Antoine avec son pourceau et sa clochette ; c'est saint Jérôme armé d'un caillou et se déchirant la poitrine, et à ses pieds le lion du désert. A gauche, sainte Thérèse avec

la croix et la couronne d'épines, puis saint Dominique reconnaissable à son lys, au globe qui gît devant lui et à sa levrette, dont la gueule secoue une torche symbolique. Pour dernier trait on aperçoit dans le lointain une de ces mille églises dédiées à la Reine des anges et des hommes. Ce morceau est du XVIIe siècle.

Statues. Trois statues ont échappé aux iconoclastes de 93; toutes trois sont en pierre et de grandeur naturelle. La plus ancienne est celle du patron. Je la crois d'un âge reculé, la chasuble est à collet, pointue par le bas et retroussée au bras, le pallium embrasse les épaules, l'étole est sans renflement, les mains sont gantées et la chaussure se termine en pointe. Je ne parle point de la tête, elle a été refaite après la Révolution. Saint Edme est une figure rébarbative du XVIe siècle. L'autre statue, qui occupe la place d'honneur au-dessus du maître autel, est une Vierge-Mère; on a voulu rendre sa qualité de *Regina cœli*. Ce n'est donc point ce type virginal du moyen-âge, si modeste, si suave, si candide, c'est une reine dans toute sa fierté. richement drapée, la tête couverte d'un voile rejeté en arrière, elle présente son fils avec un sublime orgueil. L'enfant Jésus, dont la physionomie n'a malheureusement ni grâce, ni expression, est nu et debout sur un nuage au côté gauche de sa mère qui le soutient d'une main et lui offre de l'autre le globe devenu une simple pomme. Le saint Esprit qu'il tient dans sa main gauche à l'air d'un pauvre oiseau tourmenté par un enfant espiègle. Cette statue est du XVIIIe siècle, c'est tout dire : le sens artistique, le sens religieux surtout étaient perdus quand on représentait ainsi la divine Marie.

Tableaux. Parmi nos tableaux un seul mérite l'attention des curieux. C'est une toile d'un mètre carré où est retracée la scène de l'*Ecce Homo*. La figure du Christ, couronné d'épines et un roseau à la main, est empreinte d'une indicible douleur.

Autels. Le maître autel a été fait au commencement de ce siècle.

L'ancien maître autel (1) est maintenant dans la chapelle du Rosaire. Ils sont tous deux de pierre, en forme de tombeau, et n'ont rien de remarquable.

Tombes. La plus ancienne tombe est celle de *vénérable et discrète personne messire Charles Pézé*, natif du Mont, mort curé d'Esnon, le 22 juillet 1662. En levant une dalle j'ai trouvé cachée une inscription tumulaire de 1600 : elle appartenait à messire Sulpice Finot, curé du Mont-Saint-Sulpice, son lieu de naissance. Sur une table de marbre fixée à la muraille on lit ce qui suit :

A la mémoire
de
Messire Louis Filley,

« chevalier des ordres du Mont Carmel et de saint Louis. Il était natif
» de cette paroisse du Mont-Saint-Sulpice, et par sa piété, sa valeur
» et son génie, s'étant rendu utile à sa patrie et agréable à son roi, sa
» majesté le fit directeur général des fortifications de la Sambre et
» de la Meuse et l'éleva à la dignité de maréchal de ses camps et
» armées. Il aurait reçu de plus grandes marques de sa bonté royale
» si sa mort arrivée par un boulet de canon, qui le tua le 8 décembre
» 1705, à l'attaque du château de Nice, ne l'eût arrêté à 53 ans, au
» milieu de sa course et des récompenses dues à sa vertu. Il avait
» servi 35 ans avec assiduité et distinction et s'était acquitté avec
» applaudissement de tous ses emplois. Il a fait connaître l'affection
» qu'il eut pour le lieu de sa naissance et pour cette paroisse, non
» seulement par les ornements qu'il a donnés à l'église pendant sa vie
» avec 100 fr. en argent pour aider à la réparation du clocher, mais
» encore lui ayant légué par son testament et son codicile des 20 février
» et 24 mars 1705 50 livres de rente à perpétuité d'une part et 1,000

(1) Il date de 1769 et était disposé à la romaine.

» livres une fois payées d'autre part pour être employées à sa décora-
» tion. Ce qui, par reconnaissance pour son mérite et pour sa vertu,
» a engagé les paroissiens à faire célébrer tous les ans, au jour de son
» décès, un service solennel de trois grandes messes.

» Sat vixit qui benè vixit.

» Son corps repose dans l'église des Révérends Pères Récollets de
» Sainte-Marie de Simiane, proche Nice.

» Priez Dieu pour le repos de son âme. »

Cloches. Je termine par un mot sur la sonnerie. Elle se composait autrefois de quatre cloches. Au grand regret des habitants, la Révolution en a pris trois, dont la plus récente était de 1775 et la plus grosse de 1651. Celle qui reste a été fondue en 1726 et bénie par M. Robert Demilcent.

2° Le Chateau.

Il ne subsiste plus qu'une aile du vieux château avec une tourelle à demi démolie. Les deux autres ailes ont été abattues dans le siècle dernier et ce qui a échappé au marteau destructeur a été tellement mutilé et remanié qu'on ne saurait se faire une idée de l'ensemble par cet échantillon. Le temps de sa splendeur est celui où la famille d'Etampes l'habita. Alors, il s'élevait orgueilleusement sur le bord oriental du plateau; à ses pieds s'ouvrait une gorge profonde qui se perd, en s'élargissant dans la fertile plaine de l'Armançon, et devant lui s'étalait le plus ravissant coup-d'œil. Du côté du village une allée d'arbres conduisait à l'église, une autre appelée la *Grande ligne*, descendait jusqu'aux bois du Mont. Les bâtiments et dépendances du vieux château furent vendus à divers particuliers à l'époque de la Révolution. La grande ligne est maintenant en culture et l'avenue de l'église a été dépouillée de sa double rangée d'ormes en 1830 pour subvenir aux frais de construction de la tour.

Le nouveau château, qui se voit de loin, n'a jamais appartenu aux seigneurs du Mont-Saint-Sulpice; il a été bâti vers 1770 par Pierre-Nicolas Berillon, lieutenant au bailliage du Mont et régisseur de la maison de Montmorency. M. Berillon, possesseur d'une belle fortune, ne se donna point de repos qu'il n'eût obtenu des lettres de noblesse et la charge de premier hérault d'armes de France. Il prit les titres de seigneur de Bouineuf, Bouivieux (1), Bouilly et autres lieux. Mais il ne jouit pas longtemps de ses priviléges : 89 survint, qui anoblit tout le monde et mit fin à ses rêves d'ambition. Il fut incarcéré sous la terreur, puis relâché à la chute de Robespierre. Vers 1800, il devint maire de l'endroit et en exerça les fonctions avec intégrité jusqu'au mois de janvier 1815, où il mourut à l'âge de 77 ans. M[me] veuve Chrisli, sa fille, a vendu son château à M. Brunot, marchand de bois, sur la fin de 1842.

3° Maisons particulières.

Les maisons particulières de date un peu ancienne deviennent rares au Mont. Je trouve dans les notes de M. Moreau Dufourneau que, pendant la dernière moitié du xviii[e] siècle, on construisait déjà considérablement, mais on peut dire que depuis trente ans le bourg est entièrement renouvelé. Le presbytère, qui fut augmenté d'un étage en 1822 et qui a conservé au rez-de-chaussée une grande cheminée avec ses ornements du xvii[e] siècle, est peut-être ce qu'il y a de plus vieux après l'église et le manoir seigneural. On lit sur un registre de 1608 l'observation suivante : « Le xxii[e] mars mil six cent et hvict, la » première pierre de la vovste de la cave et bastiment du presbytère » dv Mont a esté mise par Jehan Finot, et la seconde par Edme Finot,

(1) Bouineuf et Bouivieux sont deux terres situées sur le finage de Brienon
(1) Archiv. comm.

» fils de Georges et payée la façô de la dicte vôste par moy, messire
» Jehan Finot, curé du Mont, encore que les habitants y fussent
» tenus, et faicte par Damas Gaubier, masson. »

Je clos ces détails archéologiques par la découverte d'un tombeau de l'ère chrétienne ainsi relatée dans la notice de M. Tarbé : « Les
» anciens de ce pays se rappellent encore y avoir vu, dans leur
» jeunesse, les restes d'un ancien château appelé Grosbois, fief qui
» appartenait à la ci-devant abbaye de Saint-Germain. Il n'y a pas
» très-longtemps qu'un laboureur, en faisant creuser un fossé près
» de là, trouva un cercueil de pierre dans lequel il y avait des
» ossements et une épée très-mince et très-longue, entièrement rongée
» par la rouille. Le cercueil sur lequel on remarque quelques carac-
» tères illisibles, par un changement de destination bien bizarre, sert
» aujourd'hui d'auge aux chevaux de ce laboureur ! »

L'abbé CORNAT.

Paléontologie.

NOTE SUR UNE ESPÈCE NOUVELLE DE COQUILLE TÉRÉBRANTE — (PHOLAS ICAUNENSIS, COT).

Je crois devoir appeler un instant l'attention de la Société sur une espèce nouvelle de coquille que j'ai recueillie dans les couches néocomiennes des environs d'Auxerre.

Cette espèce appartient au genre pholas. Avant de la décrire, il me semble nécessaire d'examiner quels sont les détails de forme et d'organisation qui distinguent le genre dans lequel elle vient se placer. M. d'Orbigny, dans sa *Paléontologie française*, le caractérise de la manière suivante (1) :

« Animal allongé, pourvu d'un manteau fermé sur la moitié de sa » longueur, largement ouvert sur la région buccale et laissant sortir » un pied large, obtus, comme tronqué à son extrémité. Branchies en » larges bandes placées sur les côtés. Bouche munie de deux appen- » dices de chaque côté. Sur la région anale un tube très-long, très- » extensible, renfermant les deux syphons, qui s'ouvrent séparément » à l'extrémité. Deux muscles à chaque valve.

« Coquille ronde ou allongée, équivalve, très-baillante en avant et » en arrière, pour le passage du pied et du tube. Impression palléale » pourvue d'un profond sinus anal. Impressions musculaires au nom- » bre de deux à chaque valve, l'une anale, placée au bord du côté du

(1) Voy. *Paléontologie française*, terrains crustacés, t. III, p. 304.

» ligament, et l'autre aux crochets, sur une lame particulière qui les » recouvre. Ligament nul ou rudimentaire; point de charnière articulée. » Les valves sont seulement en contact l'une contre l'autre. En dedans » des valves est une forte dent en cuilleron qui part des cavités sous- » apiciales. Des pièces accessoires sous les charnières ou en avant. »

Les espèces du genre pholas sont pour la plupart des coquilles térébrantes. Elles vivent dans l'argile durcie, dans la pierre, dans les coraux et dans le bois ; elles s'y creusent des conduits et s'y enfoncent de plus en plus au fur et à mesure qu'elles grossissent. Ce n'est point avec leur coquille toujours mince et fragile qu'elles percent les corps souvent très-durs qui leur servent de demeure, mais à l'aide d'un liquide dissolvant que sécrète leur manteau.

Les pholades se sont montrées pour la première fois dans les mers jurassiques. Peu nombreuses pendant les périodes crétacée et tertiaire, elles ont atteint, dans les mers actuelles, le maximun de leur développement numérique.

M. d'Orbigny décrit seulement deux espèces de pholades recueillies dans les terrains crétacés : l'une, la pholas cornucliana, d'Orb., provenant du terrain aptien; et l'autre, la pholas subcylindrica, d'Orb., provenant de l'étage Albien.

L'espèce qui fait l'objet de cette note est la première pholade dont on ait mentionné l'existence dans l'étage néocomien. C'est un genre de plus qu'il faudra ajouter aux genres déjà si nombreux et si variés que présente la faune de cette époque.

Il y a quelques semaines, je découvris dans les couches inférieures du calcaire néocomien de la Ferme des Iles un tronc d'arbre fossile qui pouvait avoir 60 centimètres de long et de 15 à 20 de diamètre. Ce morceau ayant été brisé en l'extrayant, je reconnus qu'il était perforé en tous sens par une quantité innombrable de coquilles. Arraché sans doute aux rivages de la mer néocomienne, ce bois avait été entraîné sous les eaux, et là il avait été envahi par une espèce de

pholade qui y avait vécu et s'y était multipliée jusqu'à l'époque où les sédiments que les flots accumulent étaient venu le recouvrir. Le bois qui contient toutes ces coquilles est spécifiquement et génériquement indéterminable; cependant la structure et la disposition de ses fibres me paraissent le placer parmi les végétaux monocotylédonés. Quant à la coquille térébrante qui s'y est développée avec tant de profusion, sa forme générale, la disposition du sillon qui la traverse, ses impressions palléales et musculaires me donnent la certitude qu'elle appartient au genre pholas et qu'elle constitue une espèce distincte de toutes celles qui jusqu'ici ont été décrites. Cette pholade ayant été recueillie pour la première fois dans le département de l'Yonne, je lui ai donné nom de pholas icaunensis.

PHOLAS ICAUNENSIS, Cot.

Testâ elongatâ, clavatâ, transversim sulcatâ, striis longitudinalibus leviter ornatâ. Latere buccali brevi, inflato, rotundato. Latere anali elongato, hiante. Natibus proeminentibus.

DIMENSIONS.—Longueur (de l'extrémité buccale à l'extrémité anale), 20 millimètres. — Largeur (des crochets au bord palléal), 11 millimètres. — Épaisseur (région buccale), 10 millimètres.

Le test de cette espèce, comme celui de toutes les pholades, est mince et fragile, aussi sur les exemplaires que je possède il a disparu presque complètement; le moule intérieur reste seul et porte l'empreinte des stries fines et longitudinales qui ornaient la coquille. Sa forme générale est allongée, renflée, subcylindrique. Le côté buccal est court, arrondi, très-renflé. Le côté anal est allongé, plus étroit, moins épais et largement tronqué à l'extrémité qui est baillante. Le bord cardinal de chaque valve est marqué dans la région anale d'un sillon profond, au milieu duquel se trouve une empreinte musculaire ovale et fortement accusée. Les crochets sont proéminents, recourbés et distants les uns des autres; de chaque crochet part un double sillon transversal qui descend jusqu'au bord. A l'extrémité buccale, sur la

région palléale inférieure de chaque valve, se trouve une surface lisse, de forme triangulaire et bordée par un sillon assez profond. — Les trous que la pholas icaunensis se creuse dans le bois, étroits à la partie supérieure, s'élargissent en s'enfonçant dans l'intérieur, et prennent un aspect pyriforme.

Rapports et différences. — La pholas icaunensis présente, dans sa forme générale, quelque ressemblance avec la pholas cornueliana, d'Orb.; elle s'en distingue cependant par sa taille plus grande et moins ramassée, par la disposition de son sillon transversal et surtout par la forme triangulaire de la surface lisse qui se trouve sur la région palléale inférieure de ses valves.

La pholas icaunensis est également voisine de la pholas subcylindrica, d'Orb.; mais elle est relativement moins allongée, et le sillon transversal qui orne chacune de ses valves est beaucoup moins rapproché du coté buccal.

Localité. — Comme je l'ai dit, cette espèce de pholade a été rencontrée dans les couches néocomiennes de la Ferme des Iles, près Auxerre. Le fragment de bois fossile dans lequel elle se trouvait contenait des individus de toute grosseur; ils étaient si pressés et si nombreux, qu'à l'intérieur les fibres du bois avaient dans certaines parties entièrement disparu.

Explication des figures.

Planche 15, fig. 1, pholas icaunensis, de grandeur naturelle.
Fig. 2, la même vue sur la région palléale.
Fig. 3, la même vue sur la région cordiale.
Fig. 4, la même vue sur la région buccale.
Fig. 5, 6, 7, 8, morceaux de bois avec des pholades, de grandeur naturelle.

Cotteau.



Botanique.

Nous avons publié, page 591 du Bulletin de 1848, la première centurie des plantes cryptogames du département de l'Yonne. Nous donnons aujourd'hui notre première centurie de plantes phanérogames.

Un seul botaniste a répondu à l'appel que nous avons adressé à tous les hommes qui peuvent attacher un intérêt scientifique à voir promptement réunis les matériaux d'une *flore Icaunoise*.

Nous acceptons avec reconnaissance le concours de M. le docteur Sagot et nous espérons qu'il voudra bien continuer à servir utilement l'œuvre que nous avons entreprise.

Déy et Courtaut.

CATALOGUE

des plantes croissant naturellement dans le département de l'Yonne.

PHANÉROGAMES. — PREMIÈRE CENTURIE.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Thalictrum			
1	minus (Lin.)		lieux secs et pierreux. juin-juillet.	Molinons, Cravan, Escolives, Brien.
	Anemone			
2	nemorosa (Lin.)	anemone trifolia (Thuill).	bois. mars-avril.	Partout.
3	pulsatilla (Lin.)	pulsatilla vulgaris (Mill.)	coteaux secs. mars-mai.	Auxerre, Coulanges-la-Vineuse, Vallan, St.-Cyr-les-Colons (nous) environs de Magny (Sagot) ; Avallon (Boreau).
	Ranunculus			
4	auricomus (Lin.)	ranunculus polymorphus (All.)	bois, haies, lieux frais. avril-mai.	Environs de Coulanges-la-Vineuse (nous) ; de Magny (Sagot).
	Caltha			
5	palustris (Lin.)		marais, prés humides. avril-mai.	Partout.
	Helleborus			
6	fœtidus (Lin.)		coteaux pierreux des terrains calcaires. février-avril.	Partout.
	Delphinium			
7	consolida (Lin.)		moissons. juin-septembre.	Partout.
	Sagina			
8	procumbens (Lin)		champs et pelouses humides. mai-octobre.	Arces, Auxerre, St.-Georges.
	Linum			
9	catharticum (Lin.)		clairières des bois, bords des chemins, pelouses, pâturages mai-septembre.	Partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Drosera			
10	rotundifolia (Lin.)		tourbières. juin-août.	Toucy, St.-Sauveur (nous); Villefargeau, Blégny, Branches, Quarré-les-Tombes (Boreau). M. Sagot ne l'a trouvée ni sur le calcaire, ni sur le granit du Morvan. On doit considérer dès-lors comme douteuse la localité de Quarré, jusqu'à exploration plus complète.
	Reseda			
11	lutea, var. crispa (Lin.)		lieux pierreux, bords des chemins. juin-septembre.	Auxerre.
	Glaucium			
12	flavum (Crantz)	chelidonium glaucium (Lin.) glaucium luteum (Scop.)	terrains incultes et pierreux. juin-août.	Auxerre, bords de la route de Montigny, entre le 1er et le 2e kilomètre; ravin du Saut-du-Mercier, pas ailleurs dans le département.
	Fumaria			
13	officinalis (Lin.)		lieux cultivés. avril-octobre.	Partout.
14	parviflora (Lam.)	fumaria spicata (Dub.)	champs. juin-septembre.	Molinons, Vill.-l'Archevêque (nous.); Avallon, Vincelles, Joigny (Saul.); Coulanges-sur-Yonne (Sagot.)
	Sisymbrium.			
15	thalianum (Gay.)	arabis thaliana (Lin). conringia thaliana (Rech.)	lieux sablonneux, champs pierreux et arides mars-mai.	Partout.
	Alyssum			
16	calycinum (Lin.)		lieux sablonneux ou pierreux. avril-juin.	Aillant, Villefargeau, Auxerre, Molinons (nous); environs de Magny (Sagot).

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Draba			
17	verna (Lin.)	erophila vulgaris (D. C.	murs, pelouses arides, terres incultes. février-avril.	Partout.
	Thlaspi			
18	perfoliatum (Lin.)		champs, vignes. mars-mai.	Partout.
	Capsella			
19	bursa pastoris (Vent.)	thlaspi bursa pastoris (Lin.)	rues, murs, décombres, bords des chemins. toute l'année.	Partout.
	Isatis			
20	tinctoria (Lin.)		lieux secs et pierreux mai-juin.	Val-de-Mercy, Coulanges-la-Vineuse, Auxerre, La Postolle, Villeneuve-l'Archevêque.
	Neslia			
21	paniculata (Desr.)	myagrum paniculatum (Lin.) rapistrum — (Gœrts.) bunias — (D. C.)	moissons, bords des champs. mai-juillet.	Villeneuve-l'Archevêque, Auxerre (nous); Avallon, St.-Pourçain (Boreau); environs de Magny (Sagot).
	Genista			
22	anglica (Lin.)		clairières des bois, bruyères. avril-juin.	Charbuy, St-Georges Villefargeau.
23	sagitalis (Lin).	cytisus sagitalis (Koch.)	coteaux, bois secs, pâturages élevés.	Partout.
	Astragalus			
24	glycyphyllos (Lin.)		bois, haies. juin-septembre.	Gy-l'Evêque, Migé (nous); environs de Magny (Sagot.)
	Trifolium			
25	medium (Lin).	trifolium flexuosum (Jacq.) — alpestre (Dubois.)	lieux pierreux, bois et prés secs. juin-août.	Presque partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Vicia			
26	sepium (Lin.) — varietas flore albo (N.)		bords du ruisseau de Vallan. mai-juillet.	Auxerre.
	Lathyrus			
27	aphaca (Lin.)		moissons, lieux cultivés. juin-octobre.	Presque partout.
	Corrigiola			
28	littoralis (Lin.)		lieux sablonneux, étangs desséchés. juin-octobre.	Bléneau (nous); Avallon, Chastellux (Sagot).
	Herniaria			
29	hirsuta (Lin.)		lieux sablonneux. mai-septembre.	Lindry, St.-Georges. A. C. (nous); environs de Magny, A. R. (Sagot.)
	Sedum			
30	rubens (Lin. Sp.)	crassula rubens (Lin. Syst.)	bords des vignes. mai-juillet.	Auxerre, St-Georges.
	Fragaria			
31	vesca (Lin.)		haies, bois, coteaux. avril-juin.	Partout.
	Potentilla			
32	fragariastrum (Ehrh.)	potentilla fragarioides (Willd). potentilla prostrata (Mœnch.) — fragaria (Poir.) fragaria sterilis (Lin.) comarum fragarioides (Roth.)	bords des haies. mars-avril.	Bléneau, Seignelay, Villefargeau, Saint-Julien-du-Sault (nous); environs de Magny (Sagot).
33	verna (Lin).		pelouses sèches, bois sablonneux. mars-mai.	Partout.
	Circæa			
34	Lutetiana (Lin.)		lieux frais et couverts. juin-septembre.	Avallon, Toucy,

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Hidrocotyle			
35	vulgaris (Lin.)		marais, bords des étangs, prairies tourbeuses. juin-septembre.	St.-Georges, Toucy, St.-Sauveur.
	Œnanthe			
36	fistulosa (Lin.)		fossés, marais.	Appoigny (nous); Cou anges-sur-Y. (Sagot).
	Turgenia			
37	latifolia (Hoffm.)	caucalis latifolia (Lin. Syst.) tordylium latifolium (Lin. Sp.)	champs, moissons. juin-août.	Seignelay, Auxerre, Jussy (nous); environs de Magny (Sagot).
	Ribes			
38	uva crispa (Lin.)		haies, buissons, lieux pierreux. mars mai.	Partout.
	Saxifraga			
39	tridactylites (Lin.)		vieux murs, lieux sablonneux.	Partout.
	Calluna			
40	vulgaris (Salisb.)	erica vulgaris (Lin.) calluna erica (D. C.)	bois secs, lieux stériles, landes. juillet-septembre.	Partout.
	Primula			
41	officinalis (Jacq.)	primula veris, var. officinalis (Lin.)	prés, pâturages, clairières des bois. mars-mai.	Partout.
42	elatior (Jacq.)	primula Veris var. Elatior (Lin.) inodora (Hoffm.)	bois humides, prés tourbeux. mars-mai.	Charbuy, Lindry, (nous); Avallon, (Sagot.)
	Armeria			
43	Plantaginea (Willd.)	statice Plantaginea (D. C.) (Lois.) statice arenaria (Pers.)	terrains sablonneux. mai-septembre.	Auxerre, Saint-George, Charbuy.
	Plantago			
44	lanceolata (Lin.) var. altissima (N.)	plantago lanceolata var. B. (D.C.)	prés, lieux frais. avril-octobre.	Auxerre, où cette variété excède souvent un mètre.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Cuscuta			
45	Minor (D. C.)	cuscuta epithymum (Lin.)	sur les thyms, les ajoncs, les genets, etc., dans les pâturages et lieux incultes. juin septembre.	Partout.
	Borrago			
46	officinalis, varietas auriculata (Mut.		lieux cultivés. mai-octobre.	Auxerre.
	Symphitum			
47	officinale (Lin.)		prés humides, fossés. bords des eaux. mai-juin.	Partout.
	Veronica			
48	agrestis (Lin.)		lieux cultivés. mars-octobre.	Environs d'Auxerre, (nous); environs de Magny, (Sagot);
49	hederœfolia (Lin.)		lieux cultivés, vignes, champs. mars-juillet.	Partout.
	Orobanche			
50	epithymum (D.C.)		sur le thym serpolet, pelouses sèches, mai-juin.	Soucy, Auxerre, (nous); environs de Magny, (Sagot);
	Calamintha			
51	acinos (Gaud.)	acinos vulgaris (Pers. — thymoydes (Mænch.) melissa acinos (Benth.) thymus acinos (Lin.)	lieux incultes, champs pierreux. juin-septembre.	Partout.
	Glechoma			
52	hederacea (Lin.)	calamintha hederacea (Scop.) nepeta glechoma (Benth.)	haies. mars-mai.	Partout.
	Lamium			
53	purpureum (Lin.)		haies, décombres, lieux cultivés. mars octobre.	Partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Stachys			
54	alpina (Lin.)		bois, haies. juin-août.	Forêt d'Othe, à Arces, etc (nous); Chastellux, Bessy, Vermenton. (Boreau.)
	Ajuga			
55	chamœpitys (Schreb.)	teucrium chamœpitys (Lin.)	champs pierreux. mai-septembre.	Auxerre, Vallan, Gy-l'Evêque, Lailly, Molinons.
56	genevensis (Lin.)	ajuga montana (Reich.)	coteaux pierreux. mai-juillet.	Molinons, La Postolle, Lailly.
57	reptans (Lin.)		prés et bois humides. mai-juillet.	Partout.
	Micropus			
58	erectus (Lin).	micropus conyzœus et multicaulis (Dubois.)	coteaux arides, champs stériles. juin-août.	Les *Siéges*, Coulanges-la-Vineuse (nous); environs de Magny (Sagot); St-Moré, Voutenay, Vermenton. (Boreau.)
	Senecio			
59	vulgaris (Lin.)		lieux cultivés. toute l'année.	Partout.
	Tussilago			
60	farfara (Lin.)		terres argileuses et fraîches. février-avril.	Partout.
	Taraxacum			
61	dens-leonis (Des.) var. lœvigatum (Cos. et Ger.)	leontondon lœvigatum (Willd.) taraxacum lœvigatum (D. C.)	lieux secs et pierreux avril-octobre.	Auxerre.
	Daphne			
62	laureola (Lin).		bois pierreux. février-mars.	Cruzy, Pimelles, (nous); environs de Magny (Sagot.)
	Thesium			
63	humifusum (D. C. Supl.) (Cos. et Germ.)		coteaux incultes, pelouses sèches. juin-septembre	Saint-Bris (nous); environs de Châtel-Censoir (Sagot.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Asarum			
64	europœum (Lin.)		lieux pierreux et couverts. avril-mai.	Gy-l'Évêque, Festigny, Irancy, Vermenton, Bessy, vallée de l'Yonne et de la Cure dans les environs de Magny et de Saint-Moré.
	Euphorbia			
65	helioscopia (Lin.)		lieux cultivés. juin-novembre.	Partout.
	Mercurialis			
66	annua (Lin.)		lieux cultivés. juin-octobre.	Partout.
67	salix capræa (Lin.)		bois, lieux humides. mars-avril.	Partout.
	Corylus			
68	avellana (Lin.)		bois, haies, buissons. février-mais.	Partout.
	Juniperus			
69	communis (Lin.)		côteaux stériles, bois, bruyères. avril-mai.	Partout.
	Gagea			
70	arvensis (Schult.)	ornithogalum arvense (Pers.) —minimum (Willd.) gagea villosa (Duby.)	les champs. mars-avril.	Auxerre et les environs.
	Convallaria			
71	maialis (Lin.)		bois. mai.	Auxerre, Joigny, Jussy, Tanlay (nous), Avallon (Boreau); environs de Magny (Sagot.)
	Polygonatum			
72	vulgare (Desf.)	convallaria polygonatum (Lin.)	bois pierreux. des terrains calcaires. mai.	Partout.
73	multiflorum (Desf.)	convallaria multiflora (Lin.)	bois, buissons. mai.	Villefargeau, Charbuy.
	Galanthus			
74	nivalis (Lin.)		prés, bords des haies, bois. février-mars.	Fontaines, Saint-Sauveur.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Gymnadenia			
75	conopsea (Rich.)	orchis conopsea (Lin.)	prés, bois. mai-juin.	Val-de-Mercy, Molinons, Villeneuve-l'Archevêque (nous); environs de Magny, (Sagot.)
	Potamogeton			
76	natans (Lin.)		eaux dormantes. juin-août.	Presque partout.
	Juncus			
77	bufonius (Lin.)		lieux humides. juin-septembre.	Presque partout.
	Luzula			
78	campestris (D. C.)	juncus campestris (Lin.)	pelouses des bois, pâturages, taillis. mars-mai.	Partout.
	Carex			
79	vulpina (Lin.)	carex spicata (Thuill.)	lieux marécageux, fossés humides, mai-juin.	Partout.
80	hirta (Lin.)		sables humides, lieux inondés. mai-juin.	Partout.
	Heleocharis			
81	palustris (Brown.)	scirpus palustris (Lin.)	bords des eaux, lieux innondés, fossés, marais. mai-juillet.	Partout.
	Scirpus			
82	Lacustris (Lin.)		bords des eaux, rivières et étangs. mai-juillet.	Partout.
83	sylvaticus (Lin.)		ruisseaux, fossés, prés humides des lieux ombragés. mai-juillet.	Lindry, (nous); environs de Magny (Sagot.)
	Phalaris			
84	arundinacea (Lin.)	calamagrostis colorata (D. C.) baldingera arundinacea (Kunth.)	prés humides, bords des eaux. juin-juillet.	Partout.
85	Anthoxantum odoratum (Lin.)		prés, bois, pelouses, mai-octobre.	partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Alopecurus			
86	geniculatus (Lin.)		lieux humides, fossés desséchés. mai-septembre.	Auxerre.
87	agrestis (Lin.)		champs, vignes, terrains en friches et lieux cultivés. mai-août.	Partout.
	Agrostis			
88	spica venti (Lin.)	apera spica venti (Pal. Beauv.)	champs sablonneux. juin-juillet.	Partout.
	Chamagrostis			
89	minima (Bork. — D. C.)	agrostis minima (Lin.) sturmia minima (Pers.) mibora verna (Adans.) knapia agostidea (Sm.)	champs sablonneux. mars-mai.	Auxerre, Saint-Georges, Charbuy.
	Holcus			
90	lanatus (Lin.)	avena lanata (Koel.)	bois, pâturages. juin-septembre.	Presque partout.
	Kœleria			
91	cristata (Pers.)	aira et poa cristata (Lin.) festuca cristata (Will.) dactylis cristata (Marsch.)	pelouses sèches, lisières et clairières des bois. mai-juillet.	Partout.
	Aira			
92	canescens (Lin.)		lieux sablonneux et secs. juin-juillet.	Saint-Georges.
93	flexuosa. (Lin.)		bois. mai-juillet.	Arces (nous); Chamoux (Sagot).
	Poa			
94	bulbosa varietas vivipara (Lin.)		pâturages, vieux murs, toits, lieux secs, champs maigres. avril-juin.	Couvre les toits des maisons à La Postole; infeste les champs de Jussy, assez commun partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Briza			
95	media (Lin.)		bois, prés, pâturages, mai-juillet.	Partout.
	Bromus			
96	mollis (Lin.)		bords des chemins, prés. mai-juin.	Partout.
97	asper (Lin.)		bois. juin-août.	Forêt d'Othe, (nous.) environs de Magny, (Sagot.)
	Lolium			
98	perenne (Lin.)		prés, pelouses, bords des chemins. juin-octobre.	Partout.
	Ceterach			
99	officinarum (Bauh.) (D.C.)	asplenium ceterach. (Lin.)	murailles, ruines, rochers. juillet octobre.	Murs de l'église, à Dixmont (nous); environs de Magny, (Sagot.)
	Osmunda			
100	regalis (Lin.)		bois tourbeux, ou marécageux. juin août.	Bois de Tréfontaine, à Villefargeau (N.); Chastellux (Sagot.) Avallon (Boreau.)

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

M. De Billy, ancien Inspecteur des postes. — Mémoires physiologiques et d'histoire naturelle, par J.-P. Housset, né à Auxerre.

M. Bonnard. — Deux lettres autographes du général Ramorino.

M. Kierchs, conducteur des ponts et chaussées. — Six bracelets et cinq anneaux de cuivre. — Une agrafe de manteau, un bracelet non métallique. — Quatre lames de glaive. — Deux fers de lance (le tout d'origine romaine).

MM. Lesguillon et Tonnellier.—Une tête en pierre (d'origine romaine).

M. Ricordeau père. — Un fer de lance (moyen-âge).

M. Quantin. — Inscription sur ardoise, relative à M. de la Baume, seigneur de Ligny.

GÉOLOGIE.

M. Cotteau. — Nerinea depressa. — N. cylindrica, N. mosæ, N. elongata. Staumatella cerithium corallense. — Trochus buccinoideus. Delphinula globata. Purpura turbinoides. Murex versicostatus. Emarginula goldfussii. Pileolus. Corbis elegans.

M. Chaillou des Barres. — Bois fossile (Egypte).

BOTANIQUE.

M. Dèy. — Sisymbrium thalianum. — Potentilla verna.— Veronica hederæfolia. — Asarum Europæum. — Salix capræa. — Ribes uva crispa. — Veronica agrestis. — Nostoc commune. — Ranunculus auricomus. — Anthoxanthum odoratum. — Morchella esculenta. — Morchella semi libera. — Poa bulbosa. — Mitrula phalloïdes. — Vicia sepium.

M. Cotteau. — Anemone nemorosa. — Calluna vulgaris.

M. Courtaut. — Alopecurus geniculatus. — Astragalus glycyphyllos. —

Lolium perenne.— Trifolium medium. — OEnanthe fistulosa. — Geastrum hygrometricum. — Ceterach officinarum. — Daphne laureola.—Fumaria officinalis.— Scirpus lacustris.— Carex hirta. — Juniperus communis. — Carex vulpina. — Scirpus palustris. — Alyssum calycinum.—Osmunda regalis. — Ajuga reptans.

CLASSEMENT DES PLANCHES

PUBLIÉES DANS LES TOMES I ET II DU BULLETIN.

Tome 1.

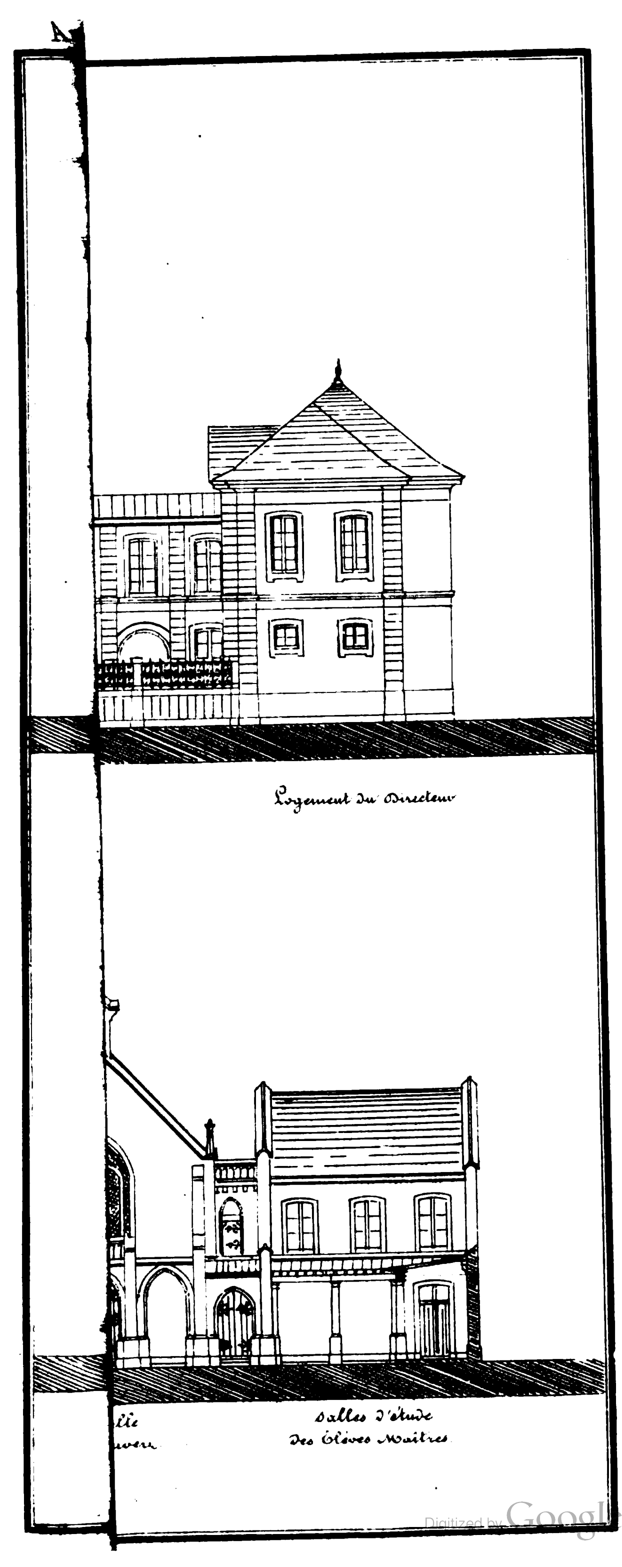
Armoiries tonnerroises (2 pl.), p. 162.
Anneau gallo-romain et armoiries, 168.
Eglise de Bléneau, 170.
Plan de Bléneau vers 1550, 178.
Tombeau de sainte Magnance (3 pl.), 201.
Médailles d'Appoigny, pl. 1, p. 234. — Pl. 2, p. 240.
Médailles celtiques, 293.
Tombeau de l'évêque Hugues de Mâcon, 276.
Tombeau du comte Hervé, 279.

Fossiles du terrain aptien (*Ammonites Nucula*) 98.
Echinide fossile (*Dysaster Michelini*), 102.

Tome 2.

Champignelles : Ferriers, 14. — Enceinte, 29. — Armoiries, 31.
Médailles d'Appoigny, pl. 3, p. 63. — Pl. 4, p. 70. — Pl. 5, p. 75. — Pl. 6, p. 87. — Pl. 7, p. 94. — Pl. 8, p. 210. — Pl. 9, p. 221.
Eglise de Saint-Eusèbe d'Auxerre (16 pl.), 192.
Plan d'un champ de sépultures à Villiers-Vineux, 199.
Tour romane de Saint-Germain d'Auxerre (2 pl.), 278.
Eglise de Saint-Privé, portail, 329.
Coins romains de Tibère, 342.
Abbaye Saint-Julien d'Auxerre, 519.
Piscines des églises, 558.

Pholadomya acuticosta, 409.
Echinides de l'étage liasique, 578.


Logement du Directeur
Salles d'étude
des Élèves Maitres

L'YONNE.
École normale,
DIN, ancien Direc
nent de l'Yonne

igne A.B.

Lingerie, Dégagement
Salle d'étude ut

3 pr m.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

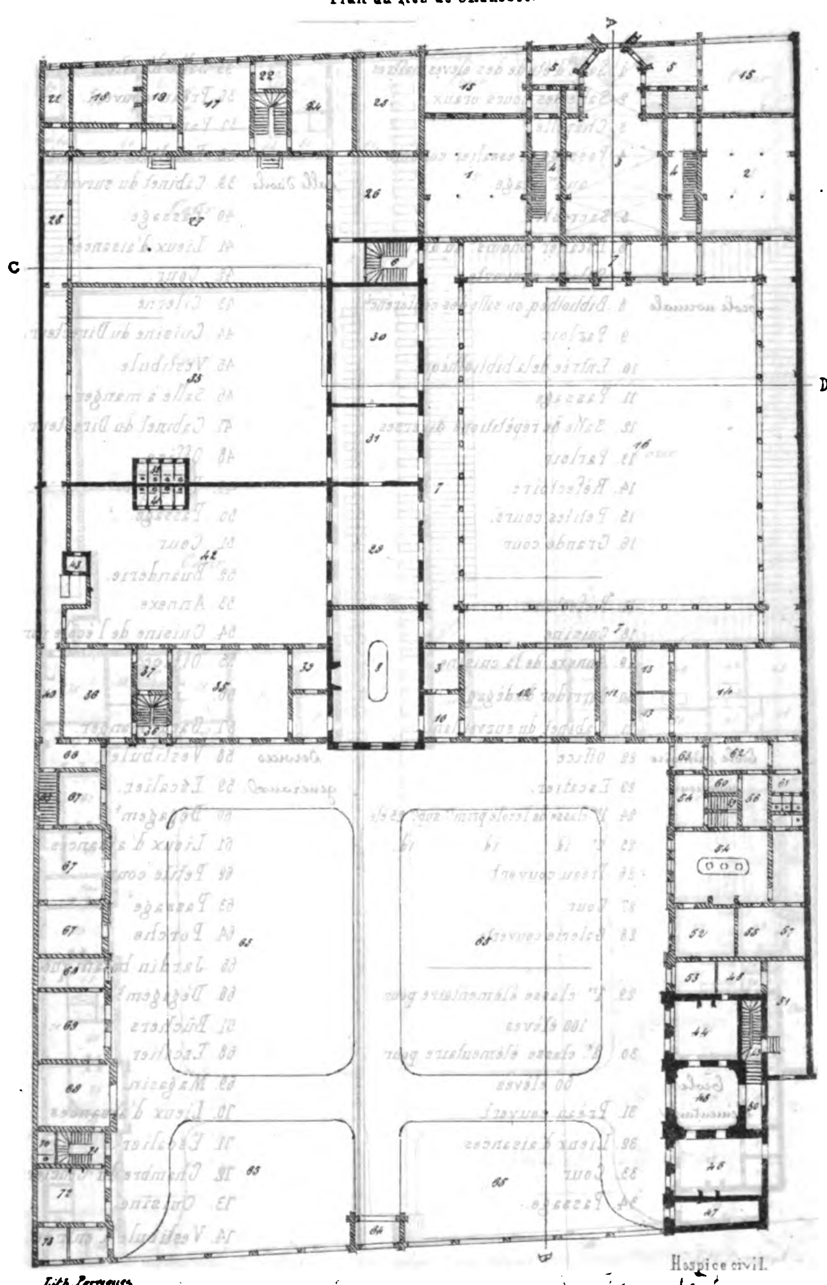
Projet complémentaire de l'Ecole normale

Rédigé sur le Programme de M. Badin, ancien Directeur

par

M. BOIVIN, Architecte du départemt de l'Yonne.

Plan du Rez-de-Chaussée.



Lith. Perriquet

L'échelle est à 0m 0013 p. m.

Place St Germain

ÉCOLE NORMALE.

LÉGENDE

du Rez de Chaussée.

École normale

1. Salle d'étude des élèves maîtres
2. Salle des cours oraux.
3. Chapelle.
4. Passage et escalier conduis.t au 1.er étage.
5. Sacristie.
6. Escalier conduis.t au dortoir
7. Galerie couverte.
8. Bibliothèq. ou salle des conférenc.s
9. Parloir
10. Entrée de la bibliothèque.
11. Passage.
12. Salle de répétitions diverses
13. Parloir.
14. Réfectoire.
15. Petites cours.
16. Grande cour

---

17. Réfectoire.
18. Cuisine
19. Annexe de la cuisine
20. Corridor de dégag.t
21. Cabinet du surveillant.

École primaire supérieure

22. Office.
23. Escalier.
24. 1.re classe de l'école prim.re sup.re 25 élè.
25. 2.e id. id. id.
26. Préau couvert.
27. Cour.
28. Galerie couverte.

École élémentaire

29. 1.re classe élémentaire pour 100 élèves.
30. 2.e classe élémentaire pour 60 élèves.
31. Préau couvert.
32. Lieux d'aisances.
33. Cour
34. Passage.

Salle d'asile.

35. Salle d'asile.
36. Préau couvert.
37. Parloir.
38. Escalier.
39. Cabinet du surveillant.
40. Passage.
41. Lieux d'aisances.
42. Cour.
43. Citerne.
44. Cuisine du Directeur.
45. Vestibule.
46. Salle à manger.
47. Cabinet du Directeur.
48. Office.
49. Escalier.
50. Passage.
51. Cour.
52. Buanderie.
53. Annexe.
54. Cuisine de l'école normale.
55. Office.
56. id.
57. Garde manger.

Services généraux.

58. Vestibule.
59. Escalier.
60. Dégagem.t
61. Lieux d'aisances.
62. Petite cour.
63. Passage.
64. Porche.
65. Jardin botanique.
66. Dégagem.t
67. Bûchers.
68. Escalier.
69. Magasin.
70. Lieux d'aisances.
71. Escalier
72. Chambre du Concierge.
73. Cuisine.
74. Vestibule d'entrée.

Nota: Tous les murs teintés en noir indiquent les construct.ons existantes conservées
2° Les murs avec hachures indiquent les constructions projetées.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

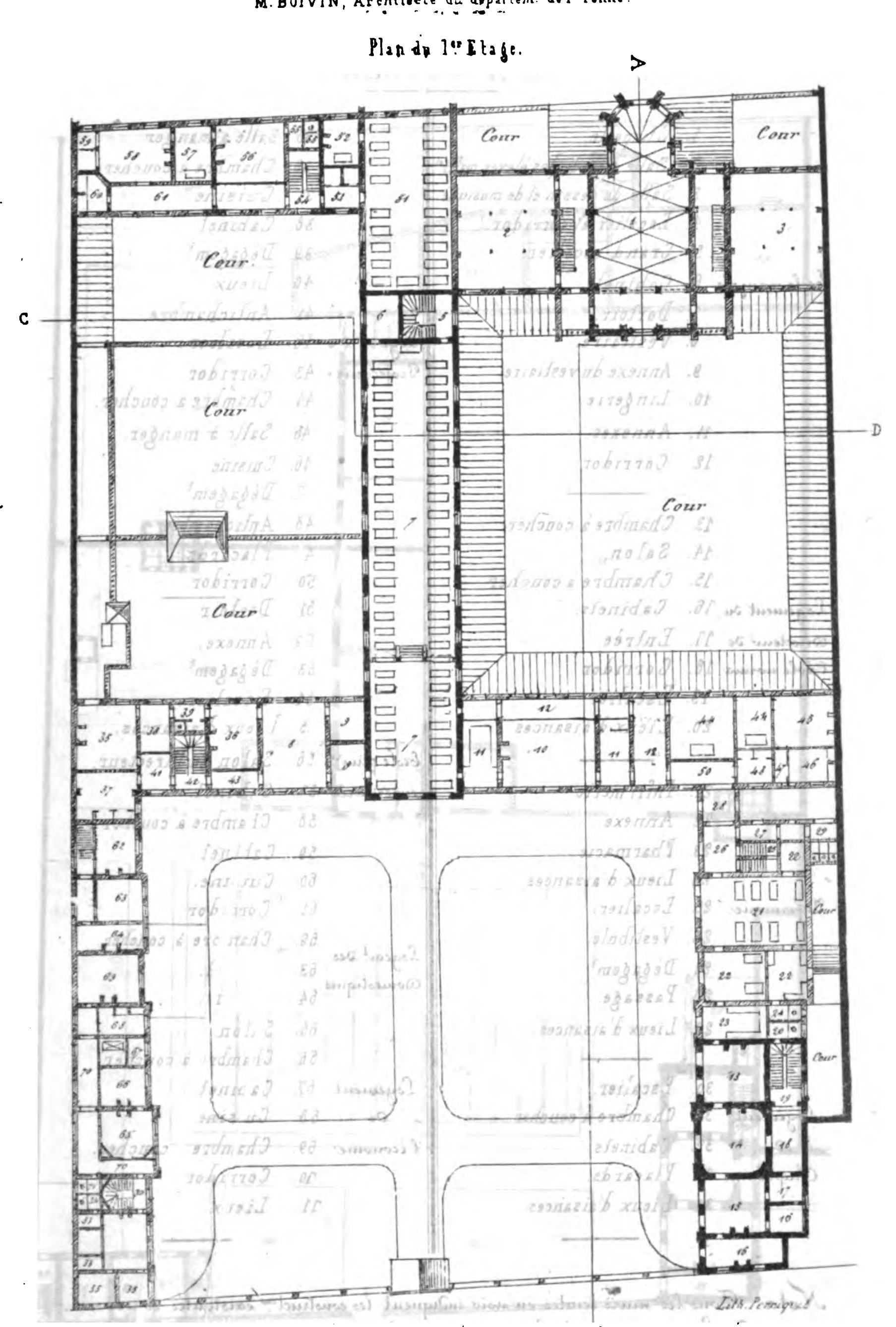
Projet complémentaire de l'École normale

Rédigé sur le Programme de M. Badin, ancien Directeur

par

M. BOIVIN, Architecte du départemt de l'Yonne.

Plan du 1er Étage.



L'échelle est à 0m 015 p. m.

Place St Germain.

ÉCOLE NORMALE.

LÉGENDE

du 1.er Étage.

École normale.

1. Chapelle.
2. Salle d'étude des élèves maîtr.es
3. Salle de dessin et de musique.
4. Escalier et corridor.
5. Grand escalier.
6. Cabinet.
7. Dortoir.
8. Vestiaire.
9. Annexe du vestiaire.
10. Lingerie.
11. Annexes.
12. Corridor.

Logement du Directeur de l'école norm.le

13. Chambre à coucher.
14. Salon.
15. Chambre à coucher.
16. Cabinets.
17. Entrée.
18. Corridor.
19. Escalier.
20. Lieux d'aisances.

Infirmerie.

21. Infirmerie.
22. Annexe.
23. Pharmacie.
24. Lieux d'aisances.
25. Escalier.
26. Vestibule.
27. Dégagem.t
28. Passage.
29. Lieux d'aisances.

Logement du Chapelain.

30. Escalier.
31. Chambre à coucher.
32. Cabinets.
33. Placards.
34. Lieux d'aisances.

Logem.t des Professeurs

35. Salle à manger.
36. Chambre à coucher.
37. Cuisine.
38. Cabinet.
39. Dégagem.t
40. Lieux.
41. Antichambre.
42. Escalier.
43. Corridor.
44. Chambre à coucher.
45. Salle à manger.
46. Cuisine.
47. Dégagem.t
48. Antichambre.
49. Placards.
50. Corridor.

École prim.re supérieure

51. Dortoir.
52. Annexe.
53. Dégagem.t
54. Escalier.
55. Lieux d'aisances.
56. Salon du Directeur.
57. Cabinet.
58. Chambre à coucher.
59. Cabinet.
60. Cuisine.
61. Corridor.

Logem.t des Domestiques

62. Chambre à coucher.
63. id.
64. id.

Logement de l'économe

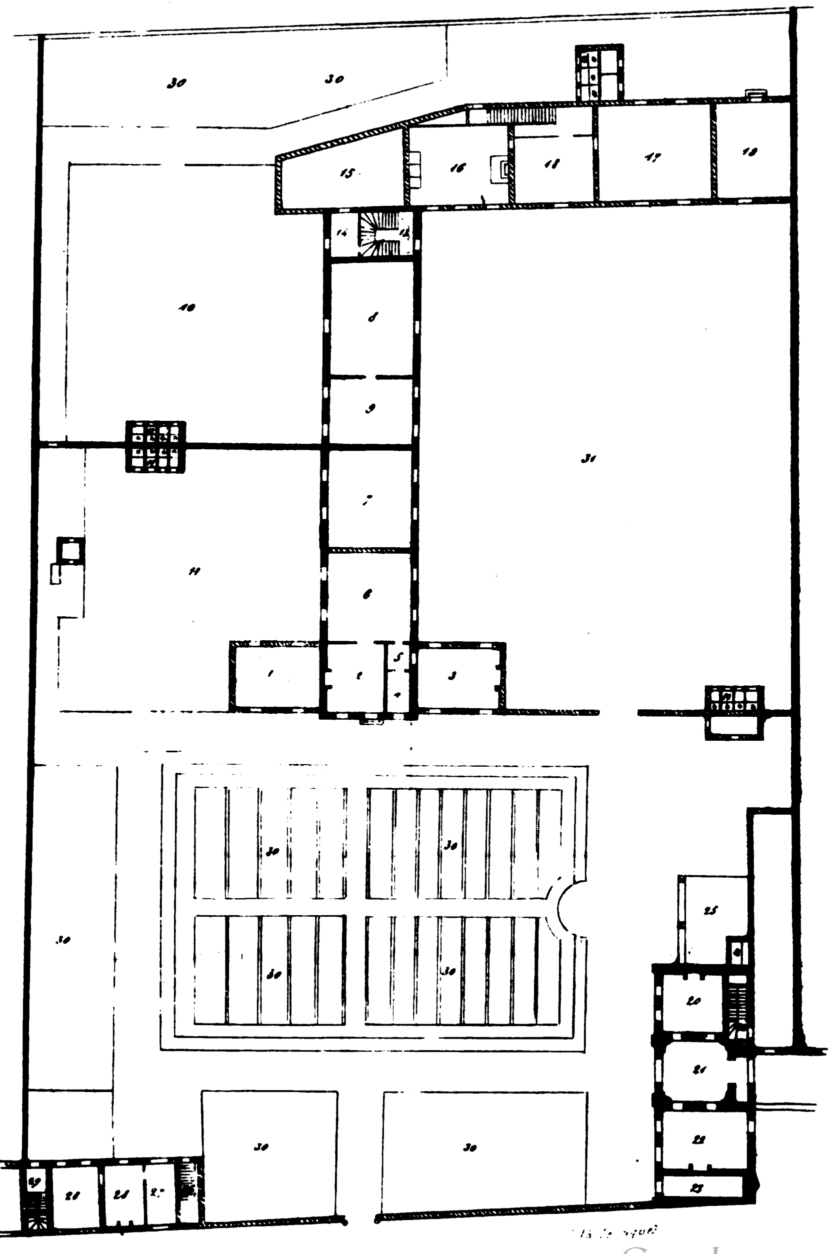
65. Salon.
66. Chambre à coucher.
67. Cabinet.
68. Cuisine.
69. Chambre à coucher.
70. Corridor.
71. Lieux.

Nota: Tous les murs teintés en noir indiquent les construct.ons existantes conservées.
2°. Les murs avec hachures indiquent les constructions projetées.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

ÉCOLE NORMALE.

Plan de l'Etat actuel.



ÉCOLE NORMALE.

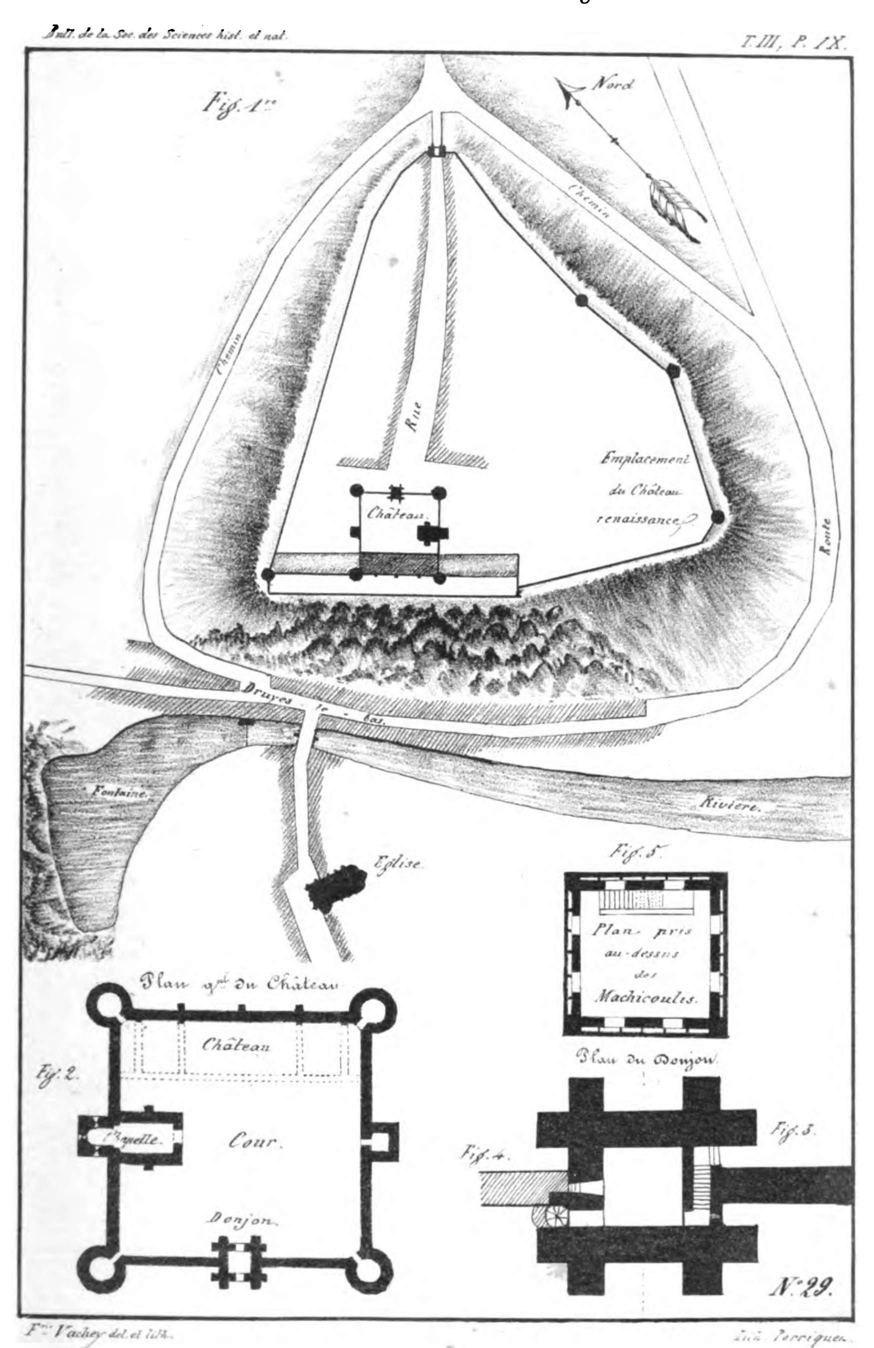
LÉGENDE.

de l'État actuel.

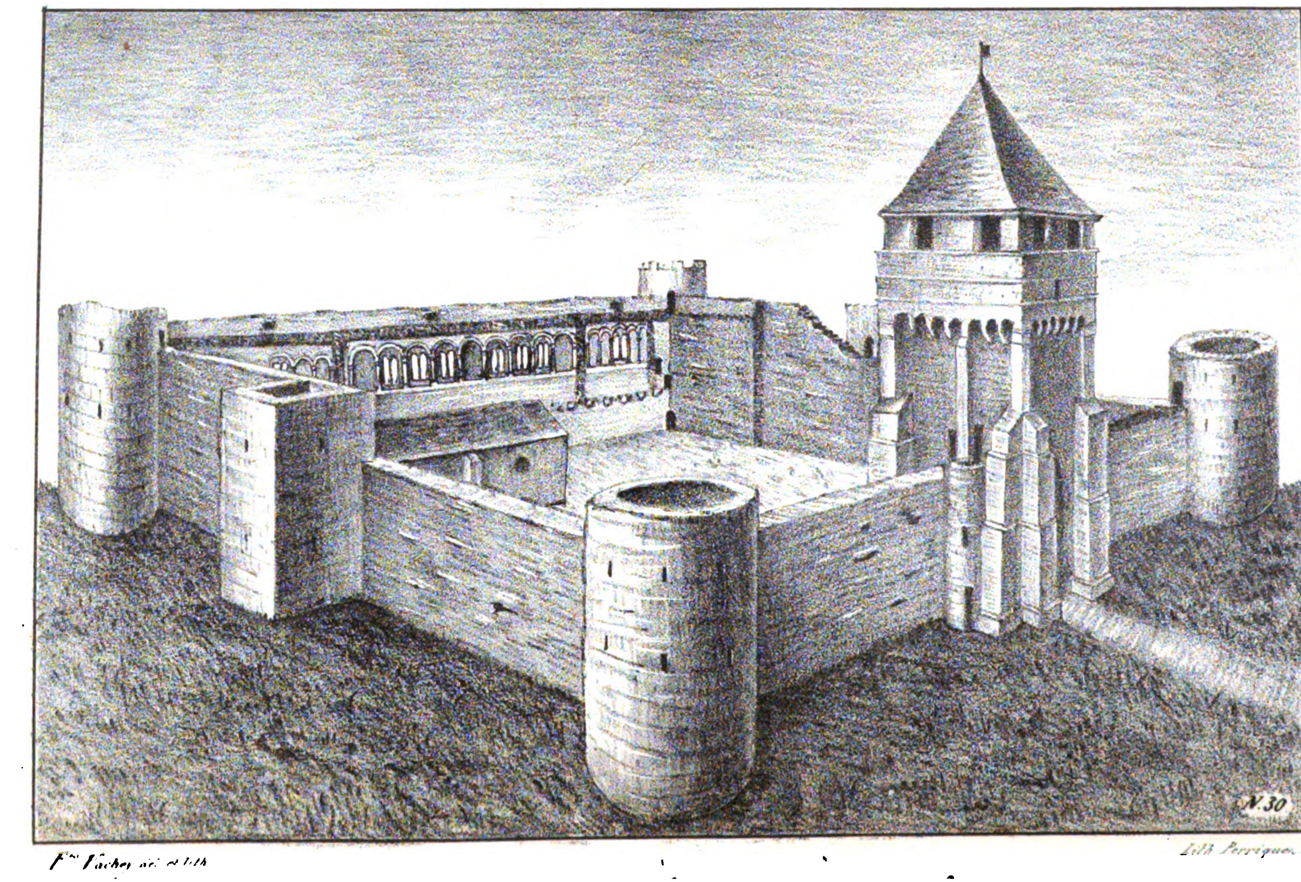
1. École primaire supérieure.
2. Bibliothèque.
3. Cuisine de l'école normale.
4. Annexe de la cuisine.
5. Dégagement.
6. Réfectoire.
7. École élémentaire.
8. École d'asile.
9. Préau de la dite.
10. Cour de l'école d'asile.
11. Cour de l'école primaire.
12. Lieux d'aisances.
13. Escalier conduis.t au dortoir.
14. Passage.
15. Bûcher.
16. Oratoire.
17. Salle d'étude des élèves-maîtres.
18. Amphithéâtre.
19. Préau.
20. Buanderie.
21. Vestibule.
22. Lingerie.
23. Fruitier.
24. Escalier conduisant au logem.t du Directeur.
25. Hangar.
26. Escalier de cave.
27. Entrée de l'école normale.
28. Logement du concierge.
29. Escalier conduisant au logem.t de l'économe.
30. Jardins
31. Préau des élèves-maîtres.

Nota: Les hachures indiquent les murs à démolir.

Château-fort de Druyes.



Vue perspective des Ruines du Château de Druyes.

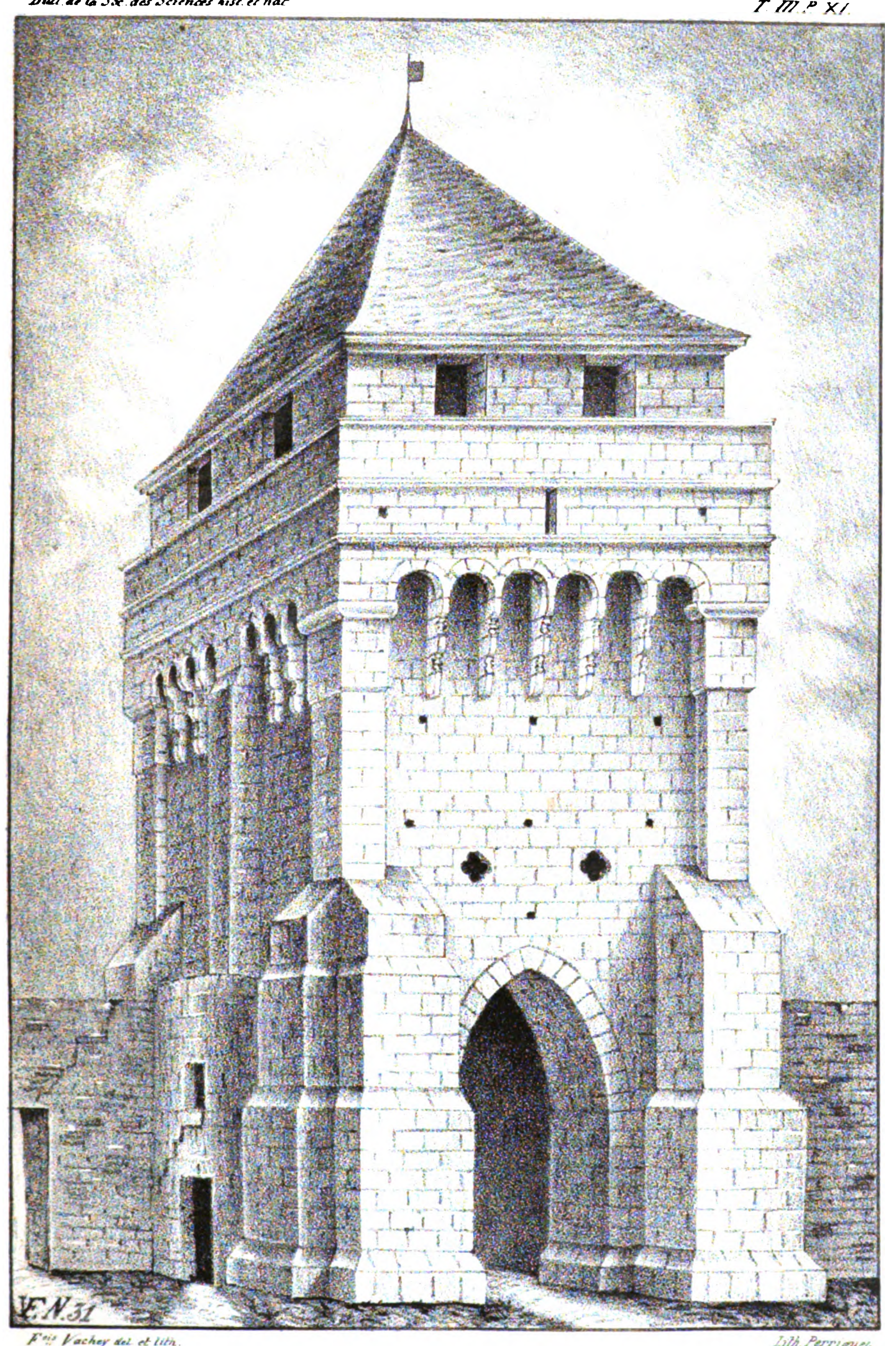


Fr. Vachey del. et lith.

Lith. Perriquet.

Château-fort de Druyes.

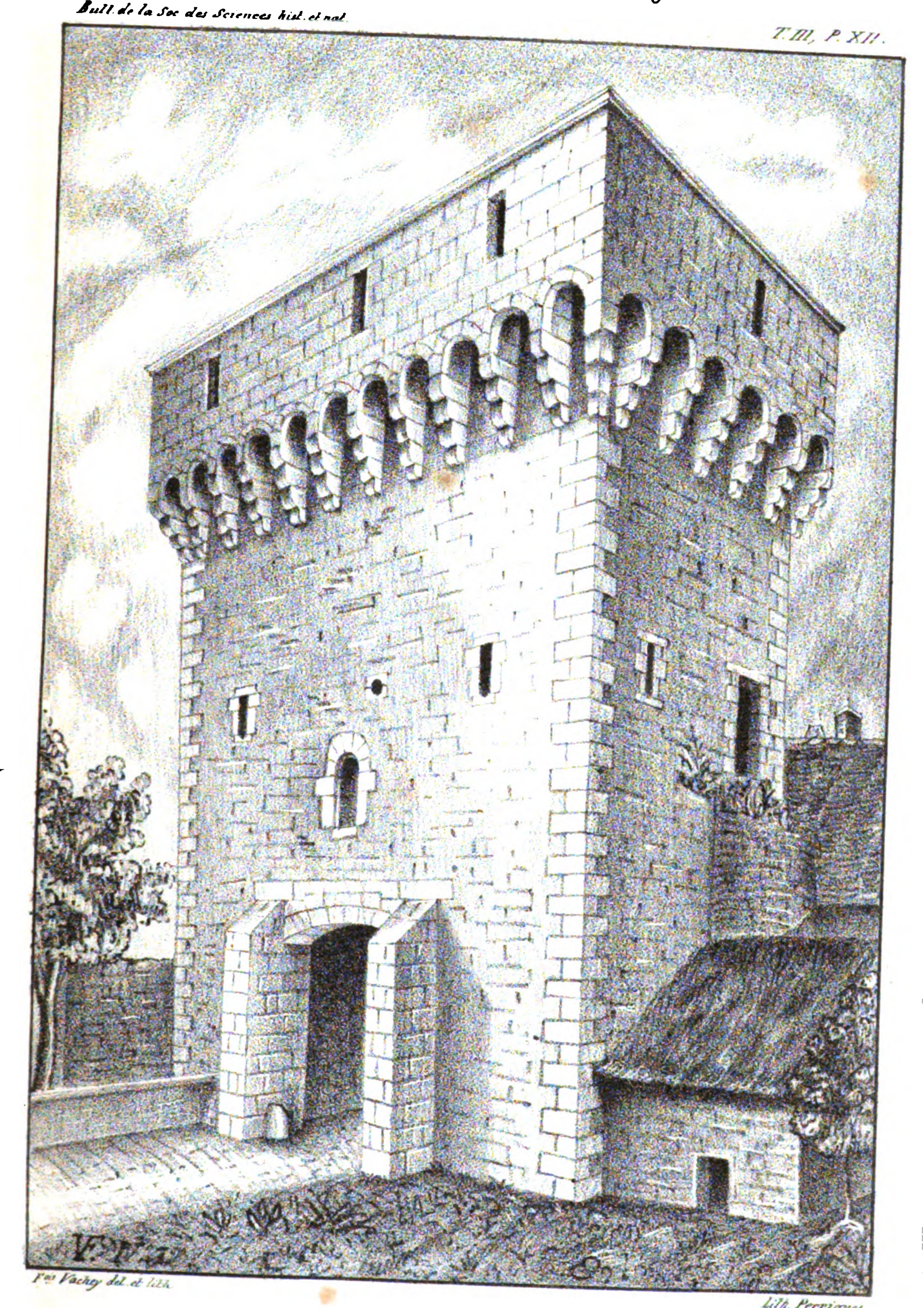
Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat.



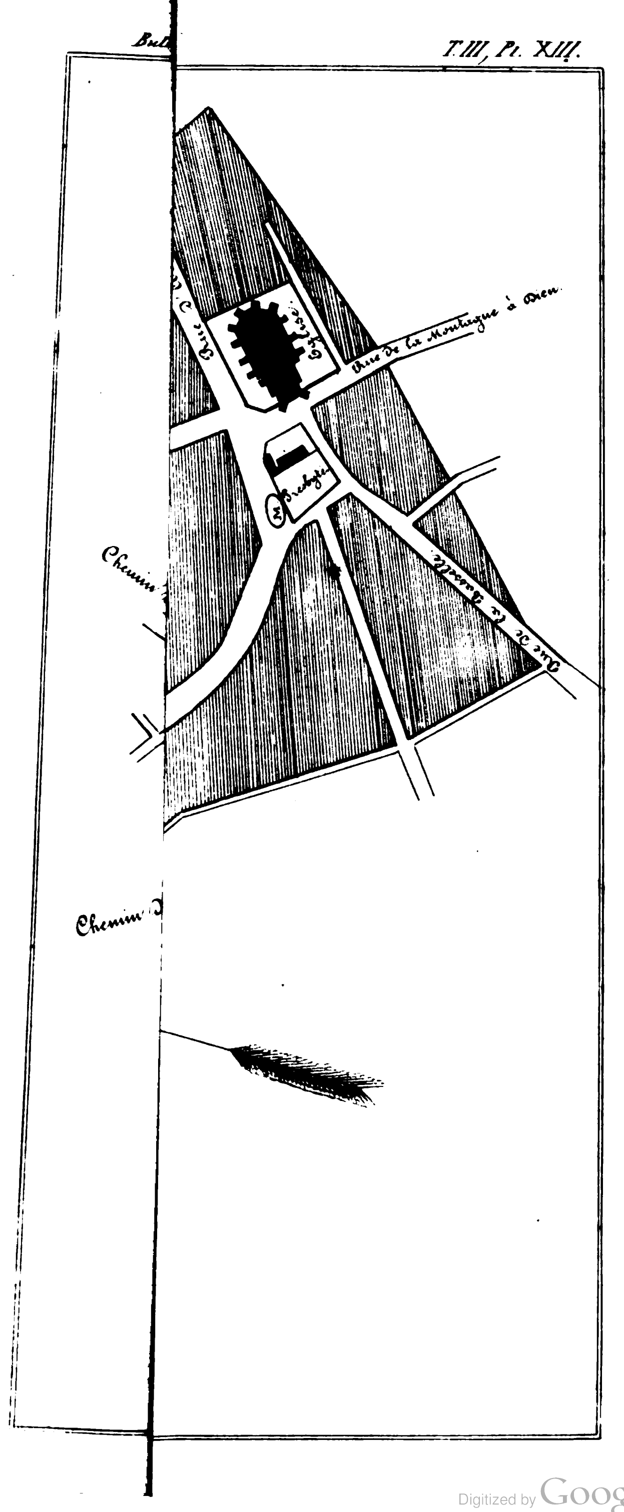
Fois Vachey del. et lith. Lith. Perriquet.

Vue du Donjon, formant l'entrée du Château.

Château-fort de Druyes.

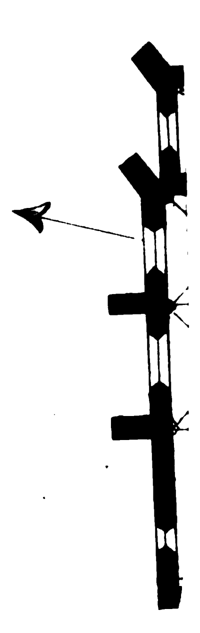


Entrée de la Ville.


Rue de la Montagne à Dieu
Eglise
Chemin
Chemin

Bull. de la Soc. des Sciences hist. et

Plan
de l'Eglise
du Mont-Saint-Sulpic







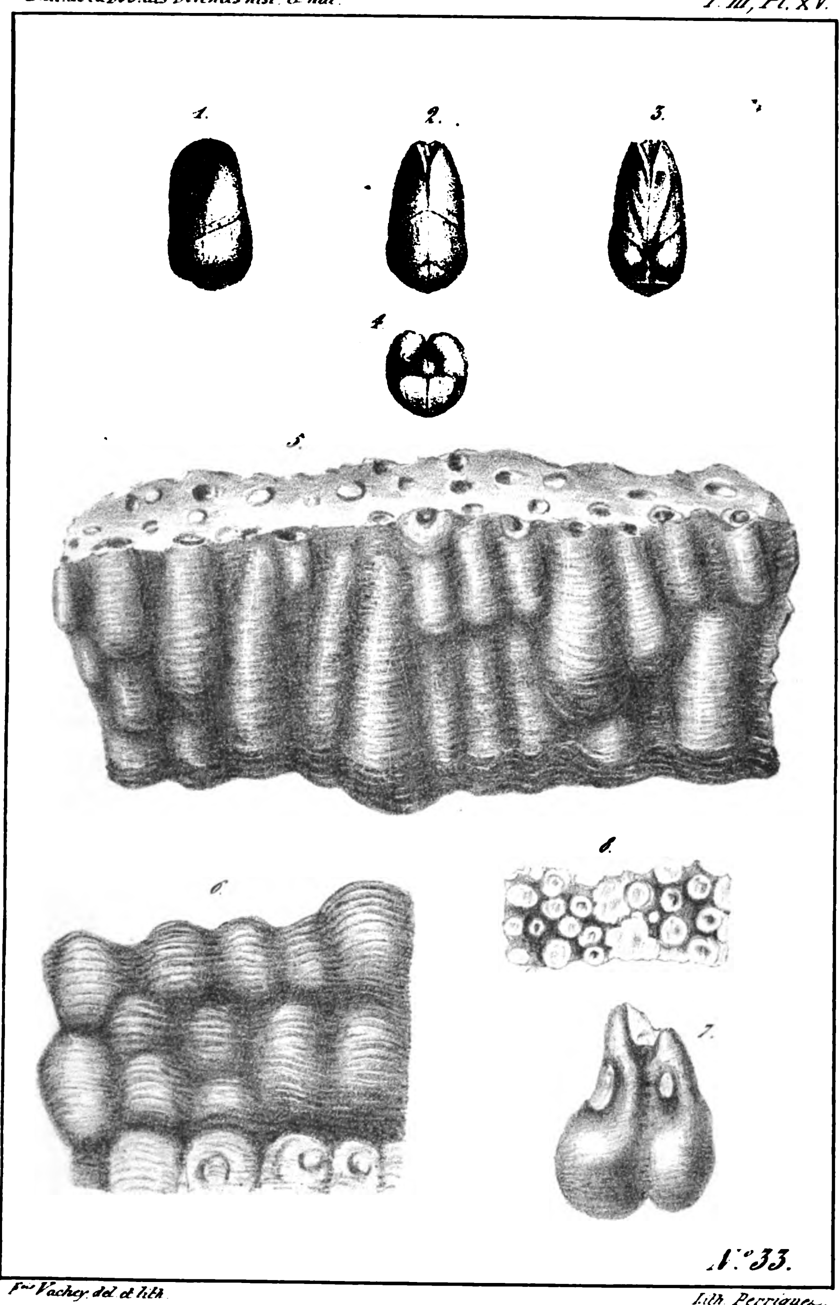


1. Abside et Maitr

2. Enceinte du Sa

N.° 33.

Lith. Perriquet.



Fois Vachey del. et lith. Lith. Perriquet.

1.-8. Pholas icaunensis, cot.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

de l'Yonne.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu avis que, pour cette année, il ne sera donné aucune suite à la demande de secours que la Société avait adressée au Ministre de l'Intérieur.

La Société des Antiquaires de France ayant proposé l'échange de ses publications et ayant envoyé un volume de Mémoires et les Annuaires de 1848 et 1849, il est décidé que le Bulletin lui sera envoyé.

Admission de Membres.—M. Alexandre Zambkoski, préparateur de physique au Collége d'Auxerre, présenté par MM. Villiers, Foucard et Quantin, est admis en qualité de Membre libre.

M. Bonnard, entomologiste à Calais, présenté par MM. Déy, Villiers et Quantin, est admis comme Membre correspondant.

M. le Président annonce trois nouvelles présentations de Membres titulaires.

Communications. — M. Quantin lit la première partie de la biographie de M. de Caylus, évêque d'Auxerre.

M. Déy communique des observations sur quelques espèces de Lyciet.

La séance est levée.

SEANCE DU 6 AOUT 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne avis de l'envoi fait par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Troyes, de son Bulletin.

Admission de Membres. — Sont admis à faire partie de la Société en qualité de Membres titulaires : MM. Martineau des Chesnez, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre, présenté par MM. Mondot de Lagorce et Dondenne ;

Peltier, maître interne à l'école normale, présenté par MM. Gallois et Poitou;

Deville, médecin à Villeneuve-l'Archevêque, présenté par MM. Déy et Courtaut.

Communications. — M. Quantin lit un Mémoire de feu M. Badin, Membre de la Société, sur les améliorations à apporter au régime des écoles normales et notamment à celle de l'Yonne.

La publication de ce Mémoire dans le Bulletin soulève quelques objections. M. Déy s'oppose à l'insertion.

Suivant lui, les sciences historiques et naturelles forment exclusivement le programme de la Société. Or, le travail de M. Badin

ne traitant d'aucune question d'histoire ou de science naturelle ne peut obtenir une place dans le Bulletin sans violation des statuts.

Ce travail est imprimé et, quoiqu'il soit possible de l'insérer au Bulletin à son ordre de pagination, il ne pourrait s'y placer sans inconvénient résultant de la disposition matérielle.

M. Leclerc estime que le travail de M. Badin, se rattachant à l'histoire de l'école normale et étant l'œuvre d'un Membre de la Société, peut trouver à juste titre sa place dans le Bulletin.

M. Déy soutient que le travail de M. Badin n'a rien actuellement d'historique, parce que le passé est le seul domaine de l'histoire et que l'objet des études de M. Badin n'a de but et d'intérêt que pour l'avenir.

Il engage la Société à se prémunir contre un précédent qui ouvrirait en quelque sorte son Bulletin à toutes les élucubrations posthumes de ses Membres et donnerait à tous le droit de critiquer leurs travaux et d'entretenir une polémique étrangère au but qu'elle se propose.

M. Robineau-Desvoidy, pour terminer cet incident, propose de publier le Mémoire à part, et de l'annexer au Bulletin. Cet amendement, auquel M. Déy déclare se rattacher, dans le cas où ses observations ne seront point accueillies, est lui-même rejeté par la Société qui décide que le Mémoire sera publié dans le corps de son Bulletin.

M. le docteur Robineau-Desvoidy lit une note sur une statuette de Vénus anadyomène trouvée dans le grand ferrier de Mézilles. Il donne ensuite lecture de la première partie de ses recherches sur l'ancien diocèse d'Auxerre. Il ne s'agit dans ce

travail que des études étymologiques sur les noms des rivières et des ruisseaux de ce pays.

La séance est levée.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1849.

PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN, SUPPLÉANT LE PRÉSIDENT ABSENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Paul Mérat, correspondant, adresse un Mémoire sur l'organisation de la réserve militaire.

M. le Président annonce la présentation d'un Membre correspondant.

M. Déy fait part d'une proposition ayant pour but d'organiser des excursions scientifiques dans le département, la Société comprenant toute l'utilité de ce projet décide qu'il sera examiné et qu'une Commission sera nommée à l'effet d'élaborer le programme d'une première excursion.

Communications. — M. Laureau lit, pour M. Cornat, la fin des Recherches sur le Mont-Saint-Sulpice.

M. Cotteau communique la suite de ses études sur les Echinides.

M. Quantin lit le commencement d'un Mémoire sur les anciens archevêques de Sens, considérés sous le rapport féodal; et ensuite une note sur les ruines du château de Bétry près Vermenton.

La séance est levée.



Géologie.

ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

PREMIÈRE PARTIE.

TERRAIN JURASSIQUE.

III.

ÉTAGE DE LA GRANDE OOLITE.

(*Étage bathonien*).

L'étage de la grande oolite auquel M. d'Orbigny a donné le nom géographique d'étage bathonien, forme, dans le département de l'Yonne, une large bande qui s'appuye sur les calcaires de l'oolite inférieure et vient disparaître sous les premières couches oxfordiennes. Cet étage se subdivise en trois assises parfaitement distinctes et par leurs caractères minéralogiques, et par les corps organisés qu'elles renferment : l'assise inférieure qui paraît correspondre au fuller's earth, l'assise moyenne

(1) Voy. le *Bulletin* de la Société des sciences hist. et nat. de l'Yonne, t. II, p. 233, t. II, p. 569, t. III, p. 103.

qui représente la grande oolite, et l'assise supérieure qu'on peut regarder comme l'équivalent, dans nos contrées, du corn-brash, du forest-marble et du bradford-clay des Anglais.

Assise inférieure. — Cette assise que M. Lacordaire avait appelée calcaire à bucardes, que M. de Bonnard, inspecteur divisionnaire au corps des mines, avait désignée sous le nom de calcaire blanc, jaunâtre, marneux (1), et pour laquelle M. Lajoie avait proposé plus tard le nom de calcaire à pholadomyes (2), avait été, dès 1829, considérée par M. Elie de Beaumont comme représentant, en Bourgogne, le fuller's-earth des Anglais (3). L'examen des fossiles est venu depuis confirmer l'opinion de l'illustre géologue et ne laisse aucun doute sinon sur l'idendité, du moins sur l'analogie et le synchronisme qui existent entre cette assise inférieure de l'étage bathonien et le fuller's-earth (4).

Dans le département de l'Yonne ainsi que dans la Nièvre où j'ai été à même de l'observer, cette assise présente une grande uniformité de caractères. Elle se compose, à la partie inférieure, d'un calcaire compacte, marneux, tendre et disposé en bancs assez épais. Près de la surface du sol, ces bancs se délitent en minces plaquettes, et on les exploite, sous le nom de laves, pour la toiture des maisons. Au fur et à mesure qu'on se rapproche de la partie supérieure de cette assise, les bancs calcaires sont moins épais, la nature de la roche est plus argileuse; elle prend un aspect presque schisteux et au contact de l'air elle

(1) De Bonnard, *Notice géologique sur quelques parties de la Bourgogne*, p. 63 et suiv., 1825.

(2) Lajoie, *Note pour essayer de fixer la position du calcaire à pholadomyes de Bourgogne*, Bull. de la Soc. géol. de France, 2e série, t. II, p. 74, 1839.

(3) Elie de Beaumont, *Note sur l'uniformité qui règne dans la constitution de la ceinture jurassique du grand bassin géologique qui comprend Londres et Paris*, Ann. des sc. nat., 1° série, t. XVII, p. 254, 1829.

(4) J'ai reçu d'Angleterre une suite de fossiles provenant du fuller's-earth de Bath; presque toutes ces espèces se trouvent à Vézelay.

s'exfolie très-facilement. Les argiles et les calcaires offrent une couleur assez uniforme, le plus souvent blanche et jaunâtre, comme l'indique la dénomination que lui a donnée M. de Bonnard; quelquefois cependant les bancs inférieurs présentent des parties bleuâtres plus ou moins foncées. Les fossiles sont assez rares dans les premières couches calcaires; on n'y rencontre guère que quelques ammonites, des pinnes et des moules; mais à la partie supérieure, ils sont beaucoup plus nombreux. Les genres qui s'y sont développés avec le plus de profusion caractérisent de nos jours les stations vaseuses. Ce sont des pholadomyes, des myes, des lutraires, des bucardes, des isocardes; la pholadomya Vezelayi et pholadomya murchisoni sont surtout très-abondantes. Lorsque la couche qui les renferme est sur place, on les rencontre le plus souvent dans la position même ou elles ont vécu, légèrement inclinées, le tube en haut. Aux genres dont je viens de parler se joignent des ammonites, des nautiles, des huîtres, des moules, des arches, des trigonies, des tellines, etc. Ainsi que l'a fait remarquer M. Lajoie, les bivalves prédominent; les gastéropodes, les échinodermes et les polypiers n'offrent que de très-rares représentants.

Cette assise forme, dans le département, un point de repère toujours facile à reconnaître. Sur le flanc des montagnes qui séparent Avallon de Vézelay elle s'étend en pentes très-douces et contraste avec les couches essentiellement calcaires de la grande oolite proprement dite qui viennent au-dessus et qui de loin se distinguent à leurs brusques escarpements. Sermizelles, Blannay, Vézelay et Chamoux, sont d'excellentes localités pour l'étude de ce terrain. Il acquiert à Vézelay un grand développement et constitue les deux tiers de la butte sur laquelle s'élève la ville. A un kilomètre environ de Vézelay, une tranchée laisse voir le passage de cette assise inférieure à la grande oolite; la stratification des couches est concordante, et dans cette localité, la transition de l'une à l'autre s'opère presque insensiblement.

Assise moyenne. — Observée tout d'abord aux environs de Bath, en Angleterre, où elle a reçu le nom de grande oolite (great oolit), cette

assise a été successivement reconnue dans la Normandie (1), dans la Meuse (2), dans la Haute-Saône (3), dans le sud-ouest de la France(4), dans les Deux-Sèvres (5). Au milieu de la ceinture jurassique qui entoure le bassin de Londres et de Paris, elle forme une large bande remarquable par la constance de ses caractères. C'est, presque partout, une roche essentiellement calcaire, fortement oolitique, disposée en bancs très-épais et qui fournit de beaux matériaux de construction.

La grande oolite atteint, dans le département de l'Yonne, une puissance assez considérable. Elle se compose ordinairement, à la partie inférieure, d'un calcaire peu résistant, d'apparence schisteuse et qui passe assez rapidement à un calcaire plus compacte ; la roche constitue alors des bancs très-épais ; sa couleur est grisâtre et quelquefois bleue, sa cassure terreuse et sa texture finement oolitique.

Malgré sa puissance, cette assise ne renferme qu'un très-petit nombre de fossiles. Les bancs les plus épais n'en contiennent presque jamais ; cependant, à la partie supérieure, on rencontre parfois des térébratules, des pholadomyes, quelques polypiers et des tiges d'apiocrinites ; je n'y ai trouvé jusqu'ici aucune trace d'échinides.

La grande oolite traverse de l'est à l'ouest la partie sud du département. C'est dans cette couche que s'ouvrent les belles carrières de Pisy, de Thisy, de Talcy, de Coutarnoux, d'Avrigny et d'Andryes.

Cette assise, comme tout l'étage dont elle fait partie, s'incline très-légèrement vers le nord ; aussi dans certaines localités recouvre-t-elle

(1) De la Bêche, Géol. trans., t. I, 1822. — De Caumont. *Essai sur la géologie topographique du Calvados*, 1828.

(2) Boblaye, *Mémoire sur la formation jurassique dans le nord de la France*, Ann. des sc. nat., 1re série, t. XVII, p. 58, 1329.

(3) Thirria, *Statistique de la Haute-Saône*, p. 281, 1833.

(4) Dufresnoy, Ann. des Mines, t. V, 1829.

(5) Bull. de la Soc. géol. de France, 1re série, t. VI. p. 620, 1843.

un très-grand espace de terrain. L'étage bathonien constitue presque à lui seul les douze kilomètres qui séparent Vézelay de Châtel-Censoir; seulement à Vézelay, c'est la grande oolite qui forme le sommet des montagnes, tandis qu'à Châtel-Censoir, elle ne se trouve plus qu'au fond des vallées.

ASSISE SUPÉRIEURE. — Au-dessus de cette assise et s'y liant intimement, existent plusieurs bancs argileux et calcaires où les corps organisés abondent. Ces couches, comme je l'ai déjà dit, correspondent probablement, dans nos contrées, au cornbrash, au forest-marble, au bradfort-clay des Anglais; mais, bien que déposées à la même époque, elles sont loin de les représenter exactement; il y a seulement synchronisme, mais non identité parfaite.

Cette dernière assise offre une grande variété dans ses caractères minéralogiques. Quelquefois c'est une argile grise dont l'épaisseur est très-minime et qui, par son aspect et sa couleur, présente une grande ressemblance avec les argiles des assises inférieures; à Saint-Moré où j'ai observé cette petite couche argileuse, j'y ai recueilli en abondance de petites térébratules lisses (terebratula digona?), des échinides (nucleolites clunicularis) et quelques polypiers. Le plus souvent c'est un calcaire jaunâtre, oolitique, qui se délite facilement et contient un nombre considérable de débris de coquilles, d'échinodermes et surtout de polypiers. Dans certaines localités les corps organisés que ce calcaire empâte sont mieux conservés et l'on reconnaît de grandes huîtres plates, des peignes, des térébratules, quelques ammonites et des polypiers appartenant aux genres eschara, ceriopora, astrea. Tantôt ces bancs calcaires sont entièrement rempli de térébratules (terebratula tetraedra); tantôt ce sont des avicules qui dominent presque exclusivement. Aux environs de Noyers, les couches calcaires qui se trouvent immédiatement au-dessus de la grande oolite présentent une très-grande dureté; la présence du fer leur donne une teinte rubigineuse; elles sont susceptibles de recevoir un beau poli et pendant quelque temps on les a exploitées comme marbre. Ces bancs ont

été observés non-seulement à Noyers, mais à Châtel-Gérard, à Fulvy, à Lucy-le-Bois.

Parfois la partie supérieure de cette assise, celle qui se trouve en contact avec les premières couches oxfordiennes, est très-oolitique, disposée en bancs assez épais, et ne contient aucune trace de fossiles.

Des émissions siliceuses très-abondantes ont eu lieu pendant le dépôt de ces couches si variées et le plus souvent elles en ont été fortement imprégnées. Ces calcaires siliceux ne se présentent pas toujours sous le même aspect. Tantôt ils forment des nodules, des rognons isolés au milieu de la roche qui les entoure; tantôt ils s'étendent en couches horizontales et constituent des plaquettes plus ou moins épaisses. C'est surtout dans les couches pénétrées par la silice que les échinodermes abondent. Les genres ophiura et asterias dont on rencontre si rarement les débris à l'état fossile apparaissent pour la première fois mêlés à de nombreuses espèces d'échinides.

La puissance de cette assise est très-variable. Les différentes couches dont je viens de parler et dont il est bien difficile de saisir la superposition, sur certains points se trouvent réunies, tandis que sur d'autres elles manquent en partie. Quelle que soit du reste l'épaisseur de cette assise supérieure, elle couronne toujours les escarpements de la grande oolite; elle forme, comme elle, une bande plus ou moins large qui, en passant par Châtel-Gérard, Noyers, Saint-Moré, Montillot, Châtel-Censoir, traverse le département de l'est à l'ouest et plonge sous les couches de l'étage oxfordien.

Échinides de l'étage bathonien.

Hemicidaris icaunensis, Cot.

Pl. 3, fig. 1-5.

Testâ, hemisphericâ, inflatâ, subdepressâ. Tuberculis maximis in areis interambulacrariis, minimis in areis ambulacrariis. Ambulacris angustis, subundulatis. — Ore magno, decies inciso.

Dimensions. — Hauteur, 20 millimètres; diamètre transversal, 30 millimètres.

Cette espèce est hémisphérique, renflée et cependant beaucoup plus large que haute. Les aires interambulacraires sont garnies de deux rangées de gros tubercules; chaque rangée est composée de six à sept tubercules plus développés vers le pourtour du test qu'à la partie inférieure ou aux approches de l'ouverture buccale. Les tubercules s'élèvent au milieu d'une zone lisse, sensiblement déprimée, et qu'entoure un cercle de granules distinctes et espacées; les granules sont peu nombreuses et souvent les tubercules se touchent par la base. Les aires ambulacraires sont étroites, peu flexueuses et garnies, sur presque toute leur étendue d'une double rangée de petits tubercules partout très-peu apparents et cependant un peu plus gros à la base qu'à la partie supérieure, sans que, cependant, la différence soit très-sensible. La bouche est grande et profondément échancrée.

Rapports et différences. — L'hemicidaris icaunensis offre par l'ensemble de ses caractères beaucoup de ressemblance avec l'hemicidaris crenularis ; mais il s'en distingue par ses tubercules interambulacraires moins proéminents, par ses aires ambulacraires moins flexueuses et garnies à la base de tubercules beaucoup plus petits. Ce dernier caractère le rapproche un peu de l'hemicidaris thurmani, Ag. dont cependant la forme est beaucoup plus aplatie, les ambulacres plus flexueux et les tubercules moins nombreux.

Localité. — Cette espèce est très-rare. Je l'ai recueillie à Châtel-Censoir dans l'assise supérieure de l'étage bathonien. M. Rathier a rencontré dans le forest-marble de Châtel-Gérard, un moule intérieur siliceux très-voisin de l'hemicidaris crenularis, mais que cependant je crois devoir rapporter à l'hemicidaris icaunensis.

Explication des figures.

Pl. 3 fig. 1. —	Hemicidaris icaunensis,	vu de coté, de ma collect.
fig. 2. —	le même	vu sur la face supérieure.
fig. 3. —	le même	vu sur la face inférieure.

fig. 4. — Détail grossi (aires interambulacraires).
fig. 5. — Détail grossi (aires ambulacraires).

ACROSALENIA SPINOSA, Agass.

Pl. 3 fig. 6-11.

Syn. Acrosalenia spinosa, Agass. — Agassiz, *Catalogus systematicus ectyporum Echinodermatum fossilium*, p. 9, 1840.
Acrosalenia lævis, Agass. — Agassiz, *Catalogus systematicus ectyporum Echinodermatum fossilium*, p. 9, 1840.
Acrosalenia spinosa, Agass. — Agassiz, *Echinides de la Suisse*, 2e partie p. 39, pl. 18, fig. 1-5, 1840.
— — — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides*, Ann. des Sc. nat., 3e partie, tome VI, p. 343, 1846.

Testâ circulari, subdepressâ. Tuberculis principalibus magnis in areis interambulacrariis, minoribus in areis ambulacrariis. Disco ovariali maximo. Ore amplo, leviter inciso.

Nucleo depresso, subpentagonali.

DIMENSIONS.—Hauteur, 6 à 9 millimètres; diamètre transversal, 10 à 15 millimètres.

Var. major (moule intérieur). Hauteur, 11 millimètres; diamètre transversal, 23 millimètres.

Facilement reconnaissable à sa forme subcirculaire et déprimée, cette espèce est très-variable dans sa taille; quelques exemplaires n'ont que 10 millimètres de diamètre; d'autres atteignent jusqu'à 23; j'ai cru devoir cependant les réunir à une même espèce, parce que tous présentent des caractères communs. Les aires interambulacraires sont ornées d'une double rangée de tubercules principaux; ces tubercules de médiocre grosseur à la partie inférieure, deviennent très-volumineux vers le pourtour du test, puis diminuent brusquement à la partie supérieure et sont très-petits aux approches de l'appareil oviducal; tous sont crénelés et perforés; l'espace lisse qui entoure les plus gros est elliptique et déprimé. Les granules intermédiaires très-abondantes sur la face supérieure sont fines et serrées. Les aires

ambulacraires sont droites et légèrement renflées; elles sont garnies d'une double rangée de petits tubercules également crénelés et perforés et dont la base est bordée de très-fines granules. L'appareil oviducal dans la forme duquel réside le caractère générique qui distingue les acrosalenies, est grand et pentagonal; dans les échantillons que je possède, cet organe est mal conservé et le pourtour seul est parfaitement distinct (1). La bouche est grande et médiocrement entaillée.

Rapports et différences. — L'acrosalenia spinosa se distingue de ses congénères par la taille de ses tubercules interambulacraires, très-volumineux sur le pourtour du test et qui diminuent brusquement à la partie supérieure. Elle s'en distingue également par le renflement des aires ambulacraires, caractère qui détermine cette forme pentagonale si sensible dans le moule intérieur.

Localité. — L'acrosalenia spinosa est abondante dans l'assise supérieure de l'étage bathonien; je l'ai recueillie aux environs de Châtel-Censoir, tantôt avec son test et tantôt à l'état de moule siliceux. M. Rathier en a découvert plusieurs échantillons à Châtel-Gérard.

Histoire. — Décrite et figurée pour la première fois par M. Agassiz dans ses Echinides fossiles de la Suisse, l'acrosalenia spinosa a été de nouveau mentionnée dans le Catalogue raisonné des Echinides; dans ce dernier travail, M. Agassiz a réuni à cette espèce l'acrosalenia lævis, à titre de variété.

Explication des figures.

Pl. III fig. 6.— Acrosalenia spinosa, vu de côté, de ma collec.
fig. 7.— la même vu sur la face supérieure.
fig. 8.— la même vu sur la face inférieure.
fig. 9.— Détail grossi.
fig. 10.— Var. minor, vue sur la face inférieure, de ma collec.
fig. 11.— Var. major, vue sur la face sup., de ma collection.

(1) M. Agassiz a décrit avec beaucoup de détail l'appareil oviducal de l'acrosalenia spinosa, Agass. — Voy. Echinides de la Suisse. IIe partie, p. 89.

ECHINUS VACHEYI, Cot.

Pl. 3, fig. 12-16.

Testâ parvâ, levissimè pentagonali, infernè planâ, supernè subinflatâ. Tuberculis principalibus parvis, æqualibus in areis interambulacrariis et ambulacrariis. Tuberculis secundariis passim sparsis. Poris ambulacrariis per tria paria valdè obliqua dispositis. Ore magno et decies inciso.

DIMENSIONS. — Hauteur, 8 millimètres 1/2; diamètre transversal, 14 millimètres.

La taille, la forme et le facies général de cette espèce la rapprochent beaucoup du genre polycyphus dans lequel j'avais cru tout d'abord devoir la placer, mais un examen plus attentif me l'a fait reporter dans le genre Echinus dont les polycyphus ne sont qu'un démembrement. Le caractère distinctif des polycyphus consiste dans l'homogénéité des tubercules qui recouvrent toute leur surface; or, ce caractère essentiel manquant dans notre espèce, elle redevenait un véritable échinus.

La forme générale de cette petite espèce est légèrement pentagonale, renflée en-dessus et plane en-dessous. Les tubercules principaux qui garnissent les aires interambulacraires sont de petite taille; indépendamment de deux rangées qui s'élèvent jusqu'au sommet on en compte plusieurs autres incomplètes, irrégulières et qui cessent à la partie supérieure. Les aires ambulacraires sont garnies de deux rangées de tubercules principaux qui s'étendent très-près des pores ambulacraires; ils sont plus serrés, plus nombreux et un peu moins gros que ceux des aires interambulacraires ; les uns et les autres sont plus apparents à la face inférieure. Les tubercules secondaires sont irrégulièrement disséminés à la surface du test. Aucun tubercule, et c'est là un caractère spécial au groupe des échinides proprement dits, ne porte trace de crénelure et de perforation. Les pores ambulacraires sont disposés par triples paires obliques. La bouche est grande et décagonale.

J'ai donné à cette espèce nouvelle le nom de notre collègue

M. Vachey qui me prête un si utile concours en dessinant les planches jointes à ce travail.

Rapports et différences. — L'échinus Vacheyi, par sa taille, par sa forme et par la disposition de ses tubercules, se distingue des autres espèces d'échinus.

Localité. — J'ai recueilli cette espèce à Montillot, dans les couches calcaires du forest-marble. Je n'en possède qu'un seul échantillon.

Explication des figures.

Pl. 3 fig. 12. — Echinus Vacheyi, vu de côté, de ma collec.
fig. 13. — le même vu sur la face supérieure.
fig. 14. — le même vu sur la face inférieure.
fig. 15. — Détail grossi (aires ambulacraires).
fig. 16. — Détail grossi (aires interambulacraires).

Echinus multigranularis, Cot.

Pl. 7, fig. 6-8.

Testâ, subpentagonali, supernè maximè inflatâ, conicâ, infernè planâ. Areis interambulacrariis latis, in medio depressis et supernè levibus, prœditis plurimis seriebus tuberculorum principalium. Areis ambulacrariis strictis, quatuor seriebus tuberculorum præditis. Seriebus tuberculorum irregulariter dispositis; tuberculis infernè majoribus. Ano subcirculari. Assulâ ovariali impari magnâ. Ore magno, decies et profundè inciso.

Dimensions. — Hauteur, 35 millimètres; diamètre transversal, 43 millimètres; largeur de l'ouverture buccale, 21 millimètres.

Cette espèce est visiblement subpentagonale; la face supérieure est conique et fortement renflée; la face inférieure est presque plane. Les aires interambulacraires présentent, sur le milieu de leur surface, une dépression qui est lisse à la partie supérieure; elles sont garnies de nombreuses séries de tubercules principaux assez irrégulièrement disposés; les rangées se réduisent à deux aux approches du sommet et

bordent parallèlement la dépression lisse qui occupe le milieu des aires. Les aires ambulacraires sont relativement très-étroites et garnies de quatre rangées de tubercules très-peu régulières. Tous ces tubercules principaux sont à peu près d'égale grosseur, à l'exception de ceux qui se développent à la partie inférieure et qui sont un peu plus volumineux; l'espace intermédiaire est rempli par de fines granules. Les pores ambulacraires sont disposés par triples paires, mais aux approches de l'ouverture buccale ils se multiplient, et la zone qu'ils occupent s'élargit considérablement. L'appareil oviducal est de médiocre grandeur; les plaques ovariales sont pentagonales, granuleuses et perforées; la plaque ovariale impaire, d'apparence spongieuse est beaucoup plus grande que les autres; les plaques interovariales sont très-petites. L'anus est subcirculaire. La bouche est très-grande et décagonale; les entailles sont profondes et disposées de manière à rendre le bord qui correspond aux aires ambulacraires très-grand et presque droit, tandis que celui qui correspond aux aires interambulacraires est petit et anguleux.

Rapports et différences. — Les espèces qui appartiennent au genre Echinus sont de tous les oursins les plus difficiles à distinguer. Les différences à l'aide desquelles on sépare les espèces consistent le plus souvent dans la forme générale, dans la disposition des tubercules; or, ces caractères, presque toujours variables suivant l'âge des individus, suivant la localité d'où ils proviennent, sont très-difficiles à saisir et sont de nature à entraîner dans plus d'une erreur. Au premier abord on serait tenté de réunir l'espèce qui nous occupe à l'échinus brigranularis, var. major (échinus intermedius, Ag.), dont elle se rapproche par l'uniformité de ses tubercules et par l'espace lisse qu'on remarque au milieu des aires interambulacraires; cependant de notables différences existent entre les deux espèces. L'échinus multigranularis est beaucoup plus renflé, beaucoup plus conique que l'échinus bigranularis. Comme l'indique le nom que je lui ai donné, il est recouvert d'un nombre de tubercules beaucoup plus considérable ;

on en compte huit ou dix rangées sur les aires interambulacraires et quatre sur les aires ambulacraires, tandis que l'echinus bigranularis n'en présente jamais que deux sur chacune des aires. Ces différences m'ont paru suffisantes pour constituer une espèce nouvelle.

Localité. — M. Rathier a recueilli cette espèce à Grimaux dans les couches supérieures de l'étage bathonien; elle y est très-rare.

Explication des figures.

Pl. VII. fig. 6. — Echinus multigranularis, vu de côté, de la collection de M. Rathier.
fig. 7. — le même vu sur la face supérieure.
fig. 8. — le même vu sur la face inférieure.

Holectypus raulini, Cot.
Pl. 4, fig. 1-3.

Nucleo maximè depresso, anticè rotundo, posticè subrostrato. Ano maximo. Ore parvo, decies inciso.

Dimensions. — Hauteur, 6 millimètres 1/2; diamètre antero postérieur, 17 millimètres; diamètre transversal, 16 millimètres 1/2.

L'holectypus Raulini est très-déprimé, subcirculaire en avant et légèrement rostré en arrière. Les aires interambulacraires sont relativement très-larges et occupent un espace trois fois plus considérable que celui des aires ambulacraires. L'anus est inférieur; il est ovale, et s'étend à peu près depuis la bouche jusqu'au pourtour du test. La bouche est centrale, de médiocre grandeur et située dans une dépression assez profonde; les entailles sont très-apparentes sur le moule intérieur.

Rapports et différences. — Bien que je ne possède de cette espèce qu'un moule intérieur, je n'ai pas hésité cependant à en faire une espèce nouvelle; car sa forme générale et surtout son extrême aplatissement le distinguent de tous les holectypus. L'holectypus

macropygus, Ag. des terrains néocomiens est peut-être celui dont il se rapproche le plus, mais il s'en éloigne par sa forme plus aplatie et par son anus beaucoup plus grand.

LOCALITÉ. — J'ai recueilli cette espèce dans les couches siliceuses du forest-marble de Châtel-Censoir.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI. fig. 1. —Holectypus Raulini, vu de côté, de ma collection.
fig. 2. — le même vu sur la face supérieure.
fig. 3. — le même vu sur la face inférieure.

NUCLEOLITES CONICUS, Cot.

Pl. 4, fig. 4-6.

Nucleo cordiformi, anticè angusto et rotundato, posticè dilatato, supernè conico. Sulco anali profundo et lato. Ore pentagono, submedio.

DIMENSIONS. — Hauteur, 9 millimètres 1/2; diamètre antero-postérieur, 21 millimètres; diamètre transversal, 19 millimètres.

Cette espèce est allongée, cordiforme, étroite et arrondie à la partie antérieure, dilatée et légèrement tronquée à la partie postérieure; la face supérieure est élevée, conique. Les ambulacres sont pétaloïdes et convergent jusqu'au pourtour de l'ouverture buccale. Les deux ambulacres postérieurs sont plus longs que les trois autres, et cette différence est due à la position du sommet qui est légèrement porté en avant. La face inférieure est concave et sensiblement déprimée dans l'espace occupé par le prolongement des aires ambulacraires postérieures et de l'aire ambulacraire antérieure impaire. La bouche est pentagonale, subcentrale, et plus rapprochée du bord antérieur que le sommet apicial. L'anus est situé à la face supérieure du test, dans une dépression profonde, elliptique, évasée, éloignée du sommet.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Voisine du nucleolites clunicularis,

Blainv. Cette espèce s'en distingue par ses contours plus cordiformes, par son sommet élevé et conique.

LOCALITÉ. — J'ai recueilli le nucleolites conicus dans les couches siliceuses du forest-marble de Châtel-Censoir; on l'y rencontre très-rarement.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV. fig. 1.—Nucleolites conicus, vu de côté, de ma collect.
fig. 2.— le même vu sur la face supérieure.
fig. 3.— le même vu sur la face inférieure.

NUCLEOLITES CLUNICULARIS, Blainv.

Pl. 4, fig. 7-12.

SYN. — Clypeus clunicularis, phill. — Phillips, *géol. yorksh.* pl. 7 fig. 2, 1829.
Nucleolites clunicularis, blainv. — Blainville, *zoophytes*, Dictionnaire des Sciences naturelles, tome LX, page 188, 1830.
——— — Agassiz, *prodromus*, Mémoire de la Société des Sciences naturelles de Neufchâtel, t. I, p. 186, 1836.
——— — Desmoulins, *tableaux synoptiques*, page 362, n. 15, 1837.
——— — Lamark, *Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres*, 2e édition, tome III, p. 345, 1840.
——— — Agassiz, *Catalogus systematicus ectyporum echinodermatum fossilium*, p. 4, 1840.
——— — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides*, Annales des des Sc. nat., 3e série, tome VII, p. 152, 1847.

Nucleo elongato, supernè inflato, infernè concavo, anticè rotundo, posticè truncato. Sulco anali profundo. Ore pentagonali, submedio.

DIMENSIONS. — Hauteur, 9 millimètres; diamètre antero-postérieur, 17 millimètres 1/2; diamètre transversal, 15 millimètres.

Var. major. — Hauteur, 12 millimètres; diamètre antero-postérieur, 22 millimètres 1/2; diamètre transversal, 20 millimètres.

Var. rotundus. — Hauteur, 6 millimètres; diamètre antero-postérieur, 12 millimètres; diamètre transversal, 12 millimètres.

Cette espèce affecte une forme un peu allongée, arrondie en avant et tronquée en arrière; la face supérieure est renflée et fortement inclinée dans la partie postérieure. Les ambulacres sont étroits, pétaloïdes et convergent jusqu'à la bouche. Les ambulacres postérieurs sont plus longs que les trois autres. La face inférieure est concave et présente de légères dépressions correspondant aux aires ambulacraires. Le sommet est subcentral, porté un peu en avant; les pores oviducaux sont au nombre de quatre. L'anus est grand, elliptique, situé à la face supérieure, dans un sillon très-incliné, largement évasé et qui occupe les deux tiers environ de l'espace situé entre le sommet et le bord postérieur. La bouche est pentagonale et se rapproche du bord antérieur.

Cette espèce est très-variable dans sa taille et dans sa forme. J'ai distingué les deux variétés les plus remarquables sous les noms de var. major et var. rotundus. La première est reconnaissable à sa taille beaucoup plus grande, à sa forme plus renflée et plus inclinée vers la partie postérieure. La seconde, aussi large que longue, est à peu près circulaire; ces deux variétés se rapprochent du nucleolites clunicularis par des passages nombreux et il est impossible de ne pas les y réunir.

Rapports et différences. — Le nucleolites clunicularis est caractérisé par la forte inclinaison de la face supérieure dans la région anale. Très-voisin du nucleolites latiporus, Ag., il s'en distingue par ses aires ambulacraires beaucoup plus étroites.

Localité. — Le nucleolites clunicularis est assez commun dans les couches supérieures de l'étage bathonien; il a été recueilli à Châtel-Gerard, par M. Rathier; à Châtel-Censoir, il est très-abondant et presque toujours à l'état de moule siliceux.

Histoire. — Décrite d'abord sous le nom de clypeus clunicularis, cette espèce a été placée par M. Blainville dans le genre nucleolites où elle est restée depuis. M. Agassiz réunit au nucleolites clunicularis, les nucleolites goldfushii, Desm. et Sowerbii, Defr. que je ne connais, ni par des échantillons, ni par des figures.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 7. — Nucleolites clunicularis, vu de côté, de ma collection.
fig. 8. — le même vu sur la face supérieure.
fig. 9. — le même vu sur la face inférieure.
fig. 10.— Nucleolites clunicularis, var. major, vu sur la face supérieure, de ma collection.
fig. 11 et 12. — Nucleolites clunicularis, var. rotundus, vu sur la face supérieure, de ma collection.

NUCLEOLITES EDMUNDI, COT.

Pl. 5. fig. 1-3.

Nucleo subcirculari, supernè depresso, infernè concavo, anticè rotundato, posticè truncato. Sulco anali lato. Ore parvo, pentagono, submedio.

Dimensions. — Hauteur, 7 millimètres; diamètre antero-postérieur, 23 millimètres; diamètre transversal, 21 millimètres.

Cette espèce est très-déprimée, subcirculaire, un peu plus longue que large; la partie antérieure est arrondie, la partie inférieure est tronquée et légèrement cordiforme; la face inférieure est concave et présente sur ses bords de faibles dépressions qui correspondent aux aires ambulacraires. Les ambulacres sont pétaloïdes et convergent cependant jusqu'à la bouche; les deux postérieurs sont plus longs que les trois autres; au-dessus de l'anus ils se touchent presque et s'éten-

dent parallèlement jusqu'au sommet apicial qui est excentrique en avant. Le sillon anal situé à quelque distance du sommet, est profond et largement évasé. La bouche est petite, pentagonale et rapprochée du bord antérieur.

Rapports et différences. — Très-voisine du nucleolites clunicularis par la troncature du côté postérieur, cette espèce s'en éloigne par sa forme très-déprimée, par ses ambulacres moins droits, par son sillon anal plus largement évasé.

Localité. — Ce nucleolites qu'on ne rencontre qu'à l'état de moule siliceux est rare; je l'ai recueilli à Châtel-Censoir associé au nucleolites clunicularis, dans les couches supérieures de l'étage bathonien.

Explication des figures.

Pl. V. fig. 1. — Nucleolites edmundi, vu de côté, de ma collection.
fig. 2. — le même vu sur la face supérieure.
fig. 3. — le même vu sur la face inférieure.

Nucleolites crepidula, Desor.

Pl. 5, fig. 4-6.

Syn. — Nucleolites crepidula, Des. — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides*, Annales des sciences naturelles, 3e série, tome VII, p. 155, 1847.

Nucleo elongato, compresso, anticè rotundato et angusto, posticè dilatato et subrostrato. Sulco anali elongato, profundo et latissimo. Ore pentagono, submedio.

Dimensions. — Hauteur, 5 millimètres 1/2 ; diamètre antero-postérieur, 14 millimètres ; diamètre transversal, 11 millimètres.

Le nucleolites crepidula, bien qu'il soit par tous ses caractères un véritable nucleolite, se rapproche par sa forme générale de quelques espèces du genre cassidulus. Il est remarquable par sa petite taille, par sa forme plate, allongée, étroite et arrondie en avant, dilatée et

amincie à la partie postérieure qui se prolonge en forme de rostre. Les aires ambulacraires sont étroites, pétaloïdes et convergent jusqu'à la bouche. Les ambulacres postérieurs sont beaucoup plus longs que les trois autres. Le sommet apicial est excentrique et se rapproche sensiblement du bord antérieur. La face inférieure est concave, déprimée en avant et en arrière. L'anus est grand, elliptique, situé dans une dépression très-profonde qui depuis le sommet s'étend, en s'évasant largement, jusqu'à l'extrémité postérieure qui est très-mince. La bouche est pentagonale et rapprochée du bord postérieur.

Rapports et diférences. — Cette petite espèce de nucleolite se distingue facilement de tous ses congénères par sa forme allongée et très-plate et surtout par l'étendue considérable de son sillon anal qui occupe près des deux tiers de la face supérieure.

Localité. — Le nucleolites crepidula est assez abondant dans les couches supérieures de l'étage bathonien des environs de Châtel-Censoir ; on le rencontre avec les nucleolites clunicularis, edmundi et conicus. La fossilisation a produit sur ces échinides un effet digne de remarque : lorsque la silice les a pénétrés, le test a été détruit et, dans la roche calcaire siliceuse qui leur sert de gangue, ils sont à l'état de moule intérieur, entourés d'un petit espace vide et adhérents seulement par l'anus et par la bouche. On les trouve, occupant dans la roche les positions les plus variées, et placés tantôt obliquement, tantôt horizontalement, tantôt sur un côté, tantôt sur un autre. L'état de la silice était tel, lorsqu'elle les a pénétrés, qu'elle a rempli d'abord les parties inférieures où elle s'est tassée, probablement en raison de sa pesanteur ; aussi dans nos nucleolites n'y a-t-il jamais de bien conservé que le côté qui se trouvait le plus inférieur; lui seul a été convenablement rempli par la silice et tous les détails de l'organisation s'y trouvent reproduits. J'ai cru devoir constater ce fait qui peut jeter quelque lumière sur la question de savoir à quel état se trouvait la silice lorsque la fossilisation a eu lieu.

HISTOIRE. — Mentionnée pour la première fois, en 1847, dans le Catalogue raisonné des Echinides, sur des échantillons donnés par moi au musée d'histoire naturelle de Paris, cette espèce n'a encore été ni décrite, ni figurée.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V fig. 4.—Nucleolites crepidula, vu de côté, de ma collection.
fig. 5.— le même vu sur la face supérieure.
fig. 6.— le même vu sur la face extérieure.

PYGURUS MICHELINI, Cot.

Pl. 5, fig. 7.

Nucleo, subcirculari, anticè rotundato, posticè subrostrato, supernè leviter inflato. Areis ambulacrariis in summo vertice convergentibus. Ano marginali.

DIMENSIONS. — Hauteur?...; diamètre antero postérieur, 75 millimètres; diamètre transversal, 73 millimètres.

La forme générale de cette espèce est subcirculaire, un peu tronquée en avant et légèrement rostrée en arrière. La face supérieure est uniformément bombée, à l'exception de l'aire interambulacraire impaire, qui, sur le milieu, présente une carène très-peu apparente et aboutissant à l'anus; la face inférieure est mal conservée dans l'échantillon que j'ai sous les yeux, cependant on reconnaît qu'elle est concave et que l'espace occupé par les aires interambulacraires est irrégulièrement renflé. Les aires interambulacraires antérieures sont moins larges que les autres. Les aires ambulacraires pétaloides comme dans tous les pygurus, se prolongent, sans se retrécir trop rapidement, jusqu'au pourtour; elles convergent au milieu de la face supérieure et aboutissent autour de l'appareil oviducal qui est petit et pentagonal. La double rangée des plaques qui composent le test des aires interambulacraires a laissé

son empreinte sur le moule intérieur; ces plaques sont allongées, étroites et coudées au deux tiers. L'anus est marginal; il entaille un peu le pourtour du test.

Rapports et différences. — Le pygurus michelini par sa forme générale, par la disposition de ses ambulacres, offre une grande ressemblance avec le pygurus marmonti, Ag. découvert par M. Beaudoin dans les couches ferrugineuses de l'oxford-clay de Châtillon; cependant ces deux espèces ne peuvent être confondues : le pygurus michelini moins régulièrement circulaire que le pygurus marmonti, présente en arrière un rostre assez prononcé et qui semble ne pas exister chez l'espèce de M. Beaudoin; dans le pygurus marmonti le pourtour du test est marqué sur le milieu de chacune des aires interambulacraires, par des dépressions légères; dans le pygurus michelini il n'en est point ainsi, et le milieu des aires interambulacraires correspond au contraire, sur le pourtour, à un léger renflement. M. Beaudoin ne fait pas mention, dans la description détaillée qu'il a donnée du pygurus marmonti, de cette carène qui, bien que peu apparente, se remarque sur le milieu de l'aire interambulacraire impaire de notre espèce.

Localité. — Cette espèce a été découverte par M. Rathier dans les couches silicieuses du forest-marble de Châtel-Gérard; elle y est très-rare et à l'état de moule intérieur.

Explication des figures.

Pl. V. fig. 7. — Pygurus michelini, vu sur la face supérieure, de la collection de M. Rathier.

Clypeus rathieri, Cot.

Pl. 6, fig. 1-4.

Nucleo subcirculari, elongato, supernè depresso, infernè concavo, anticè truncato, posticè subrostrato. Areis ambulacrariis ad os conver-

genitibus. Disco ovariali subcentrali. Ano sito in sulco a vertice remotissimo. Ore submedio, stellato.

Dimensions. — Hauteur, 14 millimètres; diamètre antero postérieur, 61 millimètres; diamètre transversal, 56 millimètres.

Var. minor. Hauteur,........; diamètre antero postérieur, 42 millimètres; diamètre transversal, 38 millimètres.

Le clypeus rathieri est facile à reconnaître à sa forme allongée, plane en dessus et légèrement concave en dessous. La partie antérieure est arrondie, subtronquée ; la partie postérieure beaucoup plus épaisse est sensiblement rostrée. Les aires interambulacraires sont renflées sur la face inférieure, surtout l'aire interambulacraire impaire. Les ambulacres, pétaloïdes comme dans tous les clypeus, se rétrécissent assez rapidement aux approches du pourtour et, à la face inférieure, ils convergent en ligne droite jusqu'à la bouche : les aires ambulacraires postérieures sont plus courtes que les trois autres; l'aire ambulacraire antérieure impaire est la plus longue et la plus étroite. L'appareil oviducal autour duquel se réunissent les ambulacres est un peu reporté vers le bord postérieur. Les pores oviducaux paraissent être au nombre de quatre. L'anus est petit, situé à la face supérieure, dans un sillon très-profond et très-éloigné du sommet. La bouche s'ouvre en dessous, dans la région antérieure ; elle est petite, stelliforme et protégée par des bourrelets dus au renflement des aires interambulacraires.

Cette espèce, dont la forme est plus ou moins allongée, varie beaucoup dans sa taille ; j'ai sous les yeux un échantillon dont le diamètre antero postérieur devait avoir au moins 80 millimètres et le diamètre transversal 76.

Rapports et différences. — La forme allongée du clypeus rathieri le distingue facilement de tous les autres clypeus ; cependant il se rapproche un peu par la position de son anus et les renflements de la face inférieure du clypeus hugi, Ag. recueilli dans l'oolite inférieure du jura soleurois, mais il est plus grand, plus allongé, et beaucoup moins

renflé; la forme des plaques qui constituent les aires interambulacraires diffère essentiellement : dans le clypeus hugi ces plaques sont presque droites, tandis quelles sont fortement coudées dans le clypeus rathieri.

Localité. — J'ai dédié cette espèce à M. Rathier qui l'a recueillie, pour la première fois, dans les couches du forest marble de Châtel-Gérard; on l'a rencontrée avec l'espèce précédente; elle n'y est pas très-rare.

Explication des figures.

Pl. VI fig. 1.—Clypeus rathieri, vu de côté, de la coll. de M. Rathier.
fig. 2.— le même vu sur la face supérieure.
fig. 3.— le même vu sur la face inférieure.
fig. 4.— var. minor vue sur la face supérieure, de la collection de M. Rathier.

Dysaster robinaldinus, Cot.

Pl. 7, fig. 1-5.

Testâ inflatâ, elongatâ, anticè subcordiformi, posticè truncata, infernè planâ. Areis ambulacrariis posterioribus arcuatis et supra ano proximis. Ano elliptico, pyriformi. Ore subrotundo, antico.

Dimensions. — Hauteur, 16 millimètres; diamètre antero postérieur. 26 millimètres; diamètre transversal, 24 millimètres 1/2.

Cette espèce de dysaster est un peu plus longue que large, renflée à la partie supérieure, arrondie et dilatée en avant, fortement tronquée en arrière. La face inférieure est presque plane, à l'exception de l'aire ambulacraire impaire qui est légèrement proéminente. Les trois ambulacres antérieurs se rencontrent au sommet qui est excentrique en avant; les deux ambulacres postérieurs sont arqués et convergent immédiatement au-dessus de l'anus. La surface du test est garnie de tu-

bercules principaux et de tubercules miliaires. Les tubercules principaux sont très-petits, disséminés au hasard, plus abondants et un peu plus volumineux à la face inférieure. En les examinant avec soin, on reconnaît qu'ils sont crénelés et perforés. Les tubercules miliaires visibles seulement à la loupe sont partout très-abondants. L'anus est élevé pyriforme et placé au sommet d'un sillon largement évasé, très-peu apparent et dont les contours sont à peine indiqués. La bouche est irrégulièrement ronde et située dans la région antérieure de la face inférieure.

Rapports et différences. — Cette espèce de dysaster offre par sa taille, par la disposition de ses ambulacres, par la forme de son anus placé au sommet d'un sillon à peine distinct, de grandes ressemblances avec le dysaster bicordatus ; il en diffère cependant essentiellement par sa forme allongée, par sa face supérieure beaucoup moins élevée et moins tronquée en avant et par son sillon anal plus évasé.

Localité. — J'ai recueilli cette espèce aux environs de Vézelay, dans les couches marneuses inférieures à la grande oolite ; elle s'y rencontre rarement et sa conservation est loin d'être intacte. M. Robineau-Desvoidy auquel j'ai dédié ce nouveau dysaster, m'en a donné un exemplaire très-bien conservé, provenant du département de la Nièvre et recueilli dans cette même couche.

Explication des figures.

Pl. III fig. 1. — Dysaster robinaldinus, vu de côté, de ma coll.
fig. 2. — le même vu sur la face supérieure.
fig. 3. — le même vu sur la face inférieure.
fig. 4. — le même vu sur la région anale.
fig. 5. — détail grossi.

Espèces indéterminables.

Indépendamment des espèces que je viens de décrire, l'étage ba-

thonien m'a offert plusieurs autres échantillons que le mauvais état de leur conservation rend indéterminables et que je me bornerai à mentionner, me proposant de leur assigner une place spécifique lorsque de nouvelles découvertes viendront les compléter, ce sont :

1° Un *holectypus* d'assez grande taille, recueilli dans le forest-marble de Châtel-Censoir; sa forme générale, le rapproche de l'holectypus depressus, des. Mais la bouche et l'anus n'étant pas visibles dans le seul échantillon que je possède, je ne puis le rapporter avec certitude à cette espèce.

2° Un autre *holectypus* beaucoup plus petit, plus renflé et plus conique très-voisin de l'holectypus mendesloshi, des. et dont M. Rathier a recueilli le moule intérieur à Châtel-Gérard.

3° Un *nucleolites* relativement très-grand, allongé, se rapprochant du nucleolites major, Ag. dont il diffère cependant par la position du sillon anal. Ce n'est peut-être qu'une variété allongée du nucleolites clunicularis.

Considérations paléontologiques.

Douze espèces d'échinides ont été recueillies dans l'étage bathonien. Une seule, le dysaster robinaldinus, provient des marnes inférieures; les onze autres ont été rencontrées dans les couches, tantôt calcaires et tantôt siliceuses qui surmontent la grande oolite proprement dite et contituent la partie supérieure de l'étage bathonien. Sur ces douze espèces trois sont déjà connues : l'acrosalenia spinosa, le nucleolites clunicularis, et le nucleolites crepidula ; les neuf autres sont nouvelles.

Quatre de ces douze espèces font partie de la famille des cidarides. Sept appartiennent à la familles des cassidulides. La familles des spatangoïdes n'est représentée que par une seule espèce du genre dysaster.

Ainsi les échinides qui dominent dans cet étage par le nombre des

genres, des espèces et surtout des individus, ce sont les cassidulides. Le genre nucleolites contient à lui seul quatre espèces, et deux d'entre elles, les nucleolites clunicularis et crepidula sont très-abondantes.

Les genres pygurus et clypeus dont les espèces, bien que d'une taille beaucoup plus grosse, sont cependant voisines des nucleolites apparaissent pour la première fois.

C'est donc dans cet étage qu'a commencé à se développer la famille si nombreuse des cassidulides qui plus tard, dans les autres étages jurassiques et crétacés et dans les terrains tertiaires, a multiplié avec tant de profusion ses genres et ses espèces jusqu'à l'époque actuelle, où elle a disparu presqu'entièrement de l'animalisation du globe et n'est plus représentée, dans nos mers, que par deux ou trois genres et quelques rares espèces.

G. Cotteau.

NOTE

SUR LES RUINES DU CHATEAU DE BÉTRY-EN-VERMANTON.

Lorsqu'on arrive à Vermanton, en suivant la nouvelle route des bords de la Cure, à un kilomètre environ de cette ville, et sur la gauche, on aperçoit encore, au sommet de la montagne, qui s'élève à pic en cet endroit, quelques vestiges de murs et d'une tour. C'est là qu'était jadis le château de Bétry, *Castrum de Betriaco*, fief des comtes d'Auxerre, jurable et rendable à l'évêque de la même ville.

Des vignes s'étendent aujourd'hui sur l'emplacement de cette forte place qui commandait le passage de la rivière de Cure dont la navigation était autrefois active.

On peut dire avec le poëte :

« Nunc segetes ubi Troja fuit. »

Les vicissitudes que Bétry a éprouvées sont constatées dans l'histoire par quelques rares mentions qu'il est curieux de rapprocher.

Des fouilles faites il y a quelques mois par le propriétaire actuel, M. H. Jeannez fils, dans les fondations du château, lui ont révélé l'existence de vastes constructions. Mais ce qui est plus singulier, c'est la présence, sur le même point, de poteries, de médailles celtiques et du haut et bas-empire, qui attestent que les maîtres de la contrée ont eu là, dans les temps les plus reculés, une habitation fortifiée.

Voici la liste des médailles recueillies :

Petit bronze qui paraît être d'un chef gaulois nommé Gamilos.

Pièce d'argent imitée des monnaies grecques, avec un guerrier au revers.

Deux *Colonia nemausensis* avec le crocodile.

Une *diva Faustina*, un Néron et un petit Tetricus du bas-empire.

Ajoutons-y aussi un sceau de cuivre du XVII[e] siècle, qui porte un chevron accompagné de deux étoiles en chef, et d'une guivre formant cercle, en pointe ; et nous aurons une série chronologique qui va, pour ainsi dire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous.

D'autre part les textes viennent combler les lacunes que laissent nos médailles dans la série des temps.

En 1157, le comte Guillaume de Nevers reconnaît tenir le château de Bétry en fief, d'Alain évêque d'Auxerre. C'est le premier document écrit qui établisse la propriété de Bétry aux mains des comtes de Nevers et d'Auxerre. On peut supposer, sans trop de hardiesse, que ces seigneurs, grands vassaux des rois, ont pu devenir maîtres du château de Bétry pendant les guerres du XI[e] siècle, et qu'auparavant c'était un manoir des évêques d'Auxerre qui tenaient eux-mêmes leurs domaines de saint Germain, gouverneur du pays au V[e] siècle.

Quoiqu'il en soit, Pierre de Courtenai fait aussi hommage de Bétry à l'évêque, en 1211, après avoir essayé de se soustraire à cette juridiction, en s'adressant à la comtesse de Champagne.

Il y avait alors à Bétry une certaine population, car en 1210 le Chapitre d'Auxerre se plaignait que le comte Pierre avait reçu six de ses bourgeois à Bétry (1). L'évêque Guillaume de Seignelay y érigea en cure la chapelle Saint-Clément qui devait sa fondation au comte Pierre (1213). Il dota la nouvelle paroisse des dîmes que l'église de Vermanton percevait auparavant à Sacy. Il motive cette mesure sur

(1) Lebeuf, *Preuves*, 2[e] édit.

ce que le château étant d'un accès difficile à cause des fortifications et de la garde sévère qu'on y faisait, ceux qui y demeuraient avaient de la peine à en sortir et à y rentrer lorsqu'ils allaient à la messe à Vermanton; et aussi que la chapelle étant hors du château, s'il y avait un malade au dedans, le prêtre n'y pouvait facilement pénétrer la nuit, et les habitants ne pouvaient en sortir de même la nuit pour faire baptiser les enfants. Trois ans après le comte accorda aux habitants la garantie de leurs usages et coutumes, et voulut même que son prévôt de Vermanton en jurât l'observation à sa réception.

Au milieu du XIIIe siècle, l'évêque Gui de Mello exerça son droit féodal dans le château de Bétry et en prit possession.

Dans l'accord qui eut lieu en 1347, entre le Chapitre d'Auxerre et le comte Jean de Châlon, celui-ci reconnut qu'il n'avait pas le droit de recevoir les habitants de Cravan et d'Accolay comme bourgeois dans son château de Bétry. On voit que le débat de 1210 s'était renouvelé.

Pendant les guerres des Anglais qui arrivèrent peu d'années après, il n'y avait à Bétry ni curé, ni habitants, de sorte que les bâtonniers de la cathédrale qui avaient un petit revenu sur l'église, en vertu de la charte de 1213, ne pouvaient le recouvrer. L'évêque P. Aymon leur permit alors de faire valoir par leurs mains les héritages de cette église et d'en recueillir les fruits (21 février 1366-1367).

Depuis ce temps, il n'est plus guère parlé dans l'histoire du château de Bétry. Cependant il est certain, d'après la trouvaille du sceau que nous avons mentionné plus haut, qu'il restait encore des habitations à Bétry au XVIIe siècle. Ce château, situé dans une position aride, a dû perdre toute son importance du moment où les guerres féodales ont cessé. Les habitants, disparus pendant l'invasion anglaise, n'y seront pas revenus. Les seigneurs qui le prirent successivement du domaine royal avec le fief du roi à Vermanton, n'y conservèrent qu'un manoir de peu d'importance.

QUANTIN.

LE MONT-SAINT-SULPICE,

AU POINT DE VUE STATISTIQUE.

I.

TOPOGRAPHIE.

Situation géographique. Le Mont-Saint-Sulpice est situé par 1 degré 17 minutes de longitude orientale et par 47 degrés 57 minutes de latitude septentrionale. Son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est de 186 mètres. Il est à 41 lieues (164 kil.) S.-S.-E. de Paris, à 4 lieues (16 kil.) N.-N.-E. d'Auxerre, à 11 lieues (44 kil.) S.-S.-E. de Sens, à 5 lieues (20 kil.) E. de Joigny, à 2 lieues 1/2 (10 kil.) S.-O. de Saint-Florentin, à 1 lieue 1/4 (5 kil.) N. de Seignelay, et à même distance S. de Brienon. Ce sont les villes avec lesquelles s'entretiennent toutes nos relations de commerce et d'affaires : nos vins et nos bois descendent pour Paris, nos blés vont à Saint-Florentin, à Auxerre ou à Joigny, les provisions de ménage se portent ou s'achètent au marché de Brienon, Seignelay accommode nos plaideurs et nous convoque pour les réunions cantonales.

Inutile de dire qu'après avoir occupé les confins méridionaux du *pagus Senonensis* et formé plus tard la limite de la Champagne au S.-O. Le Mont fait présentement partie du département de l'Yonne, du diocèse de Sens, de l'arrondissement et de l'archiprêtré d'Auxerre, du canton et du doyenné de Seignelay.

Perspective. On rencontrerait difficilement une plus belle perspective

que celle dont nous jouissons. Les amateurs font volontiers l'ascension de notre tour pour embrasser d'un seul coup-d'œil l'admirable ellipse que trace l'horizon, cette multitude de villes et de villages qui se dressent au milieu des plaines, qui s'étagent sur les pentes ou couronnent la crête des montagnes, ce ravissant mélange de bois et de prairies, de guérets et de vignobles, de longues routes blanchissantes et de ruisseaux capricieux, d'ombre et de lumière, et des mille couleurs dont la culture embellit le sol. C'est du côté du nord que la vue s'étend le moins loin, elle y est bornée par la forêt d'Othe, qui de Joigny se prolonge presque jusqu'à Troyes ; au sud, elle s'arrête à quatre lieues, mais à l'orient d'été et surtout au couchant, elle mesure plus de dix lieues et ne quitte un plan de hauteur que pour en atteindre un plus éloigné.

Le Mont domine les trois plus riches vallées du département. On voit poindre, près de Tonnerre, la vallée de l'Armançon, qui décrit une vaste courbe, s'élargit et se resserre tour à tour, glorieuse du triple avantage de sa route, de son canal et de son chemin de fer. La vallée du Serain, plus étroite mais aussi fertile que sa rivale, s'ouvre auprès de Chablis et se coude brusquement vers Ligny, pour courir ensuite parallèlement à l'Armançon et se perdre comme elle dans la vallée de l'Yonne. Cette dernière rivière coule transversalement du midi au septentrion, et nous permet de suivre ses méandres depuis Auxerre jusqu'à Joigny. Son cours est plus large et plus majestueux que celui de ses affluents : ses bords sont également parés d'une végétation luxuriante et animés par une longue suite de villages.

Par une belle matinée de printemps, lorsque les arbres commençaient à peine à pousser et n'enveloppaient pas encore les habitations de leurs touffes verdoyantes, il me prit fantaisie de faire le dénombrement des pays qu'on apercevait à l'œil nu. Je ne comptai pas moins de 70 clochers, avec maintes et maintes fermes, moulins, châteaux et hameaux. Au nord, on distingue l'opulente ville de Brienon et les trois nids pittoresques où Bussi, Bellechaume et Paroy se cachent dans les plis de la forêt d'Othe ; à l'est, au pied du mont Avrollo, c'est Avrolles

et son manoir seigneurial, plus loin Saint-Florentin et le haut comble de son église, Neuvy avec son temple en ruine, puis l'humble tourelle de Bouilly, le belvédère de Rebourseaux, la flèche de Germigny, la blanche tour de Soumaintrain, la large façade du château de Flogny, Ervy, Montfey, Lignères et quelques autres villages de l'Aube; au midi, c'est le mamelon où Méry s'étale, l'éclatant pignon de Varennes, Lignorelles qui rivalise d'élévation avec nous, Montfort l'ancienne demeure des comtes de Sparr, les églises de Venouze et de Rouvray, veuves de clochers, le hourd d'Héry, Bleigny à demi-voilé sur la pente du Thureau de Saint-Denis, la pointe de Venoy, Seignelay qui s'élève en amphithéâtre, mais qui a perdu la couronne des douze tourelles de son château, Hauterive, enfin, dont le temple isolé n'abrite que le presbytère et l'école; à l'ouest, c'est Beaumont et son élégante chapelle, la tour monumentale d'Appoigny, Chichery qui s'est choisi un gîte dans le flanc d'une montagne, Ormoy, notre riche voisine, avec son orme séculaire, Joigny avec ses trois basiliques et sa côte de Saint-Jacques, puis en arrière le mont Tholon et les villages qui sont fiers d'être assis à son ombre. Par delà la vallée d'Aillant, Saint-Georges et Auxerre, l'œil ne distingue plus suffisamment les objets, il faut avoir recours à une longue vue.

Emplacement et physionomie du village. Depuis les hauteurs de Mérey et de Dié dans le Tonnerrois, le plateau qui sépare l'Armançon du Serain, n'offre que de légers renflements, que des monticules sans importance, mais après Bouilly et Rebourceaux, le terrain s'élève graduellement et forme un mamelon considérable dont tous les abords sont escarpés, un seul excepté. C'est là notre montagne qui se relie par une pente douce au plan inférieur et terminal où est situé Ormoy. La plate-forme du Mont-Saint-Sulpice a 2 kilomètres de longueur, du midi au nord, et 950 mètres dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Le village actuel s'étend sur le bord oriental dans le sens de la longueur. On lit, dans les anciens titres de la fabrique, que l'église, qui est tout-à-fait à l'extrémité du pays, se trouvait jadis entourée de

maisons et que le versant méridional était couvert d'habitations jusqu'à la forêt. Il y en avait même dans l'intérieur de la forêt, si l'on en croit un mémoire des marguilliers de l'an 1624. Par conséquent, la fontaine de Saint-Sulpice n'était point isolée comme elle l'est de nos jours, et le hameau de La Basselle n'était que le prolongement du village. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, dans le siècle dernier, on rencontrait souvent des décombres et des fondations dans tout ce climat.

Mais pourquoi les habitations se sont-elles toutes groupées sur la montagne? Allongées en deux interminables rues qui progressent toujours vers le nord? Evidemment, pour éviter les inconvénients d'une descente trop rapide et les marécages des terrains inférieurs. Quelles ont été les occasions de ce déplacement? Les désastres du xve siècle et surtout les incendies.

Le Mont a subi de nombreux et de graves incendies. Voici ceux dont le souvenir s'est conservé : en 1656, le 15 juillet, toutes les maisons au midi de l'église sont consumées, l'église elle-même est endommagée par les flammes ; en 1686, le 26 octobre, perte de 26 maisons ; au 31 janvier 1693, le feu dévore 20 habitations avec les dépendances et fait périr plusieurs personnes, entr'autres Pierre Petit, directeur des hôpitaux du roi, Jeanne Filley, sa femme, et Charlotte Petit, leur fille; le 17 mars, même année, nouvel incendie de 26 maisons; le 13 juillet 1718, beaucoup de maisons sont atteintes, 13 sont entièrement détruites, la nef de l'église et une partie du chœur sont brûlées. Le reste du xviiie siècle s'écoula sans accidents remarquables; mais, juste cent ans après, le 24 juin 1818, jour de Saint-Jean, le feu éclata entre midi et une heure avec une violence extrême, 73 maisons furent réduites en cendres, et la perte fut estimée 180,000 francs. Nous devons rendre cet hommage aux populations voisines, qu'elles rivalisèrent de zèle pour arrêter le fléau et pour apporter les premiers secours aux malheureuses victimes. Deux jours après, le préfet de l'Yonne, M. le marquis de Gasville se transporta sur les lieux, et, grâce à son concours et à celui de M. Bonnet, député, grâce à la libéralité de la famille

royale et de la famille de Montmorency, la commune se releva promptement de ce sinistre, et, en témoignage de sa reconnaissance, elle fit ériger, sur la place publique, une inscription où sont consignés les noms de ses bienfaiteurs. Le 17 avril 1831, dix ménages devinrent encore la proie des flammes; enfin, cette présente année 1849, dans la nuit du 28 février au 1er mars, au moment où régnait cet effroyable ouragan qui causa de si graves dommages en mer, la moitié du Mont faillit être brûlée, s'il ne fut survenu une pluie providentielle qui éteignit les flammèches emportées par le vent. On n'eut à regretter que la perte de deux maisons.

On conçoit que par suite d'accidents aussi multipliés, le village a dû changer de face et qu'il reste peu de constructions anciennes. Dans une note de 1787, M. l'abbé Moreau remarque que les ruines de l'incendie de 1718 durèrent longtemps. « En ce temps-là, dit-il, on n'était pas » aussi à l'aise qu'on l'est aujourd'hui, les propriétaires n'ont pas pu » faire relever leurs bâtiments; mais, depuis cinq ans que je suis vi- » caire au Mont, on a édifié 17 maisons en place neuve et actuellement » on construit celles qui sont dans le champ, vis-à-vis le château, et » qu'on appelait le Champ-des-Arpents. Je l'ai vu labourer à la charrue » et l'année prochaine il sera couvert de maisons. » C'est aujourd'hui la rue des Arpents. Depuis cette époque, le pays a été presqu'entièrement renouvelé; les toits de chaume disparaissent de jour en jour et de forts beaux édifices s'élèvent à la place des basses-goultes qu'habitaient nos ancêtres.

Il y a, pour construire, un grand avantage dans notre localité, c'est qu'on trouve les matériaux sur place. Quel que soit l'emplacement que vous choisissiez, vous êtes sûr, au moyen d'une excavation, de vous procurer un vaste cellier, précieuse ressource pour un pays vignoble, et ensuite toute la pierre nécessaire pour la bâtisse. C'est, à la vérité, un calcaire tendre et de peu de résistance, mais qui ne laisse pas de durer étant revêtu d'un bon enduit. A côté de cet avantage il y a un inconvénient : à la longue on a fini par miner tout le sol et les souter-

rains, les caverons sont devenus si nombreux qu'il n'est pas rare de voir tout-à-coup, par les pluies d'hiver, un pan de mur s'enfoncer et compromettre gravement la sécurité des habitants.

Quand on parcourt nos rues, on se demande pourquoi si peu de maisons présentent leur façade ? Pourquoi la majeure partie vous tournent le dos ou du moins aboutissent par un pignon ? On aura l'explication de cette bizarrerie apparente, si l'on veut bien se rappeler qu'il y a trente ans seulement, ici, comme dans beaucoup d'autres villages, chaque propriétaire avait son accinct au milieu duquel il bâtissait pour sa commodité, tournant les ouvertures au midi, sans s'inquiéter le moins du monde de la régularité des rues. Et puis ces rues, les deux tiers de l'année, n'étaient qu'un affreux bourbier. Les boues du Mont étaient proverbiales dans la contrée ; on enfonçait à mi-jambes, malheur à qui n'était pas solidement chaussé ! C'était une lourde corvée pour un étranger d'aller d'une extrémité à l'autre du pays. Quant aux habitants, ils y étaient faits et avaient une adresse toute particulière pour circuler sans trop s'incommoder ; ils connaissaient, du reste, mille détours, passaient par les vergers, les concises, où des sentiers s'établissaient en hiver par la commune tolérance, et, chose remarquable, ils se distinguaient par une exquise propreté dans l'intérieur de leurs maisons.

Depuis quelques années, les accincts, les cours se ferment de murs, la voie publique se régularise et commence à s'améliorer. Décidément nous sommes en progrès. Il ne manque plus que de voir convertir en citernes closes les mares qui empestent chaque carrefour et demeurent à sec dans les grandes chaleurs, où le besoin d'eau se fait le plus vivement sentir.

II.

MÉTÉOROLOGIE.

Air atmosphérique. L'air est pur, éminemment salubre, mais très-vif. Les habitations, occupant le faîte de la montagne, ne sont abritées

d'aucune part; aussi sont-elles très-froides en hiver, et les vents de mars y soufflent avec une violence inouie. On a fait la remarque, dans le siècle dernier, qu'on voyait beaucoup d'octogénaires au Mont et qu'une fois trente ans passés, on avait généralement l'assurance d'arriver à un grand âge. Depuis que la vaccine a chassé la petite vérole, les maladies épidémiques deviennent rares (1), mais les affections du poumon, rhumes, catarrhes, asthmes, fluxions de poitrine, phthisies, etc., ont exercé et exerceront toujours de grands ravages parmi nous. Cela se conçoit aisément, les faibles organisations résistent difficilement à la vivacité de l'air, et puis, la population, entièrement agricole et laborieuse comme elle l'est, ne cesse aussi bien en hiver qu'en été, de grimper ses fertiles coteaux, haletant et ployant sous la charge. Une fois parvenu au sommet, on ne manque point de s'arrêter un instant, il semble qu'on respire le frais avec bonheur, mais ce bonheur est perfide; le courant d'air rapide qui règne sur le plateau arrête brusquement la transpiration et bientôt apparaissent les premiers symptômes de quelque grave maladie. Heureux quand on en est quitte pour un gros rhume!

Neige, *gelée*. Nos pays ont subi une variation de température hivernale notable depuis 60 ans. Il est certain, le témoignage des vieillards et les documents écrits en font foi, que les hivers sont bien moins rigoureux que dans les siècles précédents. Nos archives locales ont conservé la mémoire des hivers de 1694, de 1697, où des personnes sont mortes de froid; de 1709, où le thermomètre de Réaumur descendit à 15 degrés au-dessous de zéro; de 1740 et de 1776, où les récoltes furent perdues, de 1784 et surtout de 1789. Voici les observations de M. Moreau-Dufourneau, sur ces deux dernières années.

« L'hiver de 1784 a été des plus rudes et des plus désastreux. La » neige, qui a tombé depuis le 12 jusqu'au 14 janvier sans discontinuer,

(1) La fièvre typhoïde s'est montrée pendant les années 1843, 44 et 45, mais sans faire beaucoup de ravages.

» a couvert la terre à la hauteur de deux pieds et demi ; et le 29 du » même mois, elle est tombée avec tant de force et d'abondance, que » partout il y en a eu jusqu'à quatre pieds de haut. Le chemin du » Mont aux Bedards a été complètement intercepté, parce que le vent » y avait garé la neige à la hauteur de douze pieds. Les fortes gelées » étant survenues, cette masse de neige est restée sur la terre jusqu'au » 27 février que le dégel s'est fait aussi doucement qu'on pouvait le » désirer et sans pluie, mais pas encore assez doucement pour que les » pays bas n'aient point été inondés. Mgr. l'évêque de Séez, abbé de » Saint-Germain, M. le duc de Montmorency et M. Berillon, ont ré- » pandu dans la paroisse des aumônes assez abondantes pour alléger la » misère des pauvres. Les récoltes n'ont point souffert, quoique le » thermomètre du château ait marqué 14 degrés. Mais à l'hiver a suc- » cédé une épidémie assez considérable.

» Le 22 novembre 1788 commença le plus terrible hiver dont on ait » ouï parler de mémoire d'homme. Les thermomètres, chez M. Berillon » de Bouineuf, marquèrent jusqu'à 18 degrés 3/4 au-dessous de zéro. » Heureusement pour les biens de la campagne que le 4 décembre il » tomba entre trois et quatre pouces de neige, qui, en se conservant » jusqu'au 25 décembre, empêcha les blés de geler. Et si une aussi forte » gelée n'a pas fait autant de mal cette année, que de moindres en firent » en 1709, en 1740 et en 1776, c'est que la terre était extrêmement sèche » et que depuis le 21 septembre il n'était pas tombé une goutte d'eau, » ce qui même empêcha plusieurs particuliers de semer leurs terres.

» A des temps aussi durs et aussi calamiteux se joignit un fléau dont » les riches et les gens aisés éprouvèrent, comme les pauvres, les terri- » bles effets. La disette d'eau fut si grande qu'il était impossible de » moudre dans les moulins que font tourner les rivières. Il n'y eut que » ceux que des sources avivent qui purent faire le service public, encore » fallait-il attendre l'eau pendant la nuit. On venait de plus de cinq à » six lieues au moulin Neuf, près Brienon, qui n'a pas arrêté du tout, » et c'étaient les malheureux qui apportaient eux-mêmes une quarte,

» un boisseau de blé dont souvent ils ne remportaient que moitié, le » reste s'étant perdu dans le moulin. Encore étaient-ils obligés d'y » rester deux ou trois jours pour avoir leur farine. On a fait moudre, à » Seignelay, sous les meules des huileries ; à Chichy, dans des moulins » à poivre ; dans d'autre pays, à la manière des anciens, c'était sous » des rouleaux que faisaient mouvoir des chevaux. Tant il est vrai que » le besoin est le père de l'industrie !

» La misère partout, mais principalement dans les campagnes, fut » excessive. Il n'y a que les pasteurs, et encore les pasteurs charitables » et zélés, qui purent la connaître dans toute son étendue. Je sçais » dans cette paroisse des familles entières et nombreuses qui ont été » trois jours sans pain ; elles n'ont subsisté qu'avec des pommes cuites » et des haricots. Ce n'est que par hasard que j'ai découvert leur dé- » tresse, et que j'ai été assez heureux pour y subvenir. On en a vu » d'autres disputer aux chiens et aux pourceaux le son qu'on leur donne » ordinairement et s'en nourrir avec avidité. M. le duc de Montmo- » rency a fait de grandes charités, M. l'abbé de Saint-Germain s'y est » joint, ainsi que les personnes aisées qui se trouvent actuellement » dans la paroisse. Malgré ce, la misère a été à son comble. Dans pres- » que tout le village, mais spécialement dans la partie méridionale, les » puits furent longtemps à sec. Les particuliers étaient obligés de faire » fondre de la neige sur le feu, pour eux et leurs bestiaux.

» Le 25 décembre on eut une lueur d'espérance, le dégel commença : » cette espérance fut bien courte, car, le 26 au matin, la gelée reprit » avec encore plus de force que jamais, et elle causa d'autant plus de mal » que l'eau qui coula pendant sept à huit heures sur la glace en aug- » menta l'épaisseur. Enfin, le 13 janvier suivant, le dégel s'opéra, comme » en 1784, fort doucement et sans pluie. Néanmoins, la débâcle de » l'Armançon a été effrayante. J'ai vu, dans la garenne des Morillons, » des glaçons qui portaient depuis 15 jusqu'à 25 pieds de long, sur » presqu'autant de large et près de 2 pieds d'épaisseur. Comme la ri- » vière, dans les premiers jours de dégel, n'était point assez forte pour

» porter des masses aussi considérables, elles s'échouèrent sur les gra-
» viers, renversèrent et écrasèrent tous les arbres même d'une certaine
» grosseur. Du 20 au 21 janvier, les eaux s'accrurent tellement qu'elles
» soulevèrent ces glaces, les emmenèrent et avec elles le pont de
» Brienon. L'Armançon déborda quatre fois cette même année.

» Le territoire du Mont était complanté de beaucoup de noyers, dont
» les deux tiers, au moins, furent gelés. A ces jours de deuil et de tris-
» tesse, il en succéda d'assez beaux pour que les laboureurs, à qui la
» sécheresse avait empêché de semer sur les terres hautes, se hasardas-
» sent d'y mettre la charrue, mais ils n'obtinrent que de chétives
» récoltes. »

J'ai pensé que la génération actuelle lirait avec intérêt ces détails sur l'année 1789, doublement mémorable au point de vue physique et politique.

Orages. Le *feriunt fulmina montes* d'Horace ne s'applique point à notre montagne. Il est très-rare que des orages viennent fondre sur elle, plus rare encore que le tonnerre y tombe. Les nuages paraissent-ils s'amonceler au couchant et préparer une tempête? bientôt on les voit suivre la vallée du Serain ou celle de l'Armançon, attirés, ce semble, par les forêts du voisinage; et si nos coteaux ont l'avantage d'échapper à la grêle meurtrière, souvent aussi ils sont privés des tièdes ondées qui fertilisent. Il faut remonter à l'an 1656 pour trouver un exemple de dommages sérieux causés par la grêle. Un procès-verbal, dressé à la requête des habitants pour obtenir décharge d'une partie de la taille, constate qu'en ladite année, le 2 juillet, le finage du Mont-Saint-Sulpice fut entièrement ravagé et les récoltes perdues.

Brouillards. Au printemps et en automne une immense ceinture de brouillards enveloppe presque chaque jour la montagne à la moitié de sa hauteur et lorsqu'en montant sur l'horizon le soleil parvient à en débarrasser nos voisins, il y a longtemps que nous respirons un air pur et que nous jouissons des rayons bienfaisants de l'astre matinal. M. l'abbé Moreau rapporte qu'en 1783, du mois de juin à la fin de juillet, il ré-

par des brouillards si considérables et si épais que le soleil n'était pas assez fort pour darder ses rayons à travers, de sorte que son disque paraissait comme un globe de feu. « Ces brouillards, dit-il, n'étaient » qu'à quelques toises de la terre ; car, du côté du midi, on n'aperce- » vait ni les prés, ni ceux qui étaient dedans, et des prés on ne voyait pas » l'église. Me promenant un jour à quatre heures du soir, je fis monter » sur un chêne un bûcheron qui était en chemise ; en descendant, sa » chemise était mouillée et aussi noire que si on l'avait exposée à la » fumée de feuilles vertes. »

III.

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Le 26 messidor, an II de l'ancienne République, il y avait grande querelle au conseil municipal. Comme à cette époque la déesse *Raison* siégeait sur les autels du ci-devant culte catholique, il était devenu de mode de bannir les noms des saints ; le conseil voulant tout à la fois se plier aux circonstances et ménager la susceptibilité des habitants qui ne pouvaient supporter l'idée de renoncer à leur patron, avait décrété qu'à l'avenir la commune s'appellerait *Mont-Sulpice* tout court. Mais les patriotes ardents qui composaient la société populaire de l'endroit, refusèrent de se soumettre à cet arrêté, et s'obstinèrent à créer un nom nouveau, qui ne rappelât en rien l'ancien régime; ce fut *Mont-Fertile*. Delà conflit, plaintes, dénonciations, récriminations ! Enfin la société populaire l'emporta et les documents officiels inscrivirent Mont-Fertile, mais le peuple continua de dire Mont-Saint-Sulpice.

N'eût été la violation du sentiment religieux et de tous les souvenirs historiques de la paroisse, ce nom n'était pas si mal trouvé : c'était le *Mons-Pinguis*, *Mons-Coagulatus* de l'Écriture. Puissions-nous mériter la complète application du texte : *Mons in quo beneplacitum est Deo*

habitare in eo! Mont fertile, en effet, que celui que nous habitons ! Riches collines que celles que Dieu nous a départies!

Culture des céréales. « Il serait difficile, dit un agriculteur de notre » voisinage, compétent en cette matière (1), de rencontrer un territoire » plus fertile, dans son ensemble, que celui de ce beau village, peuplé » lui-même de quatorze ou quinze cents âmes, et qui doit à cette » faveur de son assiette minéralogique l'aisance générale et même la » richesse de ses cultivateurs.

» Pittoresquement assis sur le plateau d'une vaste colline, à base » calcaire, le Mont-Saint-Sulpice s'annonce de loin, avec son orgueil- » leuse tour blanche, comme le véritable dominateur des plaines » déclives et ondulées qui l'entourent (2). Calcaires vers Brienon et » Ormoy, siliceux au sud et à l'est, dans leur marche vers la forêt, » partout fertiles et facilement arables, ces terrains sont propres à » toutes les cultures usuelles, et ne le seraient pas moins à des produc- » tions agricoles plus excentriques. »

Les différentes espèces de froment, l'orge, l'avoine sont cultivées au Mont ; mais le seigle y est inconnu. Les prairies artificielles, la pomme de terre se partagent une bonne partie du territoire que parcourt un millier de bêtes à laine.

Culture de la vigne. « De magnifiques vignobles, dit l'auteur déjà » cité, tapissent tout le tour de la montagne, et le multiple avan- » tage que présentent leurs produits, d'une incroyable abondance, » d'une qualité fort au-dessus de la commune, d'une forte couleur et » d'une longue conservabilité, en amène de jour en jour l'extension. » Un quart du territoire, environ, en est couvert, et le relief du sol » qui les porte, aussi bien que sa nature forte et généreuse, les garantit

(1) M. Verollot d'Ambly, Notice agricole insérée dans l'Annuaire de 1840.

(2) Je crois que les gens de la vallée nous ont toujours regardé un peu comme orgueilleux et que c'est-là l'origine du surnom de *Jolis-cœurs* donné aux Montois.

» le plus souvent de la gelée, qui les désole moins fréquemment et » moins complétement qu'ailleurs. »

Le Mont jouissait de quelque renommée pour ses vignes dès le commencement du XIIIe siècle. L'historien de Seignelay prétend même qu'il en est fait mention au Xe siècle. L'industrie viticole après être restée longtemps stationnaire parmi nous a opéré de nos jours une notable évolution, et cela au grand avantage des vignerons. Il y a eu changement dans les cépages; changement dans le mode de culture.

On a fait disparaître les vieilles vignes presque exclusivement composées des variétés du pineau et on les a remplacées par des plans plus fertiles qui paient largement le vigneron de ses peines.

Dans les années d'abondance nos vignes portent 40 feuillettes l'arpent (112 hectolitres par hectare). En 1847 et 48, plusieurs particuliers ont récolté pour leur part de 4 à 500 feuillettes et la somme totale pour la commune s'est élevée a plus de 20,000 feuillettes, parmi lesquelles le vin blanc ne figure guère que pour un huitième. On fut obligé d'enfoncer toutes les cuves et sur la fin de l'été 1848, certains propriétaires se voyant menacés d'une seconde abondance aussi ruineuse que la première, firent jeter au ruisseau des cuves entières de vin, légèrement détérioré, il est vrai, mais dont on aurait bien su tirer parti dans d'autres circonstances.

Un chiffre de comparaison nous fera voir quel développement a pris chez nous la viticulture dans l'espace de soixante ans. Tous les veillards se rappellent qu'on ne tarissait point sur l'immense récolte de 1785, où l'on ne savait que faire du vin; eh bien! dans la susdite année, le territoire du Mont dans son intégralité n'en a produit que 5,000 feuillettes, c'est-à-dire, juste le quart de ce qu'il rapporte aujourd'hui. C'est donc incontestablement à son vignoble que le Mont-Saint-Sulpice doit son état florissant, et il faut avouer que ses succès sont faits pour décourager les bons crûs, qui, avec leurs vins de choix, sont loin de réaliser d'aussi grands bénéfices.

Industrie. Le commerce de bois alimenté par la forêt de Pontigny et

les bois de la famille de Montmorency, s'exerce sur une échelle assez considérable. Deux tuileries, situées dans le vallon méridional, absorbent annuellement cent milliers de bourrées et débitent chacune de quatre à cinq cents milliers de marchandises. A diverses époques, on a construit des moulins à vent sur la hauteur, mais jamais ils n'ont pu soutenir la concurrence des moulins à eau du voisinage et on les a laissés tomber en ruines.

On le voit, parmi nous l'industrie est peu de chose, l'agriculture est tout. Courage donc, m'écrierai-je, en terminant, laborieux cultivateurs! Dieu vous a donné une montagne d'une admirable fécondité, ne laissez pas un versant, pas une crête en friche, variez vos produits, point de jachères, s'il est possible, et ce sera à vous que s'appliqueront ces paroles du poëte sacré : « Votre année sera comme une couronne de bénédic- » tions, vos champs se couvriront des dons du ciel, les lieux les plus ari- » des se fertiliseront, vos collines s'entoureront d'une ceinture d'allé- » gresse, vos troupeaux s'embelliront, le froment abondera dans vos » vallées et de tous les points il s'élèvera comme un concert de voix et » un hymne au Créateur ! » (Ps. 64).

L'abbé Cornat.

Botanique.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES ESPÈCES DE LYCIET.

Trois espèces de Lyciet habitent la France. Cependant les botanistes français, dont Duby a résumé les travaux, n'en indiquent que deux, le Lyciet d'Europe et le Lyciet de Barbarie, Lycium Europœum et Barbarum, de Linnée.

La troisième espèce est le Lycium Chinense, de Lamarck, que les botanistes ont confondus jusqu'à nos jours avec le Lycium Europœum dont il diffère essentiellement.

Mirbel, dans son Histoire naturelle des Végétaux, a réuni, comme formant deux variétés de la même espèce, le Lycium Barbarum et le Lycium Chinense.

Les différences qu'il établit entre ces deux variétés portent notamment sur les feuilles qui, dans le Barbarum, sont lancéolées, étroites, tandis qu'elles sont lancéolées ovales, dans le Chinense ; sur le calice qui a, dans celui-ci, cinq lobes, et seulement trois dans le Barbarum, enfin sur le style qui, dans le Barbarum, est de la longueur des étamines et, dans le Chinense, beaucoup plus grand qu'elles.

M. Boreau, dans sa Flore du centre de la France, caractérise nettement nos trois espèces.

Il rapproche le Barbarum du Chinense par leurs caractères communs

résultant des rameaux grêles, anguleux, *pendants*, des feuilles fasciculées, des fleurs violettes et des baies rouges. Il l'en distingue par la forme différente des feuilles et du calice. Les feuilles sont elliptiques, lancéolées aiguës dans le Barbarum, ovales elliptiques dans le Chinense. Dans le premier, le calice est à deux lèvres; il a cinq dents dans le second.

Il sépare enfin ces deux espèces de l'Europœum avec lequel le Chinense avait été jusque-là confondu dans toutes nos flores, par ses rameaux roides et *droits*, caractères indiqués déjà par Linnée et qui semblaient suffisants pour rendre toute confusion impossible, et il fait remarquer que les rameaux de l'Europœum sont cylindriques, sans ligne saillante, pubescents et presque tomenteux au sommet, caractères qui ne se reproduisent ni dans le Chinense, ni dans le Barbarum.

M. Boreau ne parle pas de la différence de longueur des styles dans ces deux dernières espèces. Il indique le Barbarum comme croissant dans diverses localités de l'Yonne, spécialement à Auxerre, Gy-l'Evêque, Augy, Avallon, Tonnerre, mais il n'y signale pas le Chinense, qui cependant n'y est pas rare, quoique moins répandu.

MM. Cosson et Germain, dans leur Flore si remarquable des Environs de Paris, réunissent comme Mirbel, en une seule espèce, le Chinense et le Barbarum. Leur motif déterminant paraît avoir été fondé exclusivement sur cette observation nouvelle que le calice, moins variable dans le Chinense, n'affecte, dans le Barbarum, la forme bilabiée que par la soudure de deux ou trois dents en une seule. Cette opinion se trouve en effet justifiée par les lignes vertes, apparentes à l'intérieur du calice, qui représenteraient l'endroit où la suture s'est formée. La forme 2-3-4 fide est du reste une anomalie dans la famille des Solanées à laquelle appartient le genre Lyciet.

MM. Cosson et Germain ne signalent pas non plus la différence de longueur des styles remarquée par Mirbel.

Les deux espèces critiques étant très-répandues aux environs

d'Auxerre et souvent mêlées dans les haies et les buissons, nous avons pu les étudier ensemble et séparément sur pied, et les comparer avec attention.

Voici le résultat de nos observations :

1° *Quant à la longueur relative des styles*. Dans le Chinense, comme dans le Barbarum, le style des jeunes fleurs est égal aux étamines et cette circonstance a pu déterminer MM. Boreau, Cosson et Germain à abandonner le caractère qu'ils étaient portés à regarder comme inconstant. Mais ils n'ont pas remarqué que, dans les vieilles fleurs, il se produit invariablement et que le style n'y atteint, dans le Lycium Chinense, une longueur double des étamines que parce qu'il leur survit et qu'il s'accroît encore alors qu'elles sont flétries, tandis que, dans le Barbarum, le style dépérit, après la fécondation, en même temps que les étamines. On remarque, il est vrai, dans beaucoup de fleurs flétrie, du Lycium Chinense, que le style ne s'est pas accru après le dépérissement des étamines, mais cela tient à l'avortement du fruit, ainsi qu'il est toujours facile de s'en assurer en déchirant le calice. Le développement du style dans le Lycium Chinense tient donc à une manière d'être, à une vie particulière que n'a pas le Barbarum et ce caractère naturel suffirait seul pour constituer une espèce.

2° *Quant au calice*. Dans le Chinense, il est sillonné et étranglé vers la base de manière à le diviser, pour ainsi dire en deux articles, tandis que, dans le Barbarum, le point d'insertion de la baie est à peine marqué par une sorte d'anneau.

3° *Quant à la corolle*. Dans le Barbarum la couleur violacée du limbe finit à la gorge; elle descend, dans le Chinense, bien avant dans le tube de telle sorte que l'intervalle qui existe entre la base de chacun des filets des étamines est marqué d'une ligne pourpre.

4° *Quant aux étamines*. Dans le Barbarum, comme dans le Chinense, le filet est entouré à la base d'une houppe de poils rameux, mais dans celui-ci cette houppe commence immédiatement au point

d'insertion du filet, tandis que, dans le Barbarum, le filet, avant d'adhérer au tube, se prolonge libre, au-dessous de la houppe, d'un millimètre environ.

5° *Quant à l'inflorescence*. Dans le Barbarum, les ramuscules simplement feuillés ou feuillés et florifères se terminent assez souvent en une épine longue et acérée. Dans le Chinense, au contraire, ces ramuscules sont toujours mousses.

6° *Quant aux feuilles*. Celles du Barbarum sont atténuées vers la base, insensiblement et en lance; celles du Chinense sont atténuées au contraire brusquement et en coin.

Nous croyons donc, par suite de ces observations nouvelles, que le Lycium Chinense doit être considéré comme espèce.

DÉY.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

HISTOIRE.—ARCHÉOLOGIE.

M. De Bastard. — Deux lampes romaines à ornements et deux fragments d'inscriptions, rapportées de Rome.

M. Accolet. — Sujet romain en demi-relief, deux petites statues.

M. Yver.— Un brasselet plat et à pattes avec une médaille du haut empire.

M. Ricordeau. — Un brasselet rond trouvé à Beaumont.

M. Pigeory. — Histoire de la ville de Saint-Florentin, 1 vol. in-8°.

M. Mérat, lieutenant d'infanterie. — Deux Mémoires sur l'organisation de la réserve et sur la force publique, en un volume intitulé : *Verdun en* 1792.

BOTANIQUE.

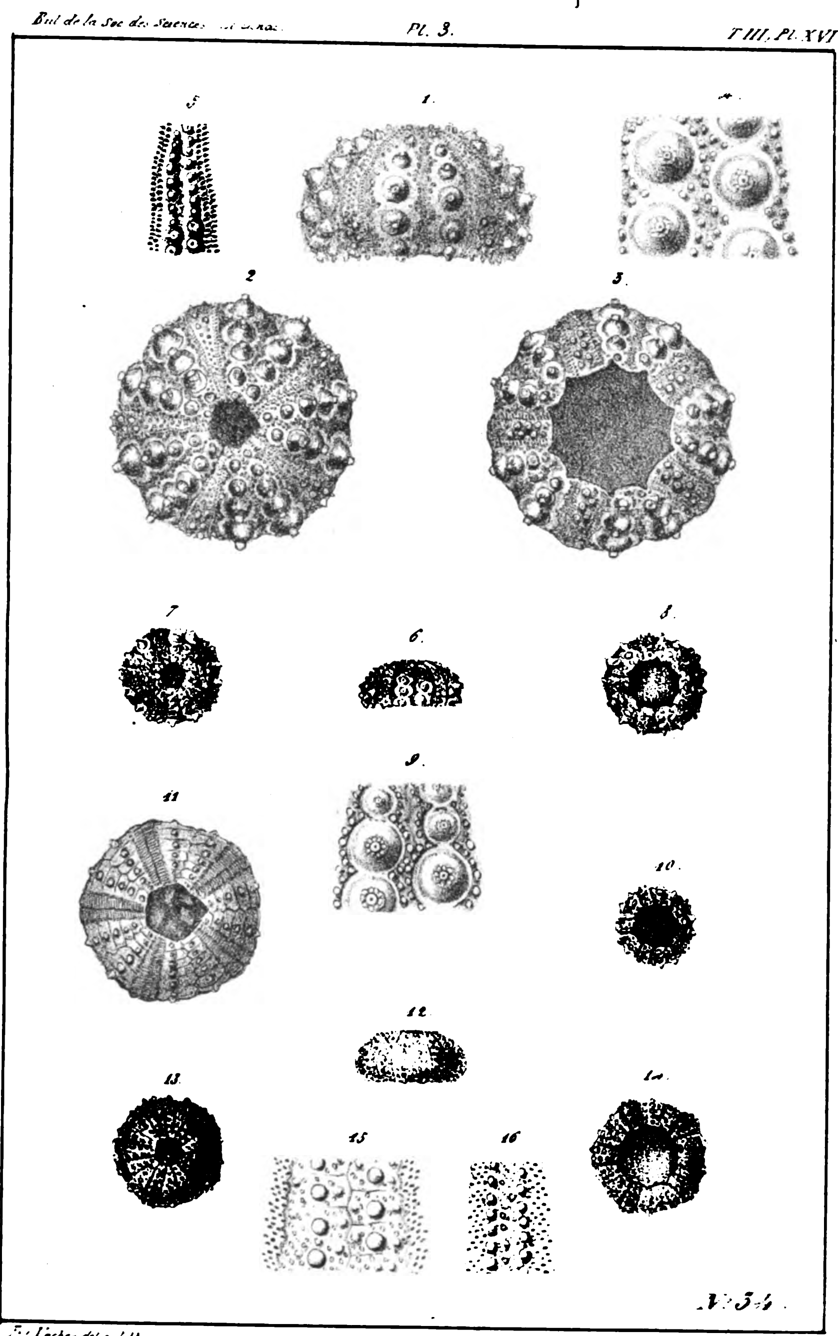
M. Déy. — Reseda lutea (lin.). — Delphinium consolida (lin.). — Sedum rubens (lin.). — Potamogeton natans (lin.). - Hydrocotile vulgaris (lin.). — Glaucium luteum (scopoli). — Euphorbia exigua (lin.) — Alchemillia arvensis (scop.). — Euphrasia odontites (lin.). — Potentilla supinæ (lin.). — Heleocharis ovata (brow). — Lobelia urens (lin.). — Erica tetralix (lin.). Radiola linoides (gm.). — Polypodium vulgare (lin.). — Gentiana pneumonanthe (lin.). — Cyperus flavescens (lin.). — Pilularia globulifera (lin.). — Rumex scutatus (lin.). Alisma ranunculoides (lin.). — Panicum crus galli (lin.). Linum usitatissimum (lin.). — Damasionum stellatum (reich.). — Gentiana ciliata (lin.). — Polygonum dumetorum (lin.).

M. Courtaut. — Scirpus sylvaticus (lin.). — Holcus lanatus (lin.). — Bromus mollis (lin.). — Aira canescens (lin). — Aira flexuosa (lin.). — Iuncus Bufonius (lin.). — Isatis tinctoria (lin.). —

Lathyrus aphaca (lin.). — Linum catharticum (lin.). — Fumaria parviflora (lam.). — Sagina procumbens (lin.). — Micropus erectus (lin.). — Briza media (lin.). — Bromus asper (lin.). — Turgenia latifolia (hoffm.). — Thalictrum minus (lin.). — Neslia paniculata (lin.). — Stachys alpina, Genista sagistalis (lin). — Orobanche epithymum (d. c.). — Ajuga chamoepitys (schreb.). — Ajuga genevensis (lin.). — Orchis conopsea (lin.). — Heliotropium europœum (lin.). — Agrostis alba (lin.). — Trifolium arvense (lin.). — Thymus serpyllum (lin.). — Linum tenuifolium (lin.). — Hypochœris radicata (lin.). — Dianthus armeria (lin.). — Teucrium chamœdrys (lin.). — Genista tinctoria (lin.). — Ranunculus arvensis (lin.). — Asperula cynanchica (lin.). — Buplevrum rotundifolium (lin.). — Valerianella morisonii (d. c.). Filago germanica (lin.).

M. Sagot. — Orobanche galii (duby). — Scilla bifolia (lin.). — Thlaspi montanum (lin).

Etudes sur les Echinides Fossiles du Dép.t de l'Yonne.



Vachey, del. et lith.

Fig. 1-5. Hemicidaris icaunensis. Cott. = 6-11. Acrosalenia spinosa agas

Fig. 12-16 Echinus vacheyi Cott

Etudes sur les Echinides Fossiles du Dép! de l'Yonne.

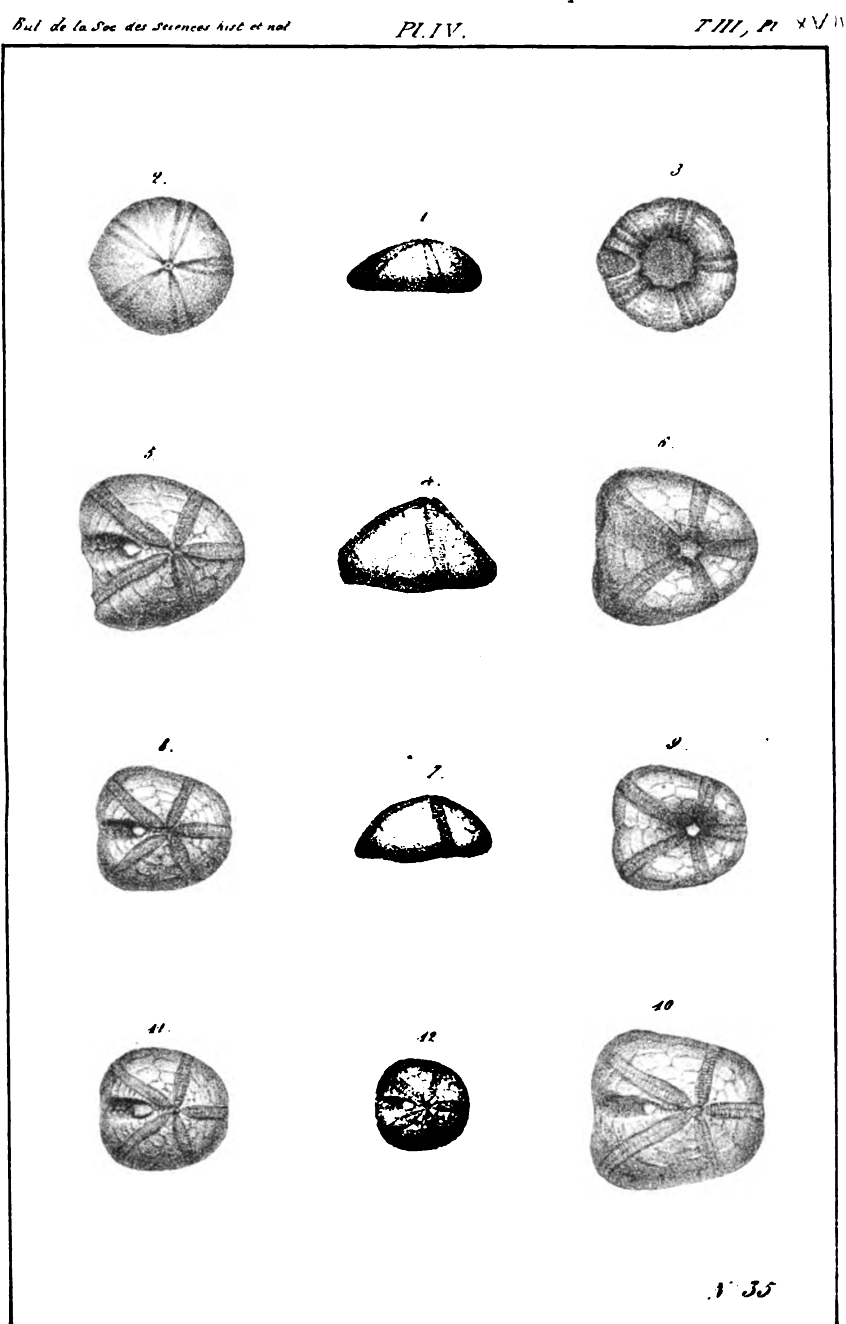
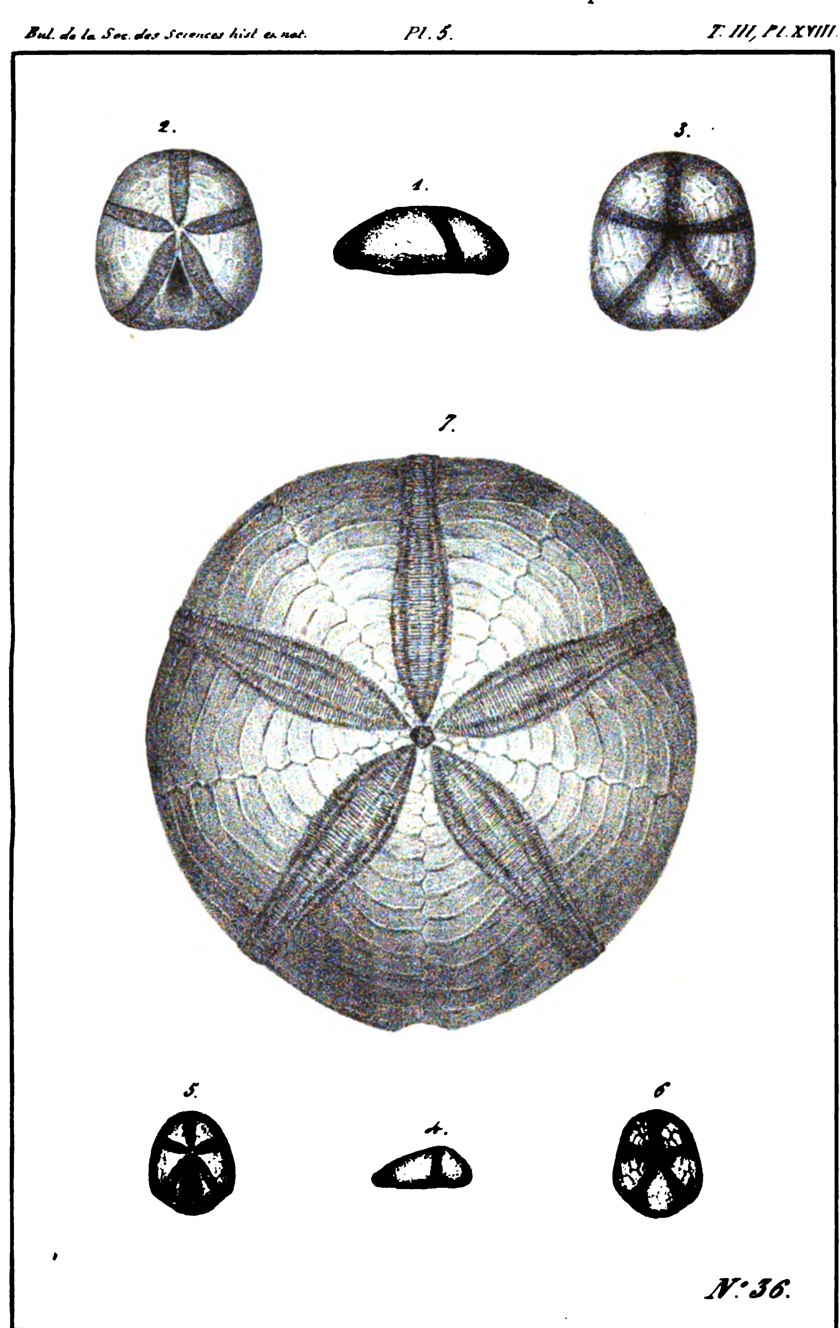


Fig. 1-3. Holectypus raulini. Cott. = 4-6 Nucleolites conicus. Cott.
Fig. 7-12. Nucleolites clunicularis. blain.

Etudes sur les Echinides Fossiles du Dép.t de l'Yonne.

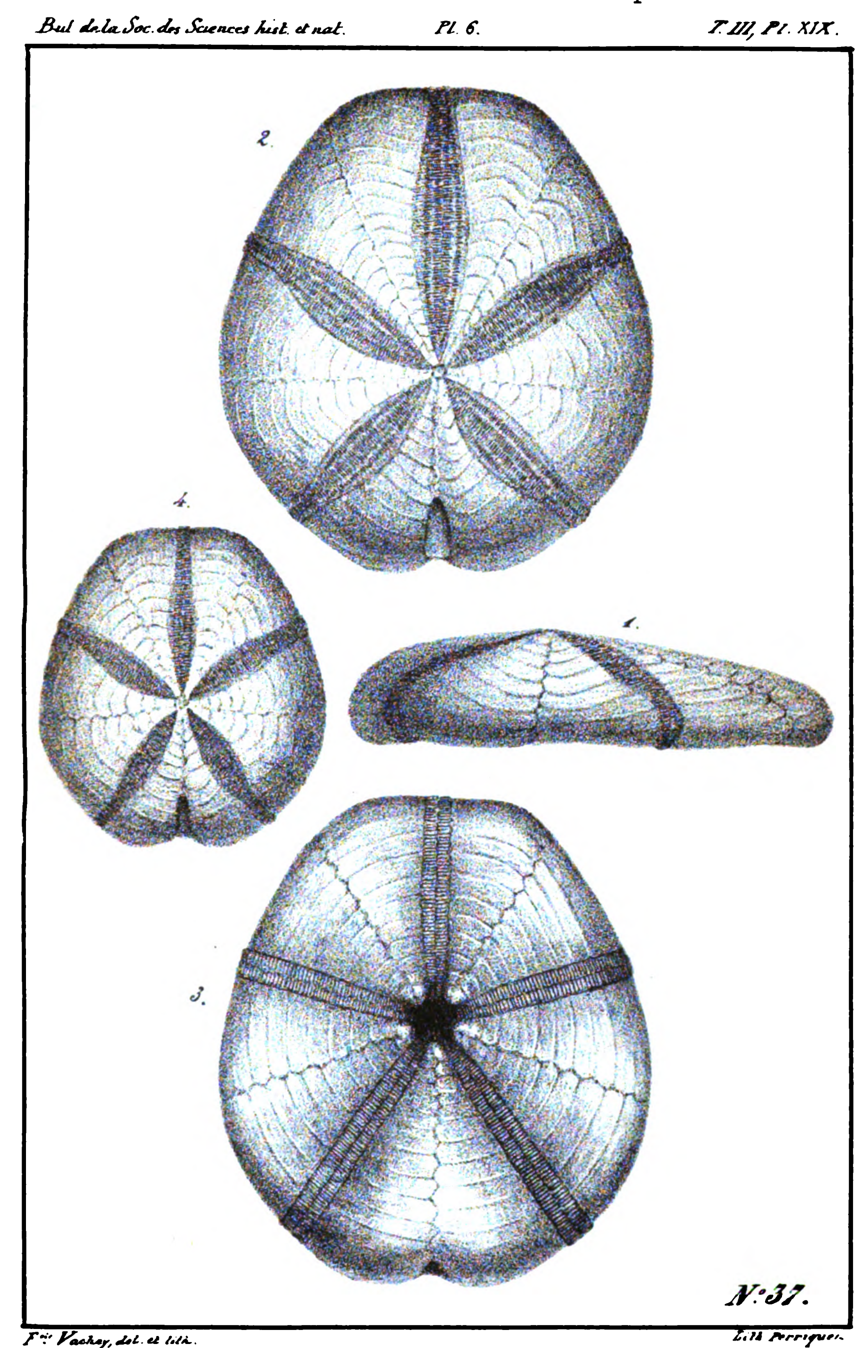


Fr.s Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet.

Fig. 1-3. Nucleolites ednundi. Cott. 4-6. Nucleolites crepidula. Des.

Fig. 7. Pygurus michelini. Cott.

Etudes sur les Echinides Fossiles du Dép.t de l'Yonne



Fr.ᵒⁱˢ Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet.

Fig. 1-4. Clypeus rathieri. Cott.

Bul. de la Soc. des Sciences hist. et nat. Pl. 7. T. III, Pl. XX.

N° 38.

Fois Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet.

Fig. 1-5. Dysaster robinaldinus, Cott.

Fig. 6-8. Echinus multigranularis, Cott.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

de l'Yonne.

Bagak.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1849.

PRÉSIDENCE DE M. CHAILLOU DES BARRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Pigeory adresse à la Société son Histoire de la ville de Saint-Florentin.

M. le Président donne lecture d'une lettre du Président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or qui accepte l'échange des publications.

Elections. M. Hariot, professeur au collége de Ruelle, présenté par MM. Duru, Laureau et Quantin, est élu en qualité de Membre correspondant.

M. le Président annonce deux présentations de Membres correspondants et une de Membre titulaire.

Communications. M. Quantin lit pour M. C. Dormois une Note sur des antiquités trouvées dernièrement à Fulvy, dans les terrassements du chemin de fer.

M. Déy lit une Notice sur Rogny, Saint-Eusoge et le canal de Briare.

M. Quantin communique la suite de ses Mémoires sur la vie de M. de Caylus.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1849.

PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN REMPLAÇANT LE PRÉSIDENT ABSENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Paul Mérat fait hommage des deux ouvrages qu'il vient de publier, ayant pour titre : Verdun en 1792, et Études sur l'organisation de la force publique.

M. Charles d'Orbigny, correspondant, adresse à la Société deux Mémoires de géologie et un tableau des terrains du bassin parisien.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gallois, qui déclare renoncer à ses fonctions de Vice-Président de la Société, tout en restant Membre titulaire.

La Société n'accepte qu'avec regret la démission de M. Gallois, et lui exprime toute sa reconnaissance pour le concours dévoué qu'il lui a toujours prêté. La Société aime à penser que M. Gallois n'en sera pas moins intéressé à sa prospérité comme simple Membre que lorsqu'il était à sa tête.

Elections. Sont admis à faire partie de la Société, en qualité de Membre titulaire, M. Henry, curé de Quarré-les-Tombes, auteur de plusieurs ouvrages historiques, présenté par MM. Quantin et

Cotteau ; et en qualité de Membres correspondants, MM. Charles d'Orbigny, aide-naturaliste au Meséum, et Modeste Salomon, préparateur de géologie dans le même établissement ; tous deux présentés par MM. Déy, Cotteau et Quantin.

M. le Président annonce deux présentations : l'une de Membre titulaire, et l'autre de Membre correspondant.

Communications. M. Quantin lit un Mémoire sur l'administration économique de l'hôpital Notre-Dame de Fontenilles, de Tonnerre, du XIVe au XVIe siècle.

M. Cotteau communique la suite de ses Études sur les Échinides fossiles du département de l'Yonne.

M. le docteur Robineau-Desvoidy annonce qu'il a été fait deux trouvailles de monnaies du XVIe siècle : la première à Bléneau, consistant en 80 pièces d'argent à des types très-variés et remontant à l'époque des guerres de religion. Les deux tiers sont de Genève et des cantons suisses ; il y en a peu de françaises ; elles étaient enveloppées dans un linge. La deuxième trouvaille a eu lieu à Mézilles, dans un jardin ; elle comprend 282 pièces : les plus anciennes sont de Louis XI, les plus modernes de François Ier. Il y a des pièces de Lorraine, de Savoie, et des types impériaux de Besançon. Ce trésor était également renfermé dans du vieux linge.

La séance est levée.



ETUDES HISTORIQUES SUR ROGNY ET SAINT-EUSOGE.

I.

Quelques maisons groupées autour d'une église, au sommet d'une montagne hémisphérique, entourée de vapeurs marécageuses, tel fut Rogny pendant tout le moyen âge.

Quelle fut son existence pendant ce long intervalle de temps? Nul ne pourrait le dire. Une seule page déchirée de son histoire est venue jusqu'à nous. Indifférente pour beaucoup, mais intéressante pour l'archéologue et attachante pour le chrétien, cette page c'est son église. Tout a péri, tout s'est renouvelé autour d'elle, mais pour elle rien n'a changé. Depuis sept siècles elle abrite, pour ainsi dire, les mêmes hôtes, puisque tous y ont apporté successivement la même foi, les mêmes vœux, la même espérance. Depuis sept siècles, Dieu reçoit les mêmes prières, les mêmes chants d'allégresse et d'amour, et y bénit la même communauté de pensées. Quel spectacle pourrait éveiller en notre âme de plus graves méditations?

L'église de Rogny n'a, du reste, rien d'artistique. Les parties reconstruites en 1740 ont dérangé même l'harmonie de l'œuvre primitive, mais elle n'ont rien enlevé de ses caractères les plus propres à en fixer la date.

L'église se compose de trois parties distinctes, la nef, la tour et le chœur.

La nef est spacieuse, recouverte par un plancher plat, et ne présente

rien de remarquable, sinon une chapelle placée au sud, éclairée par une fenêtre ogivale et s'ouvrant sur la nef par une arcade dont l'ogive ventrue est ornée d'une tore cylindrique énorme.

La tour est la partie moyenne et la plus notable de l'édifice.

Au-dehors, elle apparaît quadrilatérale, flanquée au nord et au sud d'un massif éperon et surmontée par une flèche octogone, évidemment d'un autre âge; à l'ouest, son ouverture est dessinée par deux plein-cintres géminés au moyen d'une colonne romane dont le chapiteau sert de point d'appui au sommier intérieur de chacun des cintres.

Au dedans, elle joint le chœur à la nef par une espèce de porche dont les arcades ogivales s'élèvent sur quatre piliers, renforcés chacun de deux colonnes à chapiteaux ornés de feuilles simples, larges, sans découpures ni nervures. Les arêtes de la voûte de cette travée sont masquées par des futs de colonnes à demi engagées. Leurs bases reposent sur les chapiteaux des colonnes inférieures, et leurs sommets repliés vont se heurter à la clef de voûte. Là ils semblent se soutenir à peine et empruntent par la courbe qu'ils décrivent l'aspect ogival. L'architecte aurait volontiers écrit sur cette travée : « et moi aussi j'ai fait une voûte. »

Le chœur est voûté en bois et n'offre aucun caractère architectonique.

Cet ensemble de constructions indique suffisamment la seconde moitié du XII[e] siècle.

C'est tout ce que le moyen âge, nous l'avons dit, nous a conservé de l'histoire de Rogny. Il ne nous a transmis également qu'un seul fait relatif à l'histoire de ses seigneurs.

Guillaume, sire de Rogny, épousa Isabeau de Courtenay, fille de Pierre, seigneur d'Autry, de Cours-les-Barres et de Villeneuve-les-Genêts, et de Marguerite de la Louptière (1).

(1) Le fief de La Louptière était situé dans la vallée d'Aillant, sur la rivière de Tholon.

Un fils, né de ce mariage, fut nommé Eudes. Il avait moins de dix-huit ans quand il succéda à son père comme seigneur de Rogny, vers 1380.

Isabeau de Courtenay s'affranchit vite de l'état de veuve. Le sang royal qui coulait dans ses veines n'avait pas rendu son cœur inaccessible à l'amour démocratique ; elle s'éprit, pour un vilain, de la plus violente passion.

Peu de temps après, Eudes de Rogny se trouvait à Villiers-Saint-Benoît avec les officiers d'un corps de troupe qui y séjournait en passage. Alors déjà on dînait bien à Villiers. Rogny et ses frères d'armes étaient à table, et la plus franche gaîté, unie aux plus libres allures, compensait largement, du reste, ce qui pouvait manquer au festin. Un visage, toutefois, était resté soucieux et sombre; c'était celui d'Eudes de Rogny. Bientôt, cependant, le dialogue suivant s'établit : « Ha ! ça, » dit un des joyeux convives, « estes vous touiours si trou-« blez et mélancolieux, comme il semble à ceste heure?

» — Touiours et telement que ie ne puis faire bonne chière et que » ie ne me ose pas souvent veoir entre gens d'onneur.

» — Et pourrions-nous, Roigny, savoir pourquoi ?

» — Triste histoire ! mes bons amis.

» — Parlez, Roigny, nous serons graves se il le faut.

» — Quand mon père fut allé de vie à trépassement, ie cuidois » que ma mère, qui est du plus grand lignage du païs se deust rema-» rier notablement à l'onneur d'elle et de moi. . . .

» — Eh ! bien ?

» — Eh ! bien, comprenez si ie fus moult, esbahy, courrouciez et » honteux quand i'appris que ma mère, sans considérer le grand lieu » et noblesse dont elle estoit issue et descendue, avoit espousé. . . . . » un homme de très petit et vil estat. . . . . UN FERRON ! » (1).

(1) Maréchal ferrant.

En ce moment, la figure sombre d'Eudes de Rogny prit un aspect terrible.

« — Vous estes courrouciez et devez l'estre, mais le nom, s'il vous » plaît, de ce maudit ferron ?

» — C'est un nommé Henriet Eullet, de Ferrières en Gastinois, » qui, par son malice et decevance, a espousé ma mère et me fait si » grant honte et courroux.

» — Encore un mot ! Où demeure Henriet Eullet ?

» — En l'hostel de ma mère, à Villiers-sus-Toulon.

» — Maintenant, nous pouvons vous venger !

» — Ah ! bien vouldrois être vengiez !

» — Monstrez-le nous donc ou faites monstrer; nous en cheuirons » bien. »

Eudes, aussitôt, fit appeler le sieur Perrin, dit le Regnat, valet de ferme, natif de Moutiers-en-Puisaie, et le chargea de conduire ses amis à Villiers-sur-Tholon et de leur désigner Henriet Eullet. Lui-même les suivit à distance et fit en sorte, sans paraître ostensiblement dans cette affaire, d'être témoin des événements. Les hommes de l'expédition arrivèrent bientôt en la demeure d'Eullet, et, aussitôt que Perrin le leur eut signalé, ils se ruèrent sur lui et le frappèrent tant et si bien qu'ils le laissèrent mort sur la place.

La justice disait alors :

Ce n'est rien :
C'est un vilain qu'on tue !

Elle ne s'émut pas de ce lâche assassinat. Eudes reprit tranquillement son service, et sa mère se consola en épousant Pierre de Latour, écuyer, issu d'une noble maison.

Rogny se distingua dans la carrière des armes et fut nommé chevalier ; puis, songeant que la justice qui s'était endormie par système, pourrait s'éveiller tardivement par caprice, il sollicita, tant pour lui que pour Perrin, son complice, des lettres de grâce que Charles VI leur accorda en 1390, de sa *certaine science*, *autorité royale et grâce espéciale.*

Depuis, la seigneurie de Rogny s'étant unie, comme simple dépendance, à la terre de Châtillon-sur-Loing, s'est perdue, pour ainsi dire, dans les vastes possessions de la maison de Coligny.

Toutefois, elle est mentionnée nominativement dans les lettres-patentes de février 1696, par lesquelles la seigneurie de Châtillon, avec les vingt paroisses y annexées, fut érigée en duché pour Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, comte de Luxe, qui s'en démit bientôt en faveur de Charles-Paul-Sigismond de Montmorency, son fils, auquel le roi conserva les honneurs du Louvre par lettres du 21 juin 1713. Le comte de Luxe avait recueilli, en 1695, la terre de Châtillon-sur-Loing de la succession de sa tante Elisabeth-Angélique de Montmorency, fille de François, comte de Luxe, et d'Isabelle de Vienne, veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, remariée à Christian-Louis, duc de Meckelbourg.

La terre de Châtillon-sur-Loing avait été abandonnée à la duchesse de Meckelbourg par les héritiers de son premier mari.

Du reste, l'histoire généalogique de la maison de Coligny ayant été publiée par du Bouchet, nous y renverrons pour tout ce qui concerne ses différents membres.

Situé sur la limite extrême du Gâtinois, Rogny, *Roigniacum*, appartint pour la justice au bailliage de Châtillon et au parlement de Paris; pour l'administration, à l'élection de Montargis et à l'intendance d'Orléans; pour le culte au diocèse de Sens, à l'archidiaconé de Gâtinois et au doyenné de Ferrières. L'archevêque était collateur du prieuré-cure. Le patron de la paroisse est Saint-Loup, archevêque de Sens. Ce fut autrefois Saint-Martin, suivant une tradition locale.

II.

Depuis longtemps Henri IV rêvait une autre gloire que celle des combats. Il aspirait à pouvoir rétablir les finances, organiser l'admi-

nistration, encourager l'agriculture, féconder l'industrie et à rendre riche et prospère la France misérable et épuisée.

Il avait dans Sully un ministre d'une vaste intelligence et d'une infatigable activité, mais on a fait rarement avec justice la part du roi et du ministre dans leur œuvre commune.

Tout ce qui tendait à rendre le pouvoir absolu, à enrichir le Trésor royal, à favoriser l'agriculture, à fortifier les frontières, à assurer une police régulière et à préparer les éléments d'une bonne armée, appartient à Sully.

Mais tout ce qui tendait à protéger les arts et métiers, à faciliter le commerce, à encourager les fabriques et manufactures et à développer l'industrie appartient à Henri IV.

L'un, en un mot, semblait avoir pour mobile l'amour du roi, l'autre l'amour de la France.

Nous rapportons donc à Henri IV personnellement l'honneur de la construction du canal de Briare.

Rogny, divisé aujourd'hui en *haut-bourg* et en *bas-bourg*, doit au canal ses plus belles, ses plus nombreuses constructions; il lui doit tout son commerce et toute son activité.

L'histoire du canal de Briare est, sous ce rapport, l'histoire du bas-bourg de Rogny.

Adam de Craponne, originaire de Pise et qui s'était fixé en Provence, avait conçu le projet d'unir, par un canal, le Rhône et la Loire. Il mourut en 1559. Une pensée analogue, inspirée peut-être par la première, fit songer, en 1605, à joindre la Loire à la Seine. Henri IV l'accueillit avec la plus grande faveur, et, dès 1606, 12,000 hommes étaient employés aux terrassements du canal de *Loire en Seine*, nommé plus tard canal de Briare.

Accoutumés aux merveilles de notre siècle, un canal n'a pour nous rien qui étonne, et c'est à peine s'il intéresse. Mais quand on se reporte à l'époque où les premières notions, les premiers éléments de la navigation artificielle n'existaient nulle part, on ne saurait trop

admirer la hardiesse de conception et la profondeur de génie de ces hommes qui, les premiers, osèrent dire à deux fleuves :

« C'est en vain que des montagnes vous séparent, nous voulons vous » unir, et c'est au sommet des monts mêmes qui fermeñt vos bassins, » que nous voulons sceller cette union. Nous y assemblerons de vastes » réservoirs, et de là, projetant de chaque côté une rivière factice, » ses eaux descendant par une suite de degrés ou d'écluses, les flancs » inclinés de la montagne iront se confondre avec les vôtres. »

Le premier canal à *point de partage* a été construit en France par des Français ; c'est le canal de Briare. Il honore, par conséquent, doublement notre patrie.

La direction des travaux fut confiée à un nommé Cresnier, natif de Tours. Ils furent poussés avec la plus grande activité et rien ne fut négligé pour maintenir l'ordre dans les ateliers et pour vaincre la résistance des propriétaires dont le canal devait traverser les domaines.

Le duc de Châtillon surtout soulevait ses vassaux contre une entreprise sans précédent, qui, dans le but d'édifier, semblait vouloir tout détruire, et qui pratiquait fort peu le principe moderne de l'indemnité préalable.

Des troupes furent envoyées sur les lieux. Elles firent respecter la volonté du roi.

Les ouvriers étaient cantonés, et trois méreaux de cuivre qui leur étaient remis chaque jour, leur donnaient droit à la distribution des vivres.

Ces méreaux, dont nous reproduisons des dessins, étaient de trois sortes, pour le pain, pour la viande et pour le vin. Tous portaient sur la face :

VIA LIGERIS IN SEQUANAM. 1606.

Le méreau du pain portait au revers une gerbe de blé avec cette légende :

FULCIMENTUM LABORIS.

Le méreau de la viande, un porc et la légende :

NECESSITATIS SUPPLEMENTUM.

Celui du vin, deux grappes de raisin suspendues sur une coupe, avec ces mots :

RECREATIO LABORIS.

Henri IV vint bientôt avec la reine visiter les travaux et encourager les travailleurs. De nombreuses harangues lui furent adressées, car l'invention des harangues est beaucoup plus ancienne que celle des canaux. On remarqua, dans le nombre, celle du lieutenant général au bailliage de Montargis, à cause de l'idée singulière qu'il avait eue de comparer le canal en construction, par rapport à la Loire et à la Seine, au trait qui joint les deux membres d'une H, première lettre du nom du roi.

La mort de Henri IV, puis celle de l'ingénieur Cresnier, et enfin la guerre de trente ans firent abandonner cette grande œuvre au moment où elle était aux deux tiers achevée.

Mais Jacques Guyon et Guillaume Bouteroue, receveurs et payeurs des rentes des élections de Beaugency et de Montargis, cherchèrent enfin les moyens d'amener au biez de partage des eaux suffisantes et de réunir les fonds nécessaires à la continuation du canal, et bientôt ils purent en solliciter la concession. Elle leur fut accordée par lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye et vérifiées au parlement, au mois de septembre 1638.

Les concessionnaires prirent l'engagement d'achever le canal dans toutes ses parties et à leurs frais; de faire relever et mettre en bon état les ponts jetés sur son cours et d'en construire huit nouveaux ; de rendre le Loing, depuis Montargis où vient aboutir le canal, jusqu'à l'embouchure en Seine de cette rivière, navigable pour les grands bateaux, de manière à éviter tout transbordement de marchandises ; d'indemniser les propriétaires expropriés en 1606, et de payer, à dire d'experts, dans les trois mois de l'estimation, la valeur des nouveaux héritages nécessaires à la construction du canal, de ses magasins et réservoirs ; enfin, de le rendre navigable, dans le délai de quatre ans, à peine de déchéance.

En considération de ces engagements, le canal fut abandonné, en toute propriété, aux sieurs Guyon et Bouteroue, avec le droit de détourner toutes les eaux, fontaines, ruisseaux, étangs ou rivières nécessaires à son service, moyennant indemnité annuelle en faveur des ayants-droit ; la faculté d'y établir un coche destiné aux voyageurs et partant de Briare chaque semaine, et l'autorisation de percevoir sur les bateaux et marchandises transportés un droit de navigation, suivant le tarif contenu en l'acte de concession.

Le tout fut érigé en fief de franc-aleu, pour être régi par la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, et être affranchi de la mouvance, censive et justice de tous seigneurs.

Le droit de justice, haute, moyenne et basse, fut accordé à ce nouveau fief et confié à un juge, ayant près de son siége un lieutenant et un procureur. Cette justice pouvait statuer, en dernier ressort, jusqu'à vingt livres d'amende et ressortissait, pour les appels, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Il fut permis aux concessionnaires de s'associer des personnes de toutes qualités, ecclésiastiques, gentilshommes et officiers des cours, de parlement et de la chambre des comptes, sans qu'on pût imputer aux concessionnaires et à leurs associés, de déroger, par ce fait, à leurs qualités et à leur naissance.

Enfin, les sieurs Guyon et Bouteroue furent anoblis pour jouir, eux et leurs enfants nés et à naître, de tous les priviléges de la noblesse.

Le canal fut terminé dans le délai prescrit.

Les travaux d'art les plus considérables ont été exécutés sur le territoire de Rogny. C'est là, en effet, qu'au moyen de sept écluses superposées les bateaux gravissent une montagne de 34 mètres d'élévation, et c'est au *Rondeau* que commence le biez de partage.

Le canal a 55,301 mètres de longueur, 10 mètres de largeur, et 1 mètre 20 de profondeur. Il s'élève à 39 mètres au-dessus de la Loire et à 84 mètres au-dessus de la Seine, différence de niveau que rachètent 50 écluses.

On peut évaluer à trois ou quatre mille le nombre de bateaux qu'il

reçoit annuellement, et à 150 ou 200 mille tonneaux le poids des marchandises qu'il transporte. Son produit est très-variable et on a varié davantage encore dans l'appréciation qu'on en a faite, suivant qu'on prenait pour base le produit net ou le produit brut.

Suivant Dutens, *Histoire de la navigation intérieure*, le produit brut n'excèderait pas 420,000 francs.

Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle description de la France*, en 1754, ne le porte qu'à 100,000 francs.

Il serait, d'après M. Boyard, *Statistique agricole*, *commerciale et intellectuelle de l'arrondissement de Montargis*, de 400,000 francs.

Suivant les documents officiels qui ont servi de base à la répartition de l'impôt, en exécution de la loi du 25 février 1791, le produit brut du canal de Briare a été, en 1790, de 184,472 francs, et le produit net de 116,959 francs.

Le revenu brut de 1792 s'est élevé à 242,500 fr., et le revenu net à 175,000 fr.

Quant aux frais de construction, les renseignements provenant de l'administration des ponts et chaussées en portent le chiffre à 6,650,000 fr.

Il se serait élevé à 10,000,000 de fr., d'après M. de Pommeuse.

A peine le canal fut-il livré à la circulation, qu'on s'aperçut de l'insuffisance des eaux affluant au biez de partage. Il fallut remédier à cette difficulté. C'est au sieur Durand, simple cultivateur, qu'est due la conception de la rigole de Saint-Privé, qui emprunte au bourg de ce nom les eaux du Loing et les porte à la hauteur du *Rondeau* où elles arrivent après un parcours sinueux et accidenté de 5,000 mètres, à 34 mètres au-dessus de la rivière qui a fourni ce petit canal de dérivation.

Malgré ce remarquable travail, l'insuffisance des eaux met encore trop souvent en chômage le canal de Briare (1).

(1) Le 30 mai 1743, les propriétaires du canal achetaient encore le domaine de la Grand-Rue, pour y établir un nouveau réservoir.

On avait trop compté aussi sur la navigation naturelle du Loing, de Montargis à Saint-Mamert (1). On fut obligé de la remplacer par une véritable canalisation commencée en 1720, sous le nom de canal de Loing, et terminée en 1724. Mais alors le canal de Briare n'avait plus déjà le privilége exclusif des transports de la Loire à la Seine.

Le canal d'Orléans, commencé en 1692, suivant Guthrie, avait établi une seconde communication entre ces deux rivières. Son embouchure en Loire est à Combleux; son biez de partage, entre Combleux et Grignon, et son point de jonction au canal de Loing à Buges.

Les propriétaires du canal de Briare opposèrent en vain tous leurs efforts à la construction du canal d'Orléans, dont les premiers travaux remontent bien au-delà de 1692, puisqu'on conserve aux archives nationales, section domaniale, carton Loiret, n° 538, série Q, une ordonnance du 24 décembre 1678, rendue par M. de Menars, intendant d'Orléans, portant défense, aux intéressés du canal de Briare, de troubler le sieur Robert Mathieu, bourgeois de Paris, dans la construction du canal d'Orléans. Ce ne fut toutefois que par édit du mois de mars 1679, que cette entreprise fut régulièrement autorisée.

Le coche d'eau établi sur le canal de Briare fut longtemps la seule voie pratiquable qui permit aux voyageurs d'arriver des bords de la Seine et de la Loire dans les communes qui composent aujourd'hui le canton de Bléneau.

Madame de Douhaut écrivait de Champignelles, le 21 mars 1776, à M. La Coste, son chargé d'affaires à Argenton :

« Je suis en peine, Monsieur, comment vous comptez venir ici.
» Nous pensons que vous le pourriez par le coche d'eau de Briare qui

(1) Un fait très-remarquable, et qui n'a pas encore été signalé, c'est que le Loing prend sa source au pied de la montagne que domine l'église de Perreuse, consacrée à saint Mamert et qu'il a son embouchure en Seine, sur le territoire d'un village qui porte le nom du même saint. La Puisaie s'honore, du reste, de l'avoir vu naître, et l'Auxerrois le revendique comme son plus ancien écrivain.

» vient jusqu'à Châtillon-sur-Loing, où mon père vous enverrait des
» chevaux. »

Un arrêt du conseil, du 11 décembre 1775, avait réuni au domaine les concessions de priviléges relatifs aux coches d'eau, mais un autre arrêt du 28 février 1776, avait fait exception en faveur des canaux d'Orléans et de Briare.

La propriété de ce dernier canal fut d'abord une possession commune entre consors. Un règlement la divisa en trente parts, mais chacune d'elles s'est divisée depuis, à son tour, sous forme d'actions.

Il serait curieux de pouvoir apprécier exactement l'influence de cette voie de communication sur la valeur de toutes les marchandises qu'elle a été appelée à transporter, mais ce travail sort du cadre que nous nous sommes tracé. Nous ferons connaître cependant le résultat de nos recherches en ce qui concerne les bois de la Puisaie, sur la valeur desquels le canal a dû avoir une influence plus directe et plus sensible.

Un procès-verbal d'adjudication des coupes de 1538, 1539 et 1540, des grands bois de Puisaie, dépendant encore aujourd'hui de la terre de Saint-Fargeau, porte la valeur de l'arpent, à l'âge de 24 ans, à une moyenne de 35 fr.

Les mêmes bois, du même âge, ont valu, terme moyen, en 1847, 600 fr. l'arpent.

Or, d'après le tableau du pouvoir commercial de l'argent, dressé par M. Leber dans ses mémoires sur l'appréciation de la fortune privée dans le troisième quart du XVIe siècle, les 35 francs de cette époque représentant aujourd'hui. . . . . 524 fr. 75 c.

Et la valeur de l'arpent de bois étant de. 600

On ne pourrait attribuer à la facilité des transports due au canal de Briare et qui n'existait pas auparavant qu'une différence par arpent de 75 25

La prospérité de ce canal lui suscita toutefois au commencement

du siècle dernier, une nouvelle rivalité. Un canal destiné à joindre les eaux de la Loire et de l'Yonne, fut projeté en 1708. Les études en furent confiées à l'ingénieur Poitevin, en exécution d'un arrêt du conseil du 29 août 1716. Ce canal, à biez de partage, devait avoir une de ses embouchures à Cosne et l'autre à Coulanges ou Surgis. Les eaux devaient être empruntées notamment à la rivière de Nohain, depuis sa source à Entrains.

La concession définitive de ce canal fut faite aux mêmes conditions et avec les mêmes priviléges que celui de Briare, par lettres-patentes du 27 juin 1719, au maréchal d'Estrées, à l'ingénieur Amelot et à plusieurs financiers de cette époque. Dix ans s'écoulèrent cependant sans qu'on se mît à l'œuvre, et au mois d'août 1729, de nouvelles études étaient faites par l'ingénieur Abeille.

Il résulta de son travail que le biez de partage fixé à Entrains devait s'alimenter des eaux de trois étangs s'écoulant naturellement dans la Loire et pouvant être mises au niveau de l'Yonne, au moyen d'une immense tranchée d'une lieue et demie de longueur, destinée à racheter une hauteur de 109 pieds au-dessus du niveau des étangs d'Entrains.

Les dernières enquêtes et informations eurent lieu de 1720 à 1740, puis ce projet fut abandonné, en exécution d'un arrêt du conseil d'Etat du 2 avril 1742, qui révoqua les lettres-patentes de 1719.

Avait-il chance de succès? C'était une lutte corps à corps avec le canal de Briare, dans laquelle l'une ou l'autre entreprise aurait succombé infailliblement.

Toutefois Jean-Henri Amelot, bourgeois de Paris, ou Henri Friguet, son beau-frère, ingénieur en chef des ponts et chaussées, reprirent, en 1790, le projet du sieur Amelot, leur père et beau-père, l'un des concessionnaires de 1719. Le point de jonction fut alors fixé à Clamecy. Il devait entraîner l'amélioration de la navigation de l'Yonne jusqu'à Auxerre et même jusqu'à Joigny.

Après avoir fait les diligences nécessaires près de l'assemblée natio-

nale et des départements de l'Yonne et de la Nièvre, MM. Amelot et Frignet s'obligèrent par acte passé devant Me Deschamps, notaire à Auxerre, le 14 mars 1791, à construire le canal de Cosne, à perfectionner la navigation de l'Yonne, et à déposer, à titre de garantie, un capital de six millions.

C'est en cet état que ce projet fut abandonné.

L'ouverture du canal de Bourgogne suggéra une autre conception.

Il ne s'agissait pas cette fois de faire concurrence au canal de Briare, mais d'en accroître l'importance, en y rattachant les eaux de l'Yonne et en mettant ainsi en communication l'ouest et l'est de la France, Nantes et Huningue.

Les études furent faites par l'auteur du projet, M. Douin, ingénieur à Paris, après qu'une ordonnance royale du 20 mars 1828 l'y eut autorisé, mais sans préjuger la question de concession.

D'après le travail de cet ingénieur, le canal devait commencer à Cézy où un barrage aurait été établi sur l'Yonne, passer par Sépaux, Chevillon, Douchy, Château-Renard, se jeter à Conflans dans le canal de Briare et prendre le nom de canal de Sépaux.

On informa sur le mérite de ce projet. Une commission dut, à cet effet se réunir à Joigny. Elle était composée de MM. comte Desfourneaux, Chaudot, Champton, Vuitry, baron Monnier, marquis de Montigny et de Lanneau.

La préoccupation évidente de l'auteur du projet avait été d'absorber, au profit du canal de Briare, les transports qui se font à Paris par la voie de l'Yonne. Le canal de Sépaux aurait amené la ruine de la navigation de cette rivière.

L'ingénieur en chef du département et la commission instituée à Joigny ne pouvaient favoriser une semblable entreprise. Ils y substituèrent une conception plus grande et qui pouvait être plus féconde. Ils proposèrent de canaliser l'Yonne d'Auxerre à Montereau, et de rattacher ainsi le canal projeté au canal de Bourgogne, à La Roche, et à celui du Nivernais, à Auxerre.

L'auteur du projet parut d'abord ne pas se décourager. Il se fit autoriser, par ordonnance du 3 décembre 1828, à faire toutes les études nécessaires à la rédaction d'un projet de perfectionnement de la navigation de l'Yonne; mais soit que le but final qu'il s'était proposé fût manqué désormais, soit que les difficultés de l'entreprise, ainsi modifiée, se fussent accrues au point que la prudence commanda d'y renoncer, il n'en fut bientôt plus question.

Un autre projet de canal, d'une moindre importance, avait été proposé, en 1824, par les principaux propriétaires de bois de la Puisaye. Il s'agissait d'un simple embranchement, partant du confluent du Loing et du Bourdon à Saint-Fargeau et joignant le canal de Briare à Rogny. Son but était de remplacer, par la navigation en bateaux, le transport des bois qui s'effectue par terre ou à bûches perdues.

Les quantités de bois à transporter, non compris les écorces, planches, lattes, échalas, merrains et bois en grume, sont appréciés ainsi qu'il suit :

Moulée,	24,000	cordes ;
Charbon,	8,000	bannes ;
Braise,	1,000	bannes ;
Cotrets,	4,000	cents ;
Charpente,	15,000	pièces.

Les propriétaires du canal de Briare, avec lesquels les auteurs du projet et l'administration durent chercher à s'entendre, n'ayant aucun intérêt à la solution de la question, puisqu'il leur importe peu comment et à quel prix les bois arrivent à Rogny, pourvu qu'en définitive ils soient transportés à Paris par le canal, trouvèrent d'excellentes raisons pour faire avorter une entreprise qui ne pouvait leur causer que des embarras et des sacrifices.

Ainsi, ils démontrèrent notamment que le canal d'embranchement, qui pouvait suivre la direction de la rigole de Saint-Privé et la remplacer, intercepterait, en passant par le plateau, cette rigole *nécessaire au canal de Briare et qui lui appartient.* « Tout ce qui serait possible,

» ajoutait l'un de ces messieurs, serait de pratiquer le canal nouveau
» au fond du vallon, dans le lit naturel de la rivière de Loing, tel qu'il
» sert actuellement au flot ; alors la dépense serait bien moindre, le
» but se trouverait mieux rempli et aucun intérêt ne serait froissé.
» Mais la chose est impraticable, à moins de se procurer de nouvelles
» eaux. Pour s'en procurer, il faudrait se ménager des dérivations bien
» au-dessus de Saint-Fargeau, mais alors aussi elles permettraient de
» faire remonter le canal plus loin et d'appeler ainsi, d'un plus vaste
» rayon, DE NOUVELLES MARCHANDISES. »

C'était dire, en d'autres termes, faites un canal qui nous serve, ou ne faites pas de canal. On s'est arrêté à ce dernier parti, mais on s'ingénie aujourd'hui à substituer un chemin de fer au canal. Le feu sera-t-il plus heureux que l'eau. Il est permis d'en douter.

En attendant, le canal de Briare continue à prospérer ; et, malgré ses alternatives de bonne et de mauvaise fortune, le plus ancien canal de la France est encore peut-être, relativement, le plus productif.

L'établissement d'un canal attaque un si grand nombre d'intérêts opposés, quant aux usines et aux prairies qu'il prive d'eau, quant aux chemins qu'il intercepte, quant aux servitudes foncières qu'il impose forcément aux héritages voisins, qu'il n'est pas surprenant que le canal de Briare, avec son vaste réseau de rigoles, destinées à alimenter le biez de partage, soit devenu un voisin incommode et que son administration ait plus d'une fois paru tracassière. Nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet ; mais nous ne pouvons passer de même sous silence un événement qui pouvait et qui, dans le droit ordinaire, devait amener sa ruine.

La charmante vallée du Loing, au milieu de laquelle ondule la rivière en apparence la plus pacifique, a été bien des fois ravagée par des crues subites, soit naturelles à la fonte des neiges, soit artificielles à la rupture de la chaussée de quelques uns des grands étangs situés en amont de Saint-Fargeau.

La plus célèbre de ces inondations remonte à 1427.

A cette époque, les Anglais, commandés par le comte de Warvich et le duc de Betfort, assiégeaient Montargis, et le connétable de Richemont venait de leur reprendre le château dont ils s'étaient emparés. La ville, quoique serrée de près du côté de la plaine, ne craignait plus d'être enlevée ; mais elle n'osait rien entreprendre contre des ennemis qui restaient dans un camp fortifié, toujours là comme une terrible menace. Un projet de délivrance fut alors habilement conçu et promptement exécuté : toutes les écluses inférieures du Loing furent bouchées une nuit, et en même temps des hommes expédiés exprès rompirent les chaussées des étangs de Bourdon et du Cuivre. Surpris au milieu des ténèbres par une masse d'eau de plus de douze pieds de hauteur, trois mille Anglais périrent au milieu des flots, et le surplus de l'armée abandonna ses positions.

Les ravages causés par le passage du torrent destructeur furent comptés pour peu de chose. Les plus grands désastres ne doivent jamais, en effet, peser dans la balance des peuples en contrepoids avec l'amour de l'indépendance.

L'inondation de l'an X, sans consolation sous ce rapport, fut plus terrible encore.

L'étang de Moutiers est le plus grand réservoir d'eau qui appartienne au canal de Briare. L'éclusier, préposé à sa garde, avait passé toute la journée du 9 nivôse au cabaret. Les eaux cependant grossissaient à vue d'œil, et depuis vingt quatre heures aucune vanne n'avait été levée. La nuit était venue, quand l'éclusier rentra chez lui. A ce moment, l'eau commençait à passer par-dessus la chaussée. Rappelé à lui-même par l'imminence du danger, il veut lever la pelle du fond ; mais doublement troublé par l'émotion et par les dernières fumées du vin, l'éclusier ne peut trouver la clef du cadenas. Eperdu, il court alors demander des secours au hameau de la Forge ; on arrive, le cadenas est rompu, la pelle est levée ; mais il hésite alors entre la crainte de détruire un moulin à piler le laitier en donnant à l'eau une trop grande voie, et celle de voir emporter la chaussée en la laissant insuffisante.

Dans cette alternative, l'éclusier se prononce en faveur de la bicoque ; on lutte envain contre sa ténacité, de sinistres craquements se font entendre, chacun s'enfuit, et la chaussée est emportée avec un bruit effroyable.

Trois heures après, tout était fini ! Le torrent avait entraîné pêle-mêle hommes, femmes, maisons, troupeaux, ponts et marchandises, et jeté l'épouvante jusque sur les rives de la Seine. La crue avait été de six mètres.

Dans son rapport à ce sujet au Ministre de l'Intérieur, le Préfet de l'Yonne établit que, « dans le droit public et même sous les rapports » de police générale et administrative, les constructeurs de digues, » chaussées ou réservoirs servant à contenir des eaux, sont tenus à des » règles, à des conditions, à des devoirs et à des obligations qui varient » selon les lieux et la nature des choses qui les environnent... Que si » ce droit public n'existait pas, il faudrait le créer, et qu'il ne pourrait » qu'honorer la sollicitude et la justice d'un gouvernement qui doit » laisser un champ libre à l'industrie particulière; mais, en même » temps, lui imposer la condition expresse de ne pouvoir nuire à l'in» dustrie et à la propriété publiques. »

« Toute la fortune réunie des actionnaires du canal de Briare, ajoute » le Préfet, ne pourrait sans doute suffire à indemniser la totalité des » pertes. Mais il en est, dans cette immensité, qui ont un caractère » sacré en ce qu'elles concernent des indigents. »

Il propose, en conséquence, de rendre les actionnaires du canal responsables des dommages éprouvés par les indigents ; de les obliger à reconstruire la chaussée de l'étang de Moutiers sur les plans et sous la surveillance de l'ingénieur en chef du département, et de soumettre, tous les trois ans, cette chaussée à une visite contradictoire. Il fit plus; par un arrêté du 16 prairial, il ordonna que, chaque année, l'ingénieur en chef visiterait les travaux d'art du canal, à Rogny, la rigole de Saint-Privé et la chaussée de l'étang de Moutiers, et qu'il y aurait constamment un agent responsable, préposé à la garde et à la distribution des

eaux de cet étang et soumis à la double surveillance des propriétaires du canal de Briare et du Préfet de l'Yonne.

Nonobstant, l'Etat secourut les inondés indigents, et la commune de Rogny réclamait encore avec aigreur, en 1834, le rétablissement du grand pont emporté par l'inondation de l'an X.

Les habitants de Rogny s'étaient du reste émus et aussi vivement agités, le 30 septembre 1753, pour une cause de bien moindre importance.

Deux statues, l'une de la Vierge, l'autre de saint Jean étaient placées, depuis un temps immémorial, de chaque côté du crucifix, sous l'espèce de porche que forme le clocher entre le chœur et la nef. Le curé avait enlevé ces statues et les avait placées sur l'autel de la chapelle Saint-Etienne, *contre l'usage et la vénérable antiquité de la place de ces statues.*

Les habitants étaient convoqués pour savoir s'ils approuvaient ce changement. L'assemblée se tint en plein air, à l'issue de la messe, à la porte de l'église, et par devant Me Bezard, notaire à Rogny. La réintégration des deux statues, à leur place habituelle, fut ordonnée à l'unanimité.

Il nous reste à citer un fait qui peut à lui seul donner la mesure de l'enthousiasme révolutionnaire dans nos compagnes.

Au mois de septembre 1793, on procédait à Bléneau au tirage de la conscription relative à la levée d'une compagnie de canonniers et de 30,000 hommes de cavalerie. Deux laboureurs de Rogny furent désignés par le sort. Le sort ne pouvait plus mal choisir. Mais leurs bras ne manqueront pas à leurs charrues, ni leur aide à leurs familles ; les deux jeunes gens les plus riches de la commune, Gandrille et Laurent, s'offrent spontanément et sont admis à les remplacer. Gandrille aîné vient s'offrir à son tour, mais le cadre est complet. Qu'importe ! La patrie a besoin de défenseurs, il s'enrôle volontairement.

Le procureur-syndic du district de Saint-Fargeau rendit compte de

cet acte de dévouement au président de la Convention nationale. Il était le résultat, disait-il en style de l'époque, de « ce sentiment purement » républicain, que l'homme utile devait rester à son travail, et que » l'homme inutile à la culture devait sacrifier sa vie pour en mettre » les fruits à l'abri des brigands et des esclaves. »

Deux fiefs à manoir seigneurial étaient situés dans les limites actuelles de la commune de Rogny, celui de la Bruslerie, qui appartint pendant les deux derniers siècles à la famille de Villemor, et celui de Saint-Eusoge, auquel nous consacrons un paragraphe spécial de cette notice.

III.

Saint-Eusoge, *Sanctus Eusebius in Puisaia*, figure au nombre des paroisses du diocèse d'Auxerre dans le pouillé de 1538. Il dépendait de la seigneurie du Chêne, désignée dès le XVe siècle sous le nom de *Chesne-lez-Saint-Ezoge*.

Le château du Chêne, situé à peu de distance du château actuel de Saint-Eusoge, qui a été bâti avec ses débris, était plus rapproché du Loing, dont les eaux venaient remplir ses fossés et servir à sa défense. Ses derniers vestiges ont disparu.

Quant à la paroisse, réunie en 1792 à celle de Rogny pour former une seule commune, elle est disparue, de droit, par suite de cette réunion, et, de fait, par la disparition successive des habitations qui la composaient, ou par leur annexion à la terre de Saint-Eusoge.

Il est probable que Saint-Eusoge a été érigé en paroisse bien avant cette époque. Il ne figure pas, il est vrai, dans la carte du diocèse d'Auxerre au Xe siècle, publiée par l'abbé Lebeuf, mais, à en juger par son église, son existence comme paroisse pourrait remonter jusqu'au XIIe siècle.

En effet, quoique l'église de Saint-Eusoge affecte la plus grande sim-

plicité architectonique, quelques détails de sa construction, étudiés avec soin, ne laissent aucun doute sur sa haute antiquité.

Un pignon à pointe triangulaire forme la façade ouest. La porte qui y est pratiquée a les jambages chanfreinés et terminés chacun par une saillie, en forme de console, supportant le linteau ou pierre de recouvrement. Cette saillie des jambages, destinée par les constructeurs inexpérimentés de la période romane, pour diminuer la portée du linteau, constitue un caractère très-important de l'architecture de cette époque. La porte de l'église de Saint-Eusoge a, en particulier, cela de remarquable que le chanfrein des jambages, au lieu de se briser sous le linteau, se prolonge sur sa face verticale, au milieu de laquelle il forme un ressaut.

L'église est divisée en deux parties par un pignon de refend, au centre duquel s'ouvre une arcade à plein-cintre qui les met en communication. La partie à l'est du pignon forme le chœur. Elle est plus étroite que celle à l'ouest qui forme la nef. L'abside est à chevet plat et l'arcade du chœur est sans aucune espèce d'ornementation.

Le chœur est voûté en bois; la nef est recouverte par un plafond plat.

Toutes les fenêtres sont voûtées à plein-cintre; celles des murs latéraux, construites en briques, n'offrent aucun caractère architectonique, mais celles du chœur et la petite fenêtre qui se trouve dans le haut du pignon ouest, construites en pierres de taille, ont leurs jambages chanfreinés sur les angles et leurs voussoirs composés de pierres de grandeurs variables et sans système. Ce dernier caractère, trop peu remarqué peut-être dans les appréciations archéologiques, est d'autant plus concluant que depuis l'époque où la renaissance a ramené le plein-cintre, l'art de bâtir a eu pour règle invariable de n'employer, dans la construction des voussoirs, que des pierres toutes de grandeur égale, ou au moins symétrique. Nous n'hésitons pas, en conséquence, à faire remonter au XII[e] siècle l'église de Saint-Eusoge.

Un autre fait archéologique confirmerait au besoin cette appréciation.

Une dalle tumulaire, qui sert aujourd'hui de table d'autel, et qui sans doute a été enlevée, pendant la révolution, au pavé de l'église, appartient au XIVe siècle, ainsi que le constate l'épitaphe suivante :

ICI GIST NOSBLE ESCVIER FEV JEHAN
DOVARD QVI TRESPASSA LE JOVR
DE LA SAINT-BARNABÉ L'APOSTRE L'AN
DE GRACE MIL CCC XX.

Un écu est figuré sur cette tombe ; il porte une bordure et trois quintefeuilles, 2 et 1.

Une autre tombe, enlevée aussi sans doute au pavé de l'église, puis placée au milieu de la nef, et élevée sur maçonnerie, représente une femme ayant les pieds appuyés sur un chien, et deux écussons d'armoiries.

L'un a le champ *fretté* avec un franc quartier; l'autre est *facé* de six pièces avec une *barre* sur le tout.

Nous n'avons pu lire l'inscription, tant à cause de l'obscurité qui règne dans cette partie de l'église, qu'à cause du frottement éprouvé par la dalle, consacrée autrefois, suivant toute apparence, à recevoir les cercueils pendant les cérémonies funèbres.

Les fonts baptismaux et un bénitier méritent aussi une mention.

Les fonts consistent en une cuve octogonale posée sur piédestal et ayant la forme d'une pyramide tronquée renversée. Le socle est raccordé avec le piédestal, également octogone, par un plan incliné formant glacis. Ce petit monument peut appartenir aussi au XIIe siècle.

Le bénitier, grossièrement sculpté, et de forme quadrilatérale, porte sur l'une de ses faces une croix, sur la deuxième un marteau, sur la troisième un autre marteau et au-dessus FRANÇOIS, enfin sur la quatrième TENIN et au-dessous 1585 (1).

(1) Une famille de maçons du nom de Tenin a encore des représentants à Bléneau.

Cette modeste église n'est pas abandonnée, hâtons-nous de le dire, aux efforts destructeurs du temps. Elle sert de chapelle au château de Saint-Eusoge, dont les possesseurs veillent convenablement à sa conservation. Elle n'est pas non plus, quoique veuve de paroissiens, sans compter encore quelques beaux jours.

Le lundi de la Pentecôte, il y a *apport* à Saint-Eusoge. C'est une réunion tripartie religieuse, agricole et de plaisir.

Les plaisirs se composent des danses, jeux et divertissements qui forment le programme de toutes les fêtes de village. La partie agricole consiste en une *louée* de domestiques, qui se tient sur la place, et où les garçons et les filles de ferme engagent leurs services pour une année, de la même manière qu'au vignoble les vendangeurs les engagent pour un jour.

La solennité religieuse s'appelle *fête des Reliques*. Il y a grand'messe, vêpres et exposition des reliques de saint Théodore, sainte Simplicie, saint Pie et saint Vénuste, contenues dans une châsse de bois doré d'ordre ionique, du XVIIe siècle, à la vénération des pèlerins qui viennent *à la Bonne-Fontaine*. Cette fontaine, située à peu de distance de Saint-Eusoge, mais sur le territoire de Champcevrais, au lieu dit les *Pains-chauds*, passe pour guérir toute espèce de mal invétéré et notamment les maladies de la peau. Une grande quantité de pèlerins vient, chaque année, boire à cet effet de ses eaux ou y faire des ablutions, de toute la Forterre, des environs de Sancerre et de ceux de Cosne. Chaque pèlerin emporte avec lui un morceau de la croix plantée au bord de la fontaine, et qui est consacrée à *saint Bon*, pénitent de Sens. Deux légendes ont établi la réputation de la *Bonne-Fontaine*. Voici la première : Un berger avait au bras une dartre vive qui le faisait cruellement souffrir. Suspendue un instant par l'extase d'une fervente prière, sa douleur revint plus aiguë ; alors, éperdu, il plonge son bras dans la fontaine pour apaiser le feu qui le dévore, et il est à l'instant guéri. La seconde se rapporte à une femme. C'était une pauvre mère, qui, après avoir en vain pleuré et prié jour et nuit, voyait

souffrir et dépérir son enfant atteint de la teigne. Mais un jour, après une fervente prière à saint Bon, elle lave à la fontaine la coiffe du malade, et la lui remet toute mouillée sur la tête (1). Un instant après le mal avait disparu.

Quant à la châtellenie du *Chesne-lez-Saint-Eusoge*, nous n'en avons trouvé aucune trace avant le XVe siècle, mais, depuis cette époque, nous avons pu en suivre la transmission.

Jean (2) de Courtenay, seigneur de Champignelles et de Saint-Briçon, était marié avec Marguerite David, quand il eut deux enfants de Jeanne de la Brosse : Pierre et Laurence.

Le premier, après avoir obtenu dispense de Pierre de Longueil, évêque d'Auxerre, pour défaut de naissance, et reçu la tonsure, épousa, vers 1478, Denise Charnier, fille de Louis, seigneur de Charnalou, et de Marguerite des Barres. Il en eut plusieurs enfants.

Leur fils aîné, Jacques de Courtenay, capitaine du château de Saint-Maurice-sur-l'Aveyron, pour Suzanne de Bourbon, fut seigneur des Esves, du Chesne-lez-Saint-Eusoge et de Changy. Il épousa Christine de Villeblanche, dame de Cernoy et d'Autry, fille de Pierre, seigneur de Plessis-Barbe, et de Jeanne de Maumont.

Il vivait encore en 1566.

Jacques 2e, leur fils, succéda à son père comme seigneur du Chêne. Il fut marié le 19 décembre 1577 avec Marie de Gauville, dame de Formarville, fille de Jean et de Marie d'Etampes. Tué dans une rencontre de partis ennemis, le 21 août 1589, il fut enterré dans le chœur de l'église de Malicorne, sous un tombeau de marbre blanc. On y lisait l'épitaphe suivante :

(1) Il va sans dire que nous ne conseillons à personne de tenter ce dangereux moyen de guérison.

(2) IV du nom.

CY GYST DEFFUNCT JACQUES DE COURTENAY ESCUIER, SEIGNEUR DU CHAISNE, FORTMARVILLE ET MONTCELARD-EN-BEAUCE, GENTHILHOMME SERVANT DE M.[r] LE DUC D'ANJOU, FRÈRE DU ROY HENRI III, LEQUEL FUT TUEZ ENTRE LE BREAU ET DRACY PRÈS VILLIERS-SAINT-BENOIST EN CE DÉFFENDANT VAILLAMMENT, LE XXI[e] JOUR D'AOUST M. D. LXXXIX, ET FUT ENVOYÉ QUERIR PAR MESSIRE CHARLES DU PLAISY, SON HONCLE, SEIGNEUR DE CE LIEU, ET PAR GAUCHER DE RAGUYER, ESCUYER, SEIGNEUR D'ESTRESLES, SON BEAU FRÈRE, LEQUEL A FAICT FAIRE CECY EN MÉMOIRE DE LUY. ET PRIE TOUTE LEANS D'HONNEUR AVOIR SOUVENANCE DE SON AME EN LEURS PRIÈRES (1).

Jacques 2[e] eut pour successeur à la seigneurie du Chêne Jacques 3[e], son fils aîné, qui épousa, le 23 février 1606, Françoise de Loron, dame de Ferrières, fille de François, seigneur de Limanton, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie-Elisabeth de Courtenay.

Françoise de Loron étant morte sans enfant, le 3 mars 1625, le seigneur du Chêne épousa en secondes noces, le 23 mai 1632, Jacqueline de Paviot, fille de Charles, chevalier, seigneur de Boissy-le-Sec, et de Marie de Rochechouard. Il mourut le 10 août 1642.

Depuis longtemps déjà la châtellenie du Chêne ne lui appartenait plus.

Ne l'ayant possédée qu'à titre d'avancement d'hoirie, il en dut faire rapport au partage des biens de son père, et elle fut alors attribuée à

(1) Cette épitaphe diffère, en quelques points, de celle publiée par du Bouchet, dans son histoire généalogique de la maison de Courtenay. Nous la donnons ici telle qu'elle a été copiée par M. Challe, lors de la découverte qu'on en a faite sous une boiserie du chœur de l'église de Malicorne. Cette boiserie recouvrait aussi une autre épitaphe copiée également par M. Challe, et que, dans son obligeance toujours active, il s'est empressé de nous communiquer. La voici :

« Cy gyst deffunct Nicolas Duplessy, escuier, seigneur d'Asnières, la Grange-Rouge et Bizieux, lequel fut tuez entre le Breau et Dracy, par Villiers-Sain-Benoist, combattant vaillamment et fut le XXI[e] jour d'aoust 1589, et fut envoyez querir par messire Charles Duplesseys, son frère, lequel a faire cecy en mémoire de luy et prie toute leans d'honneur avoit souvenance de son ame en leurs prières.

Claude de Courtenay, femme de Charles de Loron, baron de Limanton, qu'elle avait épousé le 13 février 1605.

La seigneurie du Chêne appartint ensuite à damoiselle Gasparde de Loron, puis à Henri de Bar, chevalier, comte de Limanton, et elle passa dans la maison Arnauld. Messire Jean-Noël Arnauld, lieutenant des maréchaux de France, en la maréchaussée et siége d'Angoulême, la possédait encore au moment où le régime féodal cessa d'exister.

Saint-Eusoge ressortissait, pour la justice, à la prévôté de la châtellenie royale d'Ouzouer-sur-Trésée.

DEY.

INDICATION

Des ouvrages et documents consultés.

Archives nationales.
Géographie blaviane.
Carte topographique du diocèse de Sens.
Pouillés des diocèses de Sens et d'Auxerre.
Dictionnaire universel de la France.
Archives du département de l'Yonne.
Histoire généalogique de la Maison de Courtenay, par du Bouchet.
Histoire généalogique de la Maison de Coligny, par le même.
Procès-verbal de rédaction de la coutume de Montargis.
Archives curieuses de l'Histoire de France.
Actes de l'état civil de Rogny et de Saint-Eusoge.
Actes des notaires de Rogny.
Statistique agricole, commerciale et intellectuelle de l'arrondissement de Montargis, par M. Boyard, président à la cour d'Orléans.
Histoire du Gâtinois par Guillaume Morin.
Nouvelle Géographie par William Guthrie.

Dossier de la procédure criminelle instruite contre Anne Buiret (greffe du tribunal d'Auxerre).

Procès-verbal de rédaction de la coutume d'Auxerre.

Almanach historique de Sens, 1827.

Mémoire pour MM. les propriétaire du canal de Briare contre M. d'Harcourt.

Réclamations contre la compagnie du canal de Briare par la commune de Rogny.

Mémoire pour M. d'Harcourt contre les actionnaires du canal de Briare.

Lettre à M. de Lestrade.

DE L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE

DE

L'HOPITAL NOTRE-DAME DE FONTENILLES DE TONNERRE

AU XIVe ET XVe SIÈCLE.

Les institutions de charité fondées par le moyen-âge sont innombrables, et répondaient aux besoins de cette société encore peu habituée et peu habile à pourvoir à ses besoins matériels. Les hôpitaux, les hospices, les maladeries s'élevaient partout où la population prenait un peu de consistance et d'accroissement. L'étude approfondie de ces établissements est encore à faire pour la plupart d'entre eux, surtout en ce qui concerne le régime économique. Mis à même, par mes travaux, de compulser les archives de l'hôpital de la ville de Tonnerre, et particulièrement la longue série de ses comptes de recettes et dépenses, j'ai cru pouvoir publier, avec quelque utilité, ces matériaux patiemment amassés, et qui offrent, plus que toute autre nature de documents, la précision et la vérité des faits, en même temps que leur variété.

L'hôpital Notre-Dame-de-Fontenilles de Tonnerre doit sa fondation et sa riche dotation à Marguerite de Bourgogne, reine de Sicile et de Jérusalem, comtesse de Tonnerre, qui se retira dans cette ville après la mort de son époux, l'ambitieux Charles d'Anjou, roi de Sicile :

Cette princesse, qui se consacrait depuis longtemps aux œuvres de charité, résolut, par une charte du mois d'avril 1293, d'instituer à Tonnerre un hôpital ou Maison-Dieu dans lequel seraient exercées les sept œuvres de miséricorde, savoir : donner à manger à ceux qui auront faim, à boire à ceux qui auront soif, recevoir les étrangers et les pèlerins et les héberger, vêtir les nus, visiter les malades, consoler les prisonniers et ensevelir les morts.

Aidée de son clerc ou chapelain, maître Robert de Luzarche, auquel elle avait grande confiance, elle dressa les statuts de son hôpital avec la plus belle ordonnance et une disposition admirable.

Elle voulut tout d'abord qu'il y eût toujours à la tête de l'établissement un maître (*magister*) lettré, avec quatre chapelains et quatre enfants de chœur. Robert de Luzarche, qui, dit la comtesse, désirait vivement la réalisation du projet de sa maîtresse, fut le premier maître et recteur.

Les chapelains étaient chargés du service religieux, de deux messes au moins chaque jour, et des soins spirituels à donner aux malades.

La comtesse, ayant pourvu à la direction et aux choses pieuses, prévoit les nécessités de ses hôtes futurs. Elle ordonne qu'il y aura une matrone maîtresse assistée de douze femmes qui auront

soin des malades, de tenir nets et propres leurs linges et vêtements, les coittes, lits de plume et couvertures. Elle veut que ces femmes portent dans l'hôpital un costume de camelin (1) ou de quelque panne noire ; qu'elles aient un voile et par-dessus un rochet blanc pendant leur service.

Le costume du maître, des chapelains et des autres gens de l'hôpital est également déterminé. Le nombre des servants des deux sexes est fixé à vingt au plus. Le maître, institué par la comtesse et ses successeurs, a la haute direction sur la maison et tout ce qui l'habite. C'est lui qui reçoit les frères et sœurs sous le consentement de la comtesse ; il a droit de correction sur tous. La maîtresse seule est nommée par la comtesse.

Le maître fut chargé de pourvoir directement au régime alimentaire et économique de la maison. Il devait fournir chaque semaine, le mardi et le samedi matin, le pain d'un setier de froment et 30 sous en monnaie ayant cours à Tonnerre, et en outre six setiers de vin par jour, le tout pour les pauvres et pèlerins de l'hôpital selon qu'il serait nécessaire.

Le maître devait aussi donner à la maîtresse les viandes salées que le besoin des pauvres de l'hôpital demanderait, et s'il fallait y ajouter, après la consommation de ce qui était distribué, le maître y pourvoirait.

La comtesse, animée d'un ardent esprit de charité, dit ensuite : Et si après cela il reste quelque chose des provisions, la maîtresse le distribuera aux pauvres prisonniers et autres de la ville, selon

(1) Camelin, étoffe de couleur brune.

qu'elle le jugera convenable. Bien plus, elle veut que le maître, ayant acquitté toutes les *mises* et dépenses de l'hôpital, ayant fait toutes les choses nécessaires à sa bonne conservation, et ayant pour un an d'avance de provisions, s'il reste quelque choses des revenus, il le distribue aux pauvres avec l'avis de quelques pru-d'hommes.

Son amour pour les pauvres ne veut pas qu'ils sortent sans forces et sans de bons vêtements de l'hôpital. Les malades, bien que guéris, y resteront encore huit jours pour éviter une rechute, et ils recevront, s'ils en ont besoin, chemise, cotte et souliers pour leur départ.

Afin de pourvoir à cette généreuse hospitalité, la comtesse dota son hôpital en biens fonds, en rentes, en vins et en argent.

La maison fut construite à ses frais, sur un vaste emplacement appelé la rue des Tonneleries. Elle lui donna, entre autres choses, une rente de 100 muids de vin sur le dîmage de Tonnerre, qui était alors très-considérable, des héritages dans le même lieu, des biens à Argenteuil, à Ligny, à Roffey, à Laignes, la seigneurie de Vertaut et des droits sur la forêt de Maulne.

L'hôpital possède encore tous ces biens-fonds, qui s'accrurent de donations postérieures; mais il a perdu par la révolution de 89 tous les droits seigneuriaux, qui étaient pour lui d'un grand revenu.

La comtesse veilla elle-même à la construction des vastes édifices de l'hôpital qui s'élevèrent auprès de son palais. On peut encore admirer aujourd'hui l'immense salle qu'on appelle improprement la chapelle de l'hospice, et qui en était la salle même des

malades et des pèlerins. Ce vaisseau, grand comme une cathédrale, n'a qu'une seule nef de 20 mètres de large sur 126 mètres de long. (1) La voûte à plein-cintre qui recouvre la salle est demesurément élevée. Des poutres transversales, portant sur les murs d'enceinte, reçoivent à leur centre des pointiers d'une forte dimension qui vont se relier au système de charpente. La chapelle proprement dite est à l'extrémité de la salle et forme un étroit renfoncement ogival à fenêtres élancées. On y voit un tombeau de la comtesse Marguerite élevé en 1826 (2).

On se demande, à l'aspect de cette étendue que présente le vaisseau, comment devaient se trouver là dedans les malades et les pèlerins; mais on a donné une solution à la difficulté. Des crampons de fer, espacés de distance en distance, à une hauteur raisonnable, indiquent l'existence de châssis de charpente qui coupaient la hauteur en deux. Les lits se trouvaient au rez-de-chaussée, et au-dessus s'étendait un immense grenier.

Les fenêtres de la salle étaient décorées autrefois de vitraux qui rappelaient la mémoire de la pieuse fondatrice et de son époux. Il ne reste plus hélas! de ce vénérable souvenir que quelques débris de l'écusson de Charles d'Anjou dans une fenêtre du nord.

Les comptes de l'hôpital ne commencent qu'à l'année 1332, Ceux des années antérieures n'existent plus. D'après le statut de fondation, la reddition devait être faite par le maître ou son procureur au comte de Tonnerre, ou devant son délégué, en présence de deux chapelains, de la maîtresse de l'hôpital et de deux bour-

(1) Cette étendue a été diminuée par l'établissement d'une salle moderne.

(2) L'ancien, qui était en bronze, fut détruit dans la révolution. Le nouveau est dû à Bridan fils.

geois. Les époques de ces redditions étaient le printemps et l'automne. On observa cet usage jusque vers la fin du XIVe siècle; mais alors on ne compta plus qu'une fois par an, de septembre à septembre ou d'octobre à octobre.

La recette se divise en deux parties, les deniers et les grains. En réunissant les deux comptes d'une année, on voit que le chiffre des recettes en argent est de 1,500 livres environ, ou 123,730 francs de notre monnaie (1). La recette en grains de l'année 1333 est de 21 muids 2 setiers 6 bichets de froment ou 2,038 bichets, sans compter quelques recettes d'orge et d'avoine. Il faut y ajouter 223 muids de vin.

Les dépenses de bouche, ce qu'on appelle *dépenses de l'hôtel*, sont simples et peu variées. Les moutons pris dans les fermes, le poisson, les harengs achetés à Auxerre, des aulx et oignons, quelques épiceries, du riz, voilà ce qu'on rencontre dans les frais de nourriture. Le maître vit avec la même simplicité. Les galas sont rares; les jours d'obits ou d'anniversaire font seuls exception.

Les malades étaient soignés avec bien peu de drogues, car on

(1) Cette somme paraîtra peut-être un peu élevée, cependant elle n'est que dans une juste proportion. Je dois faire remarquer qu'il est nécessaire de tenir compte, dans les appréciations relatives des valeurs du moyen-âge avec celles de notre temps, de la différence du prix du marc d'argent et du pouvoir de l'argent lui-même, c'est-à-dire de ce qu'on peut acheter avec une même somme donnée aux deux époques. J'ai suivi dans ces comparaisons les Tables du pouvoir de l'argent du savant de M. Leber; c'est le premier auteur qui se soit justement rendu compte de la nécessité d'avoir égard aux différences fondamentales des chiffres représentatifs des valeurs dans le cours des siècles du moyen-âge.

ne peut guère appeler de ce nom de la tisane à l'orge, du safran, du gingembre, du sucre en petite quantité.

L'exploitation des métairies a lieu directement. On y voit des frères grangiers. Les valets de la maison sont payés en nature, et cette dépense prend le nom de *pouture*.

Les provisions sont prises dans les fermes. On récolte, comme je viens de le dire, et on encave les vins, dont le cellérier a le soin. Le maître a plusieurs chevaux à son service, et le chapelain a le sien. Il y a aussi les chevaux de deux charrues.

Le service spirituel a pris de l'accroissement, à la suite des temps. Des fondations pieuses de chapelles ont augmenté le nombre de prêtres attachés à l'hôpital. On trouve en 1344 quarante-sept fondations et neuf chapelles.

Les comptes offrent, sur l'état du commerce, des particularités remarquables. Ainsi, on voit arriver à Tonnerre des marchands de Carcassonne et des Lombards pour acheter les laines. Un marchand de Lorraine vient acquérir les vins. Les foires d'Auxerre et de Vézelay sont fréquentées par les gens de l'hôpital qui y achètent ou y vendent.

Dans le deuxième tiers du XIVe siècle, on voit que le vigneron l'homme de charrue, le tonnelier, gagnaient 6 deniers par jour, le maçon 1 sou, le charpentier 18 deniers (1).

Le froment valait alors 3 sous 9 deniers le bichet, (1) un bœuf

(1) Il faut dire qu'au pouvoir actuel de l'argent, selon les Tables d'appréciation de M. Leber, un sou du milieu du XIVe siècle vaudrait aujourd'hui 4 fr. 12 c.

(2) Le bichet de Tonnerre pesait 72 liv. son 46 litres 45 c.

40 sous, un mouton 15 sous, un millier de harengs 4 livres 10 sous, une livre de sucre 4 sous 2 deniers, la cire 2 sous la livre, le miel 8 sous la pinte, le sel 50 sous le muid, un chapon 15 deniers.

Je vais citer textuellement quelques comptes ; ils en diront bien plus que toutes les dissertations possibles sur la physionomie de l'établissement au XIVe siècle.

Compte depuis le 19 septembre 1333 au 20 février 1334 (1).

Recette :

Redevances censuelles et rentes sur maisons à Tonnerre, en somme, 88 l. 18 s. 9 d., dont 30 l. sur le faitage.

Recette des gardes : Pour la garde de la petite rivière, 4 l. 10 s., et autres recettes, total 43 l. 8 s.

Menues recettes. — Articles très-divers. — On y voit : « pour le loyer d'une enclume, des tenailles et des martiaulx, » pendant un an, 25 s.

12 bichets de gruau vendus 60 s. Le froment vendu 3 s. 9 d. le bichet. Pour 274 peaux de chatrons (2), 15 l.

(1) On remarque que le prix de certains objets présente des différences considérables avec ce qu'ils valent aujourd'hui. Pour plusieurs cela n'a rien d'étonnant ; souvent ce sont des produits étrangers, comme le sucre, la cannelle, le riz. Pour d'autres la main-d'œuvre les renchérit beaucoup. Ensuite il faut observer que le chiffre du pouvoir est *moyen*, c'est-à-dire établi sans tenir compte des prix extraordinaires que les variations monétaires apportaient souvent dans l'estimation des choses, au XIVe siècle surtout. Enfin, quant on arrive à la fin d'une période, le prix des choses a pu déjà augmenter sensiblement dans la localité.

Je ferai encore une observation, c'est que l'on trouvera dans le cours de ces recherches l'emploi alternatif de citations textuelles en français du temps et de résumés modernes, suivant le besoin du sujet.

(2) Ce sont des moutons ainsi nommés parce qu'ils ont subi la castration.

La somme totale des recettes s'élève à 705 l. 11 s. 1 d. obol. pougeois (1).

Dépense pour garnison d'ostel.

On y voit des raiz d'aux (ails), troceptes d'onions (2), des fèves, de l'orge, du sel, de l'avoine, une douzaine de fromages pour le maistre, qui coûtent 44 s., de l'huile, du gingembre, un bœuf acheté pour manger, 40 s. 40 livres de senevé à 4 d. la livre, 1,800 harengs, 50 *quœs* (?) de charbon pour les malades, pour le prix de 7 l. 10 s., 20 livres que figues que raisins, et 20 livres de riz à 8 d. la livre.

Pour une livre de quenaile (canelle), 7 s.; 16 livres de genginbe blanc, 66 s. 8 d.; une livre de safran, 10 s.; 7 livres de sucre, 29 s. 2 d.

Dépense de cuisine.

Poisson, chair, puicins (poulets).

Une geline pour une suer malade, 10 d. — Pour deux perdrix, 16 d.

Façon de mo tarde.

Dépense de bacons (3), — tant pour l'ostel que pour malades, 7 bacons.

Dépense en fromage pour l'ostel et les malades, 56 fromages.

153 aunes et demi de toile achetées le 19 septembre à la foire Saint-Micheau, 4 l. 10 s. 3 d. — Napes pour les malades, tabliers, devantiers. 140 aunes achetées pour la mère sœur Jehanne de Saint-Goubin, 67 s.

Dépense pour chauceure :

Pour la chauceure des 13 suers, pour tout l'an, 10 l.

3 paires de souliers de vaiche por lou porchier, lou vallot de la

(1) 58,214 fr. de notre monnaie, selon M. Leber.

(2) Des *rais* d'aulx, des *troceptes* d'onions. Ces termes s'entendent : le premier est assez difficile à appliquer ; le second vient de *trosser*, lier.

(3) Cochons, en basse latinité *bacco*.

betelerie (1) et por Perrinoz , 7 s. 6 d. — Por lou maître bergier, Jehan, son neveu, le vallot du fours, pour uns souliers, 2 s. 4 d.

Il y a ensuite les articles des cens et aumône. — Dépenses pour forge, pour selles; au cordier, pour une corde de 30 toises pour soutenir le *corpus domini* (2), 3 s. — Pour les soins à donner aux vins. — Façon de 3,200 de cercles à Ligny, à 6 sous le millier. — Pour faire 27 queues, 27 s.

Gens à gages : Le barbier, pour le temps de la Saint-Jean à la Saint-Martin, 30 s., à des bouviers et des bergers, 25 s. pour le même temps.

Chairs de 10 chevaux pour les chiens des granges, 10 s.

A Jehan de Flaveny, escrivin, pour escrire lou (?) de toutes les lettres de l'oppital (3) et y mit un an ou plus, 100 s.

Au valloz de Cruzy pour garder 40 porcs en Maulne, 20 s. — Pour afetier, raccommoder viez tapiz por les malades, 20 d.

Pour tuer, brûler, aparcler 28 porcs, 9 s. Pour esquerchier 274 que chatrons que berbis, mengiés en l'ospital, de Pasques jusqu'au Carême-prenant, 22 s.

A 3 fames gardant suers malades par plusieurs jours, 12 s. 6 d.

Pour fourer la male quoste de nostre maître, pour fourer 3 garnements (4) pour nostre maître, un querset, une garnoiche (5) et un chapperon (6).

Draps achetés : 31 aunes de buriau por faire courvertures por les malades, 4 l. 13 s. Un drap por faire males costes, 10 l.

(1) La betelerie, n'est-ce pas le lieu où sont les étables?

(2) Le *corpus Domini* ou le saint ciboire était autrefois suspendu sur l'autel.

(3) C'est à lui qu'on doit probablement le cartulaire de l'hôpital.

(4) Sorte d'habit long.

(5) Espèce de manteau.

(6) Habillement de tête en forme de bourrelet et en drap, avec des pendants de chaque côté.

Por planter 4 milliers et demi de plant de bois, 2 s.

Por la façon de 200 javailles de paciaux à vigne, 5 s.

Le total des dépenses de cette année est de 485 l. 12 s.

La recette s'élève à. . . . . 883 l. 02 s.

Le receveur doit à l'hôtel. . . . . . . 397 l. 09 s.

Pendant le même temps la recette en grains a été de 21 muids 2 setiers 6 bichets ou 2,038 bichets. Les vignes de Tonnerre, Roffey, Vezinnes et Argenteuil, ont produit 123 muids et les dîmes de Tonnerre 100 muids.

Les frères, sœurs, malades et manies (1), ont consommé cette année 79 muids de vin.

Compte de février 1333 (34) *au* 25 *septembre* 1334.

Recette des laines : De deux marchans de Lombardie pour 90 paires de laines (2), à 16 s. la paire, 74 l. 16 s.

Vins vendus à une obole la pinte.

A maistre Bernier, verrier, pour affaiter (3) les verrières de l'hospitaul et pour nettoyer les voustes, 9 s.

Pour 3 peaux de megiiz et un dagorne (4), pour relier les livres du moutier, 5 s. 4 d. — Pour coleurs et feuille à poindre. — Pour cloz (5) pour lesditz livres, 12 d.

Pour le salaire de quatre chapelains desservant l'autel Robinot 4 l. — A quatre chapelains de l'autel Jehan Hullequin, 4 l.

Dépenses faites aux granges.

A frère Pierre, menant les bêtes à Lainy (6), 2 s.

Sel acheté pour les bœufs, 4 s.

(1) Les domestiques.
(2) Quantité de laine, mesure de poids difficile à déterminer.
(3) Réparer.
(4) Espèce de cuir.
(5) Clous.
(6) Ligny.

Frère Jehan gardant les bêtes à Ligny, en Carême.
108 femmes lavant et tondant les bêtes.
Femmes trifuiens fèves, trifueresses de pois (1). — Sarcleresses.
Au vallet qui apporte 6 anguilles de Ligny, 6 d.
Por épices por lou conte de Geneive, 5 s.
Por afitier la verrière de la cheparle Saint-Loys, 6 s.
Pour le moulin à moutarde.

Compte du 12 mars 1334 (35) au 24 septembre suivant, rendu par M. Pierre d'Auxerre.

Recettes de laines : De Rémont Fecret de Quarquassone, pour onze paires d'aynelins à 22 s. la paire, total 142 l.

Dépenses en deniers pour cuisine : Du poisson, de la chair, plusieurs pintes de menuyse (2), des soiches, — des œufs, quelques poulets, — un pied de porc pour sœur Jehanne de Saint-Gobin, 6 d. — Plusieurs poussins pour M. Pierre qui était malade.

Dépense de moutons, tant pour l'hôtel que pour les malades : 144 moutons, 113 fromages, 8 bacons.

Acheté un cent d'écuelles et un cent de plateaux, 7 s. ; 6 grands plateaux, 2 s.

Donné à l'évesque de Tabarie, qui nous benoist le cimetière devers la porte et l'autel Robinot, 6 florins réaux qui valent 4 l. 14 s. ; item à son frère, pour ses chauces, 10 s. ; pour ses chevaux à l'ostellerie, 12 s. 8 d.

Une peau de megis et des clos por les livres nostre maistre, 2 sous.

Au porcher de Tonnerre, pour garder les porcs pendant trois semaines, 18 den.

(1) D'après le travail de ces femmes on peut expliquer les mots trifuiant, trifueresses par épluchant, triant, éplucheuses de fèves et de pois.
(2) La menuyse était un petit poisson.

Le 25 août, pour les dépens de deux garçons qui portèrent 2,000 poires à madame la comtesse, 10 d.

Pour 12 lampes pour l'hôpital, 4 sous.

Pour le salaire de deux *brisepoz*, au mois d'aoust, 12 sous (1).

Pour 300 de poz de terre, 300 de gobeloz, 1 cent de biberons et demi cent de paales de terre (2) pour les malades, 25 sous.

Fenage des prés, — fuir les vignes, — paisseler, removoir, terceer, relever les vignes; — coupe des bois; — dépenses pour les sauciz et les courtiz; — pour faire fosses; — cloisons; — fauciller les blés.

Dépenses pour draps : un camelin, 6 liv.; 4 camelins pour faire la livrée de l'ostel, 20 liv.; 2 marbres (3), 13 liv.; une bife, 6 liv.; un drap de Malines pour nostre maistre, 16 liv.; un buriaul de 80 aulnes, 75 sous; une pane de gris à corsot pour notre maistre, 3 panes à chaperon de menu vair et 2 panes de menues porpres à corsot, 15 liv. Ces draps furent achetés à Troyes.

Par les dépenses de blés, on voit qu'il fut délivré au fournier, comme il appert par sa taille, cinq muids 4 setiers pour les dépenses de l'hôtel.

Deux poutures de froment, pour 27 hommes l'une et 28 hommes l'autre, à 2 bichets par homme. Deux poutures de 4 femmes es granches, prenant chacune 1 bichet 1 methon.

Vins vendus aux mois de mai et d'août, 312 muids; — aux marchands en gros, 31 muids 12 setiers.

(1) Cet article indique que l'hôpital avait droit de ban vin à Tonnerre, et qu'il envoyait des gens appelés *Brisepoz*, pour s'assurer que pendant le temps de son privilége on ne vendait pas de vins en taverne, sinon les brisepots faisaient *leur office*.

(2) Paales, casseroles, de *paella*.

(3) Etoffe de différentes couleurs.

Compte de 1335.

A un vallet qui apporta unes lettres de nostre maistre d'Avynion à Tournere, 5 sous.

A l'abbé de Saint-Michel, pour la quarte partie des offerandes des enfants impuberes, qui montèrent pour l'an à 24 sous.

Compte de septembre 1344 à février suivant.

Produit de 97 peaux de moutons mangés en l'hôtel, de la Madelaine au carême, la peau 18 d. : 7 liv. 5 s. 6 d. — Item pour 465 peaux de brebis, mangées pendant le même temps, à 12 d. la peau : 8 liv. 5 s.

Depense pour cuininz, perdriz, oisiaux de rivière achetez à Auxerre, 42 sous.

Pour la chaussure des 12 sœurs, 10 liv.

Au pitancier de l'hôtel, pour l'anniversaire de Mgr Robert de Lusarches, 40 s. — Au même, pour l'obit du seigneur et de la dame de Ravières. — Desserte des autels Jehan Huillequin. — Robinot. — Mgr le comte. — Nostre Maître maistre Th. — Jehanne dou Mex. — La princesse. — L'amperiz (1). — Sire Bernart. — L'autel Berte; les uns 4 liv., les autres 40 s. On y dit une messe par jour dans le premier cas, et trois messes par semaine dans le second.

Les loyers de maignies se paient aux charretiers, tonneliers, bergers, beasse (2), barbier, fournier, porcher.

Maître Symon, de Laignes, est malade, maître Nicholas, physicien, le visite et reçoit 16 s. 8 d.

Samedy, premier janvier, donné à ceux qui apportaient estraynes à nostre maistre, 20 s. 6 d.

Pitances des obits. — Ces anniversaires sont au nombre de 47. On

(1) Ne serait-ce pas Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople ?

(2) Dans Roquefort Gloss. de la Langue Rom. on trouve *baiasse, bagasse*, pour servante; ce doit être le même que *beasse*.

y voit R. de Luzarches ; Agnès, damoiselle à madame la princesse, sœur Eude de Gobain, sœur Mahaut, sœur Alix de Flandres, le seigneur et la dame de Ravières.

Dépenses en deniers pour les malades. les jours de fêtes, à la Toussaint et à Noël, chair, 7 sous ; le 1er jour de carême, poisson, 7 sous.

Compte du 20 février 1345 (46) *au* 26 *septembre.*

Marchand de Villiers-le-Duc et un autre de Lorraine achètent des vins.

Recette en deniers de la pouillerie. — On appelle ainsi le produit de la vente des vieilles robes des malades et des sœurs. — Les premiers, 73 sous ; les secondes, 7 liv. 7 s.

Reçu de la comtesse de Boloigne, 100 sous qu'elle donna aux pauvres.

Me Nicolas, physicien, visite le maître malade, 16 s. 8 d. (1).

Pour sucre violet, lactueres et un sirop, 20 sous.

Pour neuf assises de loton pour mettre sur les livres, 9 den.

Un quarteron de sucre roset, 15 d.

Façon d'une malecoste, un manteaul et un garde cors et unes manches boutonnées pour nostre maistre, 7 sous ; pour soie et cende (2) pour lesdites choses, 4 s. 4 d.

Recette aux foires de Saint-Michel, 7 s. ; de la Toussaint, 3 sous ; de Saint-Martin et de Carême-entrant, 11 sous.

Compte de 1347.

Pension du bailli qui est du conseil de l'hôpital, 60 sous par an.

Pour la vêture des six frères, 30 liv.

Compte de 1350.

Achat à Vézelay de de 18 peaux de veau et de 12 basannes pour faire souliers, 4 liv. 16 s.

(1) On remarquera que ce chiffre est le même que celui payé au même personnage dans le compte précédent.

(2) Espèce de camelot.

2 tonnelets de barangs achetés à Auxerre, 13 liv. 6 s.

Dépenses pour les malades comme appert par les parties écrites ou papier cotidian, 13 liv. 10 s.

Toiles pour faire chemises es maignies.

Pain donné aux malades par jour : un boisseau de pain — à messire Pierre, 1 miten (1) — pour les dames, 36 miches.

Depuis l'an 1350 à 1377, il y a une lacune dans les comptes. Nous allons reprendre l'étude de ces documents depuis cette dernière année jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Les guerres des Anglais, qui ravagèrent le pays Tonnerrois comme le reste de la France, causèrent des dommages à l'hôpital. Le roi Edouard III prit Tonnerre et se logea dans les bâtiments de l'hôpital, dont les revenus, en argent et en grains, se ressentirent de ces événements. Les recettes ne s'élevèrent plus, au temps dont nous nous occupons, qu'à 7 ou 800 livres, et à 10 ou 12 muids de froment. Les biens de la maison qui s'étaient accrus pendant les 50 premières années de son existence, étaient devenus bien moins productifs à cause des guerres (2).

On remarque dans les comptes les mêmes natures de recettes que primitivement.

Les dépenses ne sont pas non plus très-différentes. La régie des biens continue de la même manière. L'hôpital est comme une grande exploitation agricole dans laquelle on emploie des gens à gages. Les frères et les sœurs ont leur régime distinct.

(1) Un moiton, mesure contenant le quart du bichet.
(2) Il seront bien plus plus amoindris encore au XVe siècle.

Il y a la cuisine aux frères et la cuisine aux malades. Cependant, il règne toujours une grande simplicité dans la nourriture. Les maîtres sont souvent absents de l'hôpital. Ils deviennent de grands personnages ecclésiastiques, et comme la reine Marguerite ne leur avait pas interdit de posséder d'autres bénéfices, ils usent de la permission. On voit souvent des gens chargés des affaires de l'hôpital faire des voyages à Paris et ailleurs pour les procès qui deviennent fréquents. On trouve la mention de frères *donnés.*

Les salaires et le prix des objets de consommation se marquent ainsi :

Le vin vendu 50 à 60 sous la queue. Le riz, 1 sou et 15 deniers la livre. La façon d'une paire de souliers de maignie, 10 d. Un charpentier gagne 2 sous. Un vigneron, 15 à 20 d. Une paire de roues de charrette coûte 12 s.

Compte de 1377 *environ* (1).

Mener les chastrons à *Chalon-des-Mas*, à Auxerre (2), 10 s. — Mener veaux à la foire de Saint-Florentin pour les vendre.

Payé à Dreux de la Marche, du reste de ce qu'on lui devait pour une croix d'or, 80 l.

Compte fait du temps de Pierre Dongion, maître de l'hôpital, du 11 *septembre* 1377 *au* 11 *mars audit an* (1378).

La recette des vins s'élève à 289 queues. — La dépense pour le maître, frères, sœurs, malades, familiers et surveillants, s'élève à 90 queues.

Compte du 11 *septembre* 1378 *au* 11 *mars suivant.*

Les dépenses pour garnison d'hôtel s'élèvent à 100 l.

(1) Le pouvoir de l'argent est tel, dans la 2e moitié du XIVe siècle, que 1 liv. vaudrait aujourd'hui 55 fr., et 1 s. 2 fr. 75 c.

(2) Foire du 1er mai.

On y remarque comme singularités, une livre de riz, un once de sucre de 15 d., une livre de sucre, six serges et 24 tapis qui ont été apportés du Lendiz (1) pour les lits des malades, une once de graine de paradis. Il n'est pas fait mention d'autres achats de sucre ou de riz. — Il en est de même l'année suivante.

Compte de 1380.

Garnison d'hôtel : une livre de sucre blanc, 17 s.

3 tonnellets de quaque aran achetez à Sens, 19 l. 10 s. ; 100 arans sor, 20 s.

Mardi 2 décembre, pour l'offerande des chevaux de l'ostel, à Saint-Eloy, 16 d.

En janvier, pour les dépens monsieur Pierre de Malagny et de ceux qui furent quérir liz et autres garnisons que l'an nous lassa pour la mérie (2), à Crevant et es villes environs, 23 s.

Pour les dépens Me Jehan Paris, alant es ordres pour estre prestre, et de Jehannin Langlois, pour estre dyacres, et furent en l'éveschê de Troyes, 6 l. 2 s. Un vallet fut avec eux, 10 s.

Compte de 1384 *à* 1385.

Ce compte est plus détaillé que les précédents.

On voit figurer, en recette, une rente sur une voste séant dessus la *porte réal* à Tonnerre.

Le maître vend pour 110 l. de vins à des marchands étrangers et principalement de Troyes ; la queue de vin rouge se vend 50 à 60 s.

Dans les dépenses, on remarque 1° la garnison d'hôtel. Le 1er avril, veille de Pâques, on acheta des amendes, des figues et du gingembre. Le 12 septembre on paie plusieurs épiceries venues de Paris et notamment une livre de sucre.

Un cent de gobelets de terre, 25 pintes et 25 broichez de terre (3)

(1) La foire du Lendiz se tenait à Saint-Denis.

(2) *Mérie*, récompense, chose profitable. — Je ne sais ce que peut être que ce don.

(3) *Broichets*, brechets, petits vases en terre.

pour les malades, 8 s. — Une livre et demie de riz, la livre valant 15 d.

2° La dépense en deniers pour cuisine, presque jour par jour. On achète de la *char* et des *eus*, ou du poisson. Quelquefois, mais rarement, des poussins ou un oison ; une fois un lièvre, quelques fromages et deux fois un cho (un chou) de Troyes. Total 41 l. 8 s. 2 d.

3° La dépense pour chaussure. On fait préparer des cuirs de bœuf, de vache et de veau, puis on les donne au surre (1) qui confectionne autant de paires de souliers qu'il faut et raccomode les vieux. Ces chaussures sont destinées aux maignies de l'hôtel et des granges. La façon d'une paire de souliers coûte 10 d.

4° Dépense pour forge payée au *fèvre*, pour l'hôtel et les granges, pour le ferrage des chevaux, les réparations des charrettes, etc.

5° Rouerie (2). 6° Bourelerie. 7° Corderie.

8° Menues dépenses. Feusmes, dit le receveur, M. Jehan Paris et je Beraut, à Aucerre, pour parler à maistre Anceaul, qui nous peust prester argent pour faire venanges et ne le trovasmes pas. Le dimanche suyvant vinsmes au digner à la Troille (3) et des y qui alasmes à St-Florentin où en disoit que ledit maistre Anceaul estoit, et y n'y estoit point. Pour nos despens, 5 s. 6 d.

Le 12 septembre, Beraut retourna à Auxerre auprès de Me Anceaul pour lui emprunter 30 francs, mais celui-ci lui répondit qu'il n'avait point d'argent.

Truffes achetées pour porter à nostre maistre à Paris, 8 s.

Porcs achetés pour faire lard à l'hôtel, 40 s. pièce.

Fer et charbon achetés pour le reloige. Jehan, valet de feu Bisteurre, affeite et essuie le reloige par ordre du maistre.

(1) C'est le *sutor* des latins.
(2) Façon de roues.
(3) A Ligny.

1er mars (1385), donné à Henry le bastard de Chalon, quant il fut venu d'Escoce, qu'il avoit perdu le sien, qui vint en l'ospital veoir nostre maistre, 45 s.

Lettre de donation de l'étang de Villiers-Vineux, faite par la dame de ce lieu; frais : 10 s.

9° Dépenses pour cercles et osiers et merrain. 10° Loyers de maignies. 11° Façons de vignes : en avril, mai, juin, juillet, foier, juin paisseler, en juillet rebiner. — Les ouvriers gagnent de 15 à 20 d. par jour.

12° Vendange. Du 15 septembre au 18 octobre. 15 d. par vendangeur et 2 s. 6 d. par homme qui porte l'ote au civaul.

13°-18° façons de vignes l'hiver, à 16 d. par homme, savoir, tailler, bouter, crocheter, sermenter, fouir, removoir et rebrassier, pour destruvir les vignes en mars, despoasseler en mars, tailler les paisseaux, 2 s. par homme.

Pour faucher les prés, 2 s. 6 d. par homme.

Procès contre le comte au sujet des dîmes du vin de Tonnerre que l'hôpital a fait mettre en la main du roi.

19° Façons de draps de laine teints en violet et en pers brun.

20° Façons de robes, chaperons, chausses, manteau et malecote.

Ces vêtements sont répartis entre le clerc de l'hôtel, le berger, le maître de la grange de Nuisement, Perrinoz *le fol*, le closier de l'hôtel, un pêcheur, le forestier, le queux (cuisinier).

Compte de 1385-1386.

On conduit en Berry, à madame la comtesse, 2 muids de vin blanc douz, que nostre maistre li envoie. — Frais de voyage, 100 s.

A messire Guillaume, moine de Vézelay, qui apparoille le reloige de l'ostel, 15 s. Le receveur était allé à cet effet le chercher à l'abbaye.

Compte de septembre 1392 *à septembre* 1393.

Reçu de la comtesse de Guyenes, 25 s. qu'elle donna aux malades.

7 Breneaulx de sel amenés d'Auxerre à 26 s. 3 d. le breneaul ; 2 livres de riz, achetées 2 s. chez Jean de Junay, mercier.

Reliage des bagneures des pauvres escouchées de l'ospital.

Payé au maistre de l'escole sur son salaire, de ce que l'un li puet debvoir pour apprendre les enfants de l'ostel, 22 s.

Le maître de l'hospital, Jehan le Bâtard de Châlon et autres, vont à Semur pour traiter avec Odon de Savigny des procès qu'il a avec l'hôpital.

Façon de 6 paires de chausses pour les *donnez*, 6 s.

Le 5 mai, donné au portier du comte de Joigny, qui apporta un cerf tout vif à l'hôpital pour mettre avec les biches, 10 s.

A une femme qui a fait chandelles de seau (1) à l'ostel, pour sa journée, 20 d. pour une livre de lignement, 20 d.

André de Vérignes, religieux de l'hôpital, est allé à Paris pour apprendre à jouer des orgues. Son maître vint à Tonnerre.

A Thevenin Narnan, escripvain et relieur de livres d'église à Crusy-le-Châtel, pour relier le bon saultier, le petit bréviaire de deux temps, le quael où sont les festes nouvelles faire et noter la vie de saint Estienne, pour ce 22 s. 6 d.

Les comptes du xve siècle sont plus intéressants pour l'histoire du pays que ceux du siècle précédent.

Les événements de guerre qui ruinèrent alors la ville et le comté de Tonnerre ont laissé leur empreinte dans les documents financiers de l'hôpital. Dès 1410, la crainte des gens d'armes avait fait transporter dans le trésor de la cathédrale d'Auxerre, les vases sacrés, les chartes et les objets les plus précieux, ils y restèrent 36 ans.

(1) Suif.

La prise de Tonnerre par Jean-Sans-Peur en 1413, eut les suites les plus funestes. Il faut voir dans le récit que fait de cet événement le maître Jehan de Tholon, qui n'était alors que chapelain (compte de 1441), comment les Bourguignons dévastèrent le château et le démolirent. Une lacune de plus de 15 années causée par l'état misérable de l'hôpital ne permet pas de connaître tout ce qui se passa alors.

Mais en 1423, le compte nous parle de la bataille de Cravan, du passage du bailli de Troyes et de ses gens qui causèrent de grands dommages aux fermes de la maison; de la taille qu'on fit alors pour les Anglais. Messire Guillaume de Rochefort se distingua dans cette journée et fut fait chevalier (1).

En 1423, on projette de rétablir les fortifications de la ville et l'hôpital y contribue. En 1430, les gens d'armes continuent à dévaster le pays. Les revenus de l'hôpital sont à rien. On est obligé de payer des sauf-conduits aux capitaines qui sont maîtres des nombreuses forteresses élevées comme des obstacles infranchissables sur tous les passages. Maligny, Ligny, Dannemoine, Yrouer, sont au pouvoir de chefs de bandes. Le capitaine de Maligny donne un sauf-conduit, celui de Joigny le méconnaît et pille.

Pendant tout le milieu du xve siècle voilà le sort du Tonnerrois, que nos comptes marquent dans les plus grands détails. Malgré la paix de 1435, les capitaines continuent leurs exactions. On

(1) Monstrelet le mentionne au nombre des chefs qui combattirent à Cravan.

remarque surtout un nommé Jehannin de Burenfosse, dit le Petit-Jehannin, qui se signale par sa rapacité. Il était en ce même temps chargé de la direction des travaux de la fortification de Tonnerre et se faisait bien payer (1441).

Le commerce des vins était alors bien petit, puisqu'on constate en 1409 qu'il n'était sorti de la ville de Tonnerre que 260 tant chars que charettes chargés de vins pour l'exportation.

La gestion de l'hôpital dut se ressentir beaucoup de cet état de choses. Pendant longtemps il y eut, dit Jean de Tholon, des maîtres laïques qui ne rendirent point de comptes. On voit plusieurs fois le receveur chercher à emprunter de l'argent, on sollicite des aumônes. On va jusqu'à mettre les reliquaires de l'hôtel *sur les champs*, comme c'était alors l'usage dans les grandes églises qui avaient besoin de sommes pour leur construction ou leur entretien. Mais ce moyen n'aboutit à rien.

Au commencement du siècle on comptait à l'hôpital une population de cinquante personnes environ, les malades compris bien entendu. — On ne voit plus figurer en recette la vente de ces nombreuses peaux de moutons mangés dans l'hôpital au siècle précédent.

En 1437, l'inventaire du mobilier montre à quel point la maison était appauvrie, on n'y trouve que 114 draps. Bien plus, l'année suivante il n'y en a que 74 sans qu'on puisse se rendre compte de cette diminution soudaine (V. au compte de 1430).

Pendant les deux premiers tiers du xve siècle, le prix des choses a haussé avec la marche du temps.

Un muid de vin blanc se vend 9 l. C'était sans doute le

grand muid; le bichet de froment 3 s. 4 d., l'avoine 20 d., le seigle 2 s. 1 d.

Le mille de grandes tuiles 40 s.

Un hotteur gagne en vendange 2 s. 6. d.

Un vendangeur 10 d.

Le tailleur de treilles 2 s. 6 d., le laboureur 20 d.; on trouve de curieux détails sur la culture de la vigne. Le pouvoir de l'argent a diminué, cependant il est à remarquer que le prix relatif des salaires et des objets de consommation est plus élevé qu'au XIVe siècle, une livre de la première moitié du XVe siècle vaudrait aujourd'hui 41 fr. 25 c.

L'église de l'hôpital fut embellie au XVe siècle, Me Jehan de Tholon y fit construire un jubé et un saint sépulcre qui était assez renommé (V. compte de 1430).

On voit encore une trace de la piété des anciens temps dans la conduite des habitants de plusieurs villages qui amènent pour rien la tuile nécessaire aux réparations de l'église.

Les salaires n'ont pas augmenté dans les comptes de la fin du XVe siècle, je n'en dirai donc rien. Mais le prix des grains s'est élevé, le froment coûte en moyenne 6 s. au lieu de 3.

La grande lacune qui existe dans les comptes depuis 1466 à 1491, ne permet pas de voir commencer le retour de l'amélioration des recettes de l'hôpital, après la mort du dernier duc de Bourgogne. On se trouve (en 1491) dans un tout autre ordre de choses. L'hôpital continue d'être régi comme une grande maison particulière. Le maître a souvent des étrangers à dîner. Il fait gérer directement une partie des biens que surveille le receveur son

délégué, qui fait ainsi les fonctions de l'intérieur et de l'extérieur.

Les ressources s'étant accrues, le personnel augmente. Au lieu de consommer pour 27 liv. de viande comme en 1454, on en paie pour 40 liv. en un an. On achète en 1491 pour 69 liv. 3 s. de vin à cent sous le muid, parce qu'on n'en récolta point cette année-là. Les emprunts ont disparu. On porte chaque semaine de 20 à 24 bichets de froment au moulin pour l'hôtel (1). Les dépenses de toute espèce reviennent et indiquent un état de prospérité. On achète souvent des poudres fines, un pain de sucre de 4 liv. 3 onces. Le lait paraît être un aliment distingué.

On trouve encore l'offrande de Saint-Eloi (1494), pour les chevaux comme en 1380.

Cependant le luxe n'était pas encore bien grand alors dans l'hôpital. Le receveur fait *terr»r* l'étude (le cabinet) de sa chambre.

Il n'y a jamais ni *physicien*, ni médecin, ni chirurgien attachés à la maison, le barbier les remplace seul.

Compte de 1807-8.

Les recettes sont à peu près les mêmes qu'au compte de 1384.

Dans les dépenses on voit : Sel pour saler bœufs et vaches. 102 livres de chandelles pour toute une année, à 1 s. 2 d. la livre.

La cuisine se compte jour par jour et par mois. On y achète œufs bœuf, mouton, veau, harengs, poisson.

Le 6 septembre, pour un demi mouton pris pour cause que M. le bailli et les commissaires, qui estoient ordonnez à ouir les comptes du maistre, dignèrent à l'hospital.

(1) C'est le double de ce que prescrivait la charte de fondation, mais d'un autre côté la dépense en argent est bien moindre.

Le vendredi 11 novembre, Mgr l'abbé de Pontigny digna audit hostel, achat de 20 s. de poisson.

A l'article voyages, le maître et messire Grégoire vont à Nevers savoir et enquérir du fait de maître J. Petit, lequel avoit dévotion d'estre dudit hôpital. — Après un second voyage, le maître amène J. Petit. — Il va à Sens avec le comte le 11 mai.

Vendanges du 12 au 30 septembre.

Le 21 octobre, opposition faite par l'hôpital à l'encontre de la vendue de la conté de Tonnerre.

Une livre d'amendes et une livre de riz pour sœur Jehanne qui estoit malade. — Une pièce de veau pour lui faire du potage.

Au barbier, pour son salaire de servir nostre maistre, les frères et suers et les malades, sa pension d'un an, 40 s. (1,

Drap gris acheté pour vestir la mesgnie de l'ostel.

Compte du 28 *décembre* 1408 *audit jour* 1409.

Il y eut alors procès entre deux compétiteurs à la charge de maître de l'hôpital, l'un maître Pierre Haguenin, licencié en lois, et l'autre Pierre de Voillon, le premier était soutenu par les frères et sœurs.

On fait recette de quelques legs et entre autres de Me Guillaume Bude, maistre des garnisons du roy, en aumosne, tant pour réparer le clocher qu'autres affaires de l'oppital.

Cercueil vendu par sœur Jehanne, 6 s. 8 d.

Mr Jehan Simonnet donne 112 s. pour aider à recouvrir le clocher.

Me Pierre prit possession, le 4 janvier, sous l'autorité des officiers du comte auxquels il donne à dîner. Dépensé : pour une coste et un grouin de bœuf, 8 s. 4 d.; 8 cognins, 13 s. 2 d.; quatre douzaines de pain blanc, 12 s.; un veau, 15 s.

L'obsèque de la Royne fut célébré le jeudi 5 septembre (2).

1) e n'ai pas rencontré jusqu'ici de physicien attaché à l'hôpital.

(2) On voit aussi cette cérémonie dans les comptes antérieurs.

Dépense : Un mouton et demi, 25 s. ; une poctrine et une longe de veau, 4 s. 2 d. ; treize oisons, 20 s. ; deux douzaines de poucins, 15 s.

Pour les frais de l'obsèque de feue Jehanne de Toulouse (1), jadis prieure de l'hôpital, on donna un dîner auquel assistèrent le couvent, les malades et les gens étrangers ; il coûta 26 s. 8 d.

Girard Milomes, couvreur, répare la nef de l'église et recouvre le clocher.

Dettes payées et dues, tant du temps de feu Dongion, Mᵉ Jacques Praignes, quant il eut le gouvernement de l'hospital, après le trépas de Marcaut, comme du temps dudit Voillon, précédent maistre.

Le receveur va à Paris avec son valet et deux chevaux, par le commandement des maître, frères et sœurs, tant pour emprunter de l'argent qui pourroit du curé Sainte-Ytasse, Mᵉ Jehan Bude ou autre, comme pour avoir une lettre de Mᵉ Henry de Savoisy, pour le fait du dixiesme (1). Ce voyage coûta, pour dix jours, 100 s.

Le maître de l'hôpital va souvent à Sens.

Un nommé Thiebaut, de Crusy, manifeste l'intention de se donner à l'hôpital. Il était sous la dépendance de messire Jean de Châlon, auquel le receveur en parle à Paris. On le cajole.

Le 6 mars, Mᵉ Grégoire porte des épiceries et un quarteron de sucre à Thibaut. L'hôpital hérita de tous ses biens ; au compte de 1444 on les vendit à Lorrain, de Paris, capitaine de Crusy, pour 40 l.

On voit, par les achats de vêtements, que la couleur vert-brun et le gris dominaient à l'hôpital.

Dépense du vin faite à l'hôpital, du 28 décembre 1408 au 1ᵉʳ octobre 1409, à trois trentains par mois, 27 trentains, et sont le

(1) Cette sœur était déjà prieure en 1384.

(2) Il s'agit d'un décime dont l'hôpital cherchait à se faire décharger.

maistre, frères, seurs, maignies et malades, alans et venans, cinquante à cinquante-cinq personnes.

Produit du rouage à Tonnerre, appartenant à l'hôpital et au Chapitre Saint-Pierre. On mit en escript la recette pour un an toutes les voitures, chars et charetes qui chargèrent vin audit Tonnerre, dont de chacun char et charete qui passe par-dessus les pons dudit Tonnerre (doit) 6 d., et de tous ceux qui s'en vont par la rue de Rougemont, de Saint-Michel, de.... autre part que par dessus lesdits ponts, doyve 5 d., dont l'hôpital a 4 d. obol. et poigeoise, et le Chapitre 3 poig.

Et ladite année furent chargés cent quarante que chars et charetes qui tous passèrent dessus lesdiz pons, et sy furent chargez en ladite année cent vingt chars et charetes qui passèrent par les rues de Rougemont et autre pars que sur lesditz pons. Ce qui produit audit prix 6 fr., dont 5 fr. 3 s. pour l'ospital, et 16 s. 4 d. pour le Chapitre, et donne le Chapitre aux hospitalliers de Marchesoy, à cause de feu les Templiers, pour ledit rouage et les rentes de Tonnerre appartenant au Chapitre, 4 s. 4 d.

Compte d'octobre 1423 *à* 1424,

Rendu par Me J. Brulle, chapelain, par ordre du maître.

Reçu par extraordinaire : Pour la vente d'une penne de menu ver qui estoit en une robe audit hospital, et la peno qui estoit à Mme de Sainte Croiz, qui fut enterrée audit hospital, 25 l.

Le receveur raconte ensuite qu'on avait envoyé du drap de ladite robe qui était en damas à figures de plusieurs couleurs, à Troyes, pour en faire une chasuble pour l'église de l'hôpital. Un ouvrier de Paris, qui demeurait en cette ville, en fut chargé, mais il vendit furtivement tout le drap et d'autres vêtements de plusieurs églises et s'enfuit de Troyes.

Reçu de la femme feu Quoquart de 60 l. qu'elle promit à l'hôpital pour la reception de suer Marguerite Herarde, sa niepce, religieuse dudit lieu, 20 l.

De la même pour la tasse d'argent et cuillere qu'elle devoit laisser pour ladite religieuse, et pour le manteau de suer Marguerite, à elle vendu pour sa niepce, 10 l.

Mgr de Bourgogne (le duc) logea à l'hôpital au mois de juillet 1424. Dons aux malades, 40 s.; à l'offrande 40 s.; dépense de foin 20 s.

Vente, à Troyes, de quatre tasses d'argent qui provenoient de trois suers, et l'autre estoit une montre donnée à l'hospital par un homme de Chablis qui y mourut.

Le receveur voulut d'abord emprunter, sur ce gage, de l'argent pour faire labourer les vignes, mais comme personne ne voulut lui en donner, il le vendit 25 l. 3 s.

On pêche l'étang de Villiers-Vineux, en toute hâte, de peur des gens d'armes qui etaient dans le pays.

Payé en plusieurs parties pour emprunts qui furent faits pour les frais nécessaires pour avoir la licence de faire la forteresse de Tonnerre, 60 s.

Pour s'acquitter envers Symon Bernier d'Auxerre (1), de l'argent qu'il avoit presté pour faire la fortification de ladite forteresse 26 s. 7 d.

Le Jeudi-Saint les treize pauvres dînent à l'hôpital.

Il y eut plusieurs dîners de personnages étrangers. Un jour c'est le capitaine de Ligny, le procureur de Tonnerre et autres. — Puis le capitaine et le lieutenant de Tonnerre, le maître et d'autres. — Le mardi après la Pentecôte, ces derniers et six bourgeois dînèrent encore à l'hôpital. On les servit de bœuf et de mouton.

Le jour de la Pentecôte on mangea un mouton, du reste des

(1) Ce Symon Bernier était un marchand drapier considérable. Déjà, en 1412, il vendit une robe de drap noir pour la fille du duc de Bourgogne, la comtesse de Clèves, lors de la mort de sa sœur (Archives de Flandres, compte de 1412, publié par M. de Laborde, t. I).

gens d'armes « et n'an lesserent quant ils furent logiés à Tonnerre environ la Chandeleur de dix qu'ils estoient que celui-là. »

Le 14 juin on accommoda deux sigoinas (cigognes) qui furent prises sur l'église,

Façon de trantains et de fillettes.

Les vendanges eurent lieu le 1er octobre : aux hoteurs, 2 s. 6 d. par jour; aux vendangeuses, 10 d.; les tailleurs de troilles et de paisseaux, 2 s. 6 d.; les laboureurs, 20 d.

Payé 10 l. pour la taille qui fut faite pour les Anglois après la bataille de Cravant.

Pour le don que l'on fit à messire Guillaume de Roichefort, quant il fut chevalier devant Cravant, de cent escus que la ville de Tonnerre lui donna, 60 s.

Recette des blés : Du labourage de Tonnerre et autres du demeurant de la destruction que le baillif de Troyes fit quant au mois de juillet, à l'alée de Cravant et au retour, fut logié en l'hospital environ cent chevaux tant que la grange et la vinée, toutes les estables et chambres de l'ostel en estoient plaines tant à l'ostel comme es champs, et furent tant à l'alée comme au retour, six jours.

A la grange de Balecey il fut perdu cent bichets d'avoine pour la guerre de Cravant.

A la grange de Laignes fut perdue toute l'avoine, car à l'alée de Cravant toute la assamblée il fut faite.

Il y eut gros loigis de gens d'armes à Tonnerre ceste année.

Jean de Marcenay, capitaine de Ligny, reçoit une feuillette de vin blanc pour avoir empêché plusieurs fois la rupture des étangs de Ligny et de Villiers-Vineux par les gens d'armes.

Présens de vin à gens nobles et sergens alens en la ville.

Compte d'octobre 1430 *à octobre* 1431.

On voit dans ce compte beaucoup de traces des dévastations des gens d'armes. — A l'article des recettes à Ligny, on lit : de la rivière,

de la pêche, des moulins, des prés de Ligny, de la Troille, et pour ce que tout a esté détruit, gaté et abandonné, pour l'occasion de la guerre, pour ce rien reçeu.

Le fermier de Cruzy a perdu ses bestiaux, et par pitié on lui a fait remise de moitié. — La terre de Vertaux et Magny est amodiée 8 l., et autant de cire qu'on réduit à moitié à cause de la guerre.

Le fermier du four de Chaonnes (Channes) n'a rien reçu pour l'année, pour ce que la ville a esté détruite par la guerre et le fermier pris et mené à Champlost et a tout perdu.

Il n'y a eu labourage à Chamgiron et Molfey.

Le char de l'ostel fut, durant ce temps en réquisition par la ville pour mener blé, vins ou gens d'armes. — Item pour le batard de Mirebel, tant à Crusy qu'à un chasteau, près Montbard. Les capitaine d'Yrouer et de Ligny s'en servent sans payer. — Il en est de même de ceux de Maligny et de Praslin qui font charroyer des blés et des vins.

On donne à Thevenaute la Manchaude de Saint-Anthoine (1), plusieurs aunes de gris et de brunette, pour ce que chaque jour elle aloit et venoit querre, demander et pourchasser les bestes de l'ostel quant elles estoient prises.

Sur une feuille de ce compte on lit qu'un *donné* de l'hôpital gratifie sa fille qui y est religeuse, de 60 s. de rente pour la grande nécessité qu'il y avoit de couvrir l'église et le clochier de l'ostel.

Au verso de cette page est une délibération de fr. J. Tholon et des frères et sœurs portant que « pour les grans charges que nous a convenu faire depuis environ deux ans, tant pour le *sépulcre*, le *jubé*, d'avoir fait tous despens et les façons des vignes, et avons emprunté au sieur Le Mignon, grenetier de Tonnerre, 60 fr. Cette pièce est du 26 septembre 1454.

(1) Cette femme était courageuse et portait les lettres de l'hôpital au dehors; — Notamment au capitaine de Chablis qui menaçait la grange de Nuisement.

Le maître et les religieux vont plusieurs fois à Ligny et Maligny, pour empêcher la destruction des étangs de Villiers. — Les gens d'armes de Maligny étaient venus jusque dans les prés de l'hôpital, près de la porte des prés, enlever touts les bestiaux. Ils les rendirent en partie à la sollicitation du maître-d'hôtel du comte.

Le maître va à Joigny, vers le capitaine, montrer les lettres et le sauf-conduit qu'il avoit de Maligny dont ils ne vodrent obéir.

Au capitaine de Maligny, pour un sauf conduit, depuis la Saint-Jehan jusqu'à la Toussaint, un setier de froment.

Au même, pour quinze bureletez (1) qu'il donna pour les faucheurs et moissonneurs, 40 s. y compris les droits du clerc qu'il les écrivit.

Les capitaines de Dannemoine et d'Irouer accordèrent aussi des sauf-conduits qu'on paya ainsi que les bureletes.

Le bâtard de Châlon fait rendre l'avoine emmenée à Champlost.

Je placerai ici un *Inventaire du linge de l'hôpital*, en 1436 (37), qui se trouve inscrit à la fin du compte de 1384.

On compte 114 draps de lit, 10 tablez de lin que de chanle hovrez, 15 touailes hovrées, 22 napes que grans que petites, et 98 touailes plaignes. Au-dessous on lit : la coupie de l'inventaire dudit linge a été trouvé par maître Jehan Rigot, maistre de l'hospital, le 3 mars, ensuivant l'an dessus dit; 74 draps de lit, 4 tablez, 3 touaillez et une serviette de lin, 3 tablez de chanle hovrez, une touaille de chanle, 15 napes et 12 touailles de chanle plaines. Depuis n'a heu nulz trespassez à qui l'on eût despandu nulz draps ne autrement. Somme que la première inventaire monte plus que la seconde, de 40 draps, 3 tablez, 10 touaillez hovrez, 7 napes et 16 touaillez plaignes.

Compte de Pâques 1441 *à Pâques* 1443, *rendu par Jean de Tholon, maître.*

Outre les faits ordinaires on y trouve des emprunts.

Le maistre et J. Bègue allèrent, vers Pâques 1441, à Auxerre, mettre

(1) Burlete, *bulleta*, cédule, attestation.

au vent les reliqueres, chartres et vestemens de l'hôpital ; ils donnent à dîner à deux chanoines de cette ville pour avoir fait faire trois clefs pour le couffre où estoient les choses dessusdictes, que les autres avoient esté perdues par des gens d'armes.

On va deux fois à Auxerre pour le calice qui a manqué d'être perdu.

Le maistre fit un voyage dans la même ville en la compagnie de Mgr le gouverneur, de Huguenin de Dampierre et de G. Milart, où il recouvra la bonne croix de l'hôpital qui estoit devez Me Guill. Driart, passé à trente-six ans, de laquelle nul ne savoit que ledit maistre ; et feut ladite croix recevrée par la grâce de Dieu et deligences de Mgr le gouverneur qui paya toute la despense.

Payé par M. le prieur de Saint-Aignan et M. Girard, procureur de l'hospital, à un jacobin de Dijon qui dit et déclara le gouvernement du prieur d'Apernon qui estoit maistre de l'hospital, et promit d'apporter certificat de son abbé comment en son prioré avoit *robé* soixante-quatorze marcs de reliquere d'or et en avoit fait faire de la monoye (1).

Gens d'armes logés en l'hospital.

Payé pour la ransson des vaches de l'hôpital quant les prit le petit Jehannin et toutes celles de Tonnerre, et y en avoit à l'hôpital seize chiefs. Led. Jehannin fit remise de la moitié de la rançon. Le prix par tête de vache était d'un écu d'or valant 27 s.

On paie à Jehan Lebeuf d'Aucerre 60 l. sur compte arrêté en présence de tous les religieux, que des 110 l. qui lui estoient dues du temps de feu P. Aguenin, jadis maistre de l'hôpital pour l'oneur et à la requeste de Mme la comtesse de Tonnerre en avoit ja quitté une partie ; et à la requeste des maistres et religieux donna 50 l. afin d'avoir son anniversaire aud. hospital, et les siens estre acompaigniez à tous les bénéfices d'iceluy.

(1) Ce d'Apernon prit possession de la maîtrise le 20 novembre 1440, et s'en départit honteusement le 22 janvier suivant (même compte).

Le procureur paie 40 s., pour la taille établie pour la garnison des gens d'armes qui furent placés à Tonnerre après la Conception Notre-Dame,

Payé à compte, pour la fortification du Perron (1), 15 l., sans compter les bois et pierres pris par ceux qui ont le gouvernement de la fortification.

Réconciliation de l'église et des cimetières de l'hôpital par Mgr l'évesque de Troppes, pour cause des outreiges que ou temps passé il avoient esté faiz pour l'occasion des guerres.

Harans donnés au bastart de Vertuz, 20 s.

Dépense d'avoine pour logis de gens d'armes plusieurs fois, pour rançon des bestiaux, des chevaux, etc., pris par Guion Douce, le bastart de Vertuz, Jehannin de Bureafousse et autres.

Fut dépensé en l'hostel un grand muids de vin et deux petits, depuis le premier octobre au 20 novembre suivant que le dit maistre renonssa à la maistrise pour y mettre le prieur d'Apernon, qui avoit promis à M. le gouverneur de Tonnerre d'y mettre dix mille escus.

Il n'y eut point d'économie pendant l'administration du prieur d'Apernon.

Compte de Saint-Remi 1443 *à Saint-Remi* 1444.

Pigeons vendus à un serviteur de Mgr le dauphin quant il fut à Tonnerre, 60 s.

Payé 33 l. à noble Dlle Jehanne de Valeignez et à Ysabiau, sa sœur, demeurant à Provins, à cause du procès que l'hôpital avoit avec elles pour leur terre de Flogny, qu'elles avoient vendues à feu Jehan de Laignes franche et quitte; laquelle terre devoit 100 sous de rente à l'hôpital.

Pour le bien de paix, elles ont cédé toute leur terre et seigneurie qu'elles avoient en la Brosse sous Dyé, les bois de Champomard et Chamblays, pour être quittes.

(1) Le Perron était l'ancienne ville moyenne de Tonnerre, moins Bourberaut.

Jehan, tuilier à Marolles, donne dix milliers de grandes tuiles pour l'église de l'hôpital, à 40 s. le millier, pour fonder son anniversaire.

Dépense d'avoine: aux amis de l'ostel et autres, et à ceux qui meigne (mènent) la chasse de monsieur Saint-Antoine (1) quarante-six bichets.

Pour logis de gens d'armes, 40 bichets d'avoine.

Compte de Saint-Remi 1444 *à Saint-Remi* 1445.

Le bichet de froment, 3 s. 4 d.; l'avoine, 20 d.; le seigle, 2 s. 1 d.

Au fermier des moulins de Ligny, pour les ranssons des vivres et autrement pour les gens d'armes qui furent logiez audit Ligny, de l'alée et retour de Mgr le dauphin du vien de Alemagne (1), qui voloient mettre lesdits molins à perdition, 100 s.

Pour ransson des bestes pour gens de guerre, quant Mgr le dauphin retourna d'Allemagne, payé 2 setiers d'avoine à Jehan de Burenosse en la maison du chasteau.

Jean, tuillier de Marolles, vend le millier de grandes tuiles 30 s. au lieu de 40, pour l'amour qu'il a à hôpital, et la petite tuile 20 s. au lieu de 25. — Il en vend dix milliers de la grande pour achever de couvrir l'église. — Les charretiers de Tonnerre, Flogny, Epineuil, La Chapelle, conduisent la tuile pour l'amour de Dieu et de l'église.

Vacher, berger et porcher de la ville de Tonnerre.

Compte de 1445-1446.

Au mois de septembre on alla à Aucerre querre les joyaux de l'hôpital, et on donna à dîner à deux marigliers de l'église d'Aucerre qui en avoient la garde.

Vins donnés en présent à Mme la comtesse, aux officiers du roi et du comte, et à Me Robert des Roches pour les pardons (indulgences) qu'il promettait avoir.

(1) C'était lors de l'expédition du dauphin, depuis Louis XI, contre les Suisses à la tête des bandes de routiers qu'on voulait emmener hors de France. Il paraît qu'une de ces bandes revint dans le Tonnerrois après la paix et n'épargnait ni amis ni ennemis.

Compte de 1446-47.

La recette totale d'argent ne s'élève qu'à 302 l. (1). Les années précédentes n'étaient pas meilleures. Il faut y ajouter 900 bichets de froment, 650 d'avoine, 192 d'orge, 22 de fèves, 10 d. vesces, 20 de seigle et méteil, 26 muids de vin rouge et 3 de vin blanc.

Toutes ces provisions sont dépensées dans l'année et ne suffirent sans doute qu'avec peine, à cause des réparations réclamées par les bâtiments, car le maître alla à Troyes dans l'intention d'emprunter de l'argent pour faire les vignes.

La pénurie était telle qu'on prit la résolution, de l'avis des officiers du comte et du consentement des religieux, de mettre les joyaux et reliquères de l'hospital sur les champs, pour faire queste pour l'église.

On achète d'abord, du prieur de Pontigny, une châsse belle et honorable, 5 écus d'or; on la fait peindre par Jehan Mircey, pour un écu d'or, total 8 l., 5 s.

Puis on paie : aux vicaires, au scelleur de Mgr de Sens, pour les plasses (placet), 4 écus d'or et demi; et à Mgr d'Auxerre, pour les plasses, 2 écus d'or (2).

Item au maître de Saint-Anthoine de Tonnerre, pour estre alé à Troyes querre (quérir) des prêcheurs pour conduire ladite châsse, 10 s.

Deux prêcheurs vinrent de Troyes, et ont été quinze jours d'aller et venir à Troyes et aller et retourner à Sens, pour la maladie du procureur de l'hôpital dans cette dernière ville et qui despensa tout ce qu'il avoit gagné, et ne gagnérent de plus que 3 livres de chandelle de cire.

Item à Regnaut, pour luy et son cheval qui mena le char et ladite châsse pendant le susdit temps, 20 s.

(1) C'est loin des 1,500 liv. du commencement du XIV[e] siècle.
(2) Afin de pouvoir quêter dans ces diocèses.

A Peschet, pour avoir esté avec les dessus dits porter et mener les campenellez (petites cloches), 10 s.

Campenelles achetées à Troyes pour porter avec lesd. reliques, 13 s. 4 d.

Compte de 1447 *à* 1448.

La ferme de Vertaut et Maigny ne produit que 4 l.

Recette totale des revenus en argent, 213 l.

Le confesseur du roi fit obtenir à l'hôpital 12 écus d'or ou 16 l. 10 s. Le maître avait été à Bourges le solliciter; il y dépensa 8 l. 5 s., dont un dîner en poisson audit confesseur du roi, qui coûta 40 s.

On amena d'Auxerre, en décembre, le trésor de l'hôpital, les reliquaires, chartes et vêtements qui étaient au trésor de Saint-Etienne, où on les avait transportés à cause des guerres depuis 36 ans.

Le maître, le procureur et les charretiers de l'hôtel, mènent 8 queues de vin à Auxerre (1) pour les vendre à Paris : frais, 60 s.

Pour mener ce vin d'Auxerre à Paris, frais en mariniés, couretiers, etc., 6 l.

Truffes et poussins donnés à Mme la comtesse, 5 s.

Sur la couverture en parchemin de ce volume, on lit les vers suivants qui sont une espèce de chanson, sur un vol d'oison commis dans l'hôpital. Ces couplets n'ont pas grande valeur, mais je les donne comme étant du cru :

Jurons tous joyeusement,
Et faisons une oreison
Que puissions trouver l'oison
Que nous querons maintenant.

—

Le maistre de l'hospital
N'use que de ces menassez,
Nous emporterons l'oison

(1) C'est la première fois que les comptes font mention de cet envoi de vins.

Se povons en nos besacez,
Et en face ces grimasses,
Sy n'use de trayson,
Ne le doublons deulx lymassez
Ne l'y, ne sa garnison.

—

Metons-nous en ordonnance
Pour acomplir nostre faict,
Assaillons senz deffience.
D'escu, de lance et de fait.
Et puis quant nous aurons fait,
Nous aurons en conscience
L'oyson, et ce qu'auront fait
Deffendrons par grand puissance.

D'autres registres des années 1441 à 48, paraissent être les doubles des précédents; cependant, on y trouve quelques articles nouveaux.

5 avril 1440, Jehan de Tholon fut installé maître de l'hôpital, de la part de Mgr Guillaume de Châlon, qui nouvellement avoit pris la pocession du comté.

Donné, pour la fortification de Tonnerre, deux grands muids de vin quant on commença la fortification, par Me Rigolé, alors maître de l'hospital; un muid donné à M. de Planssy, à la requête des échevins de Tonnerre, que Germain Milard, Jehan Teusson, Milot Garnier et autres échevins, promirent de rendre; 4 l. 10 s. à J. de Burenfosse, quant il gouvernoit la besogne de la fortification, et en outre les pierres et le bois pris par son ordre pour faire les barrières et palis des deux portes de ladite fortification.

On y trouve ensuite les détails suivants sur la situation de l'hôpital, sur les misères du temps, etc.

Etat du bétail de l'hôpital quant le maître (Tholon) prit possession de la maîtrise : 3 chevaux, 1 poulain, 3 vaches, 2 toires, 2 veaux, 3 taureaux à point de traire (1) et 2 taurillons, 56 moutons-brebis, 1 truye et des pourcelets.

(1) D'être mis au joug.

Item quant au trésor de l'église, reliquères vestemens et chartes selon l'inventaire qui doit estre chez Mme la contesse fait du temps de Me J. Rigolé, maistre, rien n'a esté perdu ; on a recouvré au contraire le plus beau joyau de l'hospital, la croix qui étoit perdue depuis 36 ans.

Les autres objets sont en la garde du sieur Crespy, secrétaire.

Item quant est de tous les meubles de l'hôpital qui y étoient quant Thiebaut de Terme, le bailly de Chartres fit *couril* Tonnerre, et l'hôpital, fit emmener environ 100 que lit que couvertures, 600 draps de lit, de table, de nappes et touaillez, 6 gobelets d'argent pesant 4 mares, 6 dozaines queblez, escuelles, quartez, pintes d'étain, des blez et vins largement, des robes, mantiaux, forez de gris, covreyez d'argent de la maistresse de l'hôpital, valant plus de 100 l. et d'autres biens qu'on ne sauroit nombrer; et sy avoit ledit bailly baillé son sauf-conduit pour l'hôpital et ses biens et assuré de sa propre bouche, et venuz paravant à l'hôpital trois jours devant ladite course.

Et pour cette cause de son dit sauf-conduit et promesse, et pour le doute que ne preis la forteresse, furent aportez tous les meubles de l'hôpital et de plusieurs autres qui estoient en ladite forteresse audit hôpital, tant qui n'y demora pas un seu draps, ne couerture, pas une de quoy l'an puisse covril les povrez maladez.

Le maitre prie le gouverneur et autres officiers du comte de prendre gré et patience de ce que les présents comptes ne sont mieux écrits, etc.; car il fait de son mieux pour le gouvernement de l'hôpital et pourchasser les droits de l'église ; lequel en a fait depuis 10 ans senz le temps, passé 600 liez de pié (1), en vous suppliant que s'y fait bien qu'on luy ayde, comme il appert, il a 36 ans que maistre dudit hôpital ne rendit compte, qui est grand dommage ; considéré que les maistres qui y ont esté estoient séculiers, qui ont emporté pillé et robbé ladite

(1) 600 lieues.

église, depuis que l'est fondé, pour la faute de qu'il n'estoient pas religieux, comme il appert, de 10 mille écus.

— Après le dernier compte de ce volume on trouve un état des travaux de Jean Tholon, depuis qu'il est maître, ou plutôt depuis la ruine du château de Tonnerre en 1413 :

C'est la déclaration des biens, honeurs et proffits que frère Jehan Tholon, maistre et gouverneur de l'hôpital de Tonnerre, a fait audit hôpital depuis la démolition du chasteau dudit Tonnerre qui fut démoli l'an 1413.

Premièrement à ladite démolition où il avoit environ trois mille que seigneurs, que cappitaines, que gens de guerre et environ 10 mille communes, tout du pays de Bourgogne, fy ledit maistre, qui n'estoit pour lors que chapelain de l'hôpital, telle est sy bonne diligence que par nuit, le soir que tout fut pris et abandonné, preit trompetes et gens de guerres qui avec torchez eslumées, furent en la forteresse quierre tous les meubles, calixes, vestemens, livres, draps de lit, couvertures ; vaisselle d'argent, d'estain et autrement, tant que pour celle deligence et tout pour son enprise, tout fut sauvé et de la valeur de plus de 100 l., réservez tous les blefz et vins qui furent perdus.

Item pour ladite démolicion et division des guerres audit temps, eut pour unes fois 4 maistres audit hospital, comme cappitaines rotiers, Charles Labbé et autres serviteurs de la reigne, comme de Mgr de Bourgogne, et lui, pour obvier à la toutelle destruction de l'hospital, prit de la prière des religieux, le gouvernement de l'hôpital et degita les autres hors, et eut contre tous la possession par arrêt du parlement, auquel temps estoit le clochier et l'église en voie de venir en perdicion ; se oudit temps le trésor de ladite église eût esté à l'ostel tout eut esté perdu.

Item a fait donner à l'hospital une maison près l'hostel, qui vaut 200 l.

Item une robe à Mme de Roichefort, vendue 80 l. qui ont servi à

rendre l'argent emprunté à Troyes pour soutenir l'église, clochier et autrement.

Item a recouvré le plus digne et le plus riche joyaul de l'hôpital qui estoit perdu depuis 40 ans et personne vivant ne savoit où il estoit, lequel voulsens ce qui est de la sainte croix que l'an ne sauroit presier l'or, l'argent et les prières pressieuses, plus de 200 l.

Il soutint plusieurs procès dont il se tira à l'honneur de l'hôpital, et surtout un où il fit plus de 300 lieues à pié pour obtenir le droit de l'hôpital.

Item le procès de la Brosse, qu'il a gagné et qui a duré 6 ans, qui vaut mieux que 500 l. pour le temps à venir, qu'il n'y a guère meilleure grange et labourage que là.

Quant le château et ville de Tonnerre furent desmoliz et esbatuz, il étoit procureur chappelain de ladite église ; Me Pierre Aguenin, lors maistre de l'hôpital, entreprit de mener tout le trésor de l'église à Sens, où il demoroit et estoit chanoigne, disant que c'estoit et seroit le plus seure, bonne ville et bien gardée de ce réaulme ; et se a esté l'une de celles qui plus a esté destruite et pillée ; et en estoient contens les relligieux de l'hôpital et tout y eut été mené sans la grâce de Dieu et l'empêchement qu'il y mit, comme procureur, et ce fut esté dommage de plus de 10 mille l.

— J. de Tholon raconte ensuite comment celui qui avait la croix de l'hôpital demanda qu'on lui remît 40 s. de rente qu'il devait, ce qu'on lui accorda par le grand désir de ravoir icelle ; et puis que lors des guerres la croix avait été donnée en garde au frère de Me Aguenin, maître de l'hôpital. Depuis, tous ceux qui avoient vu cela étaient morts, sauf ledit maître Jehan. Les héritiers des sieurs Aguenin, gouverneurs de l'hôpital, avaient les comptes et prétendaient leur être dû plus de 600 l. ; enfin, celui d'entre eux qui avait charge des autres, voulut, par son testament, que J. Tholon visitât les comptes ; et comme celui-ci connaissait la vérité, il recouvra ladite croix et l'église fut déchargée envers les héritiers. Il fut 30 ans à la chassier et tant le

chassie que pour la grâce de Dieu et de sa Sainte-Mère, l'a prise et aportée audit hôpital.

Item pour savoir la vraie vérité de la valeur de la revenue dudit hôpital, quant y fut fondé, valoit en rentes et revenuz, selon le contenu de la fondation et le cartulaire de l'église, 2,000 l., 3,000 bichoz de blefs, 100 muids de vin de rente, senz les héritages dudit hôpital assis à Tonnerre. Environ 50 ans après qui fut fondé. les Anglois mirent ledit Tonnerre et Ligny à feu et flaumes, sanz demorer église ne maison que l'hôpital où estoit assigné la gregneur partie de la fondation; et l'occasion des guerres et autrement véritablement toutes les rentes et revenues de l'hôpital, pour le présent, ne vaillent pas en toutes choses 60 l., bien payées, sur quoi est dû des rentes.

Compte de Saint-Remi 1454 à Saint-Remi 1455, rendu par J. de Tholon.

L'état des revenus de l'hôpital ne s'améliore pas.

Cens et rentes à Tonnerre, 48 l.

Rentes et revenus de toute nature es villes d'Epineuil, Ligny, Argenteuil, Moulins, Ancy-le-Franc, Cuysy, Laignes et Coussegré, 40 l. 8 s.

On vend 76 fr. de vin à 9 fr. le grand muid.

Le froment vendu 2 s. 1 d. le bichet.

Emprunts pour les nécessités de l'hôpital, tant pour les façons de vignes, pour le rediffiement des moulins de Ligny, pour les procès contre Mgr de Langres, etc., 40 l.

Rien reçu des 100 muids de vin que doit chaque année Mgr le comte de Tonnerre, sur les dîmes de Tonnerre et Epineuil. Le receveur du comte a levé cette dîme et elle n'a produit qu'un muid de vin (1).

Dépensé pour toute la chair baillée pour le couvent, les malades,

(1) Depuis longtemps on ne recouvrait plus cette partie des revenus.

donnez, serviteurs, hovreurs, allans et venans, pour l'année. 24 l. 5 s. Poissons pour le même temps, 40 s.

Payé à Martin Pitois de Tonnerre, pour cinq serrures à deux clerx pour la chapelle du sépulcre de l'hôpital, pour les deux huis de ladite chapelle, pour la châsse qui est dessus l'autel, pour le petit huis qui est pour la clôture du sépulcre et celle en quoy est enfermé le seredin (1) qui garde ledit sépulcre hors d'icelle chapelle.

Jehan Fauveaul, masson à Chabliez, fait l'autel de la chapelle du Sépulcre, les 4 piliers et deux siéges où repose la châsse et l'ymage de Mgr S. Pierre, 30 s.; cheval acheté, 8 l. 5 s.

Jehan Chevril, orfévre à Troyes, met à point deux des calices de l'hôpital.

Il fait un petit lion d'argent pour mettre au pié de la digne crois de l'hospital. On lui donne pour cela des débris d'orfévrerie.

Corroyer une piau de cerf et une de biche pour mettre à point les livres de l'ostel.

Despens du maître, du procureur et de George Barbe, qui furent souper en l'ostel de Jehanne, la veille de Saint-Nicolas d'hiver, avec Me Germain Trové, pour avoir conseil comment l'on se debvoit gouverner devers Mgr de Langres, de l'ouctraige qu'il avoit fait à l'hospital celluy jour environ vespres, 3 s. 4 d.

Me Girart, religieux et procureur, alla trouver Mgr de Langres à Mussy-l'Evêque, avec l'abbé de Saint-Michel, puis alla auprès du comte, à Saint-Aignan, en Berry, pour ladite cause et pour avoir conseil. Il porta 4 fromages à Me Germain Trové en allant à Saint-Aignan. L'affaire se poursuit à Paris.

— Les comptes de 1455-58 ne présentent rien d'intéressant.

(1) Ce seredin n'est-ce pas un Saladin, autrement un musulman mis là comme gardien du saint sépulcre ?

Compte de 1458 *à* 1459.

Reçu 30 l. sur les 50 l. données par feu Mgr le bâtard de Châlon, pour avoir à tousjours une messe de la Croix chaque vendredi, sur un autel que Jehan Tenson, son exécuteur, doit faire faire sur le jubé que l'a fait faire contre le cuer de l'église de l'hôpital.

Les habitants de Marolles obtiennent une forte réduction sur l'arriéré des 8 l. d'abonnement qu'ils devaient à l'hôpital par suite de la fondation primitive, par pitié et parce qu'à présent ne sont que environ sept menaiges.

Reçu de Mgr le comte de Nevers quand il vint et (avec) Mme la comtesse veoir et visiter le sépulcre nouvellement fait, 2 écus d'or.

Reçu des serviteurs de Mgr, pour le foin de 34 chevaux et les menestriez 3 chevaux, 30 s.

Reçu de la revenue du sépulcre en menues parties, 100 s.

— Rien d'intéressant dans les comptes de 1459-1462, rendus sous la surveillance de Jean de Tholon.

Compte par Me Aignan de Baugière, curé de Saint-Palais, en Berry, maistre de l'hôpital, depuis le 25 mai 1466 qu'il y fut institué jusqu'à Saint-Remi suivant, que l'hôpital fut mis en la main du roi au moyen de certaine complainte obtenue de la part de Me Jehan Laubelier.

Recette sans intérêt.

Autre compte par ledit maistre, du 1er octobre 1466 au 1er octobre 1467.

Recette de cens et rentes sur maisons, etc. — Maisons de Saint-Anthoine. — Frère J. Boussigaut, jadis maistre de Saint-Anthoine. — Vigne au reclus. — Maison au Perron, près la porte neuve, appelée la maison des Mores, tenant aux fossés du Perron. — Jardin au grand fort de Tonnerre, tenant aux murs anciens dudit fort. — Porte Serène. — Porte de Rougemont. — Maison qui fut au *maistre des*

grimaces assise devant la porte de l'hôpital. — Rues de l'Hôpital, de Saint-Nicolas, de Bourberaut, des Moulins, Ru Dionne.

Muids de vin blanc vendus 4 fr. et 5 fr.

On paie les serviteurs et les ouvriers en grains.

Troncs de l'église produisent onze sous pour l'année.

Les recettes des fermes sont très-minimes.

Reçu de la succession de feu Ancelot de Buranfoce dont l'hôpital a hérité.

— Lacune de 1466 à 1491.

Compte de l'an 1491 à 1492, rendu par J. Ballengier, prêtre commis par vénérable et discrète personne frère Jehan de Ravenel, bachelier en décret, maître de l'hôpital.

Recettes :

Cens et rentes sur maisons à Tonnerre, 49 l. 19 s.

Les autres recettes des cens et rentes se font à Roffey, Marolles, Montfey, Tissey, Espigneul, Ligny, Laignes, Argenteuil.

Four à Crusy.

Les labourages sont à la grange de l'hôtel, 163 bichets froment.

A la grange de Nuysement, 120

Au labourage de Balcey 100

Id. de Roffey 45

Id. de La Brosse 60

Id. de La Treille 26

Le moulin de Ligny produit 100 bichets.

Les tierces d'Argenteuil, 8

Laignes, Vertaut, reçus en argent.

Le total de la recette de froment est de 526 bichets.

Celle d'avoine, 743

Celle d'orge, 40

Vertaut était baillé cette année à messire Edme pour rien

Dépenses :

1° Nourriture détaillée jour par jour. On achète des fromages, des œufs, quelques poissons, du beurre, des harengs, du pain pour monseigneur quant il a quelques étrangers à dîner—harengs et œufs pour faire du boudin blanc. — Peu de moutons. — Les autres viandes sont prises des bestiaux tués à l'hôtel.

Le jour des obsèques de la reine on fit des frais d'achat de poulets, d'oisons, de cochons, de deux douzaines de verres.

Ces dépenses embrassent deux années. Sur la fin de la deuxième on inscrit les depenses de nourriture des malades.

Un arang pour un malade, 3 d. — demi-livre d'amandes pour les malades (2 fois), 15 d. — Deux seiches et raisins pour les malades. — Seiches et saffran pour les religieux et les malades. (deux fois). — Sucre pour les malades, 6 d.

Façon d'un pâté de truites. — Gauffres pour les religieux (une fois).

On dépense ainsi 40, 50 s. 3 l., 4 l., plus ou moins par mois pour la nourriture (1).

2° Mise extraordinaire : Toutes sortes de dépenses.

Pour faire la fousse d'un pouvre trépassé, 10 d. (1).

A suer Jehanne, pour avoir du charbon pour faire des eaux aux malades, 3 d.

Au bonnetier de la ville, pour nettoyer trois bonnets de monseigneur.

Le 10 novembre 1492, baillé 12 d. à Pecheboue, pour la cryée d'une sauve-garde publiée en la ville de Tonnerre.

A Petit-Jean, quant il porta l'oyseau à M. l'infermier du bourg de Deoulx (Déols en Berry ?), 50 s.

(1) On se rappelle que la livre vaudrait environ 30 fr. de notre monnaie. C'était bien moins que la fondation ne portait puisqu'on devait dépenser 12 liv. par mois, et que la valeur de cette somme était relativement bien plus considérable que celle des 2, 3 et 4 liv. de 1491.

Le 21 février 1493, feumes à Ligny cuidant amèner du poisson, mais ne peusmes pour les gens d'armes.

En mai 1493, payé à Anthoine, masson, pour avoir fait le mur du cymetière Briquart (1), 3 l. 9 s. 7 d.

Baillé, le 18 juillet, à Balo, pour aller Polise (2) pource qu'il se dotoit estre mors d'ung maulvais chien, 2 s. 6 d.

Drap pour faire des robes aux novices.

Façons de vignes : hommes taillant en février, 2 s. 1 d. par jour; descouvreurs, 15 d.; faisant les trailles en mars, 2 s. 6 d.; Pesseler en mai, 2 s. 1 d.; accoler, biner et rebrasser en juin, 2 s. 1 d. par homme; rebrasser en août et septembre.

Vendanges : Le vendangeur gagne 10 d.; le hotteur, 2 s.

A la mise des bleds on porte, quatre fois par semaine au moulin, cinq à six bichets de froment pour l'hôtel.

Le prix du bichet froment est, le 13 août, de 5 s. 4 d.; en octobre, 5 s. 5 d.

Enfin, au règlement des comptes par le maître, avec frère Edme de Nancuse, religieux et vicaire, et frère J. Guymon, religieux, et G. Jobert, juge de l'église, on voit que la recette totale des deux années s'élève à 857 l. 11 s. 6 d., et la mise à 850 l. 10 s. Quant à la recette des grains, le receveur demeure quitte, ayant autant dépensé que reçu.

Compte d'octobre 1494 *à octobre* 1495,

Rendu par messire Jehan Ballanger, prêtre, receveur des maître frères et sœurs de l'hôpital, commis par frère Jehan de Ravenel, bachelier en décret, maître de l'hôpital, auditeurs députés par ledit maître.

(1) Ce cimetière était en face de l'entrée latérale de l'église, près des pressoirs.

(2) Polisy, village limitrophe de l'Aube et d'Yonne.

A la dépense de l'hôtel figure une once de poudre fine, 12 d.

15 douzaines d'échaudez pour tout le Caresme, es jours que les religieux n'avoient point de harans, à 10 d. la douzaine.

Une livre de sucre, 6 s.

Le 12 mai, MM. les abbés de Molême et de Saint-Michel, M. le bailli et les officiers de Mademoiselle (1), dinèrent à l'hôtel et M. de Molême y venait souvent.

Le total des dépenses de bouche est de 35 l. 9 s.

Celui de la viande, bœuf, veau et mouton, 41 l. 14 s.

30 janvier, changé mon cheval grison (dit le receveur) aux Egipciens (2), à un autre du même poil et soubly (?), la somme de 25 s.

Le receveur fait terrer l'estude de sa chambre.

Compte de 1496 *à* 1497.

Vente de cuirs de vaches et de peaux de moutons. — Vente de bran (3).

Prix du froment, le bichet, 3 s. 4 d. en janvier ; en avril, 7 s. 6 d. ; juin, 6 s. 8 d. ; septembre, 5 s. 10 d.

Dépenses :

Une livre de chandelle, 15 d. — Un pain de sucre de 4 liv. 3 onces, 13 s. 4 d.

Lait pour le grand prieur du bourg de Déols (Dépenses fréquentes jusqu'au 27 décembre qu'il s'en alla).

M. de Saint-Michel dîne souvent à l'hôtel.

On achète souvent des onces de poudre fine ou commune, à 10 d. l'once. — Poudre blanche, dragées, etc.

22 février, 14 pains blancs achetés pour un banquet qui est donné à MM. de Saint-Michel, de Saint-Martin-Molôme, et M. d'Yrouer et autres.

(1) C'est probablement la veuve de Charles, comte de Tonnerre, mort en 1492.

(2) Sans doute à des Bohémiens passants.

(3) Le son de la farine.

Fromages pour faire des flancs pour Pâques. — Une bousillonée de cerises, 6 d. — Pâté de cerf lors de l'obsèque (de la Reine).

Acheté une douzaine de verres de pierre d'un marchand qui les portoit, 3 s.

Voyage du receveur, à Paris, pour le procès contre M. de Ligny.

Il est sept jours en route à cheval. Il passe à Brienon, Joigny, Villeneuve-la-Guyard, Moret, Melun, Corbeil, Paris. Il paie à son hôte, à Paris, 2 s. par repas, 2 s. 6 d. par jour pour son cheval, et 15 d. pour le vin du valet et de la chambrière, pendant 4 jours. A son retour il passe par Melun, Nemours, Montargis, Château-Renard. Là il prend un homme pour lui passer les eaux et les bois, vient aux Echarlis et à Cézy. De Cézy il se fait passer l'Yonne, va à Joigny, Brienon, Ligny, etc. (1).

Acheté trois douzaines de verres de pierre d'un verrier.

Donné 10 d. à un pauvre malade licencié en décret, à un autre qui se disoit gradué.

Payé à Jehan de l'Article, barbier, quand il eut aydé à couper la gembe du malade, 12 d.

Un sac de charbon pour faire de l'eau rouse (?).

Trois plats d'étain ouvrés au marteau. — 6 escabelles pour la chambre de monseigneur, 12 s.

Pour un compte de gittons, ensemble ung trabuschet à peser or, acheté en présence et par ordre de monseigneur, 4 l.

A la chambelière de l'ostel, 4 l. par an.

Baillé à Denis charton de l'ostel, le jour de Saint-Eloy, pour la chandelle mise devant l'ymaige dudit Saint-Eloy, à cause et pour l'offerande des chevaux, et aussi pour faire sa feste avec les chartiers, 20 d

(1) Dans un autre voyage le receveur passe par Ligny, Cerisiers, Sens, Villeneuve-la-Guiard, Moret, Melun, Villeneuve-Saint-Georges.

A Me André, despensier (1) et chapelain, coadjuteur à l'église avec les religieux, 20 s. par an de pension au procureur de l'hôpital, 100 s. par an ; à Droin Bardot, barbier de l'hôpital, pour ses gages pour un an, 70 s. (2).

QUANTIN.

(1) Chargé de la dépense.

(2) Il n'y a jamais de physicien (médecin) dans les comptes de l'hôpital ; le barbier fait tout.

APPENDIX A LA NOTE 2 DE LA PAGE 309.

Suivant Pithou, mss sur le comté de Tonnerre, on lisait autrefois sur le tombeau de la comtesse Marguerite l'inscription suivante :

HIC JACET ILLUSTRISSIMA DOMINA VITÆ MORUMQUE FLORIBUS DECORATA
DOMINA MARGARETA QUONDAM REGINA HIERUSALEM ET SICILIÆ, FILIA
INCLITI DOMINI ODONIS COMITIS NIVERN FILII NOBILISSIMI DUCIS
BURGUNDIÆ, FUNDATRIX ISTIUS HOSPITALIS DE PROPRIIS BONIS
ET DOTRIX, HUMILITATIS SPECULUM, CARITATIS REFUGIUM, PURITATIS
VESTIGIUM; QUÆ OBIIT ANNO DOMINI MCCCVIII, DIE QUINTA MENSIS SEPTEMBRIS (1).
ORETIS PRO ANIMA EJUS.

(1) Il y a là une erreur, la comtesse est morte le 4 septembre.

Géologie.

ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

PREMIÈRE PARTIE.

TERRAIN JURASSIQUE.

IV.

ÉTAGE OXFORDIEN.

L'étage oxfordien proprement dit existe seulement à l'est du département, dans l'arrondissement de Tonnerre. Longtemps on a considéré, comme se rattachant à cet étage, la couche qui, aux environs de Châtel-Censoir et de Druyes, sert de base au coral-rag inférieur et qui, caractérisée par des rognons calcareo-siliceux plus ou moins abondants, correspond, dans nos contrées, au terrain à chailles de la Suisse et de la Haute-Saône. La présence, dans cette

(1) Voyez le bulletin de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, tome II pag. 233 et 569, tome III, pag. 103 et 221.

couche, du bélemnites hastatus, du nautilus giganteus, de l'ammonites cordatus et de l'ostrea dilatata, fossiles essentiellement oxfordiens, autorisait, jusqu'à un certain point, à la regarder, comme faisant partie de l'oxford-clay. Cependant, en examinant avec soin cette assise, j'ai reconnu qu'elle offrait un passage presqu'insensible avec les couches coralliennes qui lui sont superposées. Au point de vue paléontologique, ces rapports sont plus intimes encore, et un très-grand nombre d'espèces se trouvent à la fois et dans le coral-rag, et dans les calcaires inférieurs ; aussi, dès à présent, je crois devoir, sans qu'il soit besoin d'exposer ici les raisons qui m'y engagent, séparer cette assise de l'étage oxfordien et la réunir au coral rag. Du reste, cette classification concorde parfaitement avec celle que M. Marcou a adoptée dans son remarquable travail sur le Jura salinois, en plaçant le terrain à chailles à la base du coral-rag et en lui donnant le nom de calcaire corallien.

Les calcaires lithographiques compactes qui traversent le département de l'est à l'ouest et qui atteignent une puissance si considérable, aux environs de Vermenton, ont été, jusqu'ici, considérés comme constituant, dans nos contrées, la partie supérieure de l'oxford-clay (1). M. Raulin et moi, dans une excursion faite dès 1848, nous avons reconnu que ces calcaires étaient supérieurs au massif corallien de Châtel-Censoir. Aux environs de Mailly-la-Ville la superposition est évidente. En présence de ce fait, il devient de toute impossibilité de laisser cette assise calcareo-marneuse dans l'oxford-clay, et je crois devoir la rattacher, comme le terrain à chailles, à l'étage corallien.

(1) Annales des sc. naturelles, 1re série, tome XVII, p. 254. *Note sur l'uniformité qui règne dans la constitution de la ceinture jurassique du grand bassin géologique qui comprend Londres et Paris*, M. Elie de Beaumont, 1829. — Bulletin de la Société géologique de France, 2e série, tome II, p. 659, *réunion extraordinaire à Avallon*, 1845. — Bulletin de la Soc. des sc. nat. de l'Yonne, tome I, page 23. *aperçu sur la géologie du département de l'Yonne*, 1847.

Ainsi démembré, l'étage oxfordien se trouve réduit, dans le département de l'Yonne, à deux groupes : l'assise ferrugineuse et les calcaires oxfordiens.

Assise ferrugineuse. — Cette assise repose sur les dernières couches de l'étage bathonien; elle apparaît seulement dans un petit nombre de localités de l'arrondissement de Tonnerre et n'est que le prolongement d'un système qui se développe avec beaucoup plus de puissance et d'étendue dans la Côte-d'Or, aux environs de Châtillon-sur-Seine. Dans le département de l'Yonne, cette assise se compose de marnes et de calcaires subordonnés. Les marnes, dont la couleur est ordinairement d'un brun rougeâtre, contiennent une grande quantité d'oolites ferrugineuses. Les calcaires sont le plus souvent imprégnés de fer et leur texture est fortement oolitique Cette couche, malgré son peu d'épaisseur, renferme beaucoup de fossiles presque tous d'une bonne conservation, et parmi lesquels abondent les céphalopodes; les gastéropodes y sont également représentés par des genres nombreux. Châtel-Gérard, Etivey, Gigny sont, dans l'Yonne, d'excellentes localités pour l'étude de cette assise ferrugineuse. C'est à Gigny que le fer est le plus abondant; on l'exploite sur plusieurs points, et le minerai qu'on extrait sert à alimenter l'usine d'Ancy-le-Franc.

En allant de Gigny à Ancy-le-Franc, on traverse une couche calcaire que les fossés de la route ont mise à découvert. C'est une roche dure, compacte et dont la cassure est terreuse; sa couleur ordinaire est grise, cependant la présence du fer lui donne parfois une teinte jaunâtre. Cette couche calcaire empâte de nombreux fossiles; quelques espèces diffèrent de celles qu'on rencontre dans la couche ferrugineuse proprement dite.

Calcaires oxfordiens. — Immédiatement au-dessus de l'assise que je viens de décrire s'élève le massif calcaire d'Ancy-le-Franc et de Pacy. La roche qui le compose est disposée en bancs épais et fournit d'excellents matériaux pour les constructions. On n'y voit plus aucune trace de fer, et la silice commence à manifester sa présence par quelques

rognons calcareo-siliceux. Les corps organisés ne sont pas nombreux et se bornent à des gervilies, à des pholadomyes et à quelques gigantesques échantillons de l'ammonites plicatilis, sow. (a. biplex, sow.). Ce n'est pas sans quelque hésitation que je place cette couche puissante dans l'étage oxfordien; elle pourrait bien représenter, dans l'est du département, le terrain à chailles et le coral-rag de Mailly-la-Ville, de Châtel-Censoir et de Druyes, et, dans ce cas, elle appartiendrait, comme eux, à l'étage corallien; cependant l'aspect minéralogique que présente cette couche est tellement dissemblable que j'ai cru devoir, jusqu'à plus amples observations, la maintenir dans l'étage oxfordien. Toutefois je la regarde, dès à présent, comme très-voisine du terrain à chailles. Parmi les échinides que MM. Rathier et Dormois ont recueillis dans cette assise, il en est quelques-uns qui lui sont propres; il en est d'autres qu'on retrouve dans le terrain à chailles, je me bornerai à décrire les premiers; les seconds, trouveront leur place dans l'étage corallien.

Échinides de l'étage oxfordien.

CIDARIS, AGASSIZII, Cot.

Pl. 8, fig. 1-2.

Testâ circulari, subdepressâ. Areis interambulacrariis præditis duabus scriebus quinque tuberculorum. Tuberculis magnis, proeminentibus, approximatis; limbis tuberculorum ellipticis. Areis ambulacrariis strictis, undulatis.

DIMENSIONS. — Hauteur, 38 millimètres; diamètre transversal, 48 millimètres.

Comme tous les cidaris, cette espèce est plus large que haute et ses deux faces sont sensiblement déprimées. Les aires interambulacraires sont garnies de deux rangées de tubercules. Au nombre de cinq sur chaque rangée, ces tubercules sont très-volumineux, surtout à la partie supérieure, et diminuent rapidement de grosseur, aux approches de

l'ouverture buccale. Les zones lisses qui les entourent sont elliptiques, déprimées et entourées d'un cercle de granules espacées et apparentes ; elles sont très-rapprochées par leur base, à la face inférieure surtout où elles ne sont séparées que par une seule rangée de granules. L'espace intermédiaire qui s'étend entre chaque rangée de tubercules est relativement très-étroit ; il est profondément sillonné à la suture des plaques et garni de petites granules disséminées au hasard. Les aires ambulacraires sont ondulées, très-étroites ; elles sont bordées de deux rangées de granules, au milieu desquelles on en distingue d'autres plus petites et dont la disposition semble irrégulière. Les pores, comme dans les espèces voisines, sont placés, deux à deux, dans un sillon qui s'étend parallèlement aux aires ambulacraires.

Rapports et différences. — Le cidaris agassizii, par sa forme générale se rapproche du cidaris coronata, goldf., si fréquent dans l'étage corallien ; mais il s'en distingue par ses tubercules plus rapprochés, par la forme elliptique de la zone lisse qui les entoure, par ses granules intermédiaires beaucoup moins abondantes, par ses aires ambulacraires plus étroites et sur lesquelles on ne reconnait que deux rangées distinctes de granules. Il se rapproche plus encore du cidaris blummenbachi, goldf. ; cependant il en diffère d'une manière essentielle par sa forme plus écrasée, par ses tubercules moins nombreux et à base plus large, et par la suture profonde qui marque le milieu des aires interambulacraires.

Le cidaris agassizii ne peut être confondu avec le cidaris copeoïdes Ag. dont on rencontre si fréquemment les piquants dans les couches ferrugineuses d'Etivey. Le cidaris copeoïdes est remarquable par ses tubercules largement espacés et disposés par cela même à recevoir de gigantesques piquants, tandis que le caractère distinctif de notre espèce réside dans le rapprochement des tubercules.

Localité. — Cette espèce a été recueillie par M. Rathier dans les couches calcaires de l'oxford-clay ferrugineux de Gigny. — Elle y est très-rare.

EXPLICATIONS DES FIGURES.

Pl. 8, fig. 1. — Cidaris agassizii, vu de côté, de la collection de M. Rathier.

fig. 2. — le même, vu sur la face inférieure.

CIDARIS COPEOIDES, Agass.

Pl. 8, fig. 3-5.

Syn. Cidaris copeoides, Agass. — Agassiz, *Catalogus systematicus ectyporum Echinodermatum fossilium*, p 10, 1840.
— — — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Echinides*, Ann. des Sc. nat., 3e série, tome VI, p. 332, 1846.

Aculeis spatulœformibus, crassis, latis, maximis, compressis, infernè planis vel subconcavis, ornatis spinis per series longitudinaliter dispositis. Spinis supra collum majoribus. Collo brevi; facie articulari crenulatâ.

DIMENSIONS. — Longueur approximative des plus grands piquants, 95 millimètres; largeur (milieu du piquant), 26 millimètres; épaisseur, 13 millimètres. —

Le test de cette espèce est connu, mais il n'a jamais été décrit; il présente, suivant M. Agassiz, de grandes ressemblances avec le cidaris gigantea, Ag. (1), Dans le département de l'Yonne, on n'a jusqu'ici rencontré que des piquants.

Leur grande taille et leur forme bizarre les font facilement reconnaître. Etroits à la base, ils s'élargissent rapidement en forme de spatule. Ils sont ordinairement comprimés sur toute leur longueur, largement bombés en dessus, planes et quelquefois concaves en dessous. Leur surface est couverte de petites aspérités épineuses,

(1) Catalogue raisonné des échinides, annales des sc. nat. 3e série, tome VI, p. 322.

allongées et disposées en stries longitudinales assez irrégulières. Les épines sont fortes et proéminentes au-dessus du col, mais elles s'atténuent sur le reste de la baguette. Le col est lisse et très-court ; la face articulaire est fortement crénelée.

Les piquants que j'attribue aux cidaris copeoides présentent plusieurs variétés dont on serait tenté de faire des espèces distinctes, si on ne se rappelait combien, sur un même cidaris, les piquants varient de forme et d'ornements, suivant la position qu'ils occupent. Sur quelques échantillons les épines partout très-proéminentes sont disposées à peu près au hasard ; sur d'autres, elles disparaissent presque entièrement et sont remplacées par des stries longitudinales à peine épineuses ; quelquefois leur forme, au lieu d'être comprimée et élargie en spatule, est droite et presque cylindrique et leur surface est couverte de fortes épines. — C'est à cette dernière variété que me paraissent appartenir les piquants que M. Agassiz a désignés sous le nom de cidaris hastalis, Ag.

Rapports et différences. — Les piquants du cidaris copeoïdes se distinguent facilement de toutes les espèces connues. Ceux du cidaris spatula seuls semblent s'en rapprocher par leur taille, leur forme évasée et les aspérités épineuses qui leur servent d'ornement. Cependant notre espèce s'en éloigne par sa forme moins comprimée et moins évasée, et surtout par la disposition des épines qui, dans le cidaris spatula, n'apparaissent que sur les bords des piquants, tandis qu'elles sont répandues sur toute la surface du cidaris copeoides.

Localités. — Les piquants du cidaris copeoides ont été recueillis par M. Rathier et par moi dans les couches ferrugineuses d'Etivey et de Gigny où ils sont assez abondants.

Histoire. — Mentionnée par M. Agassiz dans le Catalogue des moules fossiles du musée de Neufchâtel et dans le Catalogue raisonné des Échinides, cette espèce n'a jamais été ni décrite, ni figurée.

EXPLICATION DES FIGURES.

Planche 8. fig. 3. — Piquant du cidaris copeoides, de ma collection.
fig. 4. — Piquant du cidaris copeoides, var., de ma collection.
fig. 5. — Piquant du cidaris copeoides, var., de ma collection.

CIDARIS BLUMMENBACHII, Munster.

On rencontre fréquemment dans l'oxford-clay ferrugineux de Gigny et d'Etivey des piquants que leur taille, leur forme et la disposition des petites aspérités qui les recouvrent, m'ont engagé à rapporter au cidaris blummenbachii. Je les ai comparés avec attention aux piquants de cette même espèce qu'on rencontre avec tant d'abondance dans le coral-rag de Châtel-Censoir, et je n'ai pu constater, entre les uns et les autres, aucune différence spécifique appréciable.

Je me borne ici à mentionner la présence, dans l'assise oxfordienne ferrugineuse, du cidaris blummenbachii. Je renvoie, pour la description de cette espèce, aux échinides de l'étage corallien.

HEMICIDARIS CRENULARIS, Agass.

M. Rathier a recueilli, dans les calcaires d'Ancy-le-Franc, un échantillon d'hemicidaris qu'il est impossible de ne pas regarder comme identique à l'hemicidaris crenularis, Agass., si fréquent dans le terrain à chailles de Druyes. Pour cette espèce, comme pour la précédente, je me borne à mentionner sa présence dans les calcaires oxfordiens, et je renvoie, pour la description, aux échinides de l'étage corallien.

HOLECTYPUS ORMOISIANUS, Cot.

Pl. 8, fig. 6-8.

Testâ parvâ, conicâ, subpentagonali. Tuberculis infernè et in ambitu numerosis, conspicuis, et regulariter dispositis, supernè minimis, raris et passim sparsis. Ano magno, oblongo. Ore decies inciso.

DIMENSIONS. — Hauteur, 11 millimètres; diamètre transversal, 19 millimètres; diamètre antero-postérieur, 19 millimètres 3/4

Plane et légèrement concave en dessous, cette petite espèce est renflée et conique à la face supérieure. Le pourtour du test affecte une forme subpentagonale ; le diamètre antéro-postérieur est un peu plus large que le diamètre transversal, ce qui est dû au prolongement de l'aire interambulacraire impaire au milieu de laquelle s'ouvre l'anus. Les aires ambulacraires et interambulacraires sont garnies, à la partie inférieure, et surtout vers le pourtour du test, d'un nombre assez considérable de tubercules principaux de médiocre grosseur et disposés en series concentriques régulières ; mais à la face supérieure, ces tubercules diminuent rapidement de volume, deviennent beaucoup plus rares et sont disséminés au hasard. L'espace intermédiaire est occupé par des tubercules miliaires, visibles seulement à la loupe, et qui parraissent former des lignes concentriques régulières. L'anus est de forme oblongue ; il est très-grand et occupe presque tout l'espace situé entre la bouche et le bord du test. La bouche s'ouvre dans une dépression assez profonde ; elle est petite et décagonale.

Rapports et différences. — Cette espèce est très-voisine de l'holectypus depressus, Des., mais elle s'en éloigne par sa taille beaucoup plus petite, par sa forme plus conique et par la rareté des tubercules qu'on remarque sur la face supérieure. Sa taille la rapproche des holectypus arenata, Des. et mendelsoni, Des. ; mais elle diffère du premier par la disposition de ses tubercules et du second par la grandeur de son anus.

Localité. — L'holectypus ormoisianus a été recueilli dans l'assise ferrugineuse de Gigny, par MM. d'Ormois et Rathier, et par moi. — J'ai dédié cet holectypus à M. d'Ormois qui a bien voulu me communiquer l'exemplaire figuré.

Explication des figures.

Planche 8. fig. 6. — Holectypus ormoisianus, vu de côté, de la collection de M. d'Ormois.

fig. 7. — le même, vu sur la face supérieure.
fig. 8. — le même, vu sur la face inférieure.

DYSASTER OVALIS, Agass.

Pl. 8. fig. 9. — Pl. 9, fig. 1 et 2.

SYN. — Spatangus ovalis, Parkin. — Parkinson, *organic remains of a former wold*, t. III, pl. 3, fig. 3, 1811.

Dysaster ovalis, Ag. — Agassiz, *prodromus*, Mémoire de la Société des sciences naturelles de Neufchâtel, t. I, 1836.

Collyrites avalis, Desm. — Desmoulins, *Tableaux synoptiques*, p. 368, 1837.

Dysaster ovalis, Ag. — Agassiz, *Catalogus systematicus ectyporum Echinodermatum fossilium*, p. 3, 1840.

— — Desor, *Monographie des dysaster*, p. 15, pl. 3, fig. 21-23, 1844.

— — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Échinides*, Annales des Sciences nat., 3 série, t. VIII, p. 22, 1847.

Testâ ovali, supernè sub inflatâ, infernè pulvinatâ, posticè truncatâ. Ambulacris anterioribus in medio convergentibus; posterioribus rectis, ab ano remotis. Ano elliptico. Ore excentrico, antico.

DIMENSIONS. — Var. major : hauteur, 25 millimètres; diamètre antero-postérieur, 35 millimètres; diamètre transversal, 33 millimètres.

Var. minor : hauteur, 14 millimètres; diamètre antero-postérieur, 29 millimètres; diamètre transversal, 27 millimètres.

La forme générale du dysaster ovalis est ovale, arrondie en avant, tronquée en arrière, uniformément renflée en dessus et presque plane en dessous. Les ambulacres antérieurs convergent à peu près au milieu de la face supérieure, un peu plus en avant qu'en arrière. L'aire ambulacraire impaire s'étend dans un sillon qui échancre légèrement le pourtour du test et descend jusqu'à la bouche. Les ambulacres postérieurs sont relativement plus larges ; ils s'élèvent presque droits et se

réunissent bien au-dessus de l'anus. A la face inférieure, l'aire interambulacraire impaire affecte un renflement plus ou moins proéminent et qui se prolonge jusqu'à la bouche. L'anus, de forme elliptique, est situé à la partie supérieure de la troncature de la face postérieure. La bouche est excentrique et très-rapprochée du bord antérieur.

Le dysaster ovalis a été recueilli dans les deux assises de l'étage oxfordien, et il a présenté, dans chacune d'elles, une variété bien distincte. Dans l'assise ferrugineuse, il est de petite taille, rétréci en arrière et presque plane en dessus; dans les calcaires oxfordiens, sa taille est plus grande, sa forme plus renflée et plus régulièrement ovale.

Rapports et différences. — Le dysaster ovalis, en y réunissant, à titre de variétés, le dysaster propinquus, Ag. et le dysaster truncatus, Dub., ainsi que MM. Agassiz et Desor ont cru devoir le faire dans le Catalogue raisonné des Échinides, se distingue facilement des autres espèces du genre par sa forme ovale et uniformément bombée. Au premier aspect, ce caractère pourrait le faire confondre avec le dysaster analis, Ag. des marnes inférieures de l'étage bathonien ; mais la forme et la disposition des ambulacres séparent ces deux espèces d'une manière bien tranchée.

Localité. — Le dysaster ovalis a été recueilli par M. Rathier, à Gigny, dans l'assise ferrugineuse, et à Villiers-les-Hauts, dans les calcaires oxfordiens.

Histoire. — Décrite pour la première fois en 1811, sous le nom de spatangus ovalis, cette espèce a été plus tard, et à peu près en même temps, placée par M. Agassiz dans le genre dysaster, et par M. Desmoulins dans le genre collyrites; le premier de ces genres ayant prévalu, elle y est restée depuis. MM. Agassiz et Desor, en la mentionnant dans le Catalogue raisonné des Echinides, y ont réuni, comme variétés, le dysaster propinquus, Ag., et le dysaster truncatus, Dub.

EXPLICATION DES FIGURES.

Planche 8. fig. 9. — Dysaster ovalis, var. minor, vu sur la face supérieure, de la collection de M. Rathier.

Planche 9. fig. 1. — Dysaster ovalis, var. major, vu sur la face inférieure, de la collection de M. Rathier.

fig. 2. — le même, vu de côté.

DYSASTER ORBIGNYANUS, Cot.

Pl. 9, fig. 3-5.

Testâ ovali, cordiformi, supernè inflatâ, infernè subplanâ. Ambulacris anterioribus in vertice convergentibus; posterioribus, latis, subarcuatis, ano incumbentibus. Ano pyriformi. Ore antico.

DIMENSIONS. — Hauteur, 19 millimètres; diamètre antero-postérieur, 27 millimètres; diamètre transversal, 25 millimètres.

Cette espèce est ovale, cordiforme, renflée en dessus, presque plane en dessous. Les ambulacres antérieurs convergent au milieu de la face supérieure; ils sont relativement très-étroits, surtout aux approches du sommet. L'aire ambulacraire impaire, comme dans le dysaster ovalis, Ag., occupe un sillon qui échancre légèrement le pourtour du test et descend jusqu'à la bouche. Les ambulacres postérieurs sont larges, arqués et se réunissent presqu'immédiatement au-dessus de l'anus. L'aire interambulacraire impaire présente à la face inférieure un renflement peu apparent. Le test est conservé dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux; les tubercules qui le recouvrent n'offrent rien de remarquable; il sont petits, rares, disséminés au hasard, l'espace intermédiaire est rempli par une granulation très-fine et visible seulement à la loupe. L'anus est pyriforme. La bouche, comme dans tous les dysaster, se trouve à la face inférieure; elle est excentrique et très-rapprochée du bord antérieur.

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Le dysaster orbignyanus présente au premier aspect quelque ressemblance avec le dysaster ovalis; cependant

on reconnait bientôt qu'il s'en distingue d'une manière essentielle. Sa forme est moins ovale, plus étroite en arrière, plus renflée en dessus; les ambulacres postérieurs se réunissent beaucoup plus près de l'anus. Ce caractère rapproche le dysaster orbignyanus du dysaster analis, Ag.; mais ce dernier est moins renflé, plus fortement tronqué en arrière, et ses ambulacres postérieurs sont plus étroits.

Localité. — Cette espèce a été recueillie par M. Camille d'Ormois, dans l'oxford-clay de Stigny; elle y paraît très-rare.

Explication des figures.

Planche 9. fig. 3. — Dysaster orbignyanus, vu sur la face supérieure, de la collection de M. d'Ormois.
fig. 4. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 5. — le même, vu de côté.

Dysaster conicus, Cot.

Pl. 9, fig. 6-9.

Nucleo alto et conico; ambitu suborbiculari; basi planâ. Ambulacris anterioribus rectis, angustis, in summo vertice convergentibus; posterioribus subarcuatis, ab ano remotis. Ano lato, pyriformi. Ore ovali, submedio, antico.

Dimensions. — Hauteur, 17 millimètres; diamètre antero-postérieur, 28 millimètres; diamètre transversal, 29 millimètres.

Le dysaster conicus ressemble par sa forme générale à une véritable galerite. Sa face supérieure est élevée, conique, un peu écrasée en arrière. Sa base est plane et son pourtour suborbiculaire. Les ambulacres antérieurs sont remarquables par leur étroitesse, ils convergent en ligne presque droite au sommet de la face supérieure; les ambulacres postérieurs sont relativement plus larges, ils se réunissent, en s'arquant légèrement, à quelque distance de l'anus. L'anus est grand, pyriforme, et situé un peu au-dessus du bord postérieur.

La bouche est ovale et s'ouvre dans la région antérieure de la face inférieure.

Rapports et différences. — Le dysaster conicus s'éloigne de tous les dysaster connus par sa forme élevée et conique. Dans ce genre, où presque toutes les espèces affectent la forme elliptique et allongée, propre aux spatangoïdes, c'est un type nouveau, et qui pourrait former un sous-genre à côté des metaporinus.

Localité. — Le dysaster conicus ne s'est rencontré jusqu'ici, qu'à l'état de moule intérieur; il a été recueilli par MM Rathier et Camille d'Ormois dans les calcaires oxfordiens de Pacy et d'Ancy-le-Franc.

Explication des figures.

Planche 9. fig. 6. — Dysaster conicus, vu de côté, de la collection de M. d'Ormois.
fig. 7. — le même, vu sur la face supérieure.
fig. 8. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 9. — le même, vu sur la face postérieure.

Espèces indéterminables.

Indépendamment des espèces que je viens de décrire, M. Rathier a recueilli, dans l'oxford-clay ferrugineux de Gigny, un fragment de dysaster que la disposition arquée de ses ambulacres antérieurs semble rapprocher du dysaster ellipticus, Agass., mais que son mauvais état de conservation ne me permet pas de déterminer, quant à présent, d'une manière précise.

Considérations paléontologiques.

L'étage oxfordien, en y comprenant les calcaires d'Ancy-le-Franc, m'a présenté huit espèces d'échinides. Sur ces huit espèces, il en est six spéciales à cet étage, et deux, le cidaris blummenbachii, Munster, et

l'hémicidaris crenularis, Agass., qui se retrouvent en abondance dans l'étage corallien. En ce qui concerne l'hemicidaris crenularis, sa présence dans les deux étages n'a rien qui doive étonner, il a été recueilli dans le calcaire oxfordien d'Ancy-le-Franc, et nous avons déjà fait remarquer combien ces calcaires se rapprochent du terrain à chailles; peut-être un jour faudra-t-il les réunir, et l'on s'explique facilement qu'ils contiennent, l'un et l'autre, des espèces identiques. Quant au cidaris blummenbachii, le fait est plus remarquable; ce cidaris, comme on le sait, est un des fossiles caractéristiques du terrain à chailles et du coral-rag, et par sa présence dans l'assise oxfordienne inférieure, il nous fournit l'exemple d'une espèce d'échinide qui se trouve à la fois dans deux étages distincts. C'est là un cas exceptionnel, que nous n'avons pas encore eu à constater et qui ne se reproduira que bien rarement dans la suite de ce travail.

Les échinides de l'étage oxfordien sont ainsi répartis :

Le cidaris Agassizii, le c. copeoides, le c. blummenbachii, l'holectypus ormoisianus, le dysaster orbignyi appartiennent à l'assise ferrugineuse. — L'hémicidaris crenularis, le dysaster conicus proviennent des calcaires oxfordiens.

Le dysaster ovalis est propre à l'un et l'autre groupe.

Parmi ces huit espèces, quatre font partie de la famille des Cidarides et trois de celle des Spatangoïdes. Une seule espèce appartient à la famille des Cassidulides. Les cassidulides, qui, dans l'étage précédent, avaient offert sept espèces, et que nous verrons dans l'étage corallien se multiplier de nouveau, semblent à l'époque oxfordienne avoir subi un temps d'arrêt dans leur développement, et ils ne sont plus représentés, du moins dans nos parages, que par une seule espèce du genre holectypus.

Cotteau.



CATALOGUE

des plantes croissant naturellement dans le département de l'Yonne.

PHANÉROGAMES.— DEUXIÈME CENTURIE.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Anemone			
101	sylvestris (Lin.)		bois montagneux avril-juin.	Merry - sur - Yonne (Sagot); M. Boreau ne l'indique pas dans l'Yonne.
	Myosurus			
102	minimus (Lin.)		raies humides des champs semés en automne. avril-juin.	Villefargeau, Appoigny. Blégny.
	Ranunculus			
103	arvensis (Lin.)		champs, moissons. mai-juillet.	Partout.
	Nigella			
104	arvensis (Lin.)		moissons des terrains calcaires. juin-septembre.	Partout.
	Linum			
105	gallicum (Lin.)		champs argileux en friche. juin-septembre	Bléneau, St-Fargeau. Non indiqué dans l'Yonne par M. Boreau.
106	usitatissimun (Lin.)		moissons, parmi les avoines. mai-août.	çà et là.
107	tenuifolium (Lin.) D. C.		lieux secs et pierreux. juin-juillet.	Auxerre(nous); environs de Merry-sur-Yonne (Sagot).
	Radiola			
108	linoides (Gmel.)	linum radiola (Lin.).	lieux mouillés en hiver, sables humides. juin-octobre.	Toute la Puisaie (nous); Avallon, Quarré (Boreau).
	Polygala			
109	amara (Lin.)		coteaux, pâturages, prés. avril-juin.	Jussy, Auxerre, Coulanges-la-Vineuse (nous); Merry-sur-Yonne (Sagot).

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Papaver			
110	argemone (Lin.)		champs sablonneux ou pierreux. mai-septembre.	Presque partout.
	Sisymbrium			
111	alliara (Scop. Gren. et Godr.)	erysimum alliara (Lin.) hesperis alliara (Lam.) alliara officinalis (Duby.)	bords des fossés, des chemins et des haies. avril-mai.	Partout.
	Erysimum			
112	Cheiriflorum (Wall.)	erysimum strictum (D. C.) — hieracifolium (Jacq.) — odoratum (Koch). (Godron.) cheiranthus hieracifolius (Lois.)	lieux incultes, bords des chemins. juin-juillet.	Cravan, Escolives, Tonnerre, Chigy, Pont-sur-Vannes, Tanlay (nous); Merry-sur-Yonne (Sagot), Crain, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Irancy (Boreau.)
113	perfoliatum (Crants.)	erysimum orientale (Brown.) brassica orientalis (Lin.) brassica perfoliata (Lam.)	vignes, champs. mai-juillet.	Auxerre, Pourrain. Lindry, (nous); Avallon, Tonnerre, Chablis, Serigny, Beine, Venoy, Branches, Arcy, Cravan. Vermenton, Vincelles, Lucy (Boreau.)
	Senebiera			
114	coronopus (Poir. Gren. et Godr.)	cochlearia coronopus (Lin.) coronopus ruellis (Gœrtn.) — vulgaris (Desf.)	lieux incultes, bords des chemins, décombres. mai-octobre.	Partout.
	Thlaspi			
115	arvense (Lin)		vignes, champs. avril-octobre.	Coulanges-la-Vineuse, Pourrain.
116	montanum (Lin.)		pelouses pierreuses. avril-juin.	Coulanges-la-Vineuse (nous); Châtel-Censoir (Sagot); Sermizelles (Boreau.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Dianthus			
117	armeria (Lin.)		bois, pelouses. mai-octobre.	Presque partout.
	Saponaria			
118	officinalis (Lin.)		lieux frais. juillet-septembre.	Auxerre, îles de l'Yonne (nous); Mery-sur-Yonne (Sagot.)
	Stellaria			
119	graminea (Lin.)		haies, buissons. mai-septembre.	Presque partout.
	Cerastium			
120	arvense (Lin.)	cerastium repens (Mérat).	champs pierreux ou sablonneux. avril-juin.	Gy-l'Evêque, Coulanges-la-Vineuse, Auxerre, Appoigny, Villeneuve-l'Archevêque et communes environnantes (nous); Châtel-Censoir (Sagot.)
	Callitriche			
121	Stagnalis (Gren. et Godr.)		mares et fossés. du printemps à l'automne.	Toute la Puisaie
	Potentilla			
122	supina (Lin.)		lit des étangs. juin-septembre.	Etang des Luneaux, à Bléneau. M. Boreau ne l'indique pas dans l'Yonne.
	Alchemillia			
123	arvensis (Scopolli.)	aphanes arvensis (Lin.)	champs. mai-septembre.	Venoy, près Egriselles.
	Genista			
124	tinctoria (Lin.)		bois, pâturages. juin-septembre.	Presque partout.
	Trifolium			
125	arvense (Lin.)		lieux sablonneux, champs. juin-septembre.	Auxerre, Venoy, St-Georges, Charbuy (nous); environs de Merry-sur-Yonne (Sagot.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
126	ochroleucum (Lin.)		prés secs, bords des bois. juin-juillet.	Presque partout.
	Lathyrus			
127	pratensis (Lin.)	lathyrus sœpium (Reich.)	prés, lieux frais. juin-août.	Presque partout.
	Orobus			
128	tuberosus (Lin.)		bois. avril-juin.	Presque partout.
	Buplevrum			
129	rotundifolium (Lin).		moissons des terrains calcaires. juin-août.	Auxerre (nous); Coulanges-sur-Yonne, Lucy, Avallon (Boreau); environs de Merry-sur-Yonne (Sagot).
	Trinia			
130	vulgaris (D. c.)	pimpinella dioica (Lin.) trinia glaberrima (Duby.) — pumila (Reich.)	rochers. mai-juin.	Saint-Moré (Sagot); M. Boreau ne l'indique pas dans l'Yonne.
	Chœrophillum			
131	temulum (Lin.)		lieux incultes, haies bords des chemins. juin-juillet.	Auxerre.
	Conium			
132	maculatum (Lin.)		lieux frais, fossés décombres. juin-août.	Presque partout.
	Sambucus			
133	racemosa (Lin.)		bois montagneux et élevés. avril-mai.	Avallon.
	Asperula			
134	cynanchica (Lin.)		pelouses sèches et pierreuses. juin-septembre.	Auxerre. et presque partout.
	Valeriana			
135	dioica (Lin.)		prés marécageux, bois humides. avril-juin.	Charbuy, Lindry, Auxerre (nous); environs de Merry-sur-Yonne (Sagot).

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Valerianella			
136	morisonii (D. c.)	valerianella dentata (Soyer. will.)	champs, moissons. juillet-août.	Auxerre, Venoy.
	Aster			
137	amellus (Lin.)		bois secs. août-septembre.	Bois de Baon (nous); Bois de Chassi - nelles (Lyonnet in Boreau).
	Erigeron			
138	acris (Lin.)		pelouses sèches, champs incultes. juin-octobre.	Presque partout.
139	Canadensis (Lin.)		lieux cultivés, sables. juillet-octobre.	Presque partout.
	Inula			
140	dysenterica (Lin.)		lieux humides, fossés. juillet-octobre.	Presque partout.
	Filago			
141	germanica (Lin.)	gnaphalium germanicum (Lam.)	lieux secs et sablonneux, champs. juin-septembre.	Presque partout.
	Centaurea			
142	cyanus (Lin.)		champs sablonneux, moissons. mai-juillet.	Presque partout.
	Hypochœris			
143	radicata (Lin.)		bords des chemins, prés, bois. mai-septembre.	Auxerre. Venoy. (nous); environ de Merry - sur - Yonne (Sagot).
	Lobelia			
144	urens (Lin.)		champs et bruyères humides. juin-septembre.	St-Sauveur, Bléneau.
	Phyteuma			
145	spicatum (Lin.)		bois, prés montagneux. mai-juillet.	Tanlay (nous); Lichères, Arcy, Avallon (Boreau); St - Moré (Sagot).

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Erica			
146	tetralix (Lin.)		pâturages humides. juin septembre.	Blégny, Villefargeau Branches, Charbuy, et toute la Puisaie.
	Gentiana			
147	pneumonanthe (Lin.)		pâturages, clairières des bois humides. juillet-octobre.	Toute la Puisaie (nous) ; Andries (Sagot) ; non indiquée dans l'Yonne par M. Boreau.
148	germanica (Wild.)	gentiana amarella (Thuil.)	bois et pâturages des terrains calcaires. juillet-septembre	Bois de Baon (nous) ; Irancy (Carion in Boreau).
149	ciliata (Lin.		bois des coteaux calcaires. août-septembre.	Baon (nous) ; Ancy-le-Franc (Lyonnet in Boreau).
	Cicendia			
150	filiformis (Delabre)	gentiana filiformis (Lin.) exacum filiforme (Willd.)	terres sablonneuses et humides juin-septembre.	Septfonts (nous) ; Quarré, Avallon (Boreau).
	Heliotropium			
151	europœum (Lin.)		champs, jardins juin-septembre.	Presque partout.
	Mentha			
152	aquatica (Lin.)		lieux humides et fossés. juillet-septembre.	Partout.
	Thymus			
153	serpyllum (Lin.)		pelouses sèches, bois, coteaux juin-octobre.	Partout.
	Melittis			
154	melisophyllum (Lin.)		bois mai-juin.	Bléneau, Soucy, St-Cyr-les-Colons (nous) Irancy, Avallon, Mailly-Château, Tonnerre, Joigny, Festigny, Coulanges-sur-Yonne. (Boreau)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Lamium			
155	album (Lin.)		lieux incultes, bords des murs et des haies. avril-octobre.	Partout.
	Galeobdolon			
156	luteum (Huds)	galeopsis galeobdolon (Lin.) lamium luteum (Krantz.) leonurus luteus (Scop.)	bois. avril-juin.	St-Bris, St-Cyr (nous) Avallon (Boreau) Merry-sur-Yonue (Sagot.)
	Galeopsis			
157	Ladanum (Lin.)	galeopsis ladanum varietas angustifolia (Ehrh.)	champs pierreux. juillet-septembre.	Presque partout.
	Teucrium			
158	chamœdrys (Lin.)		lieux secs et pierreux. juillet-septembre.	Presque partout.
	Orobanche			
159	galii (Duby.)	orobanche vulgaris (D. C.) caryophyllacea (Sm.)	bords des champs et des ravins. mai-juin.	Auxerre (nous); Chablis, Tonnerre (Boreau) St-Moré. (Sagot).
	Linaria			
160	spuria (Mill.)	anthirrinum spurium (Lin.)	lieux cultivés, argileux ou calcaires. juillet-septembre.	Presque partout.
	Euphrasia			
161	odontites (Lin.)	euphrasia serotina (Lam.)	champs, prés, bois. juillet-octobre.	Presque partout.
	Lysimachia			
162	nummularia (Lin)		bois, haies et fossés humides. juin-août.	Partout.
	Rumex			
163	scutatus (Lin.)		lieux secs et pierreux. mai août.	Auxerre. Tanlay. (nous); Avallon, Vézelay, Tonnerre (Boreau)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Polygonum			
164	dumetorum (Lin.)		haies, buissons. juillet-septembre.	Presque partout
	Stellera			
165	passerina (Lin.)	passerina annua (Wickstr.)	champs des terrains calcaires ou argileux. juillet-septembre.	Venoy, Quenne, Tanlay, Tonnerre, (nous); environ de Merry-sur-Yonne (Sagot).
	Aristolochia			
166	clematitis (Lin.)		vignes, haies. mai-septembre.	Auxerre.
	Buxus			
167	sempervirens (Lin.)		bois, haies, coteaux pierreux. mars-avril.	Merry-sur-Yonne (Sagot); bois de Bazarnes (Boreau).
	Euphorbia			
168	exigua (Lin.)		champs. mai-septembre.	Auxerre, Venoy.
	Alisma			
169	ranunculoides (Lin.)		bords des étangs et des mares. mai-septembre.	Toute la Puisaie. M. Boreau ne l'indique pas dans l'Yonne.
	Damasonium			
170	stellatum (Rich.)	damasonium vulgare (Coss. et Germ.) alisma damasonium (Lin.)	bords des étangs. mai-septembre.	Bléneau. M. Boreau ne l'indique pas dans l'Yonne.
	Anthericum			
171	liliago (Lin).	phalangium liliago (Schreb.	rochers. mai-juin.	Saint-Moré (Sagot): M Boreau ne l'indique pas dans l'Yonne.
	Scilla			
172	bifolia (Lin.)		les bois, coteaux couverts. mars-avril.	Bléneau (nous); Avallon (Boreau), Merry-sur-Yonne (Sagot.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Ornithogalum			
173	umbellatum (Lin.)		champs, vignes. avril-mai.	Héry; Auxerre et ses environs (nous); environs de Merry-sur-Yonne (Sagot).
	Orchis			
174	viridis (All.)	satyrium viride (Lin).	prés humides mai-juin.	Pourrain. Non indiqué dans l'Yonne par M. Boreau.
175	maculata (Lin.)		bois et prés humides. mai-juin.	Arces, Dixmont Joigny, Auxerre.
176	latifolia (Lin.)		prés humides. mai-juin.	Presque partout.
177	chlorantha (Custor.)	orchis virescens (Zolluk.)	bois et lieux couverts. mai-juin.	Pourrain, Lapostolle, Joigny. Non indiqué dans l'Yonne par M. Boreau.
178	hircina (Crantz.)	satyrium hircinum (Lin.) himantoglossum hircinum (Sprong. loroglossum hircinum (Rich.)	pâturages. mai-juin.	Auxerre, près de la source des fontaines (nous); environs de Merry-sur-Yonne (Sagot).
	Ophrys			
179	anthropophora (Lin.)	loroglossum anthropophora (Rich) aceras anthropophora (R. Brown.)	bords des bois. mai-juin.	Soucy, (nous); environ de Merry-sur-Yonne (Sagot); Tonnerre, Chablis, Bassou. forêt d'Othe, Looze, Escolives. (Boreau.)
180	arachnites (Hoffm.)		bois, pelouses sèches. mai-juin.	Tanlay, Auxerre (nous); environs de Merry-sur-Yonne (Sagot); non indiqué dans l'Yonne par M. Boreau.
	Neottia			
181	ovata (Rich.)	ophrys ovata (Lin.) epipactis ovata (All.) listera ovata (R. B.)	bois et prés couverts. mai-juin.	Soucy, Lindry, non indiqué dans l'Yonne par M. Boreau.

Numéros d'ordre.	Noms des genres et des espèces.	Synonymie.	Habitations, époques de la floraison.	Localités.
	Cyperus			
182	flavescens (Lin.)		bords des étangs juillet-septembre.	Toucy, Saint-Sauveur (nous); Chastellux (Sagot).
	Heleocharis			
183	ovata (Brown.)	scirpus ovatus (Roth.) scirpus annuus (Thuil.)	bords desséchés des étangs. juin-septembre.	Bléneau. Non indiqué dans l'Yonne par M. Boreau.
	Eriophorum			
184	angustifolium (Roth)	eriophorum polystyachum (Lin.)	lieux marécageux et tourbeux. avril-juin.	Lindry.
	Carex			
185	pulicaris (Lin.)		lieux fangeux ou tourbeux. mai-juin.	Lindry.
186	acuta (Lin.)		lieux marécageux bords des eaux. mai-juin.	Lindry.
187	digitata (Lin)		bois montueux et couverts. avril-mai.	forêt de Frétoy (Sagot.)
188	glauca (Scop.)		bois humides, prés froids. avril-juin.	Presque partout.
189	flava (Lin.)		prés humides et marécageux. mai-juillet.	Presque partout.
190	panicea (Lin.)		marais, pâturages humides. mai-juin.	Lindry.
	Agrostis			
191	alba (Lin.)		prés, champs. juin-septembre.	Saint-Georges.
	Panicum			
192	crus-galli (Lin).	echinochloa crus-galli (Pal. de B.)	lieux humides. juillet-septembre.	Toute la Puisaie (nous); environs de Magny (Sagot).
	Phleum			
193	pratense, var. nodosum (Lin.)		lieux secs. mai-juillet.	Presque partout.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES GENRES et des espèces.	SYNONYMIE.	HABITATIONS, époques de la floraison.	LOCALITÉS.
	Aira			
194	caryophyllea (Lin.)		andes, bords des bois, lieux sablonneux. mai-juillet.	Pourrain.
	Glyceria			
195	fluitans (R. Brown.)	festuca fluitans (Lin.)	fossés, mares, étangs. mai-août.	Partout.
	Cynosurus			
196	cristatus (Lin.)		prés, lieux humides. juin-juillet.	Auxerre (nous); environs de Magny (Sagot).
	Sesleria			
197	cœrulea (Arduin.)	cynosurus cœruleus (Lin.)	lieux secs des terrains calcaires. avril-juin.	Merry-sur-Yonne, (Sagot.) Arcy, Tonnerre, Coulanges-la-Vineuse (Boreau.)
	Hordeum			
198	pratense (Huds.)	hordeum secalinum (Schreb.) hordeum nodosum (Lin.)	prés, pâturages, bords des chemins. juin-juillet.	Auxerre, Seignelay.
	Polypodium			
199	vulgare (Lin.)		au pied des vieux arbres, vieux murs. presque toute l'année.	Presque partout.
	Pilularia			
200	globulifera (Lin.)		bords des mares. juin-septembre.	Bléneau. Non indiqué par M. Boreau dans l'Yonne.

DÉY et COURTAUT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A L'ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE D'AUXERRE.

Ces observations, dont la création est due à l'initiative éclairée de M. Gallois, président de la commission de surveillance de l'École, ont commencé dans cet établissement, le 1er novembre 1849.

Pendant ces deux mois, il est à remarquer que les observations barométriques n'ont pu s'effectuer, à cause du retard apporté dans l'envoi de l'instrument ; mais aujourd'hui, nous sommes dans des conditions différentes, et à partir du 1er janvier 1850, nous pourrons présenter tous les résultats que comporte la perfection des instruments, unie à la facilité et à l'exactitude des observations.

Nous croyons qu'il importe, avant de produire les résultats déjà obtenus, d'indiquer les garanties qu'offrent nos instruments, leur exposition et la marche suivie dans la constatation des phénomènes météorologiques qu'il nous appartient de signaler.

THERMOMÈTRES. Nos thermomètres ont été confectionnés par Bunten ; l'un est un thermomètre au mercure, monté sur une plaque de cuivre blanchi et divisée en degrés centigrades : il a été comparé plusieurs fois à ceux de l'Observatoire, et a servi d'étalon à l'artiste dans la fabrication de ses instruments. L'autre est un thermométrographe servant à faire connaître les températures extrêmes de chaque jour (voir pour la description de cet instrument, *physique et météorologie* de Pouillet, 5e édition, t. II, p. 653).

Le thermométrographe n'est point sujet aux inconvénients des an-

ciens thermomètres à minima et à maxima dont l'usage est généralement abandonné maintenant. Nous devons dire qu'il a servi à presque toutes les expériences importantes de ces dernières années, et que M. Bravais en a fait usage dans son voyage scientifique au pôle nord. Nous avons eu soin toutefois de comparer les indications du nôtre avec celles du thermomètre étalon.

UDOMÈTRE ou PLUVIMÈTRE. L'udomètre mis à notre disposition est un vase cylindrique en cuivre à double fond, dominé par un entonnoir, dont l'orifice supérieur a le même diamètre que la base du cylindre. Au bas de celui-ci est fixé extérieurement un tube métallique coudé qui se relève le long de la paroi extérieure, et dans lequel s'enchâsse un tube de verre assez large pour que la capillarité ne se fasse pas sentir sur le milieu de la colonne liquide qu'il doit contenir.

Une échelle divisée en millimètres permet de mesurer la hauteur de cette colonne, qui est celle de l'eau du vase.

La direction des vents est constatée au moyen d'une girouette montée sur verre et orientée. Elle est placée sur le bâtiment principal de l'Ecole.

BAROMÈTRE. Les observations barométriques exigent une attention toute particulière dans l'évaluation des hauteurs de la colonne de mercure, et dans leur réduction à la température zéro. Le baromètre à siphon de Bunten, dont nous avons fait récemment l'acquisition, nous donne ces hauteurs à moins d'un dixième de millimètre.

Le baromètre de Bunten, l'un des meilleurs qui aient été construits, a été l'objet de rapports favorables de MM. Francœur, Humboldt et Arago, en France; et de MM. Mudge et Featherstonhang au parlement anglais en 1840. Nous sommes donc autorisé à compter sur l'exactitude des résultats qu'il nous fournira.

A partir du 15 janvier nous complèterons nos observations hygrométriques par la détermination du degré d'humidité de l'air au moyen de l'hygromètre de Saussure.

Exposition des instruments.

Les thermomètres sont placés à 5^{m} 60 au-dessus du sol, sur de

petits supports en fer de 0^{m} 07 de longueur, fixés à une planche épaisse, éloignée de 0^{m} 20 du mur de la façade nord de l'Ecole. La distance de ce mur aux thermomètres est de 0^{m} 29.

L'udomètre est au milieu du jardin botanique de l'école, et éloigné de 17 mètres du bâtiment le plus rapproché. Il est à 0^{m} 60 au-dessus du sol.

L'hygromètre a la même exposition que les thermomètres.

Enfin, le baromètre est à 128^{m} 60 au-dessus du niveau de la mer, et à 5^{m} 15 au-dessus du sol.

MOMENTS DES OBSERVATIONS.

Les thermomètres, sont observés trois fois par jour, le matin au lever du soleil, à 3 et à 9 heures du soir. Le baromètre, à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures et à 9 heures du soir. La direction des vents est constatée trois fois par jour, à 9 heures du matin, à midi et à 3 heures du soir.

Nous avons dit plus haut que M. Gallois avait, le premier, conçu la pensée d'établir, au sein de l'Ecole normale, un bon système d'observations météorologiques; nous croirions manquer à notre devoir si nous n'ajoutions pas que le conseil général, dans sa haute intelligence des progrès de l'instruction, malgré les charges qui pèsent sur le département, a voté, avec un empressement qui doit encourager nos intentions, la somme nécessaire à l'achat de tous nos instruments.

TABLEAU

des observations météorologiques faites à l'Ecole normale d'Auxerre, pendant les mois de novembre et décembre **1849.**

MOIS DE NOVEMBRE.

JOURS DU MOIS.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Température minimum.	Température maximum.	Température moyenne.	Différence des extrêmes.	VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL. Avant midi.	Après midi.	QUANTITÉ d'eau tombée.
1	+ 1 6	+12 »	+ 6 80	10 4	S.-S.-E.	beau.	beau	» »
2	+ 9 8	+15 2	+12 50	5 4	Id.	petite pluie	p. pluie	1mm 4
3	+ 9 5	+16 »	+12 75	6 5	Id.	brouillard	beau	0 5
4	+ 9 8	+15 8	+12 80	6 »	S.-S.-O.	beau	id.	» »
5	+ 9 »	+13 5	+11 25	4 5	S.-O.	petite pluie	p. pluie	2 »
6	+ 7 »	+12 »	+ 9 50	5 »	N.-O.	id.	id.	1 »
7	+ 4 8	+12 5	+ 8 65	7 7	S.-S.-O	id.	id.	2 »
8	+ 9 5	+13 5	+11 50	4 »	S-S.-E.	beau	beau	» »
9	+ 4 2	+14 4	+ 9 30	10 2	S.	id.	id.	» »
10	+ 2 8	+15 »	+ 7 90	10 2	S.-E.	brumeux	id.	» »
11	+ 1 3	+12 8	+ 7 05	11 5	S.-S.-E.	id.	id.	» »
12	— 0 2	+13 »	+ 6 40	13 2	S	id.	id.	» »
13	+ 3 7	+10 2	+ 6 95	6 5	S -O.	beau	id.	» »
14	+ 4 6	+12 4	+ 8 50	7 8	Id.	id.	id.	» »
15	+ 4 2	+ 6 8	+ 5 50	2 6	O	pluie	pluie	8 »
16	+ 4 3	+ 7 8	+ 6 05	3 5	N.-O.	nuageux	nuageux	» »
17	+ 2 3	+ 6 7	+ 4 50	4 4	N.-N.-O.	petite pluie	id.	2 5
18	+ 0 2	+ 5 2	+ 2 70	5 0	Id.	nuageux	id.	» »
19[1]	+ 1 »	+ 5 »	+ 3 00	4 0	S.	pl. m. d. neige	couvert	18 »
20	— 2 9	+ 1 6	— 0 65	4 5	N.	beau	beau	» »
21	— 1 7	+ 3 »	+ 0 65	4 7	N.-E.	couvert	couvert	» »
22	— 2 9	+ 1 4	— 0 75	4 3	Id.	id.	id.	» »
23[2]	— 1 1	+ 8 4	+ 3 65	9 5	S.	petite pluie	id.	2 »
24	+ 4 1	+12 2	+ 8 15	8 1	S.-S.-O.	pluie	pluie	18 5
25	+ 4 »	+ 6 »	+ 5 00	2 0	N.	id.	id.	15 »
26	+ 1 6	+ 4 1	+ 2 85	2 5	N.-N.-E.	couvert	couvert	» »
27	— 7 »	— 3 5	— 5 25	3 5	Id.	beau	nuageux	» »
28	— 7 2	— 2 2	— 4 70	5 0	S.	couvert	beau	» »
29	— 8 4	— 2 4	— 5 40	6 0	E.	beau	id.	» »
30	— 8 »	+ 2 »	— 3 00	10 0	S.-S.-E.	id.	p. pluie	2 5
								73 4

Moyenne du mois + 5 14.

[1] A 8 heures 1/2 du matin le vent était à l'E.
[2] A 1 heure 1/2 du soir le vent était au S.-E.

MOIS DE DÉCEMBRE.

JOURS DU MOIS.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES: Température minimum.	Température maximum.	Température moyenne.	Différence des extrêmes.	VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL: Avant midi.	Après midi.	QUANTITÉ d'eau tombée
1	+ 3 5	+ 5 7	+ 6 10	3 2	O.-N.-O.	pluie.	couvert	7mm »
2	— 1 5	+ 3 5	+ 1 »	5 »	S.-S.-E.	couvert.	id.	» »
3	+ 2 4	+ 8 8	+ 5 60	6 4	S.-S.-O.	pluie	beau	5 »
4	+ 4 2	+ 9 5	+ 6 85	5 3	S.-O.	beau	id.	» »
5	+ 2 8	+ 9 8	+ 6 30	7 0	S.	id.	id.	» »
6	+ 3 5	+ 9 5	+ 7 50	4 0	id	id.	id.	» »
7	+ 0 5	+ 9 2	+ 4 85	8 7	id.	id.	p. pluie	1 »
8	+ 3 8	+ 8 6	+ 7 20	2 8	id	id.	beau	» »
9[1]	+ 2 3	+ 7 3	+ 4 80	5 0	S.-E.	id.	id.	» »
10	+ 1 2	+ 4 5	+ 2 85	3 3	N.-E.	couvert	couvert	» »
11	— 0 3	+ 2 5	+ 1 10	2 8	N.-N.-E.	id.	id.	» »
12	— 1 5	+ 1 5	» »	3 »	E.	id.	id.	» »
13	— 0 8	+ 1 8	+ » 50	2 6	S.-E.	beau	beau	» »
14	+ 1 8	+ 7 »	+ 4 40	5 2	S.	id.	id.	» »
15	+ 7 »	+14 2	+10 60	7 2	S.-O.	id.	pluie	4 »
16	+11 »	+14 5	+12 75	3 5	id.	brouillard	couvert	» »
17[2]	+11 »	+11 5	+11 25	» 5	O.	petite pluie	p. pluie	2 »
18	+ 8 »	+10 5	+ 9 25	2 5	S.-S.-O.	id.	beau	1 »
19	+ 7 »	+ 7 »	+ 7 40	» 8	N.-O.	pluie	p. pluie	7 5
20	+ 2 5	+ 4 »	+ 3 25	1 5	id.	petite pluie	couvert	2 »
21[3]	+ 0 5	+ 1 »	+ » 75	» 5	N.-N.-E.	Pluie dans la nuit du 20 au 21. Couvert jusqu'à midi.	neige	2 5
22	— 2 »	0 »	— 1 »	2 »	id.	couvert	couvert	» »
23	— 1 »	— 0 8	— » 90	» 2	id.	beau	beau	» »
24	— 7 3	— 2 4	— 4 85	4 9	id.	id.	id.	» »
25	— 5 »	— 1 2	— 3 10	3 8	id.	id.	id.	» »
26	— 7 6	0 »	— 3 80	7 6	S.-O.	id.	neige	8 »
27	— 0 8	+ 2 5	+ » 85	3 3	N.-O.	pl m. de neige	p. pluie	
28[4]	— 4 »	+ 0 2	— 1 90	4 2	S.-O.[5]	beau	neige	6 5
29[6]	— 7 8	— 2 »	— 4 90	5 8	id.	id.	id.	2 »
30	— 4 »	+ 0 8	— 1 60	4 8	N.-O.	couvert	couvert	» »
31	— 1 8	— 0 5	— 1 15	1 3	N.-N.-O.	neige à midi		4 »
								52mm 5

Moyenne du mois + 2 93

1 Dans la soirée le vent s'est tourné au N.-N.-E.
2 Courant inférieur des nuages N.-O.
3 Le maximum de température a eu lieu le matin à 7 heures, et le minimum à 8 heures du soir.
4 Le 28, la température minimum a eu lieu dans la soirée, le maximum a eu lieu à 10 heures 1/2 du matin. A 3 h. 1/2 le vent était au N.-N.-O.
5 Bourasque.
6 Le 29, dans la soirée, le vent était au N.-O.

Nous avons rapproché, dans le tableau suivant, les températures extrême et moyenne de chacun de ces deux mois, avec la plus grande différence des extrêmes. Nous y avons aussi placé la moyenne de la variabilité journalière.

Novembre.	Maximum extrême	+	16,00 le 3.
	moyenne	+	5,14.
	minimum extrême	—	8,40. le 29.
	Différence des extrêmes		24,40.
	Moyenne de la variabilité journalière		6,283.
Décembre.	Maximum extrême	+	14,50 le 16.
	Moyenne	+	2,93.
	Minimum extrême	—	7,80.
	Différence des extrêmes		22,30.
	moyenne de la variabilité journalière		3,829.

Peltier,
Maître-adjoint à l'école normale.

NOTE SUR DES ANTIQUITÉS TROUVÉES A FULVY.

Messieurs,

La voie romaine de Sens à Alize traversait l'emplacement occupé par le village de Fulvy, canton d'Ancy-le-Franc, ou ce village même, qui est d'origine romaine comme l'a rappelé M. Le Maistre en publiant, dans l'Annuaire de 1849, un intéressant article sur la direction de cette voie.

Avant d'arriver à Fulvy, du côté de Tonnerre, il n'existait, à partir de la fontaine du ru de Balcey dite grande fontaine, aucune trace apparente de la voie romaine, lorsque dernièrement, le terrassement du chemin de fer de Paris à Lyon en a mis à découvert un tronçon, qui se trouve à 1 kilomètre environ de ce village, au bas du petit coteau sur lequel est établie la route départementale.

Ainsi placée et après avoir été abandonnée, la chaussée de l'ancienne voie a dû disparaître promptement dessous les terres amenées naturellement des points plus élevés, ce qui porte à croire que, dans cet endroit, elle n'est pas entièrement détruite, mais seulement recouverte de terre.

Il faut cependant remarquer que cette direction fait faire à la voie romaine une courbe qui ne paraît nécessitée par aucun accident de terrain ; courbe qui ne pourrait s'expliquer que par le prolongement de la station qui existait à Fulvy.

Si cette découverte est intéressante en ce qu'elle remplit une des lacunes qui existaient sur la direction du chemin romain, elle l'est encore davantage par la trouvaille de débris nombreux d'un monument antique, débris enfouis près de la voie nouvellement découverte.

N'ayant pu visiter les lieux je ne puis vous en donner une description positive; mais, outre les rapports qui m'ont été faits j'ai vu plusieurs de ces débris tels que bas-reliefs, statues, ornements et carreaux que l'on transporte de Fulvy à Sens. Je pense vous être agréable en vous adressant un dessin des principaux objets.

DESCRIPTION DES OBJETS DESSINÉS.

N° 1er. Bas-relief sculpté sur une pierre ayant sur les côtés 3 à 4 centimètres d'épaisseur. Il représente un homme vêtu d'une tunique avec ceinture et d'un manteau agrafé au-dessus de la poitrine. La main droite, qui tient un objet que l'on ne peut reconnaître, est placée sur le sein droit. La gauche porte un outil dont la principale partie est brisée ce qui fait qu'on ne peut le déterminer positivement; je pense que c'est une hache. La tête et le bas des jambes sont cassés.

N° 2. Petite statue de femme également mutilée, de la main gauche elle tient une corne d'abondance qui paraît contenir des fleurs ou des fruits.

N° 3. Débris d'un bas-relief n'offrant plus qu'un avant-bras droit dont la main tient le bout d'une draperie. Ce fragment de sculpture annonce une statue à peu près de grandeur naturelle, elle était entourée d'un cadre sculpté dans la pierre.

N° 4. Plate-bande en pierre, bombée sur le milieu, ayant sur le côté 4 centimètres d'épaisseur; sur le devant sont des écailles sculptées et superposées comme les feuilles d'une pomme de pin dont elles affectent la forme. Plusieurs plates-bandes semblables ont été trouvées; elles devaient être placées comme ornement contre des pilastres.

Nos 5 et 6. Débris de corniches.

Toutes ces sculptures, en général d'un bon effet, sont en calcaire oolitique d'un grain très-grossier, mal choisi pour ce genre de travail; il y a beaucoup de rapport entre cette pierre et celle de la carrière d'Arcant près Tonnerre; c'est le même grain que celui des pierres sculptées, découvertes en 1841 dans les fondations d'une tour

qui faisait partie des fortifications de l'ancienne ville de Tonnerre. On doit supposer qu'à l'époque où ces travaux s'exécutaient les ouvriers qui en étaient chargés ne connaissaient pas le beau calcaire qui se trouve au-dessous de celui qu'ils employaient.

Ces différents débris proviennent, sans contredit d'un temple ou d'un autre établissement d'origine romaine. Le carrelage répondait au reste de l'édifice, il était composé de grands carreaux en terre cuite portant 0 mètre 55 centimètres en largeur sur une épaisseur de 4 mètres 05 centimètres. Ces carreaux, qui étaient posés sur un béton d'une dûreté excessive, formé de chaux et de tuileaux cassés, ont été fabriqués avec un terrain micacé semblable à ceux d'Avallon et de Semur.

On a trouvé aussi plusieurs grandes dalles en pierre pour la conduite des eaux.

Enfin, Messieurs, cette découverte ajoute aux documents que l'on avait déjà sur l'importance de la ville romaine qui existait à Fulvy, documents que des nouvelles fouilles pourraient encore augmenter.

Camille Dormois.



DECOUVERTE D'UNE STATUE DE VÉNUS ANADYOMÈNE

DANS LES FERRIERS DE MÉZILLES (1).

La commune de Mézilles-en-Puisaye est couverte de nombreux et vastes ferriers, que la pioche attaque journellement pour la confection des routes.

Un de ces beaux ferriers existe au domaine des Matignons, et partage le sort commun en attendant une destruction complète.

En 1847, les ouvriers, employés au service de la route, y firent rencontre d'une statue de femme. Cette statue me fut remise.

Elle porte six pouces de hauteur; elle est faite de deux portions ajustées ensemble, et laissant un vide ou un creux dans leur intérieur. Clermont, en Auvergne, avait le privilége de fournir l'espèce de stuc calcaire employée à la composition de ces sortes d'ouvrages. Notre statue venait donc de cette ville.

Malgré l'absence de la tête, elle ne laisse aucun doute sur la divinité qu'elle représente. C'est la Vénus anadyomène, la Vénus *emergens* des anciens; la Vénus marine, celle qui sort de la mer; l'aphrodite qui fut engendrée de l'écume des flots; qui était elle-même *l'écume génératrice*, et, à la fois, *la cause et l'effet de son existence*.

Ses cheveux retombent également assemblés sur ses deux épaules; de la main gauche elle tient un voile humide qui, dans sa parfaite inutilité, ne simule pas même un symbole de décence. Son corps est entièrement nu.

Cette Vénus a été adorée sur notre terre, mais elle n'a jamais fait

(1) *Voy*. la planche n. XXV.

partie de la religion gauloise. Son culte a été apporté dans nos cantons par les conquérants. Cette statue suffirait pour indiquer l'époque de la formation de nos ferriers, si d'autres preuves encore plus incontestables ne venaient en aide à ce témoignage. On y a trouvé des pièces de monnaie de l'empereur Adrien.

La Grèce n'avait pas assez d'éloges pour un tableau d'Apelles, fait d'après sa maîtresse Campaspe, et que la mort l'empêcha d'achever. Ce tableau, que les hommes des âges anciens jugèrent dignes de leurs hommages, représentait Aphrodite au sortir de la mer. Auguste le fit placer dans la chapelle qu'il dédia à César, au milieu de son palais. En mettant cette chapelle sous la protection de la déesse nue, il crut sans doute rendre à son oncle un culte digne de celui qu'on appellait *le mari de toutes les femmes* et la *femme de tous les maris de Rome*. Ce tableau tombait de vétusté ; Néron, en équitable appréciateur des chefs-d'œuvre de la nature et de l'art, s'empressa d'en faire tirer une copie par le peintre Dorothée.

D'autres copies succédèrent à celle de cet artiste. Le plastique fit revivre cette Vénus sous des formes plus matérielles. Les Gaulois, devenus plus sensibles aux raffinements de la civilisation, purent à leur tour encenser la déesse aux mœurs faciles.

Quel spectacle que celui de cette civilisation romaine ! Si vous en avez le courage, lisez les écrivains des premiers siècles de l'empire. Les indignes descendants de Romulus, les petits-fils de Paul-Emile, de Caton, plongés dans les derniers excès de la mollesse et de la débauche, étaient tombés dans cet abîme de dégradation, que la femme était devenue pour eux l'objet d'un culte que repousse la nature.

Notre statuette prouve que ce culte impie pénétra dans nos contrées. Les dieux de l'immoralité vinrent s'asseoir au même foyer que les épouses et les filles de nos ancêtres. A Mézilles, un simple forgeron possédait dans sa cabane la déesse impudique, la Vénus anadyomène.

J.-B. Robineau-Desvoidy.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

GÉOLOGIE.

Le Muséum d'histoire naturelle de Paris, et M. Salomon. — Une collection de roches et de fossiles du bassin parisien, classée par ordre de superposition. Le nombre des échantillons s'élève à 231.

BOTANIQUE.

M. Dèy. — Carex glauca (lin). — Valeriana dioica (lin.). — Aira caryophyllea (lin.). — Orchis viridis (all.). — Aster amellus (lin.). — Erysimum perfoliatum (krantz.). — Nigella arvensis (lin.) — Senebiera coronopus (poir.). — Cicendia filiformis (delarbre.). — Linum gallicum (lin.). — Callitriche stagnalis (scop.).

M. Sagot. — Polygala amara (lin.). — Sambucus racemosa (lin.). — Luzula multiflora (lej.). — Carex digitata (lin.). — Buxus sempervirens (lin.). — Sesleria cœrulea (ard.). — Phyteuma spicata (lin).— Pimpinella dioica (lin.). — Anemone sylvestris (lin.). — Anthericum liliago (lin,).— Lysimachia nummularia (Lin.) — Galeobdolon luteum (huds.).

M. Courtaut.— Carex acuta (lin.).— Carex panicea (lin.). – Carex pulicaris (lin.). — Carex flava (lin.). — Gentiana germanica (wild). — Orchis chorantha (custor.). — Orchis latifolia (lin.). — Orchis maculata (lin.). — Orchis hircina (crantz). — Neottia ovata (Richard.). Ophrys antropophora (lin.).— Stellera passerina (lin.). — Linaria spuria (mill.).— Mentha aquatica (lin.), — Melittis melisophyllum (lin.). — Trifolium ochroleucum (lin). — Erigeron canadensis (lin.). — Erigeron acris (lin.).

Inula dysenterica (lin.). — Conium maculatum (Lin.). — Galeopsis ladanum (lin.). — Eriophorum angustifolium (roth.). — Hordeum pratense (huds.). — Cynosurus cristatus (lin.). — Phleum pratense (lin.). — Aristholochia clematitis (lin.). Ophrys arachnites (hoffm.). — Lathyrus pratensis (lin.). — Tlhaspi arvense (lin). — Myosurus minimus (lin.). — Glyceria fluitans (R. Brown.) — Sisymbrium alliaria (Scop.). — Lamium album (Lin.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

SCIENCES NATURELLES.

INDEX DES PLANCHES.

FIN DU TOME TROISIÈME.

Méreaux frappés à l'occasion de la Construction du Canal de Briare.

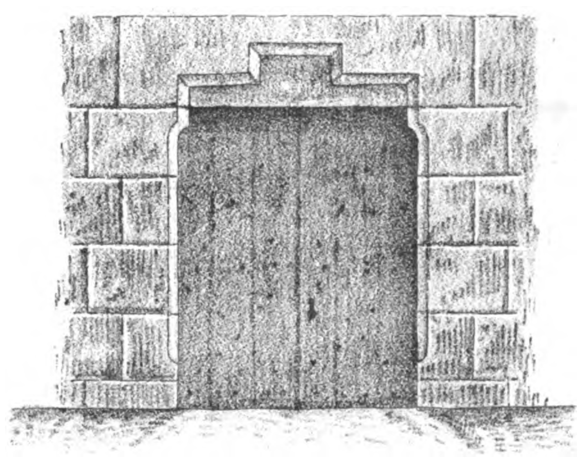




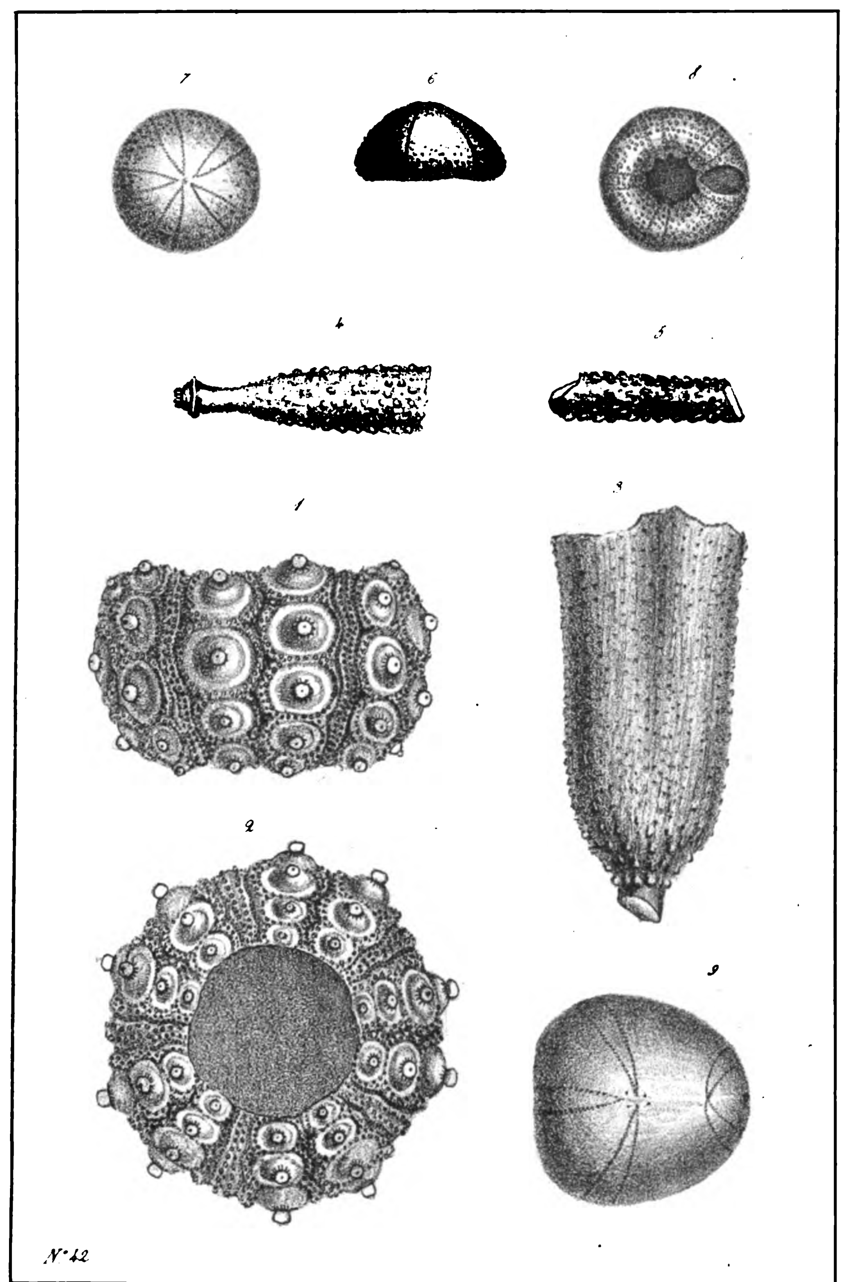




Porte principale de la Chapelle de St Eusoge



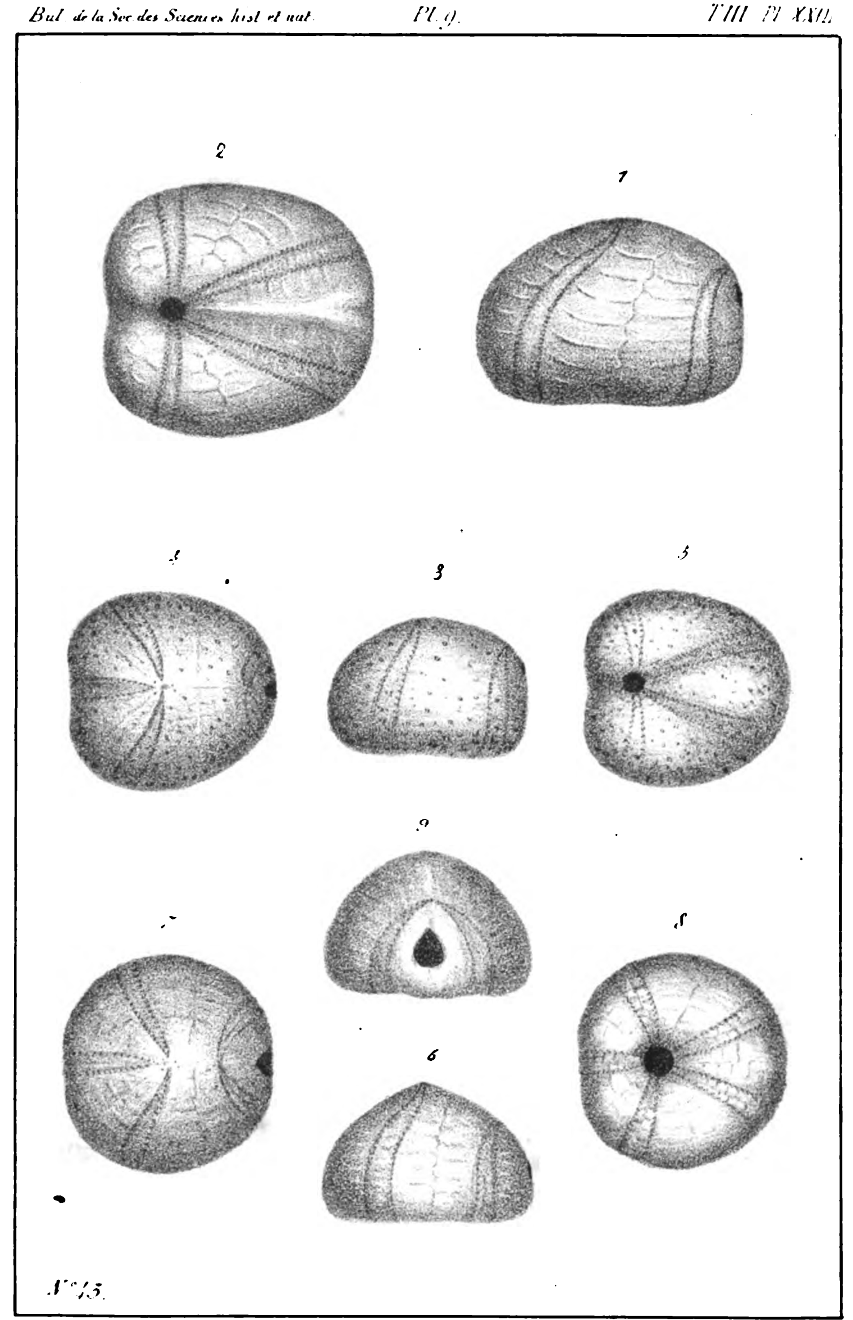
N° 47



Fer. Vachey del. et lith. Lith. Perriquet.

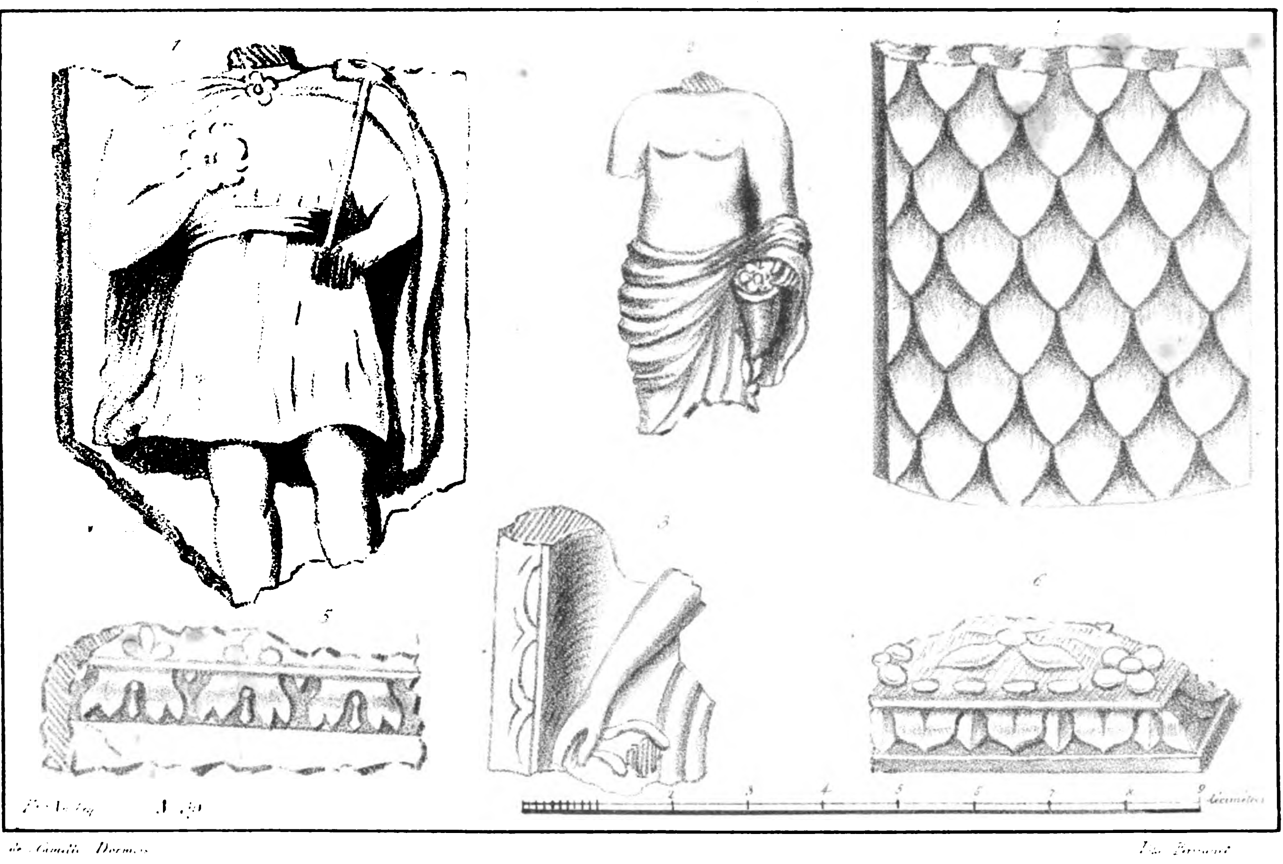
Fig. 1-2. Cidaris agassizii Cot.
— 3-5. Cypeoides. agas.

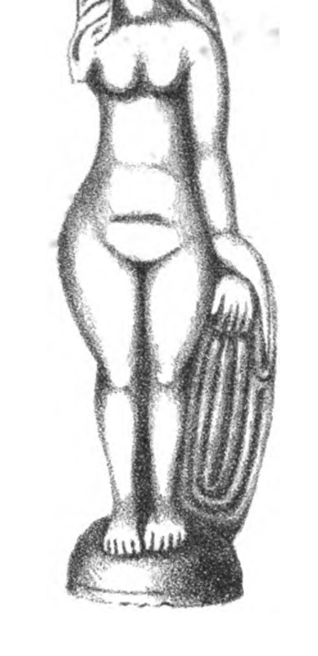
Fig. 6-8. Holectypus orinoisianus. Cot.
9 Dysaster ovalis. Cot.

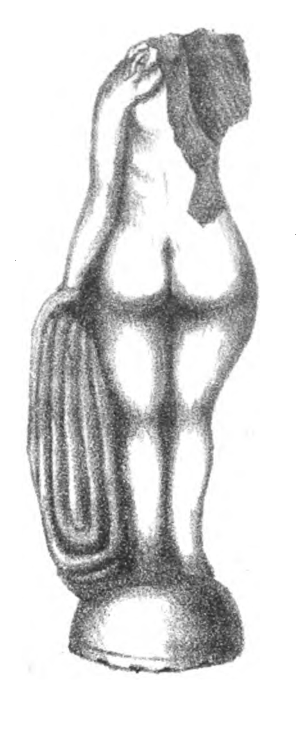


F^ois Vachez del. et lith. Lith. Perriquet

Fig. 1-2 Dysaster ovalis Agass. 3-5 Dysaster orbignyanus Cot.
6-9. Dysaster [illegible] Cot.


1
2
3
4
5
6
Décimètres





N° 41.

F^rs Vachey del. et lith. — Lith. Ferriquet

Statue de Vénus trouvée dans les Ferriers de Mézilles.



